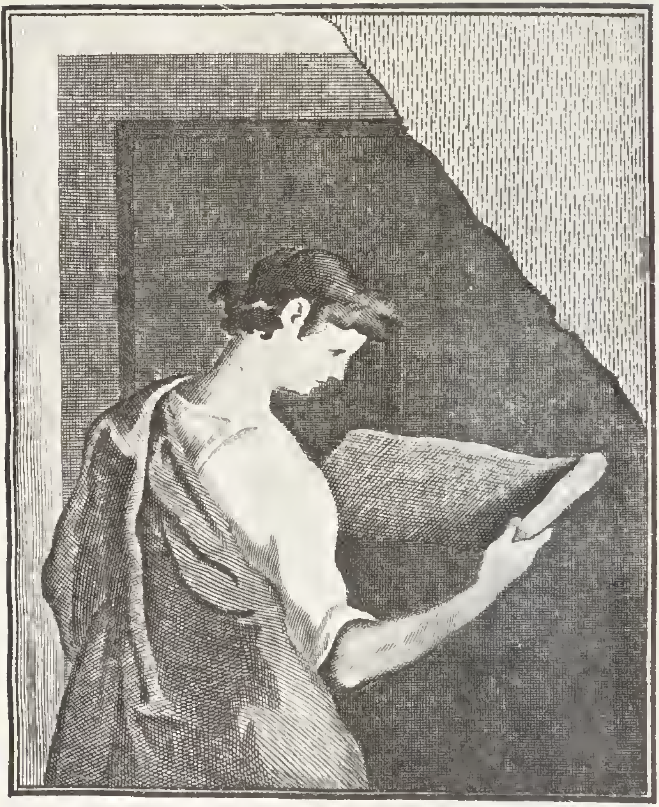

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1709unse_0

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1709.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1709.

ARTICLE XLII.

HISTOIRE DU PELAGIANISME.

COmme il n'eſt plus queſtion des Donatiſtes, & que le Monde retentit du nom des Pelagiens;il vaut mieux dans un Extrait, où l'on ne peut tout mettre, ſe retrancher à parler ſeulement de ceux-ci, & à faire l'abregé de leur Hiſtoire. Mais avant que d'y entrer, on fera quelques remarques.

I. Les Manichéens prétendoient follement que tout eſt mêlé de deux natures, l'une bonne qu'ils diſoient

être Dieu & Lumiere ; l'autre mauvaiſe qu'ils nommoient nation de ténébres ; & ils ajoûtoient que celle des deux qui prévaut en nous, porte par neceſſité nôtre volonté vers le bien ou vers le mal. St. Auguſtin oppoſe à ces Fanatiques le ſentiment que les hommes ont de leur liberté & de leur franc arbitre.

II. Mais la Concupiſcence, ce penchant vers tout ce qui flatte les ſens, n'eſt-il point un mal ? St. Auguſtin reconnoit que c'eſt un défaut : & à le conſiderer, ce penchant, par rapport à ſon origine, c'eſt un peché ; puiſqu'il vient du peché d'Adam, & qu'il eſt la peine de ce premier peché, de même, dit-il, que la parole & l'écriture formées par la langue & par la main, ſont appellées langue & main. Car de ſoi ce penchant n'eſt pas plus peché, que la parole eſt la langue, & que l'écriture eſt la main. Mais conſentir aux mouvemens déreglez de la Concupiſcence, c'eſt veritablement peché ; qui ſelon la définition qu'il en donne, *eſt une volonté de retenir ou d'avoir ce que la Juſtice défend, & dont il eſt*

libre de s'abstenir. Car ajoûte-t'il, *il ne m'a point fallu consulter des livres obscurs pour apprendre que jamais homme ne mérita de reproches ni de châtimens, quand il s'est borné à ne vouloir que ce que la Justice permet; ou quand il n'a pas fait ce qu'il ne pouvoit pas faire. N'est-ce pas ce que chantent les Bergers sur les montagnes, les Poëtes sur le théatre, les Ignorans dans les cercles, les Sçavants parmi leur Livres, les Maîtres dans les écoles, les Prédicateurs dans la chaire, enfin tous les hommes dans le monde entier?*

III. Mais laissant là les Manichéens, la préscience qui est infaillible, n'impose-t'elle pas de necessité à nos actions que Dieu a prévûës? Non, répond St. Augustin, parce que la préscience s'étend à nos actions comme elles sont en elles mêmes; & par consequent Dieu a prévû qu'Adam qui a peché librement, pecheroit librement. L'occasion est trop belle pour la manquer, de faire sentir ici l'imprudence de Jansenius, qui dans le Livre 5e. de la grace de Jesus-Christ Sauveur, fait son principal argument contre la liberté, de cet

endroit de St. Auguſtin, qui en effet regarde principalement le peché d'Adam, que Janſenius confeſſe avoir été commis avec une entiere & parfaite liberté.

IV. Mais enfin la nature humaine, bleſſée profondément par la deſobéïſſance d'Adam, n'en eſt elle pas demeurée tellement affoiblie, que le libre arbitre perdu, eſt maintenant neceſſité de ſe laiſſer aller aux impreſſions ſoit de la grace ſoit de la concupiſcence? Penſer ainſi, c'eſt l'hereſie des Prédeſtinatiens: c'eſt le ſyſtême des Infralapſaires ſoûtenu par Janſenius: c'eſt s'éloigner abſolument de St. Auguſtin; qui inſiſte par tout ſur le concours de la grace & du libre arbitre pour les bonnes œuvres.

1o. Pour ce qui eſt du libre arbitre, le St. Docteur s'en tient conſtamment à la notion qu'en ont tous les hommes, ſelon laquelle il l'avoit défendu contre les Manichéens: & il repouſſe vivement la calomnie des Pelagiens, qui lui imputoient de l'annéantir.

2o. Il dit que la grace, loin de

détruire le libre arbitre, ne fait que le fortifier : c'eſt un ſecours qui lui vient contre l'ignorance & la concupiſcence. Auſſi il l'appelle grace medicinale, grace de délivrance. Ecoutons le exprimer lui même ſon ſentiment. Julien le Chef du parti Pelagien lui ayant objecté, *Qu'à la verité il confeſſoit le libre arbitre, de ſorte néanmoins que l'homme n'eſt pas libre à faire le bien.* St. Auguſtin répond. » Mais vous n'ajoûtez pas ce » que j'ai ajoûté, *ſans la grace de » Dieu.* Je ne vous accuſe pas de » larcin : je me contente de reprendre » dre honnêtement ce que vous m'a- » vez ôté : rendez moi mes paroles, » & vôtre objection tombe d'elle » même. Julien continuant en ces termes : *Que le Lecteur ſe ſouvienne, qu'Auguſtin confeſſe le libre arbitre, & que Dieu eſt Createur de tous ceux qui naiſſent, deux points que perſonne ne nia, ſinon Manichée. Puis donc que nous en convenons enſemble, & que d'ailleurs il s'enſuit de vôtre dogme de la grace, qu'il ne reſte point à l'homme de libre arbitre; avoüez que vous vous éloignez de la Foi Catholique, & que vôtre dogme lui eſt opposé.*

St. Auguſtin répond encore: » S'il « étoit au pouvoir de nôtre propre » volonté d'éviter le peché, il ne ,, nous ſeroit pas commandé de re- » courir à la priere pour obtenir ce » pouvoir. Voilà ce qui m'a fait di- » re, & non comme vous m'impo- » ſez d'avoir dit, que l'homme ſans » le ſecours de Dieu n'a pas de liber- » té pour faire le bien.

3°. Il eſt vrai que St. Auguſtin dit ſouvent, que la neceſſité du peché à été introduite dans le monde par celui d'Adam: mais il a extremement ſoin de faire obſerver, qu'il ne parle alors que de la neceſſité qui nous aſſujettit à l'ignorance & à la concupiſcence, qui ſont appellées peché, en tant qu'elles ſont la ſuite & la peine du premier peché. Ce n'eſt pas une neceſſité volontaire & ſimple, mais fâcheuſe & importune aux gens de bien, qui en gémiſſent & la combattent avec le ſecours de la grace.

4o. Quand aux premiers mouvemens de la grace & de la concupiſcence, St. Auguſtin reconnoît qu'ils ne ſont point en nôtre pouvoir. Dieu

forme les uns en nous ſans nous, comme il dit, c'eſt-à-dire, que la premiere penſée & la premiere volonté du bien nous ſont inſpirées: la chair nous fait ſentir les autres. Mais nôtre conſentement ſoit pour le bien ſoit pour le mal eſt en nôtre pouvoir.

5°. Enfin ſelon S. Auguſtin le merite ſuppoſe le libre arbitre: c'eſt pour cela que l'heureuſe neceſſité ou ſont les Saints dans le Ciel d'aimer Dieu, ne leur apporte point un nouveau merite.

Ces remarques étoient neceſſaires, pour s'ouvrir le chemin à l'Hiſtoire du Pélagianiſme, où l'on va entrer. Pelage donc, qui a donné le nom à cette héréſie, étoit de la grande Bretagne, Moine de profeſſion, d'un exterieur modeſte & qui impoſa à pluſieurs perſonnes à Rome, où il avoit paſſé pluſieurs années, lorſqu'il fut reconnu avoir des ſentimens contraires à la Doctrine Catholique ſur le peché originel & ſur la grace. L'éclat ne ſe fit qu'en 411. quoique Pelage eût jetté les ſemences de ſon er-

reur dès 405. dans une lettre écrite à S. Paulin, & enſuite dans un Livre des témoignages, & dans un Commentaire en forme de notes ſur les Epitres de St. Paul. Depuis il compoſa d'autres ouvrages, une lettre très travaillée & très élegante à la Vierge Demetriade, l'expoſition de ſa foi au Pape St. Innocent. Si l'on juge de ſon eſprit, par ce qui nous reſte de ſes écrits, on ne ſçauroit s'en former qu'une idée avantageuſe, & St. Auguſtin en parle toujours comme d'un homme d'eſprit; cependant St. Jerôme & Oroſe le traitent de ſtupide & de groſſier. Il étoit adroit, diſſimulé, & enveloppoit ſes erreurs ſous des termes ambigus.

Il eut pour premier Diſciple Celeſte, dont on ignore la patrie, homme plus franc & plus hardi que ſon Maître à déclarer ſes ſentimens: il avoit de la naiſſance, & avoit frequenté le barreau. On le croit Auteur des Propoſitions que St. Auguſtin réfute dans le Livre de la perfection de la Juſtice.

Annien Diacre de Celede ſe livra

auſſi à Pelage, & écrivit pour lui contre St. Jerôme. Nous avons encore d'Annien une traduction de 7. Homelies de St. Chryſoſtome des loüanges de St. Paul, & des huit Homelies du même Pere ſur Saint Matthieu.

Le plus zélé Défenſeur de la Secte fut Julien Evêque d'Eclane, qui eſt maintenant Frigento dans la Campagne de Rome. Il fut fils d'un ſaint Evêque nommé Memor ou Memorius, & d'une ſainte Dame nommée Julienne, qui l'éleverent dans la pieté & dans les Lettres. Memor étoit ami de St. Paulin & de St. Auguſtin. Julien étant jeune fut mis au nombre des Lecteurs: & puis il épouſa une fille de condition, nommée Ia, de laquelle il ſe ſepara bien-tôt pour vivre en continence à l'imitation de ſon Pere, de S. Paulin, & de pluſieurs autres. Ce que nous avons de ſes Ouvrages contre St. Auguſtin marque en lui une eſprit vif, mais orgueilleux & enflé.

Les points capitaux du Pelagianiſme regardoient le peché originel & la grace. Les Pelagiens diſoient

donc, qu'Adam n'avoit nui qu'à lui seul par son peché, & qu'il s'étoit attiré la mort de son ame. Car ils prétendoient que le premier Homme avoit été créé dans un état semblable au nôtre, sujet aux mêmes foiblesses & aux mêmes infirmitez. D'où ils concluoient, que non seulement nous ne naissons point dans le peché, mais que l'ignorance & la concupiscence ne sçauroient être appellées peché, n'étant point ni la peine ni l'effet du peché, mais seulement un défaut naturel & attaché à la nature de l'Homme fait comme il est.

Julien ajoûtoit, que dire autrement, c'est donner dans le Manichéïsme, & rendre Dieu Auteur du peché. Il insistoit sur la définition du peché donnée par St. Augustin, *qu'il est libre de s'en abstenir.* Mais le St. Docteur lui répond constamment, qu'il n'a ainsi défini que le seul peché actuel, tel que fut celui d'Adam, & tels que sont ceux que les Hommes commettent avec liberté : ce qui n'empêche pas que le peché originel ne soit veritablement peché,

& que l'ignorance & la concupiscence ne ſoient auſſi appellées peché, entant qu'elles ſont l'effet & la peine du premier peché, de même que la parole & l'écriture ſont appellées langue & main. Pour ce qui eſt du reproche de Manichéïſme, il eſt évident, que c'eſt une pure calomnie, & que la Doctrine Catholique en eſt infiniment éloignée.

2°. Quant à la grace, les Pelagiens diſoient, que c'en eſt une que Dieu nous ait créez avec le libre arbitre, & que dès-là nos bonnes actions ſont cenſées venir de la grace de Dieu, qui nous a donné le pouvoir de les faire. C'eſt encore ſelon eux une grace, que Dieu nous ait inſtruit & manifeſté ſa volonté par ſes ſaintes Loix, par les promeſſes de la recompenſe pour les bons, & par les menaces du châtiment pour les méchans. Mais la grace par excellence à leur avis, eſt que Dieu a envoyé JESUS-CHRIST au monde former les Hommes à la plus haute vertu par la prédication de l'Evangile, & par la ſainteté de ſes exem-

ples. Contens de ces graces extérieures qui frapent les sens, *forinsecus insonantes*, & qu'ils appelloient graces de doctrine, ils rejettoient absolument les secrettes opérations de Dieu dans nos ames, par lesquelles il éclaire interieurement nos esprits & échauffe nos volontez. Ils ne vouloient point de graces intérieures, pretendant que le libre arbitre est assez fort par soi même. Voilà leur doctrine touchant la grace actuelle & par rapport aux bonnes actions. Doctrine sur laquelle ils ne variérent jamais; sur la quelle St. Augustin à la fin des contestations pousse Julien, comme au commencement il avoit poussé Pelage. C'est donc une vaine imagination que Jansenius a adoptée d'Alvarés, des differens états du Pelagianisme; comme si ces Hérétiques avoient reculé, & qu'après n'avoir point reconnu d'autre grace que la nature en soi, & la force du libre arbitre, ils ayent ensuite dit que la loi & la doctrine extérieure est une grace; & puis admis une grace intérieure d'illustration pour l'entendement,

& enfin une grace intérieure pour la volonté, mais grace resistible, & que l'Homme peut ou suivre ou rejetter.

Ils reconnoissoient la grace habituelle, grace de sanctification & d'adoption, qui nous fait Enfans de Dieu, Freres de JESUS-CHRIST & Héritiers du Royaume celeste: ils disoient qu'elle est un effet de la liberalité de Dieu envers les innocens, & de sa misericorde envers les pécheurs convertis; & pour cela ils l'appelloient grace de remission. Ils avoüoient que le Baptême est l'entrée dans l'adoption de Dieu, & donne droit a l'héritage de son Royaume: c'est pourquoi ils le jugeoient necessaire à tous les Hommes, quelque innocens qu'ils fussent, & aux enfans pour les introduire dans la sanctification & dans l'adoption de Dieu, & ensuite dans son Royaume. Mais pour les enfans morts sans baptême, & pour les infidelles qui n'ont rien entendu de l'Evangile; les Pelagiens les excluoient du Royaume de Dieu, en leur promettant néanmoins une vie éternelle & heureuse.

3°. Une conſequence de leur erreur touchant la force du libre arbitre, fut de dire que l'homme a en ſoi le pouvoir de s'exemter de tout peché, & de paſſer ſa vie dans une parfaite innocence.

4°. Ils ajoûtoient pour ſurcroît d'héreſie, que le Royaume de Dieu n'eſt que pour ceux qui renoncent effectivement à tout, & font profeſſion de pauvreté.

La guerre qu'Alaric porta en Italie, fit prendre à Pelage & à Celeſte le parti de s'en retirer : ils paſſérent en Sicile, & de là en Afrique : ayant abordé à Hippone, d'où St. Auguſtin étoit alors abſent, ils s'en allérent à Carthage, où étoit St. Auguſtin, mais ſi occupé de la grande conférence des Evêques Catholiques avec les Donatiſtes, qu'il n'eût pas le tems de les entretenir. Pelage ſans y faire que peu de ſejour, s'embarqua pour la Paleſtine : & Celeſte s'y étant arrêté, ſe trouva exposé à une accuſation intentée contre lui par le Diacre Paulin, & enſuite à une condamnation prononcée par Aurele Evêque de Car-

thage. Ce fut la premiere qui tomba ſur la nouvelle héréſie, en 411. ou 412.

Auſſi tôt St. Auguſtin publia contre elle les trois Livres des merites & de la remiſſion des pechez; & peu après celui de l'eſprit de la lettre. Il prêcha le Sermon 296^{e}. Il écrivit à Honorat touchant la grace du Nouveau Teſtament, & à Hilaire Moine de Sicile ſur les troubles qu'excitoient les Pelagiens en cette Iſle: ſuivit en 414. ou 415. le Livre de la nature de la grace, addreſſé à Timaſe & à Jaques, jeunes gens de condition, qui par les exhortations de Pelage avoient embraſſé l'état religieux, & s'étoient pendant quelque tems laiſſez ſurprendre à ſes erreurs. Celui de la perfection de la Juſtice eſt à peu près du même tems.

Cependant Pelage ſe croyoit en ſureté dans la Paleſtine ſous la protection de Jean Evêque de Jeruſalem, dont il avoit gagné les bonnes graces; lorſqu'il ſe vit accuſé d'héréſie par Paul Oroſe Prêtre Eſpanol, qui ayant quité ſa Patrie, &

paſſé quelque tems auprès de Saint Auguſtin, avoit fait le voyage de Jeruſalem, où il trouva l'Evêque ſi prévenu, que ſon accuſation lui réüſſit mal, & qu'il fut obligé à faire une apologie pour lui-même. Vers ce même tems Saint Jerôme écrivit a Créſiphon contre Pelage une longue Lettre & trois Livres en forme de dialogues, auxquels Annien tâcha de répondre. Theodore de Mopſueſte entra auſſi dans la querelle pour le parti Pelagien. Mais la plus dangereuſe tempête qu'eût Pelage à eſſuyer, vint de 2 Evêques, Eros d'Arles, & Lazare d'Aix, qui entreprirent d'aller en Paleſtine pour pourſuivre ſa condamnation. Les Evêques étoient chaſſez de leurs Sieges, le Pape Zozime les traite mal, St. Auguſtin & St. Proſper en parlent plus favorablement. Quoiqu'il en ſoit de leurs perſonnes, il préſentérent à Eulogę Evêque de Céſarée & Primat de la Paleſtine un Memoire contenant pluſieurs propoſitions erronées de Pelage. Euloge pour en juger indiqua un Concile à Dioſpolis, où aſ-

ſiſtérent 14 Evêques. Pelage y ayant été cité, deſavoüa une partie des propoſitions, ſe tira des autres par des équivoques, & les anathématiza toutes dans un ſens qu'il ſe réſervoit. Ainſi il fut déchargé pour ſa perſonne, mais ſes erreurs furent condamnées. Sorti du Concile il écrivit de toutes parts, qu'il avoit triomphé de ſes Adverſaires. Cela ſe paſſa en 415.

Sur la nouvelle qu'Oroſe l'an 416. apporta en Afrique de ce prétendu avantage de Pelage, les Evêques de la Province de Carthage aſſemblez en Concile dans cette ville & ceux de Numidie à Milete, écrivirent au Pape St. Innocent, à qui ils déférérent les erreurs de Pelage, & en demandérent la condamnation. A ces deux Lettres cinq Evêques en joignirent une particuliere ſur le même ſujet, à ſçavoir Aurele de Carthage, Alype de Tagaſte, St. Auguſtin, Evode d'Uzale, & Poſſide de Calame. La réponſe vint l'année ſuivante, & fut telle qu'ils l'avoient attenduë: & auſſi tôt St. Auguſtin monta en chaire pour l'annoncer au

Peuple, fit le Sermon 131e. qu'il termina par ces paroles dignes d'éternelle memoire,& citées par nos Evêques de France en une pareille circonſtance, quoique contre une héréſie differente. » Les relations de » deux Conciles ont été portées au » St. Siege Apoſtolique: les Reſcrits » ſont venus. La cauſe eſt finie : plai- » ſe à Dieu qu'enfin l'erreur finiſſe. Ce fut vers ce même tems que St. Auguſtin publia le Livre des Actes de Dioſpolis.

Pelage cependant averti que ſa cauſe ſe traitoit à Rome, addreſſa une longue confeſſion de ſa Foi au Pape St. Innocent avec des lettres de recommandation de Praïle Evêque de Jeruſalem ſucceſſeur de Jean : ce paquet fut rendu à Zozime qui avoit ſuccedé à Innocent mort le 12e. de Mars 417.

Mais Celeſte eut la hardieſſe de ſe rendre de Conſtantinople à Rome, pour répondre lui-même au St. Siege. Ils trouvérent de l'appui : & Zozime, ſans relever néanmoins Celeſte des Sentences portées contre lui, cita à Rome Paulin ſon Accu-

ſateur, & écrivit des lettres aſſez dures aux Evêques d'Afrique. Aurele les ayant reçûës, aſſembla ce qu'il pût d'Evêques pour concerter une réponſe, & invita les Evêques d'Afrique à ſe trouver au 1. de Mai de l'année ſuivante 418. à Carthage : ils y furent au nombre de 214. & firent les célebres huit canons contre le Pelagianiſme. Le Pape revint bien tôt de ſa prévention : & voyant que Celeſte n'avoit point comparu au jour qui lui avoit été marqué, il le déclara convaincu d'héréſie, & condamna l'héréſie. Tous les Evêques, excepté 18. ſouſcrivirent à ce jugement, qui fut auſſi ſoûtenu par une Loi de l'Empereur Honorius. En vain les Pélagiens proteſtérent contre ce conſentement univerſel des Evêques à ſouſcrire leur condamnation: en vain ils demandérent à être oüis dans un Concile general. Vers ce tems-là St. Auguſtin compoſa les Livres de la grace de JESUS-CHRIST, & du peché originel, & la Lettre à Sixte, alors Prêtre de l'Egliſe Romaine, & depuis Pape. Julien ſe

mit alors à la tête des Evêques rebelles, & voulut ſe ſignaler en publiant quatre Livres contre le premier Livre des noces & de la concupiſcence que St. Auguſtin avoit nouvellement fait paroître, & auquel il ajoûta bien-tôt un ſecond, pour réfuter quelques extraits qui lui avoient été en voyez de l'Ouvrage de Julien. Il fit en même tems les quatre Livres au Pape St. Boniface Succeſſeur de Zozime contre deux Lettres des Pelagiens, l'une écrite à Rome par Julien & l'autre par les dix-huit Evêques à celui de Theſſalonique. Il écrivit encore une grande Lettre à Vital.

St. Auguſtin n'a rien travaillé avec tant de ſoin que ſix Livres contre les quatre de Julien : il ſemble que ce fut en 421. Et le Manuel ou *l'Enchiridion* eſt de la même année. Comme Celeſte nonobſtant ſa condamnation ne quitoit point Rome ; il en fut enfin chaſſé par ordre de l'Empereur Conſtance II. & puis y étant retourné trois ans aprés ſous le Pontificat de St. Celeſtin, il fut banni de toute l'Italie. Il crut trou-

ver une retraite à Constantinople: mais l'Empereur l'en fit sortir, sans qu'on sçache, ce qu'il est depuis devenu. La condition de Pelage n'étoit pas meilleure dans l'Orient: reconnu hérétique, condamné dans un Concile par Theodose Evêque d'Antioche, chassé de Jerusalem, il se cacha au monde, & l'on ignore où il a fini sa vie. Ce qui paroît surprenant, c'est que Theodore de Mopsueste prononça aussi Anathême contre lui dans un Concile des Evêques de la Cilicie, forcé sans doute par la pluralité des voix de ses Suffragans.

On conjecture que St. Celestin obtint aussi le bannissement de Julien & des autres Evêques Pelagiens, qui trouvérent un asyle chez Theodore de Mopsueste. Où Julien, le Chef & l'écrivain du parti, tâcha de réfuter par huit livres, le second de St. Augustin des noces & de la concupiscence: car on ne voit pas, qu'il ait jamais eû connoissance des six composez contre lui par le St. Docteur.

Ce fut en l'an 425. ou 426. qu'ar-

riva un évenement des plus fameux du Pelagianiſme, & qui fut tel: Deux Moines d'Adramete, Florus & Felix, allérent à Uzale, ils virent la lettre de St. Auguſtin à Sixte, la décrivirent, & de retour dans leur Monaſtere la communiquérent aux autres Moines à l'inſcû de leur Abbé nommé Valentin, qui dans la ſuite informé du trouble qu'elle cauſoit, en écrivit à Evode Evêque d'Uzale, qui lui conſeilla de s'addreſſer à St. Auguſtin. Ces Moines s'étoient imaginez que tant exalter la neceſſité de la grace pour les bonnes œuvres, c'étoit anéantir le libre arbitre: & ils diſoient, que leurs Superieurs devoient ſeulement prier pour eux que la grace ne leur manquât pas; mais qu'ils ne devoient pas leur donner de pénitence pour leurs fautes, par ce qu'ils ne les commettoient qu'en manquant de grace. Ce raiſonnement peut venir, ou de gens perſuadez de la néceſſité de la grace, & qu'il n'y a plus de libre arbitre, ou de gens perſuadez de leur libre arbitre, & qui nient la grace. La premiere erreur fait des

 Pré-

destinatiens, la seconde des Pelagiens. S. Augustin leur écrivit à ce sujet deux Livres, celui de la grace & du libre arbitre, & celui de la correction & de la grace. Or il est certain, qu'il ne les y traite point de Pelagiens; & par consequent le Pere Sirmond a eû raison de rapporter l'origine de l'hérésie des Prédestinatiens, qui est celle de Jansenius, au Monastere d'Adrumete. Jansenius même en convient assez clairement: mais Mr. de Tillemont article 328. après le Président Mauguin prétend, que St. Augustin ayant d'abord pris ces Moines pour des Prédestinatiens, ne reconnut qu'après leur avoir addressé le Livre de la grace & du libre arbitre, que leur erreur étoit de nier la grace, & qu'ainsi il ajouta l'autre Livre de la correction & de la grace. Cette conjecture, toute frivole qu'elle est, montre néanmoins l'opposition de St. Augustin à l'une & à l'autre hérésie, & lui fait prendre la défense de la grace & du libre arbitre, selon ces belles paroles écrivant à l'Abbé Valentin & à ses Moines: » S'il n'y a donc pas de

» grace de Dieu , comment JESUS-
» CHRIST ſauve-t'il le monde ? S'il
» n'y a point de libre arbitre , com-
» ment juge-t'il le monde ? Enfin les Pelagiens s'attachérent à Neſtorius, lui rendirent tous les ſervices poſſibles au Concile d'Epheſe, & furent condamnez avec lui l'an 431. S. Auguſtin , l'année précedente , entreprit la réfutation des huit Livres de Julien ; & mourut laiſſant ſon Ouvrage imparfait.

Pour Julien , il retourna à Rome en 439. d'où le Pape Sixte III. le fit chaſſer. Il n'eſt plus parlé de lui dans l'Hiſtoire. Et ce qui ſe dit du reſte de ſa vie employé à enſeigner des Enfans, & de ſon tombeau trouvé en Sicile , eſt incertain.

ARTICLE XLIII.

ODES DE MONSIEUR DE LA Motte avec un Diſcours ſur la Poëſie en general, & ſur l'Ode en particulier. Seconde Edition augmentée de moitié. A Paris chez Gregoire du Puis, ruë St. Jacques in douze, *pages* 493.

APrès le long extrait que nous avons donné * de la premiere Edition des Odes de Mr. de la Motte, & tant d'endroits où nous avons déclaré nos ſentimens ſur cet excellent Poëte, il ne nous reſte qu'à rendre compte au Public des additions dont il a enrichi cette ſeconde Edition. L'Ode de l'Enthouſiaſme eſt une réponſe ingenieuſe à quelques Critiques, qui ne trouvoient pas aſſez de fougue dans le nouveau Poëte Lyrique. Qu'il tourne finement la refutation de cette cenſure!

L'exemple n'a pû me ſéduire :
J'ai craint de me laiſſer conduire
Au gré d'un tranſport indiſcret.
La raiſon me ſervoit de phare,
Mais puiſqu'on veut que je m'égare,

* Avril 1707.

*Viens * m'en apprendre le ſecret.*

(Il s'addreſſe à Polhimnie.)

Je ſens qu'une yvreſſe ſoudaine
Me frape, me ſaiſit, m'entraine:
Qu'elle m'offre d'objets divers!
Déja ma raiſon interdite
Me livre au trouble qui l'agite.
Fortune prens ſoin de mes Vers.

Il ſe livre en effet à un tranſport poëtique, qui lui fait voir bien du pays. Polhimnie lui apparoît pour le détromper : elle blâme ſes égaremens, & répond à l'exemple de Pindare.

Bornée aux courſes de l'Elide
Sa Muſe d'un ſujet aride
Se ſauva par un coup de l'art.

Mais pourquoi du hardi Pindare
S'impoſer l'exemple bizarre,
Sans la même neceſſité?
Et ſe faire dans l'abondance
Une regle de la licence
Permiſe à la ſterilité?

* Polhimnie.

Les préceptes que lui donne sa Muse ont été observez par avance. Ce n'est pas une regle qu'elle lui prescrit ; c'est son caractere qu'elle fait.

Ne songe qu'à charmer les Sages
De tes plus riantes images.
Qu'un sens profond soit le soutien,
Et que tes utiles mensonges
Ne ressemblent point à ces songes
Dont le réveil ne laisse rien.
Choisi-toi des matieres neuves
Du genie uniques épreuves,
Et source des grandes beautez.
Oze en arracher les épines,
Et préfere les fleurs voisines
Aux ornemens trop écartez.

C'est peut-être dans ces ornemens que le Poëte regarde comme *écartez*, dans la multitude & la force de ces images qui rendent la Poësie égale à la peinture, dans l'usage des figures les moins communes, dans des expressions neuves & hardies, que les Censeurs de Mr. de la Motte font consister l'Enthousiasme propre de la Poësie Lyrique. Quoiqu'il en

ſoit, ils ne lui refuſeront pas tout à fait les loüanges que meritent ces faillies poëtiques. Où trouver une image touchée avec plus de force que celle de la Colere dans l'Ode qui en porte le nom?

Fuyons, j'apperçois la Colere:
De la raiſon qui nous éclaire,
Son ſouffle obſcurcit le flambeau:
Sous ſes pas naît la perfidie,
Dans ſa main au crime enhardie
Brille un ſacrilege couteau.

C'eſt cette Colere funeſte
Qui jadis a nourri Thyeſte
Du ſang d'un Fils qu'elle immola.
Feſtin deteſtable & parjure!
Et qui ſurprit plus la Nature
Que le Soleil qui recula.
Une nuit détruiſit Pergame
La Colere alluma la flame
Qui l'anneantit à nos yeux,
Et par le ſuccés même accrûë,
Elle fit paſſer la charuë
Sur des murs bâtis par les Dieux.

Les nouvelles Odes qu'on nous donne ſont ou ſur des ſujets de Cri-

tique ou de Literature, comme *la varieté*, *le goût*, *la nouveauté*, Ode qui le cede à peu d'autres, & où le Systême de l'égalité des Anciens & des Modernes, est soûtenu d'une maniere très-imposante; *la puissance des Vers*, *la Déclamation*, celle où le Poëte fait parler *Thalie*; où sur des sujets de Morale, *la Colere*, *l'amour propre*, Ode où l'on fait, ce me semble, un portrait trop hideux du cœur humain, dont le Poëte n'a trouvé le modelle que dans son imagination, & non pas dans son propre cœur; *l'amour*, *les vœux*, *la loüange*, *l'orgueil poëtique*; ou sur des sujets Heroïques, *sur la sagesse du Roi superieure aux évenemens*, *sur le courage à l'occasion de la prise de Lerida*, *le remerciment à l'Academie*, & celle qui est intitulée, *l'Ombre de Mr. de Roquelaure*, qui prouve que l'esprit ne réüssit jamais mieux que quand il travaille de concert avec le cœur.

Les nouvelles Odes imitées d'Horace démentent ce qu'on avoit dit dans l'extrait de la premiere Edition, que ces imitations d'Horace

faisoient moins de plaisirs que les autres Poësies de Mr. de la Motte. Nous ne parlons point de l'augmentation des Odes Anacréontiques.

Cette Edition est encore enrichie d'un Poëme sur le plaisir, de deux Odes sur les Ouvrages de Mr. de la Motte, l'une de Mr. de la Faie & l'autre de Mr. Roi : elles font esperer que la France plus heureuse que Rome, ne sera pas reduite à un seul Poëte Lyrique. Ces deux Odes sont suivies des traductions en vers Latins. Les Traductions Latines de quelques Odes Anacréontiques, qu'on rencontre à la fin de cette Edition, montrent que l'esprit & les mœurs de Rome payenne, ne subsistent que trop au milieu même du Christianisme, où le voluptueux Catulle à des Imitateurs.

Encore un mot de l'Ode sur l'amour propre. Le Systême de l'amour propre dominant, doit sa vogue à M. l. D. d. l. R. Auteur des reflexions morales si estimées. Il lui est arrivé ce qui arrive ordinairement aux Inventeurs des Sys-

têmes de Physique & de Medecine, qui tombent dans le faux, parcequ'ils veulent tout reduire à un seul principe. L'Homme est étrangement corrompu : l'amour propre, l'interêt sont le mobile de la plûpart de ses actions : il faut en convenir : mais faut-il convenir que toutes les semences des vertus naturelles, ayent été détruites par une corruption generale, & que sans la grace on ne fasse que changer de vice ? l'experience y repugne. Est-ce donc l'interêt qui a produit la fidelité de Regulus à garder sa parole ? Est-ce par amour propre, qu'il est retourné s'exposer aux plus cruels supplices ? L'équité de Lycurgue qui rendit la Couronne à un Neveu dont lui seul sçavoit la naissance & les droits ; la generosité de ces Esclaves qui pendant le Triumvirat se livrérent à la mort pour sauver leurs Maîtres ; ont-elles eû leur source dans la corruption de la nature ? C'est par vanité, dira-t'on, qu'ils ont agi. Fut-il jamais jugement plus temeraire, & moins propre à fonder un Systême de Morale ? Quelle vanité a pû mouvoir

des Eſclaves, dont le nom obſcur étoit inconnu à ceux-là même qui leur ôtoient la vie?

ARTICLE XLIV.

LA SOUVERAINE PERFECTION de Dieu dans ſes divins Attributs, & la parfaite integrité de l'Ecriture priſe au ſens des anciens Reformez, défenduë par la droite raiſon contre les objections du Manichéïſme; répanduës dans les Livres de Mr. Bayle. Par P. N. D. L. S. R. D. B. E. P. E. M. D. L. A. I. A Amſterdam, aux dépens d'Etienne Roger Marchand Libraire 1708. *in* 12. *Tome* I. *pages* 341. *Tome* II. *pages* 516.

LE Syſtême du Synode de Dordrecht & des Supralapſaires, demeure couvert d'une éternelle honte, depuis les conteſtations de Mr. Bayle & de Mr. Jaquelot. Celui-ci s'eſt ſouvent plaint, que c'eſt le refuge ordinaire & l'aſyle des Athées déguiſez: & l'autre s'y étant jetté, a crû pouvoir impunément attaquer les points capitaux de toute Religion, ôter à l'Homme ſa

liberté, & à Dieu ſa Providence; & pouſſer même la hardieſſe, juſqu'à défendre l'Athéïſme. On peut voir là-deſſus nos Memoires des mois de Septembre & d'Octobre 1707. & du mois d'Août 1708. Comme le Manichéen mis ſur la Scéne par Mr. Bayle, ſe ſent foible pour défendre le fanatiſme des deux principes, & ſe croit fort pour attaquer la Providence; qu'il ne paroît jamais ſur la défenſive, mais toûjour ſur l'offenſive; il ne differe en rien d'un Epicurien ni d'un Athée: & ce ſont les mêmes raiſonnemens. Seulement Mr. Bayle charge un Manichéen du rôle que Lucien a autrefois donné à un Epicurien, avec cette différence néanmoins, que l'Epicurien ſe divertit dans la diſpute, & n'employe que la raillerie; au lieu que le Manichéen y met ſérieuſement toutes ſes forces.

Venons maintenant à Mr. Naudé, de Lutherien devenu zélé Proſelyte du Calviniſme le plus outré. De la maniere dont il raconte ſa converſion dans la préface, on ſent je ne ſçai quoi qui ne fait pas bien

esperer de la suite de l'Ouvrage : on appréhende d'y trouver plus d'enthousiasme que de raison. D'ailleurs ce qu'il se propose rébute d'abord l'esprit : car il prétend que le seul Systême des Decrets absolus de Dieu, & qui imposent à l'Homme la necessité d'agir, peut évidemment démontrer, que Dieu n'est point l'Auteur du peché. De sorte que selon lui Dieu en poussant necessairement Adam à manger de la pomme fatale, est moins l'Auteur de sa desobéïssance, que s'il lui avoit laissé la liberté d'indifférence à en manger ou à n'en point manger ; & que par conséquent, la liberté eût été une bonne excuse à Adam d'avoir contrevenu à un commandement, auquel il eût pû ne pas contrevenir : au lieu que la necessité de faire ce qu'il a fait, & l'impossibilité de faire autrement, lui ont ôté toute excuse. Jamais Supralapsaire n'a osé en venir là : & si cet Auteur pouvoit réüssir à prouver un tel paradoxe, c'en seroit fait de Mr. Bayle, qui se trouveroit forcé dans les retranchemens même du Synode de Dordrecht.

Comme on eſt perſuadé que le Public ſçauroit peu de gré d'un extrait trop détaillé d'un Ouvrage de cette ſorte, on ſe contentera d'indiquer ce qu'il contient. Il eſt diviſé en quatre parties ; deux parties pour chaque Tome. Dans la premiere M. Naudé poſe ſes principes. 1°. Dieu eſt déterminé par ſon infinie Sageſſe à faire neceſſairement ce qui eſt de mieux ou ce qui eſt le meilleur. 2°. Le mieux eſt, que tous les Attributs de Dieu ſe manifeſtent par leurs effets propres. 3°. L'effet propre de la Miſericorde, c'eſt le ſalut des Prédeſtinez ; comme l'effet propre de la Juſtice, c'eſt la damnation des Reprouvez ; & le grand nombre de ces derniers fait encore mieux ſentir aux premiers, de quelle miſericorde Dieu en a uſé à leur égard. 4°. Comme Dieu ne punit point & ne damne point des innocens, ſa Sageſſe lui a fait vouloir qu'il y eût des coupables & des pécheurs, afin de manifeſter en eux ſa haine pour le pêché. 5°. Par ſes Decrets abſolus il pouſſe efficacement & neceſſairement les

Reprouvez à pecher, afin de ſe donner le droit de les punir. 6°. Il s'enſuit donc que Dieu eſt Auteur du peché, & aime le peché, entant qu'il en tire ſa gloire, & qu'il le fait ſervir à la manifeſtation de ſa Juſtice ; quoi qu'il n'en ſoit pas Auteur, & qu'il ne l'aime pas, entant qu'il le regarde comme mauvais en ſoi & puniſſable. 7°. La volonté de pecher en ceux qui pechent, leur vient de Dieu ; & elle eſt abſolument neceſſaire : mais c'eſt pourtant une volonté, & c'en eſt aſſez pour les rendre criminels & dignes de damnation. Etranges principes, que la raiſon de Mr. Naudé dirigée par les déciſions du Synode de Dordrecht, lui ſuggere ! & qui ſont ſans doute tout propres à repouſſer les efforts que Mr. Bayle a faits pour prouver que Dieu eſt l'Auteur du peché, & que l'homme n'a pas la liberté pour ne pas pecher. Auſſi cet Auteur inſulte aux Moliniſtes, aux Luthériens, aux Arminiens, aux Pélagiens, a Meſſieurs King & Jaquelot, à tous ces Défenſeurs du libre-arbitre, qui

trahiſſent la cauſe de Dieu, en exposant ſa Providence à être chargée par les Manichéens, les Epicuriens, & les Athées de l'origine du mal & de l'entrée du peché dans le Monde.

Dans la ſeconde partie il attaque Mr. Jaquelot, comme un Homme qui s'eſt formé un Syſtême ſur ſes idées particuliéres, & contraire à la Sainte Ecriture, laquelle ne parle point de permiſſion, mais de volonté abſoluë & efficace du peché, & qui ne dit point que le peché ſoit entré dans le monde par accident, mais par les Decrets abſolus de Dieu. Au reſte Mr. Jaquelot pourroit ici mettre de ſon côté tous les Peres qui ont combattu le Manichéïſme, à commencer par Archelas Evêque de Carres dans les Conférences qu'il eut avec Manichée même, & où il confondit cet impie; & en continuant par Serapion de Tmuis, Titus de Boſtres, Nemeſius, Saint Baſile, Saint Auguſtin. Un reproche perſonnel & plus apparent que Mr. Naudé fait à Mr. Jaquelot, c'eſt d'avoir dit que le libre-

arbitre ne fait qu'une queſtion de mots entre lui & les Supralapſaires: mais Mr. Jaquelot s'eſt expliqué là-deſſus, comme nous l'avons remarqué dans l'Extrait de ſa réponſe aux Entretiens de Maxime & de Themis, au mois d'Août 1708.

La 3e. partie eſt employée à juſtifier le Syſteme des Supralapſaires, des horreurs que lui objectent les Infralapſaires. Cet Auteur remarque au moins judicieuſement une fois, que la cauſe des uns eſt ſemblable à celle des autres. En effet qu'importe-t'il tant de trouver horrible, que Dieu ſoit l'Auteur du premier peché, ſi l'on n'évite pas le même blaſphême à l'égard de tant de millions de pechez commis depuis celui d'Adam? Mr. Naudé s'efforce de repondre aux objections de du Moulin, du Miniſtre Claude, & de Holtzfus : mais ſur tout il ſe plaint qu'elles ne ſont fondées que ſur la raiſon, & non ſur l'Ecriture, lui qui dès le titre de ſon Ouvrage promet de metre la raiſon de ſon parti. Ces objections ſe réduiſent, preſques toutes à deux points. 1o. Les Elûs

ne le ſont que par la miſericorde de Dieu. 2o. Dieu n'a pû avec juſtice décerner la damnation à des innocens; donc la Prédeſtination & la Réprobation ſuppoſent également l'homme pécheur, envers lequel Dieu uſe de miſericorde, ou ſur lequel il éxerce ſa Juſtice. Mr. Naudé, bon Supralapſaire, répond ſans embarras à ces difficultez; que Dieu a pouſſé l'homme neceſſairement au péché, & qu'il l'a rendu pécheur afin de faire éclater en lui ſa miſericorde & ſa juſtice, & d'illuſtrer ſa Gloire par le bonheur des Prédeſtinez, & par le malheur des Reprouvez. D'ailleurs, ajoûte-t'il, ces termes d'Equité & de Juſtice ne conviennent point à Dieu à l'égard de ſes créatures à qui il ne doit rien, & dont il diſpoſe ſelon ſa ſuprême volonté pour le bien & pour le mal. Voilà bien défendre la ſouveraine perfection de Dieu dans ſes divins Attributs, & faire taire les Manichéens, les Epicuriens, les Athées, & tous les ennemis de la Providence!

Enfin la derniere partie eſt deſti-

née à refuter le dogme de la grace univerſelle, & de la mort de Jesus-Christ pour tous les hommes. Ceux qui le defendent ſont appellez Univerſaliſtes ; & ceux qui le nient, Particulariſtes. Comme les Luthériens ont eu honte du ſcandaleux Particulariſme de Luther, & ont embraſſé l'Univerſaliſme de Mélancthon ; de même ont fait les plus ſçavans Miniſtres de France, du Moulin, Amyrault, Daillé, Claude, Pajon, Alix : ils ont abandonné Calvin & fortifié le parti Arminien. Mr. Naudé ardent Calviniſte, Supralapſaire, Particulariſte, s'en prend ici particuliérement à Mrs. Claude & Daillé, & à Holtzfus. Ce qu'on a dit juſqu'ici fait aſſez comprendre, quels principes il a à leur oppoſer. On remarquera ſeulement ceux ſur leſquels Mr. Claude * a appuyé l'Univerſaliſme. 1°. Dieu a envoyé Jesus-Christ par l'amour qu'il a pour tous les hommes. 2o. Le Decret d'envoyer Jesus-Christ a précédé celui de la permiſſion du péché : & il eſt plus con-

* *Traité de Jeſus-Chriſt.*

venable de dire que nous sommes Elûs en J. C. que de dire qu'il a été envoyé pour nous. 3°. L'Evangile est annoncé comme une Loi, & par conséquent suppose une condition de nôtre part, qui est de le vouloir accepter avec la rémission de nos pechez par J. C. comme il nous la promet. 4°. La Foi ou la créance en l'Evangile ne nous a donc point été meritée par J. C. & le fruit de sa mort, qui est la remission des pechez & le salut, suppose l'Homme fidelle. Conclusion Pélagienne. 5°. Il s'ensuit, que le Decret de la Prédestination & de la Réprobation est postérieur au Decret d'envoyer J. C. & qu'il suppose que l'Homme voudra mettre en lui sa confiance ou la lui refuser. 6°. » Puisque Dieu agit toû-
» jours par quelque œconomie de
» Sagesse, il ne choque jamais ses
« vertus morales. Or il est certain
» que si la Mort de J. C. n'étoit que
» pour les seuls Elûs dans sa premie-
» re destination, & qu'elle n'appar-
» tint en nulle maniere aux autres,
» la bonne foi de Dieu seroit violée,
» lorsqu'il la feroit offrir à d'autres

» qu'à des Elus. Pourquoi ? parceque » cette offre qu'il leur en fait, étant » prise dans la signification commu- » ne & ordinaire d'une offre sincere, » suppose que la chose offerte est » destinée pour ceux à qui on l'of- » fre; & que la prenant comme on » la leur donne, elle sera actuelle- » ment à eux. Mais si la Mort de J. » C. n'est non plus pour ces gens-là, » que pour les Démons, il n'y peut » pas avoir de sincerité, dans l'offre » qu'on leur en fait, ou dans le com- „ mandement de l'accepter; puisque „ cette offre & ce commandement „ supposent une chose fausse, sça- „ voir qu'il ne tient qu'à l'acte de „ leur acceptation, que la Mort de „ J. C. ne soit actuellement à eux.

Pour expliquer cette œconomie de la Sagesse de Dieu par rapport à la mort de J.C. M. Claude se sert de cette comparaison : „ Supposons que „ deux Villes qui appartiennent à „ un même Roi, se soient revoltées, „ & que le Souverain en laisse une „ toute entiere sans lui vouloir faire „ aucune grace ; mais qu'à l'égard „ de l'autre il lui envoye ses He-

„ rauts, pour propoſer & offrir à
„ tous ceux d'entre eux qui vou-
„ dront poſer les armes & recourir à
„ ſa clemence, l'abſolution de leur
„ crime. Cette ſuppoſition fait con-
„ cevoir trois ſortes de perſonnes.
„ Les premieres ſont celles, que le
„ Roi a abandonnées à la rigueur de
„ ſa Juſtice : les ſecondes ſont celles
„ qui ont embraſſé actuellement la
„ grace qui leur a été offerte : les
„ troiſiémes ſont celles qui l'ont ac-
„ tuellement rejettée. Quant aux
„ premiers, on ne peut dire en au-
„ cun ſens que la grace fût pour eux.
„ Des ſeconds on dira que la grace
„ eſt pour eux dans la propre & par-
„ faite ſignification de ce terme *pour*:
„ car cela veut dire qu'elle eſt ac-
„ tuellement à eux. Et pour ce qui
„ regarde les derniers, on les conſi-
„ derera en deux tems, où après la
„ rejection actuelle qu'ils ont faite
„ de la grace, ou avant la rejection,
„ lorſque la grace leur eſt ſimple-
„ ment offerte. Dans le premier tems
„ on ne dira plus que la grace ſoit
„ pour eux, puiſqu'ils s'en ſont ren-
„ dus indignes par la rejection qu'ils

„ en ont faite; & cette rejection les „ en exclut entiérement. Mais dans „ le premier tems avant qu'il ayent „ encore rejetté la grace, on dira „ fort bien qu'elle est pour eux, non „ dans le sens propre & parfait de „ ce terme *pour*, mais dans un au- „ tre sens, qui ne veut dire autre „ chose, sinon que le Roi leur fait „ offrir & proposer cette grace, avec „ une intention sincere, que l'ayant „ acceptée ils en joüissent. La premiere Ville révoltée représente les Démons; & on ne peut pas dire que J. C. soit mort pour eux. La seconde comprend les Prédestinez & les Réprouvez d'entre les Hommes: & il est vrai de dire, quoi qu'en divers sens, que J. C. est mort pour les uns & pour les autres.

Le Sieur Naudé a employé un style conforme au dessein de son ouvrage, fanatique dans l'exposition des preuves, insultant dans les réponses aux objections, bas par tout. Le public doit sçavoir quelque gré à ceux qui prennent sur eux l'ennui d'une telle lecture pour le lui épargner.

Avril 1709.

ARTICLE XLV.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLE'E *publique de la Societé Royale des Sciences, tenuu à Montpellier le* 17. *Novembre* 1708.

MOnſieur Chicoyneau Directeur de la Societé Royale a ouvert la Seance par un Diſcours philoſophique, dans lequel il a fait voir en abregé l'utilité que l'on pouvoit tirer des recherches exactes & curieuſes, que les Academiciens ont déja faites, tant ſur les Mathematiques que ſur la Phyſique experimentale. Il a parlé des Obſervations aſtronomiques qui peuvent perfectionner la Geographie & la Navigation, de nouvelles deſcriptions de Plantes & de leurs vertus medicinales, de quelques eaux minerales, & de pluſieurs marcaſſites, dont on a déja fait les analyſes avec beaucoup de ſoin, de pluſieurs deſcriptions, & diſſections anatomiques d'animaux, tant terreſtres qu'aquatiques. Il a annoncé que c'étoit l'à les materiaux qui devoient ſervir

un jour de fondement à l'Histoire naturelle de la Province de Languedoc, que la Societé s'est proposée de donner au Public. Cette espece d'ouvrage, a dit Mr. Chicoyneau, est d'un très-long & très-penible détail; & si toutes les parties des Mathematiques & de la Physique peuvent y trouver leur place, comme on n'en sçauroit disconvenir, il n'y a qu'une Compagnie sçavante protegée par le Roi, & soutenuë par les Etats de la Province, qui puisse l'entreprendre: encore faut-il bien du tems & des conjonctures très-favorables pour y donner la derniere main.

Après ce Preliminaire Mr. Riviere a lû une Dissertation sur les Glossepetres, que quelques-uns croyent être des langues de serpent petrifiées, qu'on trouve, disent-ils, dans l'Isle de Malte. On eût mieux fait de les appeller dents de poisson. Mr. Riviere en a fait voir de deux especes qui se trouvent dans les carrieres qui sont aux environs de Montpellier, dont les unes sont triangulaires, & ont les côtez dentelez en

 forme

forme de ſcie ; les autres ſont pointuës & leurs côtez ſont polis & tranchans : les premieres paroiſſent être de veritables dents de Lamie, de Carcharias, & les dernieres des dents du Galeus canis, du Renard marin de Pline, ou d'autres poiſſons ſemblables. Les unes & les autres, ſuivant Mr. Riviere, ſont de veritables dents de poiſſons cetacées, leſquelles ont demeuré engagées dans un ſablon limonneux, qui a acquis par une longue ſuite d'années la ſolidité & la dureté de la pierre.

Mais ces dents ſont-elles petrifiées, ou bien ont elles reſiſté à la petrification ? C'eſt ce qui forme une queſtion très curieuſe parmi les Naturaliſtes. La plus grande partie a crû que ces dents étoient totalement petrifiées; d'autres que ce n'étoit que de veritables pierres, qu'un jeu de la Nature faiſoit paroître ſous la figure de dents ; d'autres enfin comme Fabius Columna, ont aſſuré, que ces dents des carrieres, étoient de veritables dents de poiſſons cetacées, leſquelles avoient conſervé leur nature animale, & reſiſté à la

petrification. Les raiſons que Fabius Columna rapporte pour ſoutenir ſon opinion ſeroient déciſives, ſi elles s'accordoient avec l'experience.

Il eſt vrai, comme le dit ce Naturaliſte, que les dents des carriéres reſſemblent parfaitement aux dents des poiſſons cetacées, par leur grandeur, par leur figure, par leur émail, & par leur tiſſu qui paroît être encore fibreux. Mais il n'eſt pas vrai que les gloſſepetres miſes au feu laiſſent un charbon, de même que les matieres ligneuſes & oſſeuſes, comme Fabius Columna l'a avancé: elles s'y changent au contraire en une eſpece de chaux après avoir petillé: & cette experience toute ſimple qu'elle eſt, renverſe entierement l'opinion de ce Naturaliſte d'ailleurs très-habile.

Mr. Riviere qui veut décider la queſtion, & ne plus laiſſer aucun doute ſur cette matiere, a fait les experiences ſuivantes.

Il a mis en poudre les dents de poiſſon recentes, & celles qu'on trouve dans les carriéres; & il a re-

marqué qu'un égal volume de ces deux poudres peſe à peu près également.

Il a verſé deux gros de bon eſprit de nitre ſur un gros de chacune de ces poudres ſéparément : l'eſprit de nitre a fermenté vivement, & a excité une chaleur aſſez forte avec les dents de carriéres : l'ébullition & la chaleur ont été beaucoup moins ſenſibles avec les dents recentes : mais ni l'une ni l'autre de ces poudres, ne ſe diſſoudant pas totalement, Mr. Riviere a ajoûté un gros de nouvel eſprit de nitre à chacun de ces mêlanges, & les ayant expoſez à la chaleur du bain-Marie pour animer le diſſolvant, il a remarqué que les dents recentes ont été entierement diſſoutes dans 24 heures, & que toutes choſes étant d'ailleurs égales, il en a fallu 48 à celles de carriéres.

L'Eſprit de ſel de même que celui de nitre a excité une forte ébullition accompagnée de chaleur, avec les dents de carriéres ; & l'ébullition & la chaleur ont été beaucoup moindres avec les dents recentes.

Les unes & les autres ont resté deux jours à la chaleur du bain, sans pouvoir être dissoutes par l'esprit de sel : les dents des carriéres étoient changées en une matiere limonneuse de couleur jaune, & les recentes en un limon de consistence à peu près semblable, mais de couleur de violet foncé. Ces dernieres ont été parfaitement bien dissoutes dans 7 ou 8 heures par l'addition d'un gros de nouvel esprit de sel, & la dissolution a toûjours conservé la couleur violette. Les premieres au contraire ont resisté à deux gros de nouvel esprit de sel, à la chaleur du B. M. & des cendres chaudes, & n'ont jamais presenté qu'une eau bourbeuse & une poudre indissoluble.

Ces experiences préliminaires laissent déja entrevoir la nature des glossepetres : mais l'analyse chymique que Mr. Riviere en a faite décide assez nettement la question.

Il a mis 8 onces de dents des carriéres dans une cornuë, & ayant donné le feu par degrez, il y a remarqué que ces dents ont beaucoup

petillé, dès que le feu a commencé de les mettre en mouvement; qu'elles ont ensuite donné une eau claire & limpide sans nuages blancs dans le recipient, point de sel volatile, & encore moins d'huile noire. Après avoir cassé la cornuë, il a trouvé que les dents n'avoient point changé de figure; mais qu'elles avoient perdu leur émail, & paroissoient calcinées: elles étoient de couleur gris-blanc & sentoient un peu le brûlé.

L'eau qui étoit dans le recipient au poids de six gros, étoit claire tirant un peu sur le roux, & d'une odeur urineuse, elle a verdi vivement la teinture de fleurs de mauve, & fait un précipité avec la dissolution de sublimé corrosif, après l'avoir blanchie. Voilà des effets qui marquent le sel volatile animal; & Mr. Riviere ne doute pas que ce ne soit la superficie polie, l'émail de la dent, qui ait fourni ce principe. En effet cette partie de la dent est d'une très-grande solidité: elle la défend des injures exterieures, pendant que l'animal est en vie, &

ſi elle vient à être rongée par quelque cauſe que ce puiſſe être, la dent ne ſçauroit plus reſiſter, & la carie la détruit bien vîte : en un mot cette ſuperficie exterieure eſt très propre par ſa ſolidité, & par ſa tiſſure à reſiſter à la petrification ; & à tout autre changement.

Six onces de dents recentes de poiſſons cetacées, ont donné du flegme, de l'éſprit, du ſel volatile, de l'huile noire. Toutes ces ſubſtances enſemble ont peſé ſix gros ; & les dents qui ont reſté dans la cornuë après l'operation, ont conſervé leur figure, & ont été d'un noir luiſant & fort caſſantes. Voilà la difference qu'il y a entre les dents des carriéres & les dents recentes : celles-ci n'ont rien que d'animal ; & celles-là d'une nature mixte, ſous une écorce animale cachent une ſubſtance minerale. C'eſt là l'Enigme qui a fatigué juſques ici les Naturaliſtes, & dont Mr. Riviere donne l'explication.

Il n'a pas oublié pour mieux éclaircir la choſe, de preſenter les dents des carriéres à la flamme de la chan-

delle : il a remarqué qu'à cette épreuve, elles donnent une odeur urineuſe, mais moins penetrante que celle que repandent les dents recentes, puis s'en vont en éclats, & laiſſent enfin une eſpece de chaux. Voilà bien encore l'animal & le mineral qui joüent chacun leur rôle, & qui ne ſont pas méconnoiſſables.

Mr. Riviere ſe propoſe de pouſſer plus loin ſes experiences, quand il pourra recouvrer une aſſez grande quantité de gloſſepetres. Il examinera par exemple, la lame polie & la ſubſtance interne de ces dents ſéparément, leur pointe ſéparée de leur baſe, & bien d'autres choſes, qui vrai-ſemblablement ne feront que confirmer les premieres épreuves qu'il a déja faites.

Après ces experiences & un détail exact des differentes eſpeces de petrifications, dont Mr. Riviere a donné des raiſons phyſiques très apparentes, il a parlé de la cauſe qui peut avoir placé ces dents de poiſſon dans les carriéres, & les avoir ſi étroitement unies avec le rocher. Il croit que c'eſt l'ouvrage de plu-

ſieurs ſiecles, & qu'il eſt arrivé de grands changemens à la ſuperficie de la Terre, tant par le Deluge univerſel, que par le mouvement des eaux de la Mer. Les raiſons que Mr. Riviere allegue font voir, que ces eaux ont pû inonder certaines portions de la Terre, pendant qu'elles en ont laiſſé bien d'autres à découvert. Ce Syſteme qui eſt confirmé par l'autorité des anciens Geographes, fut propoſé dans la derniere Aſſemblée publique de la Societé Royale ; & Mr. Riviere n'a fait que le mieux établir par les recherches & les obſervations qu'il a faites ſur le même ſujet.

Il a fini ſa Diſſertation en examinant, ſi l'on pouvoit tirer quelque uſage medicinal de ces dents petrifiées. Il ne s'arrête pas à la ſuperſtition de ceux qui ont crû qu'elles tomboient du Ciel quand la Lune étoit éclipſée, & que ces dents pouvoient rompre les ſortileges & les enchantemens. Nous ſommes nez, dit-il, dans un ſiecle où la bonne Philoſophie nous a appris à faire uſage de nôtre raiſon, & à n'admettre pour vrai en

Physique, que ce qui peut-être un effet de la figure & du mouvement des differentes parties de la matiere. Enfin Mr. Riviere relegue les glossepetres au rang des Alkalis terreux, qui peuvent convenir, comme les coraux & les coquillages, aux maladies qui sont causées par un sel acide.

Mr. Chicoyneau recapitula le discours de M. Riviere avec beaucoup de netteté & de précision; fit remarquer que la Terre pouvoit fort enrichir l'histoire de la Mer, lorsqu'elle étoit examinée avec des yeux de Philosophe; & que les differentes petrifications qu'on y trouve, peuvent servir à accorder l'ancienne Geographie avec la moderne.

Mr. Lapeyronie lût ensuite un Memoire contenant diverses Observations sur le cerveau de l'Homme, fondées sur les ouvertures des cadavres de plusieurs personnes, qui avoient eû le cerveau affecté avec lesion de certaines facultez de l'Ame; & sur des operations de Chirurgie faites à l'occasion de playes de tête avec fractures. Ces obser-

tions avec celles qu'on pourra faire dans la ſuite, donneront quelque jour une connoiſſance plus parfaite des cauſes des maladies de la tête, & peut-être pourrat-t'on déterminer par cette voye, la partie du cerveau dans la quelle l'Ame exerce ſes fonctions. Ce Syſteme ſeroit également curieux & utile : car ſi d'un côté le Philoſophe pouvoit avoir la ſatisfaction de connoître, quel eſt l'endroit du cerveau qui doit être ébranlé, pour que l'Ame ait telles ou telles ſenſations, il ſeroit d'ailleurs très-avantageux au Medecin, de ſçavoir quelle eſt la partie du cerveau qui eſt affectée, lorſqu'il y a quelque défaut dans l'exercice de certaines facultez de l'Ame. Le Philoſophe raiſonnera donc plus juſte, & le Médecin agira plus ſurement, ſi l'on continuë à faire des obſervations, qui puiſſent perfectionner le deſſein que Mr. Lapeyronie ſe propoſe.

Avant toutes choſes, & pour traiter une matiere ſi difficile avec quelque Methode, Mr. Lapeyronie établit deux principes dont il tire quelques conſequences.

1°. Il faut convenir, dit-il, que les ſenſations ſont cauſées par un reflux d'eſprits vers le cerveau, le cervelet, ou la moële allongée; & que c'eſt l'ébranlement d'une partie déterminée du cerveau, qui par les loix de l'union de l'Ame avec le corps, fait que l'Ame a une ſenſation plûtôt qu'une autre.

Il ſuit de ce principe 1°. Que l'ébranlement de differentes parties du cerveau, occaſionera differentes ſenſations dans l'Ame, & que l'ébranlement de la même partie produira toûjours la même ſenſation. 2°. Que même le point du cerveau déterminé à produire une certaine ſenſation, pourra être ébranlé par le mouvement des eſprits indépendemment des objets exterieurs; & que pour lors, l'Ame devra avoir une ſenſation, telle que la cauſeroit un objet exterieur, s'il agiſſoit actuellement ſur les organes des ſens.

Le ſecond principe, & qui peut être regardé comme une conſequence du premier, eſt que les ſenſations peuvent être interrompuës, par le

défaut des parties ſolides du cerveau, & par le vice des fluides qui arroſent cette partie : ces déreglemens peuvent échapper à la vûë ; puiſqu'il arrive tous les jours qu'en foüillant dans le cerveau de ceux qui ſont morts de certaine eſpece d'apoplexie, on n'y voit rien qui paroiſſe opposé à l'ordre naturel. Pour lors ces dérangemens ne peuvent de rien ſervir, pour éablir le Syſtême de Mr. Lapeyronie : mais ſi la maladie du cerveau peut tomber ſous les ſens, voici les conſequences qu'il tire de ce ſecond principe.

1°. Que toutes les fois que le point du cerveau deſtiné à produire une certaine ſenſation ſera embarraſſé ou dérangé, l'Ame ſera privée de la perception que ce point devoit produire ; & que ſi le deſordre eſt entier & irreparable, la même perception ſera perduë pour toûjours.

2°. Que s'il arrive des dérangemens dans les parties du cerveau, qui ne ſont pas deſtinées aux fonctions de l'Ame, ces mêmes fonctions ſubſiſteront dans leur entier,

pourvû que le deſordre n'intereſſe en aucune maniere les parties qui ſont deſtinées à cet uſage.

3°. Il peut arriver encore, qu'il y ait un vice inſenſible dans l'un des points deſtinez aux ſenſations, & un deſordre ſenſible dans un endroit indifferent du cerveau. Les obſervations que Monſieur Lapeyronie a rapportées ſont voir, qu'il y a des parties dans le cerveau qui peuvent être inciſées, emportées, & qui peuvent ſe pourrir par la ſuppuration, ſans que le Malade en meure, & ſans que l'Ame ceſſe d'avoir ſes perceptions ordinaires. Ces parties peuvent être donc regardées comme indifferentes, non par rapport à l'uſage auquel elles ſont naturellement deſtinées, mais par rapport à leur multiplicité, une partie pouvant ſuppléer au défaut de l'autre.

Si l'on trouvoit, dit Mr. Lapeyronie, les ſubſtances du cerveau, du cervelet, & de la moëlle allongée, entierement dérangées ou diſſoutes, & que cependant le ſujet dans leſquel on trouveroit ce deſordre, n'eût ſouffert aucune lé-

ſion dans les fonctions de l'Ame, on ſeroit forcé de croire, que le cerveau n'eſt point le ſiége de l'Ame, & qu'elle exerce ſes operations dans quelque autre partie. Mais ſi l'on voit ſeulement certaines parties du cerveau diſſoutes, ſans que les facultez de l'Ame ayent ſouffert aucune alteration ; & toûjours les mêmes facultez dépravées ou abolies, quand d'aurres portions du cerveau ſe trouveront intereſſées ; on devra conclurre, que c'eſt dans ces dernieres parties, & non dans les premieres, que l'Ame apperçoit, imagine, raiſonne &c. Si Mr. Deſcartes avoit ſçû, par exemple, que l'on trouve quelque fois la glande pineale abſcedée ou ſquirreuſe, dans des ſujets dont le raiſonnement n'a jamais été affoibli, il n'auroit eu garde de choiſir cette glande préferablement à toutes les autres parties, pour y établir le ſiége de l'Ame. Mr. Lapeyronie ſuppoſe donc qu'on ſçache aſſez d'Anatomie, pour pouvoir bien diſtinguer & ſeparer toutes les parties qui compoſent la maſſe du cerveau, & qu'on ait occaſion d'ouvrir le crane de pluſieurs Sujets, qui

seront morts avec quelques fonctions de l'Ame vitiées : avec cela & sans employer aucun raisonnement, on pourra donner l'exclusion par rapport au siége de l'Ame à toutes les parties du cerveau qui se trouveront alterées, sans que les facultez de l'Ame en ayent aucunement souffert ; & l'on déterminera avec assez de précision par cette voye purement anatomique, quelle est la partie du cerveau à laquelle la Nature a donné cette prérogative.

Il pourroit pourtant arriver, dit Mr. Lapeyronie, qu'on trouveroit un vice dans quelque partie du cerveau, laquelle ne seroit point le veritable siége de l'Ame, & qui cependant pourroit alterer ses facultez, parce que cette partie pourroit être le chemin, par où les esprits devroient passer, pour arriver à la partie principale : mais cette erreur ne pourroit avoir lieu, répond-il, que pour les sens externes, & jamais pour l'imagination & la memoire ; il faut d'ailleurs des experiences rëiterés pour établir un Systême aussi délicat que celui-ci ; &

une seconde ou une troisiéme ouverture de tête démentiroit infailliblement, ce que le hazard auroit pû faire dans une premiere. Il n'est pas possible que des choses indépendantes ayent toûjours les mêmes rapports. Voici les observations que Monsieur Lapeyronie rapporte pour ébaucher ce nouveau Systême des exclusions.

Je fus appellé, dit-il, en 1699. pour un jeune homme blessé depuis un mois d'un coup de pierre à la tête, qui avoit fracturé avec embarrure la table interieure du haut du parietal gauche, quoique l'exterieure n'eût qu'une petite fêlure qui avoit échappé aux yeux du Chirurgien ordinaire. Le Malade avoit été traité pendant 25 jours sans aucun accident ; après lequel tems l'œil droit commença à s'affoiblir : il le sentoit pesant & douloureux, sur tout quand il le pressoit, & les accidens augmentant toûjours, le Malade fut 4. ou 5. jours après si étourdi, & même si assoupi, qu'il en étoit comme hebeté. Mr. Lapeyronie lui fit l'operation du trepan,

qu'il réïtera jusques à trois fois dans le même jour, pour bien emporter toutes les esquilles qui comprimoient la dure mere. Les accidens persistérent après l'operation, & la dure mere paroissoit livide & mollasse : il l'ouvrit comme un abcès ordinaire, & vuida environ trois onces & demi de matiere pourrie, parmi laquelle on voyoit des floccons bien averez de la substance du cerveau. Après cette évacuation, la vûë revint au Malade, l'assoupissement disparut, & dans deux mois de tems il fut entierement gueri. Il est bon de remarquer qu'après l'évacuation de l'abcès il restoit une cavité dans le cerveau, capable de contenir un œuf de Poule, dans laquelle on faisoit des injections, & l'on pouvoit y promener & y enfoncer une sonde, qui n'étoit vrai-semblablement arrêtée que par le corps calleux. Cette observation fait voir que la substance cendrée du cerveau, n'est point le siége de l'Ame, & que l'assoupissement que le Malade avoit quand l'abcès étoit rempli, pouvoit bien venir de la com-

pression que souffroit alors le corps calleux. Il remarque en passant, que les nerfs de l'œil droit prennent leur origine du côté gauche, & qu'il pourroit bien être que la Nature eût pratiqué la même mecanique pour d'autres parties : l'uniformité avec laquelle elle a accoutumé d'agir fortifie cette pensée : mais c'est à l'Anatomie à en donner la démonstration.

La glande pineale, les nates, & les testes sont exclus de la prérogative de pouvoir être le siége de l'Ame par la seconde observation de Mr. Lapeyronie. Il trouva ces parties abscedées dans le cerveau d'une femme de 28 ans, qui n'avoit eu que quelque étonnement & pesanteur de tête, sans que les sensations eussent été aucunement alterées.

L'ouverture que fit Mr. Lapeyronie du cerveau d'un Epileptique, fait perdre aux corps canelez la préeminence d'être le siége du sens commun, que Mr. Willis leur avoit accordée. Il trouva dans ce cerveau une tumeur lymphatique endurcie, qui occupoit la place desdits corps

canelez, & le Malade n'avoit souffert autre chose que des paroxysmes épileptiques, qui ne le privoient d'aucun de ses sens, dès que l'accident étoit passé.

Le cervelet, & les cordons qui l'attachent au cerveau & à la moëlle allongée, ne sçauroient être le lieu distingué que l'on cherche ; puisque par la quatriéme observation rapportée, le cervelet a été trouvé presque obliteré, c'est-à-dire *aminci* & glaireux, n'ayant pas plus d'une ligne d'épaisseur par la compression du *plexus choroïde* extraordinairement grossi, squirreux, & déja suppuré. Les cordons qui attachent le cervelet au cerveau & à la moëlle allongée, étoient si fort applatis & corrompus, qu'ils étoient hors d'état de faire aucune fonction. Il y avoit bien d'autres desordres encore dans ce cerveau, que Mr. Lapeyronie rapporte dans son Memoire : le Malade cependant n'étoit que mélancolique : il se plaignoit quelque fois d'une douleur au derriere de la tête, & avoit eû deux fois seulement des mouvemens

convulſifs aſſez violens, ſans aucune alienation d'eſprit, ni aucune léſion dans les perceptions ordinaires. Voilà bien des parties du cerveau, auſquelles les obſervations de Mr. Lapeyronie donnent l'excluſion par rapport au ſiége de l'Ame. Il rapporte enſuite trois ouvertures qui préviennent en faveur du corps calleux, qui dans les trois cas qu'il allegue avoit ſouffert quelque changement, ou quelque compreſſion; & les Malades avoient eû auſſi des alienations d'eſprit, & des défauts de memoire &c. C'eſt donc le corps calleux qui paroît être le veritable ſiége de l'Ame. Les obſervations qu'on trouve dans * Bonnet, quoiqu'elles n'ayent pas été faites en vuë d'un pareil Syſtême, ne laiſſent pas que de favoriſer cette partie du cerveau. On doit bien augurer d'un Syſtême phyſique, qui ne doit être établi que ſur des démonſtrations anatomiques, qu'il n'eſt pas permis de revoquer en doute.

Mr. Chicoyneau loüa le deſſein & l'exactitude de Mr. Lapeyronie,

* *Bonnet ſepulch. tom.* 1. *obſer.* 46.

& en recapitulant le Memoire qui venoit d'être lû, il le confirma par des observations de pratique qu'il avoit faites lui-même.

ARTICLE XLVI.

DISSERTATION EN FORME *de Lettre sur l'ancienne Ville* Avaricum.

MONSIEUR,

Malgré la resolution que j'avois prise d'abandonner les études profanes, je n'ai pû me voir à Bourges, & ne pas sentir se réveiller en moi la curiosité que j'avois eüë autrefois, de sçavoir si cette grande Ville étoit l'ancien *Avaricum*.

Je me souvenois même d'avoir dit dans les Memoires que j'ai composez pour servir à l'Histoire des Gaules, que cette question pouvoit être aisément décidée par ceux qui avoient vû la situation de Bourges. Après l'avoir vûë en effet, il ne me reste aucun doute que ce ne soit la

ſituation que Ceſar donne à *Avaricum.*

Néanmoins pour ne rien omettre de ce que vous pourriez deſirer de moi là-deſſus, je vous en apporterai quelques preuves que je vous ſupplie d'examiner, & ſur quoi vous aurez la bonté de m'écrire vôtre ſentiment.

La premiere eſt tirée du deſſein de * Ceſar ſur *Avaricum.* Il partit de Sens avec deux Legions, pour aller ſecourir une Ville des Boïens qu'on nommoit *Gergovia.*

Son chemin le plus court pour aller là, étoit de paſſer la Loire à Nevers : mais parce qu'il étoit dangereux de paſſer deux rivieres, la Loire & l'Allier, ſi près de l'Armée ennemie qui aſſiegoit Gergovia, il alla paſſer le premier de ces fleuves à Gien.

Je ſçai bien que la plûpart des Sçavans prétendent, que *Genabum*, dont il eſt ici parlé, eſt Orleans parce que, Genabum étoit du païs Chartrain ; que Gien, à ce qu'ils diſent, étoit du Senonois, puiſqu'il

* *Cæſar l.7. Comm. Gall.*

eſt encore de la province Senonoiſe, & que nos anciens Hiſtoriens François aſſurent, qu'Orleans étoit autrefois nommé Genabum. Mais la premiere raiſon prouve trop: car ſi Gien doit être compté du pays Senonois, parce qu'il eſt encore de la province Senenoiſe; Chartres, Orleans même, en devroient être auſſi; puis qu'ils étoient de cette même province avant l'érection de l'Archevêché de Paris: mais le pays Senonois étoit borné apparemment par la riviere de Loing, puiſque Ceſar dit que Sens étoit ſur les frontieres du pays Senonois, *in finibus Senonum.* La ſeconde raiſon ne prouve pas aſſez: car on ſçait combien nos premiers François negligeoient l'érudition. Orleans étoit de leur tems une Ville Royale ſituée à peu-près comme étoit *Genabum.* Ils ne doutoient pas enſuite que ce ne fut la même choſe: mais voici ce qui m'en fait douter. Pardonnez cette digreſſion: je fais ici comme Ceſar: car de même que ce grand Capitaine prit Gien en faiſant ſon chemin, ſans beaucoup m'écarter du mien je vous ferai voir par le ſeul texte de Ceſar, que

Genabum eſt la Ville de Gien d'aujourd'hui.

La premiere preuve que j'en apporte, c'eſt que la revolte de cette Ville qui arriva au lever du ſoleil, fut ſçûë en Auvergne avant la premiere veille de la nuit, c'eſt à dire en moins de quinze heures : cela eſt difficile à concevoir ſi *Genabum* eſt Orleans; car il y a de-là à Riom, qui eſt la Ville la plus frontiere de l'Auvergne, plus de cinquante lieûës. La choſe eſt plus aiſée à s'imaginer ſi Genabum eſt Gien ; car il y a dix lieûës moins.

La ſeconde preuve, c'eſt que Ceſar avec ſon Infanterie & ſon bagage arriva en quatre jours de Sens à *Genabum* : cela peut être ſi c'eſt Gien ; car il n'y a pas vingt lieûës de l'un à l'autre. Cela n'eſt pas poſſible ſi c'eſt Orleans ; car il y en a près de trente.

La troiſiéme preuve enfin, c'eſt que Ceſar étant preſſé d'aller faire lever le ſiege de Gergovia, & pouvant paſſer à Gien, n'avoit garde de deſcendre à Orleans ; puiſqu'allongeant ſans neceſſité ſon chemin de pluſieurs jours, il donnoit le loiſir à

 ſes

ſes Ennemis de prendre la Place. Ainſi ſans mettre en preuve l'analogie du nom, (car *Gien* vient naturellement de *Genabum*,) il me paroit très-probable que c'étoit la méme choſe.

Mais ſuivons Ceſar. Ayant paſſé la Loire à Gien, il alloit en Bourbonnois par les frontieres du Berry la gauche couverte de cette riviere, à la droite de la riviere d'Avron. Lors qu'il trouva bon de ſe rendre maître d'une place du Berry nommée *Noviodunum*: c'eſt apparemment Dun-le-Roy.

Ceſar prit cette Place à la vûë de Vercingentorix qui avoit levé le ſiege de *Gergovia*, que j'ai prouvé ailleurs être *Sauvigni* ou *Bourbon Larchambaut*. Ce General des Gaulois envoya un détachement de Cavalerie pour retarder la marche de Ceſar : mais le détachement fut battu aſſez près de *Noviodunum*.

Aprés cet avantage l'Armée Romaine n'avoit rien de meilleur à faire que d'aſſieger *Avaricum* qui étoit la plus forte & la plus importante Place du Berry. Mais pour le faire il falloit

trois choſes ; premierement que Ceſar en fût proche ; Secondement, Qu'il y pût aller ſurement ; en troiſiéme lieu, qu'il pût ſe camper à l'endroit qui étoit le ſeul par où la Ville pouvoit être attaquée. Or ſi Bourges étoit l'ancien *Avaricum*, Ceſar en étoit proche, c'eſt à dire à deux petites journées d'Infanterie : il y marchoit à couvert d'une riviere & d'un ruiſſeau, & le chemin le menoit naturellement à la porte Bourbonnoiſe, qui eſt le ſeul endroit par où on pouvoit attaquer la Ville. Au lieu que ſi *Avaricum* étoit Vierzon, comme je l'ai oüi dire quelques fois ſans aucune preuve, Ceſar en étoit ſi loin, que Vercingentorix eût pû y arriver avant lui, & que ce General eût pû lui diſputer le paſſage des rivieres & des ruiſſeaux qui étoient entre lui & la Ville. Ainſi par le ſeul détail du deſſein de Ceſar il falloit qu'*Avaricum* fut la Ville de Bourges.

La ſeconde preuve que j'en dois apporter vient d'être touchée tout-à-l'heure : c'eſt qu'il n'y a aucune Ville dans le Berry qui ſoit ſituée comme *Avaricum*, que Bourges. Il n'y a qu'à

lire Cesar : car par la description qu'il en fait, il semble qu'il ait voulu prévenir toutes les difficultez qui pouvoient naître là-dessus : *Une Ville*, dit-il, *défenduë par des rivieres & des marais, & qui ne peut être attaquée que par un endroit : Une Ville qui étoit sur les frontieres du Berry.* Cela peut-il convenir à Vierzon, qui n'est défendu que par le côté de la riviere qui en ce tems là étoit le centre du Berry, puisque la Sologne faisoit partie de cette province ? Tout cela convient admirablement à Bourges.

La troisiéme preuve, c'est que Bourges s'est toûjours appellée depuis l'établissement de l'Empire & de l'Eglise *Bituriges.* Or ce nom est un nom de peuple qui suppose le nom d'une Ville que ce peuple regardoit comme sa Capitale : or quel étoit le nom de cette Ville si ce n'est *Avaricum* ? pourquoi ne veut-on pas que Bituriges ait succedé à *Avaricum*, comme Carnutes à *Autricum*, Senones à *Agendicum*, Lingones à *Andomatunum* ?

Enfin c'est qu'*Avaricum* fut dit d'Avara, qui est le nom de la riviere

qui paſſe à Bourges l'Evre. Cette preuve eſt de Mr. le Valois. On pourroit encore apporter en preuve la grandeur de la Ville, les monumens d'Antiquité qui s'y trouvent, & qui s'y ſont trouvez de tous tems, le Siége Epiſcopal qui y a été mis : car tout cela ſont des preuves, que Bourges eſt cette Ville que les Gaulois conſervérent lorſqu'ils brûlerent toutes les Villes du Berry, & qui étoit la Capitale : car l'Egliſe à ſuivi aſſez dans la diſtribution des Dioceſes la diſpoſition qu'avoient établie les Empereurs. Or il n'y a aucun lieu dans le Berry qui puiſſe ſe dire ancien ; & pour Vierzon en particulier, à peine eſt-il connu des Hiſtoriens, & des Geographes François, & on n'en parle dans les Chartres que comme d'un Château, *Vixtio Caſtrum.* Je ſuis &c.

ARTICLE XLVII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. l'Abbé Fleury, ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Avril 1709.

Monseigneur le Duc de Berry. Tome treisiéme depuis l'an 1053. *jusques à l'an* 1099. A Paris chez Pierre Emery Quay des Augustins, *in* 4°. *pages en tout* 740.

Monsieur l'Abbé Fleury a mis à la tête de ce Volume un Discours sur l'Histoire Ecclesiastique depuis l'an 600. jusques à l'an 1100. de 33 pages d'nn caractere très-menu, qui merite une attention particuliere. Son but est de faire connoître les tentations dont Dieu a permis que son Eglise fût affligée pendant les cinq siecles qui ont suivi les six premiers, & les moyens que sa Providence avoit préparez & a employez dans le tems, pour soutenir l'Eglise dans ces rudes & perilleuses attaques. Il compte pour la premiere de ces tentations l'affreuse inondation des Barbares qui ravagérent d'abord & partagérent ensuite l'Empire Romain : elle coûta plus de sang au Christianisme que les persecutions : elle ruina des Eglises entieres, désolant les provinces, exterminant les peuples, réduisant les Villes en

cendres. Les Chrétiens & sur tout les Catholiques eûrent plus de part que les autres à ces calamitez, dont les Auteurs étoient ou Idolatres ou Heretiques. Il est vrai que Dieu après avoir fait éclater sa Justice sur Rome encore Payenne après la conversion des Empereurs, fit éclater sa misericorde sur les Ministres de sa vengeance : les Barbares se convertirent, mais ils ne changerent pas de mœurs aussi aisément que de Religion ; & comme le genie de la Nation dominante prévaut toûjours, le goût pour les Lettres se perdit, & tout l'Occident tomba dans la plus profonde ignorance. Le sçavant Auteur remarque judicieusement, qu'il ne faut attribuer les épaisses tenebres qui ont obscurci ces malheureux siecles, qu'à la mauvaise éducation. Il naît dans tous les tems des Hommes d'un sens droit, d'un jugement exact, d'une imagination heureuse : mais les meilleurs esprits suivent aisément les préjugez de l'enfance, & les opinions vulgaires : ils prennent de faux goûts, & perdent l'habitude de raisonner & de bien penser quand

l'exercice leur manque, ou qu'on ne leur propoſe que de méchans modelles. Lors qu'on commença à ſortir un peu de cette ignorance univerſelle, les Hommes les plus éclairez comme Bede, Alcuin, Hincmar, & Gerbert, ſe ſentirent du malheur des tems : voulant embraſſer toutes les Sciences, ils n'en approfondirent aucune, & ne ſçûrent rien exactement. Ce qui leur manqua le plus fut la Critique pour diſtinguer les pieces fauſſes des veritables. Car il y avoit dès-lors quantité d'Ecrits fabriquez ſous des noms illuſtres. Le neuviéme ſiecle fut fertile en fauſſes Legendes : on contrefit des tiltres à la place des veritables qu'on avoit perdus : on alla juſques à en ſuppoſer d'entierement faux. Les plus pernicieuſes de toutes ces pieces furent les fauſſes Decretales des anciens Papes juſqu'à Sirice, produites pour ſoutenir les alterations de la Diſcipline Eccleſiaſtique.

Par un autre effet de l'ignorance, la ſuperſtition & l'interêt inventérent de faux miracles, la credulité les reçut. Dieu eſt tout-puiſſant, &

les Saints ont un grand credit auprès de luy : ce sont des veritez incontestables ; mais il ne faut pas en conclurre, qu'on ne peut douter d'aucun miracle : loin que la pieté engage à les croire legerement, elle oblige à en examiner les preuves à la rigueur : car publier un faux miracle, ce n'est rien moins selon Saint Paul, * que porter faux témoignage contre Dieu, comme remarque Saint Pierre Damien dans la vie de St. Dominique l'encuirassé. La fin qu'on attribuoit à ces miracles devoit seule les rendre suspects : ils tendent tous a l'augmentation où à la conservation des biens temporels donnez aux Eglises & aux Monasteres : ce ne sont qu'Usurpateurs punis, ou Bienfacteurs recompensez. Les Ecrivains qui ont inventé ces pieuses fictions, ont peut-être agi dans la bonne intention de retenir par la frayeur des peines temporelles ceux que la crainte des peines éternelles ne retenoit pas. Ils ne se sont pas apperçus qu'ils introduisoient par-là une erreur dangereuse en rai-

* 1. *Cor. XV. v.* 15.

ſonnant ſur ce faux principe, *Que Dieu punit ordinairement les méchans en cette vie.* C'étoit ramener les Chrétiens à l'état de l'ancien Teſtament, où les promeſſes & les menaces étoient temporelles : c'étoit expoſer au mépris l'autorité de la Religion dont ont prétendoit appuyer ces menaces ; puiſqu'elles étoient ſouvent démenties par l'experience. Auſſi n'étoit-ce pas là la doctrine de l'Antiquité éclairée ; & St. Auguſtin a prouvé ſolidement le contraire *. Cependant quelques Auteurs pieux & éclairez ont ſuivi juſqu'à nos jours cette fauſſe prévention : & Mr. l'Abbé Fleury, ne peut aſſez s'étonner qu'un Homme tel que le grand Gardinal Baronius, releve avec ſoin les malheurs arrivez aux Ennemis du S. Siege, comme des punitions divines ; & les avantages des Princes pieux, comme des preuves qu'ils ſoûtenoient la bonne cauſe, quoi que la verité de l'Hiſtoire l'oblige ſouvent à recourir à la profondeur des Jugemens de Dieu, pour ſauver les diſgraces arrivées

* *Liv. de la cité de Dieu.*

aux plus zelez Catholiques. Cela ſeul renverſoit tous ſes raiſonnemens ; car une preuve qui n'eſt pas toujours concluante, ne l'eſt jamais.

On ne fut pas plus reſervé ſur les Reliques : on en répandit quantité de fauſſes : on porta la dévotion des pelerinages juſqu'à des abus manifeſtes : les Evêques abandonnoient leurs Dioceſes, & les Abbez leurs Monaſteres, pour ſatisfaire une ferveur indiſcrette, que la mauvaiſe coutume autoriſoit. Des abus encore plus groſſiers s'établirent ſous prétexte de pieté. La divination qu'on appelloit le ſort des Saints ; les épreuves ſoit par le feu, ſoit par l'eau, ſoit par le combat ſingulier, qu'on oſa appeller le jugement de Dieu ; les préſages tirez des éclipſes & des cometes, reſtes viſiſibles du Paganiſme, furent longtems tolerez dans preſque toutes les Egliſes Chrétiennes.

Un autre effet de la domination des Barbares, fut de rendre les Evêques & les Clers chaſſeurs & guerriers. Les Seigneuries temporelles

données aux Evêques furent la source de ce desordre. Ce fut en ce tems que s'établit le droit des Fiefs. Sous les deux premieres Races de nos Rois, & bien avant dans la troisiéme, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrôlées & soudoyées, mais par ceux à qui les Princes & les Seigneurs avoient donné des terres à charge de service. Chacun sçavoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux, & d'armes ; & il devoit les mener lorsqu'il étoit commandé. Les Evêques se trouvérent engagez à servir l'Etat comme les autres Seigneurs ; & quoique Charlemagne eût dispensé les Prélats de servir en personne, le goût qu'ils avoient pris pour la guerre les empêcha de se prévaloir de cette grace.

Independamment de la guerre les Seigneuries temporelles devinrent aux Evêques la cause d'une infinité de distractions. Ils se virent obligez d'entrer dans les affaires de l'Etat, de se trouver aux Assemblées politiques, de suivre la Cour alors fort ambulante. On voit assez combien ces frequentes & longues absences

nuisoient au bon ordre de leurs Dioceses. De là même vint la confusion des deux Puissances spirituelle & temporelle, si funeste à l'Eglise & aux Etats. Comme les Prelats se mêlérent trop du gouvernement temporel, les Seculiers de leur côté entrérent trop dans le gouvernement spirituel. Les Princes se crûrent obligez par raison d'Etat de se mêler des élections des Evêques, dont la puissance se faisoit craindre. Les biens temporels firent encore plus de mal aux Monasteres qu'aux Dioceses : ils y introduisirent le luxe, la dissipation, & l'ambition.

Les grandes richesses des Abbayes excitérent l'avarice des Evêques & des Clercs : ils se firent donner des Abbayes en commende : on porta le desordre jusqu'à en donner à de purs Laïques. La brigue & la simonie suivirent de près ces élections irregulieres : l'ignorance avoit produit la simonie : la simonie augmenta l'ignorance. On ne songe gueres à meriter par le travail de l'étude ce qu'on peut acheter.

La cupidité des Seigneurs laïques ne demeuroit pas dans ces bornes :

non contens d'usurper, de vendre les biens Ecclesiastiques, ils pilloient ce qu'ils ne pouvoient usurper, ou vendre. La foiblesse du gouvernement, les guerres que les particuliers se faisoient, tolerées par les loix, laissoient un libre cours à leurs violences.

L'Incontinence des Clercs acheva de défigurer l'Eglise. Les Clercs dont les fonctions étoient presque reduites à chanter des Pseaumes qu'ils n'entendoient pas, avoient oublié la dignité de leur profession, & les puissantes raisons de la Discipline qui oblige à la continence les Clercs superieurs, Discipline toûjours observée dans l'Eglise, quoi qu'avec plus ou moins d'exactitude selon les tems & lieux. La multitude des mauvais exemples leur fit regarder le celibat comme impossible. Les Grecs sécoüérent les premiers ce joug salutaire; & malgré les continuelles oppositions du Saint Siege, & de plusieurs vertueux Prélats, ils n'eurent que trop d'imitateurs parmi les Latins.

Il ne faut pas croire que l'Eglise pendant ces tems funestes ait man-

qué de Saints, dont le zele s'opposât au déreglement : mais ce zele peu éclairé se méprit dans l'application des remedes : ils portérent si loin la rigueur des peines canoniques, en exigeant pour chaque acte du péché les années de pénitence marquées pour l'espece de ce péché, qu'ils en rendirent la pratique absolument impossible. Il auroit fallu plusieurs siecles pour les accomplir. De-là la necessité des compensations qui anneantirent ces anciens usages plus propres à convertir les pécheurs que les aumônes, les pelerinages, les genuflexions, les disciplines qu'on leur substitua. On se méprit encore plus dans l'usage des Excommunications : on les prodigua, & par-là on les avilit. Pour-peu que l'on compare la conduite des anciens Papes dans les affaires de St. Athanase & de St. Chrysostome, avec la conduite de quelques Papes dans les siecles dont nous parlons, on y remarquera une étrange difference. L'évenement a montré que la moderation des premiers siecles, à laquelle on est enfin revenu,

eſt préferable à une rigueur dont les ſchiſmes, & de cruelles guerres ont été les effets ordinaires.

Voilà les maux dont Dieu permit que ſon Egliſe fût affligée. Voyons les moyens qu'il employa pour la conſerver. Premierement la ſucceſſion des Evêques n'a point été interrompuë, ni la Tradition : l'indignité des Paſteurs n'a point alteré le dépôt de la Foi. Ce qui eſt plus remarquable dans l'Egliſe de Rome, des Papes très mépriſables par leurs vices, ont été reconnus dans l'Orient, & dans l'Occident, avec la même veneration pour le Saint Siege Apoſtolique qu'ils occupoient. Ces ſiecles ſi corrompus ont vû peu de Schiſmes, & il s'y eſt élevé moins d'Hereſies que dans des tems plus heureux. On continua de celebrer des Conciles: & s'ils n'avoient pas la force de faire obſerver les Loix, du moins ils en rappelloient le ſouvenir. Les études languiſſoient, il eſt vrai, mais plus elles étoient bornées, & plus elles s'attachoient à des objets utiles : on étudioit les Dogmes dans l'Ecriture &

dans les Peres, & la Diſcipline dans les anciens Canons. Il y avoit peu de curioſité & d'invention, mais une haute eſtime pour les Anciens. Tout l'emploi des Auteurs étoit de les compiler, de les abreger: moyen bien propre a conſerver la Tradition dans toute ſa pureté.

La maniere d'enſeigner étoit encore la même que dans les premiers ſiecles. Les Ecoles étoient dans les Egliſes cathedrales, ou dans les Monaſteres. C'étoit l'Evêque même qui enſeignoit, ou ſous ſes ordres quelque Clerc, ou quelque Moine diſtingué pour ſa doctrine. Juſques au tems de St. Gregoire il n'y eût point d'Ecole plus illuſtre que celle de Rome: elle tomba dès le même ſiecle, comme le Pape Agathon l'avoüe. Cependant le Moine Auguſtin, & les autres que St. Gregoire avoit envoyez planter la Foi en Angleterre, y formérent une Ecole qui conſerva les Etudes, tandis qu'elles s'affoibliſſoient dans le reſte de l'Europe, en Italie par les ràvages des Lombards, en Eſpagne par l'invaſion des Sarazins, en France par les

guerres civiles. De cette Ecole d'Angleterre sortit St. Boniface l'Apôtre de l'Alemagne, & le Fondateur de l'Ecole de Mayence, & de l'Abbaye de Fulde. L'Angleterre donna ensuite à la France le sçavant Alcuin, qui dans son Ecole de Tours forma ces excellens Disciples qui enseignérent dans l'Ecole du Palais de Charlemagne, dans celles de Rheims, & de plusieurs Monasteres. Pendant les ravages des Normands, les Etudes se conservérent dans le fond de l'Allemagne, & elles ne perirent pas tout a fait en France, sur tout dans les Monasteres, que nôtre sçavant Auteur compte entre les principaux moyens dont la Providence s'est servie pour conserver la Religion au milieu de tant de perils. C'étoient, dit-il, des asyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice, & la barbarie inondoient le reste du Monde. Le Lecteur, ajoûte-t'il, ne peut être trop sur ses gardes contre les préventions des Protestans, & des Catholiques libertins, au sujet de la Profession monastique. Il semble à

ces ſortes de gens, que le nom de Moine ſoit un titre pour mépriſer ceux qui le portent, & un reproche ſuffiſant contre leurs bonnes qualitez. Ainſi chez les Payens le nom de Chrétien décrioit toutes les vertus. Mr. l'Abbé Fleury pouſſe plus loin la juſte défenſe de la Profeſſion monaſtique, d'une maniere propre à perſuader ſes Adverſaires les plus obſtinez. Je ſçai, conclut-il, que dans tous les tems il y a eu de mauvais Moines comme de mauvais Chrétiens : c'eſt le défaut de l'humanité & non pas de la Profeſſion. De la Ste. Congregation de Cluni ſont ſorties les plus grandes lumieres de l'Egliſe pendant deux cens ans. Que ſi ces bons Moines n'écrivoient pas auſſi bien, & ne raiſonnoient pas auſſi juſte que les Peres des premiers ſiecles, ce n'eſt pas parce qu'ils étoient Moines, c'eſt parce qu'ils vivoient au dixiéme ſiecle. Monſieur l'Abbé Fleury leur préfere pour la ſainteté les premiers Moines, & il croit que les richeſſes & les études leur ont été un obſtacle à la perfection. Bien des gens auront de

la peine à convenir que les Etudes nuiſent à la vertu.

L'exactitude des Moines à pratiquer les Ceremonies, fut encore un des moyens dont Dieu ſe ſervit pour faire paſſer par une fidelle Tradition l'ancienne Doctrine juſqu'à nous. Enfin ces ſiecles ſi décriez ont eû leur Apôtres. Dans le ſeptiéme & huitiéme ſiecle la Religion s'affoiblit en France & en Italie; mais elle ſe fortifie en Angleterre. Dans le neuviéme elle refleurit en France, dans le dixiéme en Alemagne. Tandis qu'elle fait de ſi grandes pertes ſous la domination des Muſulmans en Aſie, en Afrique, en Eſpagne; elle fait de nouvelles conquêtes en Saxe, en Dannemarck, en Suede, en Hongrie, en Pologne: on y voit renouveller les merveilles des premiers ſiecles: ces Peuples ont leurs Docteurs & leurs Martyrs, & les Egliſes affligées d'Eſpagne & d'Orient ont auſſi les leurs. Il ne reſte qu'à admirer la conduite de la Providence, qui ſçait faire tout ſervir à ſes deſſeins, & tirer des plus grands maux les plus grands biens.

Avril 1709.

Après un extrait de la préface ſi long, & qui neanmoins nous paroît encore trop court, le Lecteur n'attend pas que nous entrions dans le détail de ce que contiennent les cinq Livres renfermez dans ce Volume. Les emportemens de Michel Cerularius Patriarche de Conſtantinople contre l'Egliſe Latine, les grandes actions de St. Pierre Damien, le funeſte démêlé de Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. l'Hereſie de Berenger, la premiere Croiſade, ſont les plus grands évenemens qu'on y liſe. Mais toute l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de quarante ſix ans y eſt décrite avec cette exacte Critique, cette ſidelité, cette élegance, ce ſens droit qu'on admire dans tous les Ouvrages de Mr. l'Abbé Fleury.

ARTICLE XLVIII.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE de Neron.

JE vous envoye, Monſieur, une explication que j'ai donnée à une Médaille de Neron, ſur le revers

de laquelle on voit deux Cavaliers qui portent un bouclier de la main gauche, & une haſte de la main droite : dans l'exergue on lit, DECVRSIO. C'eſt ce mot DECVRSIO, qui fait toute la legende du revers auquel je veux donner une explication un peu étenduë, car je vois que nos Auteurs ſont non ſeulement partagez là-deſſus, mais difficiles à entendre, pour avoir voulu être trop courts.

Suétone, il eſt vrai, nous explique ce revers par ces paroles, *Indictâ decurſione Prætorianis ſcutum ſuâ manu prætulit. Il ordonna aux Gardes Prétoriennes de faire une décurſion & il porta le bouclier à leur tête.* Mais pour entendre ces mots de Suetone, il faut ſçavoir ce que c'eſt que décurſion : & l'explication que j'en vas donner tirée des meilleurs Auteurs, ſera une preuve de la juſteſſe de l'application de ces mots à la Médaille.

Il y avoit à Rome trois ſortes de décurſions. La premiere étoit une eſpece de revûë ou d'exercice de la Cavalerie ; la ſeconde pour les Jeux ; & la troiſiéme pour les Pompes funebres.

La décursion funebre est décrite par Tite-Live au cinquiéme Livre de la troisiéme Decade, où parlant des honneurs qu'Hannibal fit rendre au corps de Gracchus, il dit que ce General fit dresser un bûcher à l'entrée de son camp, & que l'Armée fit à l'entour une décursion à la maniere Espagnole.

[a] Appien dit la même chose en parlant de la Pompe funebre de Sylla : on le porta, dit-il, au champ de Mars, où on n'exposoit que le corps de ceux qui avoient gouverné la Republique, & la Cavalerie fit une décursion à l'entour du bûcher.

Cette même sorte de décursion est décrite par Virgile [b] en son Eneide en ces Vers :

Constituere pyras : hûc corpora quisque suorum
More tulere Patrum : subjectisque ignibus atris
Conditur in tenebras altum caligine cœlum.
Ter circum accensos cincti fulgentibus armis

[a] L. 1. c. 3. [b] L. 11.

Decurrêre rogos : ter mœstum funeris ignem
Lustravêre in equis &c.

La Cavalerie de l'Armée caracolloit à l'entour du bûcher : elle faisoit ensuite un grand cercle : la tête des chevaux tournée vers le corps du Défunt, & au commandement qu'on leur en faisoit, les Cavaliers poussoient leurs chevaux à toute bride du côté du bûcher, & s'arrêtoient à un autre commandement sur le point de se précipiter dans le feu ; & ils retournoient en caracollant au son des trompettes. Voilà la Décursion funebre.

Celle qui étoit établie pour les Jeux regardoit tous ceux qu'on donnoit dans le Cirque, mais principalement celui qu'on appelloit le Jeu de Troïe ; parce que le siége de cette Ville y ètoit representé. *Caïus*, dit Suetone, *edidit Circenses plurimos à manè usque ad vesperam, interjectâ modo Africanorum venatione, modo Troianâ decursione.* Caïus donna des Jeux au Cirque depuis le matin jusques au soir, y mêlant tantôt une chasse à

l'Africaine, tantôt cette Cavalcade qu'on appelle le Jeu de Troïe. Et en parlant de Neron lorsqu'il étoit encore enfant, *Troiana favorabiliter & constantissimè lusit*; c'est-à-dire qu'il donna dans ce Jeu des marques de sa force & de son addresse, & qu'il merita l'applaudissement des Spectateurs.

Pour la troisiéme sorte de décursion c'étoit une revûë, ou un Exercice de Cavalerie pour connoître la bonté des chevaux & l'addresse des Cavaliers. Là on leur apprenoit tous les mouvemens qu'ils devoient faire dans une action, & toutes les évolutions ausquelles ils devoient s'accoutumer.

Je prétens que c'est de cette derniere décursion, dont il est question dans la Medaille que j'explique, & dans le premier passage que j'ai cité de Suetone, *Deductus in forum Tyro populo Congiarium. Militi donativum proposuit, indictâ Prætorianis decursione, scutum suâ manu prætulit*; c'est à dire qu'étant encore tout neuf dans l'exercice des armes, (car Neron n'avoit que dix-sept ans) il

 vint

vint dans la place, il promit de faire quelques largesses au Peuple & aux Troupes, & fit faire l'exercice aux Pretoriens portant lui-même l'Ecu à leur tête. C'est que celui qui commandoit l'Exercice, comme nous l'apprenons de Vegece, portoit un Ecu & une Haste ; & c'étoit par le mouvement de l'un ou de l'autre qu'il se faisoit obéïr.

Cette maniere de faire faire l'Exercice continuoit encore sous les Empereurs Chrétiens. Les Troupes obéïssoient, disent les Auteurs de la basse Latinité, *ad scutum & bacillum.* Il y en a même qui prétendent que le terme de Bachelier *Bacillarius*, vient de là. Quoi qu'il en soit voilà la décursion representée sur nôtre Medaille, où l'on voit Neron suivi d'un Prétorien, & qui tient la Haste de la main droite & l'Ecu de la gauche.

Ce ne peut pas être une décursion funebre, où l'on ne portoit ni Haste ni Ecu, ni la décursion du Jeu de Troïe, parceque celle où il eût part se fit lorsqu'il n'avoit encore qu'onze ans du vivant de Clau-

dius, comme Suetone nous l'apprend au ſecond paſſage que j'ai cité : & c'eſt à celle-là que fait alluſion une autre Medaille, où l'on voit Neron encore Ceſar, & dans le champ du revers au lieu de figure ces paroles,

EQVESTER
ORDO
PRINCIPI
IVVENTVTIS S.C.

L'Ordre des Chevaliers offre au Prince de la Jeuneſſe cette Medaille battuë en conſequence d'un Decret du Senat. Au lieu que ſur la nôtre il eſt repreſenté & nommé Empereur.

Mais après vous avoir envoyé une explication de ma façon, je voudrois bien en avoir une de la façon du ſçavant Homme qui doit vous aller voir. Je vous ſupplie de l'aſſurer de ma parfaite eſtime, & de lui demander comme il faut entendre les quatre lettres qu'on voit ſur cette autre Medaille de Neron, qui eſt de petit bronze : I R L B

ARTICLE XLIX.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL *Geographique & Historique, contenant la description des Royaumes, Empires, Etats, Provinces, Pays, Contrées, Deserts, Villes, Bourgs, Abbayes, Châteaux, Forteresses, Mers, Rivieres, Lacs, Bayes, Golphes, Détroits, Caps, Isles, Presqu'Isles, Montagnes, Vallées; La situation, l'étenduë, les limites, les distances de chaque pays; la Religion, les Mœurs, les Coutumes, le Commerce, les Ceremonies particulieres des Peuples; & ce que l'Histoire fournit de plus curieux touchant les choses qui s'y sont passées. Le tout recueilli des meilleurs Livres de Voyages, & autres qui ayent paru jusqu'àpresent. Par Mr. Corneille de l'Academie Françoise, & de celle des Inscriptions & des Médailles. In folio trois tomes, premier tome pages 835. second tome page 881. troisiéme tome pages 817.*

LE titre de ce Livre peut tenir lieu d'extrait : il en explique

fort exactement le dessein, dont l'execution a coûté quinze années de travail à Mr. Corneille. La modestie de l'Auteur lui fait dire qu'il est bien éloigné de l'état de perfection, où des personnes habiles pourront le mettre dans les éditions suivantes : car pour lui âgé de quatre-vingts-quatre ans, il ne se flatte pas d'y avoir part. Nous ne souscrivons pas absolument à un jugement si modeste ; & nous aimons mieux adopter ce que la sincerité oblige Monsieur Corneille de dire, qu'il n'a point encore paru de Dictionnaire Géographique si ample ni si travaillé. On peut compter qu'il renferme tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus agreable dans les Relations des Voyageurs, & dans les Descriptions particulieres des pays. Plusieurs articles ont été fournis à l'Auteur par des personnes intelligentes, qui ne parlent qu'après avoir vû. Pour les autres il a fallu souvent s'en rapporter à des Ecrivains dont Monsieur Corneille ne garantit pas l'autorité. Il rend justice à Mr. Daudiffret, dont la

Geographie ancienne & moderne lui a été fort utile.

Afin de donner une idée plus juſte de l'Ouvrage, nous allons ſelon nôtre coutume tranſcrire deux Articles, le premier ſur les Coſaques.

» Coſaques. Peuples voiſins de la
» Pologne , en Latin *Coſaci.* C'étoit
» au commencement un grand nom-
» bre de Ruſſes hardis & prompts,
» qui dans la ſaiſon du Printems qui-
» toient leurs femmes & leurs en-
» fans , & s'aſſembloient dans les
» Iſles qui ſont vers l'embouchûre
» du Boriſthene , au deſſous des *Po-*
» *rowis* ou ſauts de ce Fleuve , ce
» qui les a fait appeller *Zaporouski*
» ou *Zaporaviens.* Ils ont eû le nom
» de *Coſaques* à cauſe de leur agilité,
» du mot de *Coſa* , qui veut dire
» *Chevre* en Polonois. De ces Iſles
» qui leur ſevoient de retraite : ils
» faiſoient des courſes dans toute la
» mer noire , ainſi que dans la Nato-
» lie, jusqu'à piller Trebizonde &
» Sinope. Ils alloient même enlever
» du butin & des Priſonniers à deux
» lieuës de Conſtantinople. Outre
» leur butin les Rois de Pologne

» leur donnoient quelque recom-
» pense, & cela fut ordonné en la
» Diete de 1562. Mais enfin le Roi
» Etienne Batory, qui commença
» de regner en 1576. voyant qu'on
» pouvoit tirer de grands services
» de ces Coureurs volontaires, pour
» la garde de la frontiere de la Rus-
» sie & de la Podolie, Provinces
» toûjours exposées aux insultes des
» Tartares, en forma un corps de
» quarante mille Hommes de pied;
» ausquels ils joignit deux mille che-
» vaux legers. Il les établit dans la
» Basse Volhinie, & dans la basse
» Podolie; & pour les mieux ani-
» mer à prendre ses inrerêts, il leur
» donna la Ville de Trectimirow
» pour place d'armes, leur permet-
» tant de se choisir un General avec
» d'autres Officiers. Il leur assigna
» aussi pour Solde la quatriéme par-
» tie de son Domaine. Cela fut cause
» qu'on les appella *Quartani* ou
» *Quartiani*. Ils défendirent si bien
» ce pays qui étoit presque desert
» auparavant, qu'on y mena un
» grand nombre de Colonies. Ceux
» qui composoient ces Colonies

» prirent de là le nom de *Cosa-*
» *ques* : & c'est par cette raison que
» les terres qu'ils habitent sont ap-
» pellées *Terres des Cosaques*, ou l'*V-*
» *kraine*, qui signifie Frontiere. Ces
» Peuples depuis ce tems-là ont fait
» payer bien cher aux Polonois les
» services qu'ils leur avoient ren-
» dus : car après plusieurs revoltes,
» qui coutérent la tête à trois de leurs
» Generaux nommez Podkowa, Ne-
» levaiko, & Paulucus, & à d'autres
» Officiers, la Republique se vit
» obligée de les casser. Ensuite les
» Polonois qui se virent menacez de
» leur jonction avec les Turcs, ou
» avec les Moscovites, trouvérent
» qu'il étoit de leur interêt de les
» rétablir : ce qui fut fait à des con-
» ditions très-avantageuses pour eux.
» Elles portoient que leur General
» seroit toûjours Palatin de Kiovie ;
» que l'Archevêque de la même Vil-
» le auroit rang parmi les Senateurs
» de Pologne ; que leurs Capitaines
» joüiroient des droits & des privi-
» leges des Gentilshommes Polo-
» nois ; & que leurs Nobles & leurs
» Ecclesiastiques entreroient dans

» les Charges de la Republique.
» Dorosensko grand Seigneur Po-
» lonois qui étoit mécontent, les sol-
» licita si vivement de se joindre à
» lui, qu'ils rompirent cette Paix :
» de sorte qu'ils attirerent dans la
» Pologne les armes des Turcs, qui
» se rendirent maitres de Kaminiek;
» & ravagérent toute la Russie. Leurs
» progrés furent arrêtez par Jean
» Sobieski Grand Maréchal de Po-
» logne; & lors qu'il eût été élevé
» au Trône sous le nom de Jean III.
» il fit la paix avec eux. Depuis ce
» tems-là les *Cosaques* ont été divisez
» en trois Ordres; en *Cosaques Fidel-*
» *les*, qui se soumirent aux Polo-
» nois; & qui habitent la Haute
» Wolhinie; en *Cosaques Moscovites*,
» qui demeurent dans toute la par-
» tie du Palatinat de Kiovie, que les
» Moscovites possedent; & en *Cosa-*
» *ques Infidelles* ou *rebelles*. Ces der-
» niers sont ceux qui occupent le
» Pays situé entre celui des Tar-
» tares d'Oczacow & le Boris-
» thene. Ils ont Corsun pour leur
» Capitale, & payent tribut au Turc.
» Les *Cosaques* sont Grecs de Reli-

»gion, & paſſent en general pour être
» de belle taille, hardis, genereux,
» bons Soldats, & amateurs de leur
» liberté: mais on tient qu'il ſont
» perfides & fort addonnez à l'y-
» vrognerie.

L'autre article ſur Trevoux.

„ Trevoux : petite Ville de la
» Breſſe, capitale de la Principauté
» de Dombes en Latin *Trevoltium*. Sa
„ ſituation eſt à trois lieues de Lyon,
„ & à ſept de Mâcon, ſur la pente
» d'une montagne, au pied de la-
» quelle paſſe la Riviere de Saone.
» Elle a une Egliſe Collegiale, dont
» le Doyen eſt Conſeiller né au Par-
» lement de Dombes. Le Chapitre
» de cette Egliſe fut érigé l'an 1523.
« ſous le Regne de Loüiſe de Savoye
» Mere de François premier, par le
» Pape Clement VII. Outre le
» Doyen, il y a dans ce Chapitre un
« Chantre, un Sacriſtain, & dix
„ Chanoines, tous Concurez de la
„ Ville, où l'on trouve encore un
„ Couvent des Peres du Tiers Ordre
„ de St. François, un de Carmelites,
„ un d'Urſulines, & un bel Hôpital

„ bâti & fondé par feu Anne Marie „ Loüise d'Orleans, Princesse de „ Dombes. Le Parlement qui étoit „ séant à Lyon, fut transferé à Tre„ voux l'an 1696. par Loüis Auguste „ de Bourbon Duc du Maine, qui „ possede presentement cette Sou„ veraineté. Il est composé de trois „ Presidens, de trois Maîtres des „ Requêtes, d'un Chevalier d'Hon„ neur qui juge l'épée au côté, de „ douze Conseillers, dont il y en a „ deux Clercs, d'un Procureur Ge„ neral, de deux Avocats Generaux, „ & de quatre Secretaires. Ce Prin„ ce a fait établir une Imprimerie „ dans la même Ville, & fait tra„ cer sur le Terrain le plan d'un „ grand College. Il y a aussi une „ Chambre du Tresor pour la garde „ des Papiers, un Hôtel de la Mon„ noye, & un Palais pour le Gou„ verneur. Ce qui fait connoitre que „ la Ville de Trevoux est fort an„ cienne, c'est que dans la décaden„ ce du Royaume de Bourgogne, „ arrivée en 1032. par la mort de „ Rodolphe III. dit le *faineant*, elle „ appartenoit déja en tout droit de

„ Souveraineté au Sire de Villars ;
„ auſſi bien que toutes les Terres
„ de Dombes, qui s'étendoient de-
„ puis la Saone juſqu'à la Riviere
„ d'Ain du côté de Lyon. Elle a eu
„ enſuite divers Seigneurs juſqu'à
„ Humbert VII. de la Maiſon de
„ Thoiré, qui la vendit à Loüis
„ Duc de Bourbon, avec toute ſa
„ Châtellenie, & pluſieurs autres
„ Terres, dont la Souveraineté de
„ Dombes telle qu'elle eſt aujour-
„ d'hui a été formée. Au deſſus de
„ la Colline ou Trevoux eſt ſitué,
„ eſt une grande plaine, où l'on
„ tient que ſe donna en 198. une
„ ſanglante bataille entre Severe &
„ Albin, qui ſe diſputoient de l'Em-
„ pire.

On ne peut trop admirer la fer[tí]lité de l'eſprit de Mr. Corneil[le], & la diverſité de ſes talens. Quand il commença de travailler [p]our le Théatre le mauvais goû[t] s'en étoit emparé. La ſingula[ri]té des avantures, la tendreſſe [o]utrée, un Heroïſme Romaneſque, faiſoient tout le merite des Pieces. Forcé de travailler ſur ces idées, ſon *Timocrate* fit ombre

aux Tragedies de Quinaut les plus applaudies. Copiant un modelle plus parfait il fit reconnoitre le genie de son illustre Frere, genie grand & solide, dans *Stilicon*, *Camma*, *Laodice*, *Annibal*. Il se rabaissa dans la suite à peindre les hommes tels qu'ils sont. *Ariane* & *le Comte d'Essex* écrits dans ce goût peuvent disputer avec les plus belles Pieces de Racine. Il n'a pas dédaigné les honneurs de la Poësie comique. Il a mis sur le Théatre François beaucoup de Pieces Espagnoles, & de ce Comique outré, mais ingenieux, il a sçu revenir dans *l'Inconnu* à un Comique simple & naturel. Il s'est encore exercé à la Poësie chantante : on a de lui trois Opera. Trente six Pieces de Théatre n'ont emporté qu'une petite partie de son tems : il lui en est resté pour traduire en beaux Vers *les Metamorphoses entieres & les Epîtres d'Ovide*, pour donner un *Dictionnaire des Arts en deux Tomes in folio*, & *le Dictionnaire Géographique* qui fait le sujet de cet Article : sans parler de son assiduité à deux Academies, ni de la part qu'il a eûë aux Ouvrages

d'autrui. Tant de facilité ne se rencontre gueres avec l'exactitude que demande la Grammaire. Qui se seroit attendu devoir parmi tant d'autres Ouvrages *des Additions aux Remarques de Vaugelas?* Une vie aussi longue que celle de l'Auteur peut à peine suffire à tant de travaux. Mais il est encore plus extraordinaire, que l'Esprit d'un seul Homme ait pû prendre tant de formes differentes, & réünir des talens si contraires.

ARTICLE L.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini Nostri Clementis Papæ XI. Habita die Paschatis inter Missarum Solemnia, in Basilica Principis Apostolorum, Anno 1708.

ACerbum dolorem è gravi nimiùm atque luctuosâ Magistri jacturâ susceptum, grato aliquo pietatis officio leniturae, *Emerunt* * *Mulieres aromata, ut venientes ungerent Jesum.* Sic se in Scholâ Christi

* Marc. c. 16. v. 1.

verè edoctas probarunt. Sic quid agere debeant, qui Christianam profitentur Legem; exemplo monstrarunt. Emerunt, hoc est non per fraudes, * & scelera, sed sine cujusquam injuriâ, repenso pretio, ac Justitiæ legibus cumulatè servatis, compararunt *Aromata*; bona quidem hujus sæculi, quæ tamen puriora sint, nec ab ullo malè oleant flagitii inquinamento. *Ut venientes*; ea scilicet solo brevis itineris intervallo, non ut sua, sed tanquam aliena secum habentes; atque ita se habentes, ut illorum pondus festinantes ad Dominum non retardaret. *Ungerent Jesum:* non aliàs demum hujusmodi aromatibus utentes, quam ad Christi obsequium, & cultum. *Emerunt aromata, ut venientes ungerent Jesum.* His instructæ consiliis Evangelicæ Mulieres, tristissimæ orbitati suæ solatium quærentes, atque empta ad ungendum Jesum portantes aromata, redivivum Dominum, antequam appareret Apostolis, si-

* *Ex Sancto Augustino super Ps. 9. post. med. v. 25. pag. 27. Litt. 8. Tom. 8. edit. Antuerp.* 1576.

bi primo nunciari meruerunt. Parum eſt, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii, parum eſt Evangelicæ lectionis myſteria recolere, niſi etiam inſtruamur documentis. Admonet nos properantium ad Chriſti tumulum Sanctarum Mulierum hiſtoria; utcumque empta ſint, quæ poſſidemus, nullo ſcilicet criminum patrocinio quæſita, ſed juſto laborum parta ſuffragio: munda utcumque ſint, innoxia ſint, aromata ſint: ſollicito tamen ſtudio cavendum nobis eſſe, ne nimio illorum pondere prægravati, noſtros ad Deum greſſus remorari cogamur. [a] Peregrini & hoſpites ſumus ſuper terram: [b] non enim habemus hic manentem civitatem, ſed futuram inquirimus. Per altiſſima montium juga, per obſitas vepribus valles, per rupes invias, & cautes aſperas peregrinamur. [c] Grandi viatico vitæ mortalis iter non inſtruitur, ſed oneratur: gra-

[a] *Epiſt. ad Hebræos c.* 11. *v.* 13. [b] *Hebr. c.* 13. *v.* 14. [c] *Ex Minut. Felic. in ſuo Octavio ante finem apud Bibliot. Patrum Tom.* 12. *part.* 2. *pag.* 777. *col.* 1. *lit. c. edit. Coloniens* 1618.

vem idcircò quamlibet terreni oneris ſarcinam deponere debemus, ut laborioſum hoc iter expeditiùs conficiamus: & ſi quæ adhuc deferre volumus aromata, non niſi ad ungendum Jeſum, hoc eſt, non ad inanium voluptatum irritamenta, non ad vanam laſcivientis luxûs oſtentationem, ſed ad virtutis tutelam, ad inopiæ levamen, ad Religonis præſidium deferamus. Quantùm porrò dolenda res eſſet, ſi quæ tam anxiè inquirimus itineris noſtri ſubſidia, empta non fuiſſent? Quantùm, ſi aromata non eſſent? Quantùm, ſi ſuo nos pondere nimium onerarent? Quantùm, ſi quò minus nobis reſtat viæ, eo plus viatici quæreremus? Quantùm denique, ſi aromata hæc non ad ungendum Jeſum, ſed ad Chriſti vulnera crudeliùs exaſperanda parari contingeret? Obverſetur, Dilectiſſimi, Obverſetur mentis noſtræ oculis [a] Pater credentium Abraham; qui dives [b] quidem fuit, ut ſacra teſtatur Hiſtoria, in poſſeſſione auri, & argenti; quia tamen credidit Deo, & reputatum eſt illi ad juſ-

[a] *Rom. c.* 4. *v.* 11. [b] *Geneſ. c.* 15. *v.* 6.

titiam:[a] non ſibi dives fuit, ſed aliis, opeſque caducas,[b] quæ diù nobiſcum permanere non poſſunt, ac mentis noſtræ inopiam minimè expellunt, non habere ſed erogare geſtivit.[c] illas ſic poſſidens, ut ſæpè & oblatas contempſerit, & calcaverit indultas, Fide[d] demoratus eſt in Terra repromiſſionis, tanquam in alienâ, in caſulis habitando, Iſaac & Jacob cohæredibus repromiſſionis ejuſdem: expectabat enim fundamenta habentem civitatem, cujus Artifex & Conditor Deus. Filii Abrahæ ſumus, quia ex Fide ſumus: Semen[e] Abrahæ ſumus, quia Chriſti ſumus; & ſanè non ancillæ filii, ſed liberæ. [f] Si ergo filii Abrahæ ſumus, opera Abrahæ faciamus: [g] ædificemus nobis, ut

[a] *Geneſ. c.* 15. *v.* 6. [b] *Rom. c.* 4. *v.* 3. *Galat. c.* 3. *v.* 6. *Jacob. c.* 2. *v.* 23. *S. Petrus Chryſolog. Serm.* 121. *S. Gregor. lib.* 1. *Homiliar. in Evangel. Homil.* 15. [c] *S. Petrus Chryſolog. ubi ſupra.* [d] *Hebr. c.* 11. *v.* 9. [e] *Galat. c.* 3. *v.* 7. *ibidem v.* 29. *ibidem. c.* 4. *v.* 31. [f] *Joan. c.* 8. *v.* 29. [g] *Bernard. ad fratres de monte Dei c.* 12. *numer.* 37.

fecit Abraham, in hâc noſtræ peregrinationis ærumnâ non domos ad habitandum, ſed tabernacula ad deferendum, utpotè citò hinc evocandi, & in civitatem noſtram migraturi [a]. Ille eſt in tabernaculis, qui ſe eſſe in mundo intelligit peregrinum [b] Sic teneamus quæ mundi ſunt, ut per ea non teneamur in mundo: quæ mortalia ſunt bona poſſideantur, non poſſideant; ſi tamen bona dici merentur quibus abundare quis poteſt, & adhuc eſſe miſer. Sint temporalia in uſu, æterna in affectu, his quæ manſura ſunt firmiter hæreamus. Per illa quæ brevi deſitura ſunt [c], velociter tranſeamus; ut peregrinantibus nobis, & [d] ad patriam redire properantibus, quicquid de proſperitatibus mundi hujus occurrerit, viaticum ſit itineris, non illecebra manſionis. Eundum nobis eſt per aquam nimiam in vaſtiſſimo hoc, & pleno ſyrtibus pelago. Caveamus, Dilectiſſimi, ne illud, Ægyptiorum

[a] *Auguſt. in Joan. c.7. tract.28. num.9.* [b] *Ex S. Gregorio.* [c] *Ex lib. numer. c. 20. v.19.* [d] *S. Leonis ſermon.5. de Jejunio ſeptimi menſis circa med.*

ad instar, ingrediamur [a] cum curribus, & Equitibus, super quos reduxit Dominus aquas maris. Salubriori consilio, [b] exonerati scilicet, & accincti, Filiis Israël sociemur, qui præcedente eos Domino, per [c] mare rubrum, tanquam per aridam terram [d] sicco vestigio perrexerunt. Ambulemus cum tribus Pueris in medio flammæ [e] benedicentes Domino; ita nimirum transeuntes per [f] bona temporalia, ut non amittamus æterna. [g] Supervolemus terrenis opibus, quippe [h] quas sine anxietate non quærimus, sine labore non invenimus, sine formidine non tenemus, sine dolore non deserimus. Sic tanquam [i] scintillæ in hoc labentis sæculi arundineto discurrentes, in fulgore morabimur cum

[a] *Ex Eodem cap.* 15. *v.*19. [b] *S. Bernard. Serm. de Quadr. debito post. init.* [c] *Hebr. c.*11. *v.*29. [d] *Hebr. c.*14. *v.*29. [e] *Ex Daniele. c.*3. *v.* 24. [f] *Ecclesia in collecta Dominicæ* 3. *post Pentecost.* [g] *S. Augustin.* [h] *Ex S. Prospero. Lib.*2. *de vita contempl. c.*13. *in fine, & ex S. Bonavent. tit.*8. *dictæ salutis, c.* 1. *post init. tom.* 6. [i] *Sapient. c.* 3. *v.* 7.

Juſtis in perpetuas æternitates * : ac poſtquam pias Mulieres non alia, quam ad ungendum Jeſum, deferentes aromata, ſanctæ imitationis obſequio comitati fuerimus, nunciatâ illis ab Angelo dominicæ Reſurrectionis gloriâ collætabimur.

* *Daniel. c.12. v.3.*

ARTICLE LI.

HOMELIE DE CLEMENT XI. prononcée dans l'Egliſe de Saint Pierre le jour de Pâques 1708.

LEs Saintes Femmes pour addoucir par quelque marque de leur tendreſſe la vive douleur que leur avoit cauſée la perte de leur bon Maître, * *achetérent des parfums pour venir embaumer le Corps de Jeſus.* Par ce devoir de leur pieté elles montrérent aſſez, qu'elles avoient été inſtruites dans l'Ecole de JESUS-CHRIST, & nous apprirent ce qu'à leur exemple ſont obligez de faire ceux qui font profeſſion de la Religion Chrétienne. *Elles achetérent*, c'eſt à dire que

* *St. Marc. c.vi.vi.*

* ſans employer la fraude ni l'injuſtice, mais en gardant toutes les regles de la plus ſevére équité, elles payérent liberalement le prix de ce qu'elles vouloient avoir. *Parfums*, biens du ſiecle à la verité; mais de ces biens qui ſont ſans tache, & que la contagion du crime n'a point infectez. *Pour venir*, nous faiſant entendre par là, que ce qu'elles portoient avec elles pendant quelques heures de chemin, elles ne le regardoient pas comme une choſe qui fût à elles, mais plûtôt comme un bien qui appartenoit à d'autres, & dont le poids ne les chargeoit point, parce qu'elle s'empreſſoient d'aller trouver le Seigneur. *Pour embaumer Jeſus*, c'étoit uniquement pour le ſervice & pour l'honneur de J. C. qu'elles s'étoient chargées de ces parfums, n'ayant point coutume de s'en ſervir pour des uſages profanes: *Emerunt aromata ut venientes ungerent Jeſum.* Ce fut dans ces heureuſes circonſtances que les Femmes de nôtre Evangile por-

* *Ex S. Auguſt. ſuper Pſal.* 9. *poſt med. v.* 5. *pag.* 27. *litt.* 8. *Tom.* 8. *edit. Antuerp.* 1576.

tant des parfums pour embaumer le Corps de Jesus, meritérent d'apprendre les premieres la nouvelle de la Resurrection du Sauveur avant même qu'il se fît voir aux Apôtres. Mais ce seroit peu, mes venerables Freres, & mes Fils bien-aimez, ce seroit peu de celebrer les Mysteres de l'Evangile que vous venez d'entendre, si nous n'en tirions des enseignemens pour nôtre instruction. Apprenons donc de l'empressement de ces Saintes Femmes, qui se transportent avec tant d'ardeur au Tombeau de JESUS-CHRIST, l'attention que nous devons avoir sur les biens que nous possedons, dans la crainte que ces biens quelque exemts de crime, quelque legitimement acquis qu'ils puissent être, quelque ressemblance qu'ils ayent avec les parfums, ne deviennent pour nous un poids & une charge qui nous empêche d'aller à Dieu. [a] Nous ne sommes que des Voyageurs & des Etrangers sur la terre; car [b] nous n'y avons point de demeure stable & permanente :

[a] *Epist. ad Hebr. c.11. v.13.* [b] *Hebr. c.13. v.14.*

c'eſt dans la vie future que nous la devons chercher. Nous marchons cependant par des montagnes eſcarpées à travers des vallées remplies de ronces & d'épines ; & nous avons à franchir des rochers raboteux & inacceſſibles. * Les grands biens, loin de nous donner du ſoulagement dans le voyage de cette vie mortelle, ne cauſent ſouvent que de l'embarras. Déchargeons-nous d'un ſi peſant fardeau, pour être plus en état d'achever une courſe auſſi laborieuſe que la nôtre. Ou ſi nous retenons encore quelques parfums, que ce ne ſoit que pour embaumer Jeſus, c'eſt à dire ne nous en ſervons pas pour fomenter le luxe & la molleſſe, pour nourrir l'ambition & la vanité ; mais pour honorer la vertu, pour ſoulager la miſere, & pour ſoutenir la gloire de la Religion. Quel ſujet de douleur ne ſeroit-ce point pour nous, ſi les ſoulagemens que nous cherchons avec tant d'inquietude dans la courſe penible de nôtre vie,

* *Ex Minut. Felic. in ſuo Octavio ante finem apud Bibl. Patrum. Tom. 2. poſt. 2. pag.777. col.1. litt. c. edit. col. 1618.*

n'étoient point les fruits de nos travaux, si ce n'étoit point des parfums, s'ils nous accabloient de leur poids, si moins il nous reste de chemin à faire plus nous cherchons à augmenter nos provisions ? Enfin ne serions-nous pas bien à plaindre, si au lieu d'embaumer le Corps de Jesus de ces mêmes parfums, nous les faisions servir à renouveller ou à irriter ses playes ? Mes Fils bien-aimez, ayons souvent devant les yeux Abraham [a] le Pere de ceux qui croyent : [b] Il étoit riche à la verité : il possedoit beaucoup d'or & d'argent, selon le témoignage des saintes Lettres. Mais parce qu'il crut Dieu, & que sa Foi lui fut imputée à Justice, il ne fut pas riche pour lui-même, mais pour les autres. S'il posseda de ces biens fragiles [c] qui ne peuvent demeurer long-tems avec nous, ni remedier à l'indigence spirituelle qui nous accable, ce ne fut point pour contenter

[a] *Rom. c.4. vii.* [b] *Genes. c.13. v.2.* [c] *Genese. c.15. v.6.* [d] *Rom.4. v.3. Gal. c.3. vers.6. Jacob. c.2. v.23. S. Petr. Chrysol. Serm.121. S.Gregor. lib.1. Homil. in Evang. Homil.15.*

contenter sa convoitise, mais pour les dispenser à ceux qui étoient dans le besoin [a]. Ainsi le peu d'attache qu'il eût pour les richesses fit qu'il refusa souvent celles qu'on lui offrit, & qu'il méprisa celles mêmes qu'il possedoit. [b] La Foi lui fit regarder la Terre de promission comme une Terre étrangere. Il y demeura dans des tentes avec Isaac & Jacob heritiers de la même promesse comme lui; car il attendoit la Cité qui a des fondemens dont Dieu est Architecte & qu'il a bâtie. [c] Nous sommes les Enfans d'Abraham, parce que nous appartenons à JESUS-CHRIST. Et certes nous ne sommes point les Enfans de l'esclave mais de celle qui est libre. Si donc [d] nous sommes les Enfans d'Abraham, faisons en les œuvres. [e] Bâtissons-nous, à l'exemple d'Abraham, dans le lieu malheureux de nôtre Pelerinage, non pas des maisons pour y habiter, mais des tentes que nous soyons prêts de

a *S. Petr. Chrysol. ubi supra.* b *Hebr. c.* 11. *v.* 9. c *Galat. c.* 3. *v.* 7. *v.* 29. *ibid. c.* 4. *v.* 31. d *Joan. c.* 8. *v.* 29. e *Bernard. ad fratres de monte Dei c.* 12. *n.* 47.

quiter à chaque moment, persuadez que nous devons être, que nous serons appellez bien-tôt de ce Monde pour passer dans nôtre Cité. [a] Celui-là demeure dans des tentes, qui se regarde dans ce monde comme un voyageur. Joüissons des biens de cette vie, de maniere qu'ils ne nous y attachent pas. [b] Il faut posseder les biens perissables sans en être possedez; si cependant l'on doit donner le nom de bien à ce qu'on peut avoir en abondance sans cesser d'être malheureux. Servons-nous à la bonneheure des biens temporels; mais n'ayons de l'affection que pour les biens éternels. Attachons-nous fortement à ce qui doit durer toûjours; & [c] passons legerement sur ce qui doit bien-tôt finir; afin que pendant le tems de nôtre voyage, l'empressement que nous avons de nous rendre à nôtre Patrie, [d] nous fasse regarder les prosperitez de ce Monde comme un soulagement necessaire

a *August. in Joan. c.7. tract.28. num.9.*
b *Ex S. Gregor.* c *Ex lib. numer c.26. v.19.*
d *S. Leonis serm.5. de Jejunio septimi mensis circa med.*

dans nôtre courſe, & non comme un charme ſéduiſant, qui nous faſſe ſouhaiter d'y reſter. Nous ſommes obligez de paſſer des eaux immenſes dans cette vaſte mer remplie d'écüeils : n'y entrons pas, mes Fils bien aimez, comme les Egyptiens [a] avec un nombreux équipage de chariots & de chevaux, ſur leſquels le Seigneur rabbatit les eaux de la mer; mais par une conduite plus ſage, [b] après nous être dégagez de tout ce qui pourroit nous embarraſſer, joignons-nous aux Enfans d'Iſraël, qui ſous la conduite du Seigneur qui marchoit à leur tête, paſſérent à pied ſec la mer rouge [c], comme s'ils euſſent traverſé la terre ferme [d]. Promenons-nous avec les trois Enfans [e] au milieu des flammes en beniſſant le Seigneur : c'eſt à dire ſervons-nous des biens de cette vie [f], en ſorte que nous ne perdions point ceux de l'eternité. [g] Ayons ſi peu

[a] *Ex eodem cap.* 15. *v.* 19. [b] *Bernard. ſer. de Quadrag. poſt init.* [c] *Heb. c.* 11. *v.* 29. [d] *Heb. c.* 14. *v.* 29. [e] *Ex Dan. c.* 3. *v.* 24. [f] *Eccleſiæ in collecta Dom.* 3. *Poſt. Pentec.* [g] *Ex S. Auguſt.*

d'attache pour les richesses de la terre, que [a] nous les cherchions sans inquietude, nous les trouvions sans fatigue, nous en joüissions sans crainte, nous les quitions sans regret, au milieu de ce siecle perissable. Ainsi passant [b] comme des étincelles au travers d'un lieu rempli de roseaux, nous meriterons de briller avec les Justes [c] dans toute l'Eternité; & après avoir imité les saintes Femmes, en ne portant comme elles de parfums que pour embaumer Jesus, nous nous réjoüirons pareillement avec elles de l'heureuse nouvelle que l'Ange leur annnonça de la Resurrection glorieuse du Sauveur.

[a] *Ex S. Prosp. lib. 2. de vita contemplativa. c. 3. in fine, & ex S. Bonavent. cap. 8. dicta salutis & post initium tom. 6.* [b] *Sapient. c. 3. v. 7.* [c] *Daniel. c. 12. v. 3.*

ARTICLE LII.

DISSERTATION SUR VICTOR DE Vite, avec une nouvelle Vie de cet Evêque. A Paris, chez Charles Huguier, ruë de la Huchette, à la *Avril* 1709.

Sageſſe. 1708. *Brochure in* 16. *pages* 101.

POur expoſer avec plus de netteté le ſujet de cette Diſſertation, on fera ſouvenir les Lecteurs, que Genſeric Roi des Vandales, & Arien, comme l'étoient ceux de ſa Nation, devenu Maître de l'Afrique, commença contre les Catholiques en 437. une perſécution, que Huneric ſon Fils continua avec plus de violence depuis l'an 477. qu'il ſucceda à ſon Pere, juſqu'en 484. qu'il mourut. Huneric dans cette derniere année de ſon regne & de ſa vie, commanda à tous les Evêques Catholiques d'Afrique de ſe rendre à Carthage, pour une Conférence avec les Evêques Ariens: elle s'ouvrit le 19. de Mai ou le 18. de Juin. Ceux-là s'y trouvérent au nombre de 466. & parmi les abſens fut nommé Victor Evêque de la Ville ou du Canton de Vite, dans la Province Byzacéne. Le ſuccès de la Conférence fut, que les Evêques Catholiques furent condamnez au banniſſement. On a une Hiſtoire de

cette persécution, écrite par un Victor aussi Evêque de Vite : & l'Auteur de cette Dissertation entreprend de montrer, que ce n'est pas le même qui fut mandé pour la Conférence, mais son Successeur; qu'alors il étoit seulement du Clergé de Carthage, & qu'il ne fût fait Evêque qu'en 487. lorsque Guntabond, qui regna après Huneric, permit aux Evêques Catholiques de retourner à leurs Eglises.

Comme ce sentiment est nouveau, & paroît même combattu par la conformité des noms dans un même tems; il ne doit pas être avancé sans une bonne preuve : la voici. L'Auteur de l'Histoire de la persécution Vandalique s'exprime par tout, comme ayant été présent, & ayant eû grande part à ce qui se passa à Carthage: or il n'est pas vrai-semblable, que dans des tems aussi fâcheux un Evêque, & un Evêque d'une autre Province que celle de Carthage, se fût arrêté dans cette Ville, & eût abandonné sa propre Eglise. Il faut donc distinguer deux Victors, l'un après l'autre Evêques de Vite.

Victor Auteur de l'Hiſtoire raconte ce qui ſe paſſa en 481. à l'élection de S. Eugene Evêque de Carthage, les prodiges & les viſions qui annoncérent la plus grande rigueur de la perſécution, le ſupplice de Jocondus Patriarche des Ariens, condamné au feu par Huneric. Victor, dis je, raconte toutes ces choſes, comme les ayant vûës. Il accompagna les 4976 Confeſſeurs, qui par le commandement de Huneric furent releguez dans le deſert, & livrez aux Maures. Il entendit ſignifier à Saint Eugene l'Ordre pour la Conférence. Dans le récit qu'il en fait, il parle toûjours des Evêques en troiſiéme perſonne, & comme n'étant pas de leur nombre. Après qu'ils furent envoyez en exil, il ſe trouve encore à Carthage, pour admirer la conſtance d'un Enfant de ſept ans. Enfin il n'omet rien de ce qui ſe paſſa dans cette Capitale ; & il ne dit pas un mot du Diocéſe de Vite : ce qui ſeroit ſurprenant, ſi dès-lors il en avoit été Evêque.

On ne ſçait rien de plus de ſa

Vie, que ce qui peut s'en ramaſſer de l'Hiſtoire qu'il a composée: celle de ſon Prédeceſſeur eſt encore plus inconnuë: & ce qu'ont écrit le P. Chifflet & Mr. Baillet de Saint Victor de Vite, n'eſt pas aſſez fondé dans l'Hiſtoire.

ARTICLE LIII.

A BRIEF DISCOVERY OF the falſes Churches,&c. c'eſt à dire, *Traité des fauſſes Egliſes, où l'on ſoûtient les droits de l'Egliſe Chrétienne &c. in 8°. pag.391. à Londres* 1707. *Ce Livre ne doit être regardé, que comme la ſeconde partie d'un autre, dont il a été parlé dans nos Memoires du mois de Mai de l'année paßée.*

IL ſemble que les Athées & les Libertins d'Angleterre ſe ſoient liguez, pour y faire valoir les deux parties de ce pernicieux Ouvrage. Quelques Membres de l'Egliſe Anglicane en ont déja refuté la premiere partie: & Meſſieurs Hiks & Polter ont fait encore imprimer depuis peu deux Traitez ſur le même

ſujet, deſquels nous aurons peut-être occaſion de parler dans la ſuite.

On eſt perſuadé en Angleterre que l'Auteur de tout l'Oüvrage eſt un nommé Tyndal, qui a été Membre de l'Univerſité d'Oxford, & qui profeſſe maintenant le Droit Civil. Il n'avoit pas encore achevé ſes études, qu'il commençoit déja à dogmatizer, & à débiter ſes damnables maximes. Les plus moderez d'entre les Proteſtans craignirent dès-lors, qu'elles ne devinſſent un jour funeſtes à la Religion & à l'Etat.

Mr. Tyndal n'a pas fait difficulté de s'avoüer Auteur de la premiere partie : pour la ſeconde, il n'a oſé l'adopter : il l'attribuë à Henry Barrow un des premiers Browniſtes; mais il ne dit pas comment le Manuſcrit lui eſt tombé entre les mains. Ce Barrow auquel il attribuë ſon Manuſcrit, fut executé à Tyburne ſous le Regne d'Elizabeth, *pour avoir composé des libelles ſeditieux contre la Religion & contre l'Etat.*

Il paroît qu'on ne s'eſt aviſé d'imprimer le ſecond Volume ſous le

nom de Barrow, que parce qu'on avoit envie d'y renouveller les erreurs de la Secte des Brownistes, à laquelle Barrow a été fort attaché. Les Brownistes sont encore aujourd'hui une Secte de Fanatiques assez considerable en Angleterre, & qui a pris son nom de Robert Browne son premier Chef.

L'Auteur donc, à l'exemple de ce Fanatique seditieux, entreprend de montrer que le gouvernement Ecclesiastique établi parmi les Calvinistes & les Presbyteriens, n'est pas moins contraire à la parole de Dieu, que celui de l'Eglise Catholique & des Episcopaux. Il traite Calvin avec plus de ménagement qu'il ne fait les autres Protestans : mais avec tout cela il lui échape de tems en tems des véritez assez dures, qui pourroient bien lui attirer l'indignation de tous les prétendus Reformez.

Tout son Livre est divisé en trente chapîtres. Il soûtient dans le premier avec une temerité qui a eu peu d'exemples, que dès le premier siécle la corruption se glissa

dans l'Eglise. L'ambition des Prêtres fut, ſelon lui, la cauſe principale de ces deſordres. Les peuples infatûez ſuivoient aveuglément les interêts de leurs Paſteurs: le Pape, dit-il, devenu le ſeul arbitre de la Religion, la fit ſervir à ſon aggrandiſſement. Toute l'œconomie de l'Egliſe ſe trouva alors renverſée. Des Evêques, des Archevêques, des Primats, des Patriarches, des Cardinaux, des Papes, élevez à la place des Diſciples du Sauveur, ont introduit des coutumes & des ceremonies inconnuës au tems des Apôtres. On trouvoit cependant, continuë nôtre Auteur, au milieu de ces deſordres quelques Ames fidelles qui n'avoient point ſacrifié à Baal, & qui levoient continuellement les yeux vers la celeſte Cité: & c'eſt cette portion élûë qui a perſeveré juſqu'au tems de la prétenduë reformation des Browniſtes. Au reſte ſi on demande à l'Auteur, comment il prouve que la corruption s'eſt introduite dans l'Egliſe dès le premier ſiecle, & qu'elle y a perſeveré juſqu'au tems de Robert

Browne ; toutes les preuves qu'il en apporte ſe réduiſent à quelques paſſages de l'Apocalyſe qu'il interprete à ſa maniere.

Le Lecteur ne doit pas être étonné de voir avec quelle fureur le prétendu Barrow ſe déchaîne contre l'Egliſe Romaine ; mais il ſera ſurpris ſans doute que ce Fanatique n'ait pas reſpecté l'Egliſe primitive, dont les Heretiques de ces derniers tems affectent de loüer la ſainteté & l'innocence, pour pouvoir l'oppoſer à l'Egliſe d'àpréſent, qu'ils regardent comme une Egliſe corrompuë ; chacun prétendant que ſa réforme & ſa ſecte particuliere eſt la ſeule vraye Egliſe.

Dans les chapitres ſuivans nôtre Auteur combat plus particulierement l'Egliſe Anglicane. Il fait voir les deſordres qui y regnoient dès le tems que Henry VIII. ſe ſépara de la Communion de l'Egliſe Romaine. Le prétendu Barrow avoüe que ce n'étoit point le zele de la Religion qui engagea ce Prince à rompre avec Rome ; c'étoit plûtôt l'ambition & l'interêt de quelques Eccle-

ſiaſtiques qui cauſérent ce Schiſme. De riches Benefices, des Dignitez Eccleſiaſtiques, une vie libertine & diſſolüe, étoient pour eux des motifs bien preſſans de ſe ſeparer des Catholiques. L'Auteur fait à cette occaſion une peinture affreuſe de l'Egliſe Anglicane. Voici une partie de ce qu'il en dit. » Les Prophetes, » dit-il, y prophetizent pour de » l'argent ; le peuple eſt incorrigi- » ble ; la loi du Seigneur eſt impu- » nément violée ; l'orgueil, l'avari- » ce, l'intemperance, & la diſſolution » regnent dans tous les membres de » cette Egliſe. Les Superieurs Ec- » cleſiaſtiques engraiſſez des dé- » poüilles des Catholiques, ne ſon- » gent plus à prêcher la parole du » Seigneur : c'eſt aſſez pour eux d'a- » voir ſecoüé le joug de Rome. &c. » Or reprend nôtre Auteur, quelle „ apparence que l'Egliſe de Jesus- „ Christ ſe trouve chez une Na- „ tion ſi corrompuë ?

L'Auteur ne dit rien ici de l'Egliſe Anglicane, qui ne ſoit confirmé par le témoignage des Docteurs de cette même Egliſe. J'ai voyagé,

„ dit Mr. Stubs, par toute l'Angle-
„ terre, & j'y ai trouvé par tout le
„ peuple débauché, ſuperbe, am-
„ bitieux &c. Je dirai hardiment ce
„ que j'ai vû, dit Mr. Geſerie : l'y-
„ vrognerie, l'impieté, la débauche,
„ l'hypocriſie, regne plus en Angle-
„ terre qu'en aucun autre pays du
„ Monde.

Les ſept chapitres qui ſuivent ſont employez à combattre les ſentimens de Calvin touchant l'Egliſe, & l'adminiſtration des Sacremens. Cet Hereſiarque aſſure, (Inſtitut : l.4. Sect.9. ch.1.) que dès qu'un Prince fait profeſſion de l'Evangile & l'appuye de ſon autorité, pourvû toute fois que ſes Sujets ne s'y oppoſent point, les Peuples qui compoſent les Etats de ce Prince, doivent paſſer pour une vraye Egliſe. Mr. Barrow, ou Mr. Tyndal ſous ſon nom ſoutient au contraire, que les Particuliers ne peuvent devenir membres l'Egliſe que par la Foi; qu'auſſi long-tems que cette Foi eſt vive ils forment une vraye Egliſe; mais que s'il arrive que la Foi s'éteigne en eux par une mauvaiſe ac-

tion, dès-là même ils cessent d'être membres de l'Eglise de JESUS-CHRIST.

Nôtre Auteur prétend en même tems, que les Enfans des Infidelles, des Juifs, des mauvais Chrétiens, doivent être exclus de l'Eglise; & ce qu'il y a de plus ridicule, c'est qu'il dit serieusement, que ceux qui ne sont pas nez d'un mariage legitime, ne sçauroient jamais devenir Enfans de l'Eglise. Il s'étend ensuite sur les fâcheuses consequences que l'on pourroit tirer de la Doctrine de Calvin : nous ne nous arrêterons point à les rapporter, il suffit de dire que tout ce que nôtre Auteur avance ici, est pris presque mot à mot des Livres des premiers Independans (Pagitt. heres.) Ces Heretiques furent ainsi appellez, parcequ'ils enseignoient que chaque Assemblée particuliere des Fidelles devoit se gouverner par ses propres Loix; que la forme de Gouvernement generalement établie pour toute une Eglise, étoit contraire à la parole de Dieu; que les Prieres publiques & uniformes, les Cere-

monies, la Hierarchie Ecclesiastique, étoient des superstitions indignes de ceux qui font profession du Christianisme.

Depuis l'onziéme jusqu'au vingtiéme chapitre, nôtre Auteur attaque la Liturgie de quelques Eglises reformées, & principalement celle de l'Eglise Anglicane. Comme la meilleure partie de cette Liturgie est contenuë dans le Livre *des Prieres communes*, il examine en particulier chaque article de ce Livre. L'observance des Fêtes, les jeunes publics, l'administration des Sacremens, les mariages, les visites des malades, les enterremens, l'entretien des Eglises, &c. rien n'échappe à la critique du Fanatique. Mais ce qui surprend le plus, c'est qu'un Homme qui fait profession du Christianisme, rejette comme une superstition scandaleuse l'usage de l'Oraison Dominicale, que Jesus-Christ lui même a enseignée aux Apôtres, comme l'Evangile nous l'apprend. Barrow & Greenwood ont osé dire que *cette Oraison étoit aussi abominable aux yeux de Dieu, que les vian-*

des les plus immondes l'étoient aux Juifs. On sçait que l'Heretique Apollinaire a voulu autrefois égaler ses réveries aux veritez de l'Ecriture sainte : mais pourroit-on trouver d'autres Heretiques que ceux qu'on vient de nommer, qui ayent eû l'impudence de préferer leurs propres visions à l'autorité de JESUS-CHRIST même ?

Pour ce qui est des Sacremens que l'Eglise Anglicane admet, nôtre Auteur examine s'ils sont de vrais Sacremens. Selon la doctrine de cette Eglise, trois choses sont requises à un vrai Sacrement : 1°. Un Ministre canoniquement ordonné: 2°. Des Fidelles pour recevoir le Sacrement: & enfin la matiere & la forme du Sacrement. Or il prétend, ou qu'il faut avoüer que les Evêques & Ministres de l'Eglise Anglicane ne sont pas de vrais Ministres, ou qu'il faut convenir que l'Eglise Romaine est une vraye Eglise. Car voici comme il raisonne : Si un Ministre de l'Eglise Anglicane est un vrai Ministre, il faut que son ordination soit legitime & canonique,

ce qu'on ne peut ſuppoſer ſans avoüer en même tems, que les Evêques qui ordonnent ces Miniſtres ont éte eux mêmes canoniquement ordonnez: Or il eſt évident, prétend nôtre Auteur, que les premiers Evêques Anglois depuis le Schiſme ont reçu leur ordination de l'Egliſe de Rome: il faut par conſequent avoüer que l'Egliſe de Rome eſt une vraye Egliſe, puiſqu'il s'y trouve de vrais Miniſtres & de vrais Sacremens. Cet Argument eſt aſſez preſſant, & un Proteſtant de bonne foi auroit de la peine à s'en tirer.

Il eſt vrai que les Catholiques ne conviennent point de tout ce qui eſt ici avancé par l'Auteur : ils ont toûjours regardé l'ordination des Miniſtres Anglois, comme invalide; & cela pour deux raiſons. 1°. Parce que ces Miniſtres tiennent leur ordination de Parker, premier Archevêque Proteſtant de Cantorbery, qui lui même n'avoit jamais été conſacré, comme Stapleton & Harding le démontrent. 2°. Parce que de l'aveû même des Proteſtans, la forme dont ils ſe ſont ſervis juſ-

qu'au tems de Charles II. étoit invalide.

Nôtre Auteur fait encore dans ces chapitres un caractere très-odieux des Miniſtres de la plûpart des Egliſes reformées : il les dépeint comme des gens ignorans, intereſſez, faineans, voluptueux &c. Mais il faut avoüer que les Proteſtans ont bien fait payer aux Browniſtes * tous ces reproches ; puiſqu'ils les accuſent à leur tour non ſeulement de fanatiſme, mais encore de commettre dans leurs Aſſemblées ſecrettes les excès les plus honteux, & les profanations les plus abominables, que les Peres reprochent aux anciens Gnoſtiques.

Les derniers chapitres du Livre ſont employez à prouver, que toute Societé Chrétienne doit être gouvernée par les membres mêmes de la Societé ; que les déciſions en matiere de diſcipline, les excommunications, & les Cenſures Eccleſiaſtiques, doivent être portées par la Communauté, & non pas par les Miniſtres ;

* *Th. Scot. Deſcription d'un Browniſte.*

que c'eſt à la même Communauté à ſe choiſir des Miniſtres, à les ordonner, à les dépoſer, comme elle le juge à propos. Et ces maximes ſont, comme l'Auteur le pretend, toutes tirées de l'Ecriture ſainte; à laquelle il donne des interpretations telles que le Fanatiſme le plus outré peut les inſpirer.

ARTICLE LIV.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE du Soleil du 14. Septembre 1708. faite à Marſeille dans l'Obſervatoire de Ste. Croix, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & le R. Pere Laval Profeſſeur Royal d'Hydrographie.

POur obſerver cette Eclipſe nous nous ſommes ſervis des deux mêmes Methodes, que nous employâme pour l'Eclipſe du Soleil du 12. Mai 1706. Comme nous vous en donnâmes le détail en ce tems-là, nous ne le repeterons point ici. L'horloge étoit parfaitement reglée au moyen mouvement du Soleil: on

s'en étoit assuré par des hauteurs correspondantes du Soleil prises souvent avant l'observation, & qu'on à prises encore depuis.

Phases croissantes.

Par le Micrometre. Tems vrai.		Par la Lunette de 18. pieds. Tems vrai.
$7^h.10'.37''$.	Commencem. de l'Eclipse.	$7^h.10'.37''$.
19. 35.	Premier doigt Eclipsé.	19. 37.
28. 13.	Second doigt.	29. 8.
37. 31.	Deux doigts & 40 minutes.	
45. 18.	Troisiéme doigt.	46.46.
56. 46.	Troisiéme & 20 minutes. Grandeur de l'Eclipse.	

Phases décroissantes.

$8^h.9'.41''$.	Troisiéme doigt.	$8^h.9'.52''$.
19. 6.	Second doigt.	19. 32.
27. 22.	Un doigt & un tiers.	
33. 18.	Premier doigt.	34. 8.
43. 24.	Fin de l'Eclipse.	43. 24.
	Durée de l'Eclipse.	$1^h.32'.47''$.
	Milieu conclu des Observations du commencement & de la fin.	$7^h.57'.0''$.

Avril 1709.

Le Ciel fut fort ſerein pendant l'obſervation. Le diamêtre de l'image du Soleil que le verre objectif de la lunette de 18. pieds formoit au foyer étoit de 22 lignes & demi. Le Micrometre étoit appliqué au foyer d'une lunette de 7 pieds & demi. Ce Micromettre a été fait, & inventé par Monſieur le Fevre : au lieu de ſoyes il a un verre plat, ſur lequel ſont tracées des lignes très-fines à la pointe du diamant : ces diviſions ſont très-exactes : le mouvement ſe fait par un cramailler : ainſi il eſt plus exact & plus facile, que celui qu'on a par une vis.

ARTICLE LV.

MANIERE D'EXPLIQUER les Medailles antiques. Premiere Lettre.

QUoique la premiere vûë des Romains, en faiſant frapper les pieces que nous appellons Medailles, ait été de donner de la monnoye dans le commerce ; ils ont voulu auſſi que les Medailles

fussent un monument éternel de leur Gloire. Car comme les grandes Medailles, que nous appellons Medaillons, & qu'on ne peut compter parmi les monnoyes, puisqu'elles excedent de beaucoup le poids des As, étoient chargées des évenemens les plus glorieux à l'Empereur. On voyoit ces évenemens en abregé sur les monnoyes que nous appellons Medailles. Or sçavoir développer les évenemens qui sont marquez sur les Medailles ou sur les monnoyes qui sont venuës jusqu'à nous, c'est principalement ; Monsieur, ce qu'on appelle *la Science des Medailles.* C'est de cette Science dont je me propose de vous exposer aujourd'hui les Regles.

Premiere Regle.

La premiere Regle que vous devez suivre, Mr. dans l'explication des Medailles, c'est de ne vous éloigner jamais de la verité de l'Histoire ; parceque les Medailles étant des monumens établis pour conserver la memoire des faits historiques à la

Poſterité, quand elles ont quelque choſe d'obſcur, on ne peut rien faire de mieux pour diſſiper cette obſcurité, que de conſulter les autres monumens établis à même fin, c'eſt-à-dire les Inſcriptions & les Auteurs. Tous ces Témoins ſe doivent un ſecours mutuel en faveur de l'Hiſtoire des ſiecles paſſez.

J'avoüe bien que quand la legende de la Medaille eſt claire, & que tout le monde convient de ſon explication litterale, c'eſt alors un monument préferable aux Hiſtoriens: *Monumenta antiqua*, dit un Juriſconſulte, *non poßunt per Hiſtoriographos oppugnari.* Mais quand on ne convient n'y de l'explication litterale de la legende, ni du ſens qu'on lui peut donner, quand même les figures ont quelque choſe d'obſcur, la Medaille ne peut faire un témoignage certain.

La Medaille de Vitellius, où l'on lit, *Liberi Imp. Germanici*, prouve que Vitellius avoit au moins deux Enfans, quoique les Hiſtoriens n'ayent parlé que d'un ſeul qui mourut jeune. Mais ſi la legende

étoit moins claire & ſans aucune figure qui en determinât le ſens, le témoignage de ce monument ſeroit obſcur & douteux : par conſequent on ne pouroit s'en ſervir contre l'Hiſtoire : au contraire on n'y pourroit donner aucune explication raiſonnable, qu'en ſe conformant aux Hiſtoriens. Il ne faut point dire qu'une explication eſt recevable, quoique contraire aux Hiſtoriens, quand on n'en peut donner de meilleure: car dès quelle eſt contraire aux Hiſtoriens, il n'y en a point qui ne ſoit meilleure: & d'ailleurs il faut avoüer, qu'il y a des choſes dont on ne trouve plus l'explication.

A la verité ſi une Medaille étoit un monument clair d'un fait qui ſeroit douteux dans les Hiſtoriens, elle n'auroit pas beſoin de leur ſecours pour être entenduë : mais quand elle a beſoin d'explication, comme il arrive ſouvent, c'eſt aux Hiſtoriens ou aux Inſcriptions à l'expliquer.

Les Medailles nous donnent l'image de Conſtantin avec le prénom de *Flavius* & le nom de *Valerius*. Les Hiſtoriens nous apprendront qu'il

avoit l'un & l'autre de ſon Pere, lequel avoit été adopté par Valere Maximien, & rapportoit ſon origine à la Famille des Flaves par Claudia ſa Mere Niéce de Claude le Gothique. Voilà un éclairciſſement qui doit contenter.

L'Hiſtoire nous apprend [a], que Jules Ceſar fut le premier qui ſe fit un prénom du terme *Imperator*, pour ſignifier la ſouveraine autorité qu'il avoit uſurpée, & qu'il y eut même de ſes Succeſſeurs qui ſe firent un ſcrupule de porter ce prénom [b]. Lors donc que nous trouvons ſur ſes Medailles & ſur celles des autres Empereurs, le terme *Imperator* au commencement de la legende, ne devons-nous pas croire alors qu'il ſignifie ce que nous appellons *l'Empereur*? vous me direz que dans la langue Latine du tems de la Republique, *Imperator* ne ſignifie rien autre choſe que Commandant & General d'armée. Il eſt vrai: mais voilà les Hiſtoriens qui m'aſſurent qu'on lui donne une autre ſignification en faveur des Empereurs, & les Medail-

a *Suetone dans la Vie de Jules Ceſar.* b *Tibere Voyez Suetone.*

les mêmes m'empêchent d'en douter: * car nous y voyons ce nom avec ces deux ſignifications, au commenment de la legende pour ſignifier l'Empereur, & à la fin pour ſignifier *le Commandement de l'Armée.*

Mais il ne faut pas s'attendre, Mr. que le concert des Medailles & des Hiſtoriens ſoit toûjours auſſi évident, qu'il l'eſt dans le point dont nous venons de parler. Or quand il ne l'eſt pas, c'eſt au monument le plus clair à ſervir à l'autre de flambeau. Cette Regle ne vous paroit-elle pas raiſonnable ? Et vouloir que ce qui eſt obſcur ou équivoque ſerve d'explication à ce qui eſt clair & évident, n'eſt-ce pas vouloir pêcher dans une eau troublée ?

Sur les médailles le terme AVG. eſt équivoque, parce que de ſoi il peut ſignifier AVGVR, ou *Auguſtus*: qu'eſt-ce donc qui nous détermine à lui donner dans les Medailles de M. Antoine la premiere ſignification & non pas la ſeconde? c'eſt principalement la connoiſſance de l'Hiſtoire qui nous apprend, que

* 2. & 3. *Medaille.*

M. Antoine fut Augure, & qu'il ne fut jamais Auguste.

Sans le secours de l'Histoire comment pouvons-nous expliquer une Medaille d'Auguste, où l'on voît une Comete * ? mais l'Histoire nous apprend, que lors qu'on celebroit des Jeux à la memoire de Jules Cesar, une Comete parut, qui donna lieu de penser que c'étoit une marque que Cesar avoit été reçû dans le Ciel, & qu'on fit representer cette Comete sur les Medailles d'Auguste. Voilà qui ne laisse plus aucune difficulté.

Quand vous aurez le passage d'un Historien, qui autorisera l'explication que vous donnerez à une Medaille, vôtre explication sera à l'abri de la Critique. Mais si cette explication n'est fondée que sur des imaginations, vous ne persuaderez personne; & tout au plus on loüera la vivacité de vôtre esprit.

Un Antiquaire avançoit l'autre jour, que Vitellius s'appelloit *Germanicus*, parce qu'il étoit de la Famille du Fils de Drusus, qui le

* 4. *Medaille.*

premier porta ce nom : & pour appuyer cette nouvelle idée contraire à tous les Hiſtoriens, il diſoit que toutes les fois que dans une Inſcription ou dans la legende d'une Médaille, le nom *Germanicus* ſe trouvoit devant *Auguſtus* & *Imperator*, c'étoit un nom de Famille ; mais que quand il ſe trouvoit a la fin c'étoit un titre d'honneur. On pouvoit nier ſa maxime auſſi aiſément qu'il l'avançoit : mais il en apportoit des Exemples.

A. VITELLIVS GERMANICVS AVG. IMP. *Germanicus* en cette Médaille * eſt un nom de Famille.

IMP. CÆS. DOMITIANVS AVG. GERM. Voilà *Germanicus* un titre d'honneur. Pour renverſer ce Syſtême il n'y avoit qu'à apporter l'autorité de Suetone, qui nous apprend que Vitellius prit le nom de Germanicus comme un titre d'honneur, qu'il ſignoit même Germanicus : ce qui donna occaſion à ſa Mere de ne vouloir point lire ſes lettres, diſant que ſon Fils ne s'appel-

* *5. 6. & 7. Medaille.*

loit point Germanicus. Mais pour faire voir à cet Antiquaire la fausseté de sa conjecture, on lui montra plus d'une Medaille de Vitellius, où le nom Germanicus étoit à la fin de la legende, & d'autres Médailles de Neron, qui sans doute appartenoient de plus près au Fils de Drusus que Vitellius, & qui néanmoins portoient le Germanicus à la fin. Après quoi il fallut renoncer aux nouvelles idées.

Je ne vous dis pas, qu'il ne soit permis à tout le monde d'apporter ses conjectures : mais je dis qu'elles ne sont point recevables, si elles contredisent l'Histoire, & qu'ordinairement elles ne sont reçûes qu'à proportion de la conformité qu'elles ont avec le témoignage des Historiens.

Dans cette Médaille de Gratien * que je vous envoye, voilà un G qui peut recevoir bien des explications. On en a donné quatre qui ont fait plus de bruit dans le monde que les autres. Jugez par la Regle que je viens de vous apprendre, quelle est la meilleure.

* 3. *Medaille.*

DN GRATIANVS AVG. G. AVG.

La premiere explication est, *Dominus noster Gratianus Augusti Gener Augustus.* On a dit que ce Gratien étoit different de celui dont l'Histoire nous parle, que les Médailles mêmes n'appellent point *Gener*; ou que *Gener* étoit mis là pour Filius, comme il arrive souvent que *Filius* est mis pour *Gener.* Constantin est dit *Filius Augustorum*, quoi qu'il fût Fils de l'un & Gendre de l'autre. Saül appelle David son Fis, *Fili mi*, quoi qu'il ne fût que son Gendre. Mais cette explication n'a pû trouver d'Approbations parmi les gens qui ont du goût pour l'Antiquité & pour la verité; parce qu'elle est contraire à l'Histoire, Gratien n'étant Gendre d'aucun Auguste. Il est vrai que Constantin étoit appellé le Fils des Augustes, mais c'étoit Fils adoptif, & que Saül appella David son Fils, *Fili mi*; mais c'est un terme d'amitié dont les Vieillards se servent à l'égard des jeunes gens. Pour Gratien il n'étoit Gendre d'aucun Auguste, & il étoit

veritablement le Fils de Valentinien : ainsi il faut chercher une autre explication à cette legende. On en a vû deux dans les Memoires de Trevoux : en voici une quatriéme.

Dominus noster Gratianus Augusti Gratiâ Augustus. La raison de cette explication est dans Zosime, qui nous apprend que Gratien par une grace speciale de Valentinien son Pere, fut proclamé Auguste à l'âge de huit ans : il étoit donc *Augusti Gratiâ Augustus.* La solemnitéde la proclamation se fit à Amiens, où l'on trouve de ces Médailles. Cette explication ne vous paroît-elle pas naturelle ? Pourquoi aller chercher des choses incertaines & souvent fausses dans l'opinion de tout le monde, quand on en peut dire de si plausibles ?

Nous trouvons des dates sur les Medailles Grecques de Commode, qui n'ont point de rapport avec les années de son Regne, parce qu'on y voit le nombre de 20 & de 30 ; quoi que ce Prince n'ait pas regné 12 ans. Cette difficulté a partagé les Antiquaires.

Les uns on dit avec beaucoup

de probabilité, que ces dates marquoient l'âge de Commode : mais cette explication eſt contraire à l'uſage ; car nous n'avons aucun Prince dont l'âge ait été marqué ſur ſes Medailles : on ne compte point qu'un Prince ſoit au Monde, que quand il y eſt pour le bien public, & qu'il regne.

Les autres ont dit, que les dates étoient priſes de l'année que la Famille Aurelia monta ſur le Trône ; mais il n'eſt pas vrai que la Famille Aurelia ait commencé à regner lorſque Commode vint au monde, mais lorſque M. Antonin fut fait Empereur.

Pour trouver la vraye explication de ces Medailles il n'y avoit qu'à lire Spartien : car il nous apprend, que lorſque M. Aurelle aſſocia Verus à l'Empire, la choſe parut ſi belle & ſi nouvelle, que pluſieurs Hiſtoriens en firent une Epoque. Or cette même année eſt celle de la naiſſance de Commode : il ne faut donc pas s'étonner ſi par accident l'âge de Commode eſt marqué ſur ſes Medailles. Voici le paſ-

ſage de Spartien : *Tantumque hujus rei novitas & dignitas valuit, ut Faſti conſulares nonnulli ab his ſumerent ordinem Conſulum.* Je ſuis ſûr que ſi j'euſſe envoyé autrefois ce paſſage à Mr. Toynard, j'en euſſe reçû un grand remercîment : car quoi qu'il eſtimât fort ſa conjecture, il l'auroit encore plus eſtimée s'il l'eut vûë éclaircie & autoriſée, par un Hiſtorien & un Auteur preſque contemporain.

Il me ſemble, Monſieur, qu'en voilà aſſez pour une lettre voulez-vous bien que nous mettions le reſte à une autre fois ? Je ſuis &c.

Seconde Lettre.

La ſeconde Regle, Monſieur, qu'on doit obſerver dans l'explication des Medailles, c'eſt de ne rien avancer de contraire à l'uſage obſervé de tout tems dans les inſcriptions & ſur les Medailles. Les legendes & les inſcriptions étoient des diſcours qui devoient être entendus de tout le monde. Ainſi quoiqu'ils fuſſent abregez on gardoit

une certaine uniformité en les abregeant, qui faisoit qu'en voyant l'une on devinoit les autres ; & on ne s'éloignoit jamais des regles de l'abbreviation. C'est ainsi que nous en usons nous mêmes dans nos dictions abregées : & un Homme qui voudroit en user autrement se rendroit inintelligible. Sur ce pied si j'avois à expliquer les deux Medailles suivantes *, dont l'une est d'Agrippa, & l'autre du Roi Theodebert, je ne dirois pas qu'il y a sur le champ de la premiere, *Colligavit nemo*, ou *Coluber Nemausensis*, ni à la legende de L'autre, *victoria accepta* : car *colligavit nemo* & *victoria accepta* ne sont point Latins : & s'il avoit fallu abreger ces mots, qui n'ont point coutume de l'être, on n'en auroit supprimé que fort peu de lettres : au lieu que rien n'est plus en usage dans les Medailles des Colonies que l'abbreviation du mot *Colonia*, & du nom de la Ville. Ainsi *Col. Nem* signifie, *Colonia Nemausensis*. Et comme dans le tems de Theodebert, on voit sur les Medailles des Empe-

* *9. & 10. Medaille.*

reurs, *Victoria aug.* pour dire *Victoria Augustorum*, il ne faut point cher-chercher d'autre explication à sa Medaille, ni chercher d'autre raison de ce revers, sinon que les Monnoyeurs François par émulation & par politique, imitoient la monnoye des Empereurs Romains.

Je vous l'ai déja dit: Une Medaille sert à expliquer l'autre. Les quatre lettres qu'on voit si souvent sur les Medailles de Trajan S P Q R, qui y signifient *Senatus populusque Romanus*, ne sçauroient signifier sur d'autres Medailles, *Senatus Populusque Remensis*, ni les deux lettres R P. qui signifient par toutes les Inscriptions *Respublica*, signifier en quelque Medailles *Remorum pensio*, ou *Rector perpetuus.* Autrement toutes les abbreviations seroient des énigmes & des piéges qu'on tendroit aux Lecteurs. C'est pourquoi la Mere de la Science des Medailles c'est l'experience, qui suppose le goût. Si l'on manque de ces deux choses, plus on a d'esprit, plus on est sujet à s'égarer.

Voulez-vous sçavoir ce que porte une Medaille? Voyez ce que portent

celles qui ont été frappées devant & après : *Omnis res anterior*, dit Tertullien, *posterioris normam subministrat.* Les siecles presens, dit le Sage, ne font qu'imiter, corrompre, ou perfectionner, ce que les autres siecles ont inventé ; le fond est le même. Pourquoi auroit-on abregé le terme *duplex* du tems de Licinius ; puisqu'on ne l'a jamais abregé, ni peut-être vû sur les Medailles ? Et supposé qu'on eut voulu abreger sur les Medailles de ce Prince le terme *Victoria*, comment l'auroit-on abregé ? comme on l'abregeoit sur les Medailles de ses Predecesseurs, *Vic. Vict.* Cette legende *OB D V I. filii sui*, ne doit donc pas s'expliquer comme on vous l'a dit, *ob duplicem Victoriam filii sui.* Non-seulement parce que le jeune Licinius n'étoit pas en âge en ce tems-là, de remporter des victoires, & que l'exergue de la Medaille en explique la legende, puisqu'on y voit *sic X. sic XX.* qui la détermine à signifier *ob decennalia vota filii sui* ; mais parce que *duplex*, ni *victoria* ne s'abregoient point ainsi sur les Medailles.

Avril 1709.

L'experience nous apprendra encore que les noms de Famille, ou les noms propres ne s'abregent point; ou que quand ils ſont abregez, ils ne ſont pas placez à la fin de la legende, qu'on ne les traduit jamais, & qu'on ne leur joint jamais le terme *noſter*. De-là vous conclurrez, que les noms de Ceſar, d'Auguſte, de Dominus, de Princeps, dans les Empereurs ſont des noms de Dignitez, & non de Famille. Car on dit *Cæſares*, *Auguſti*, *Principes*, *Domini noſtri*: au lieu qu'on ne dit pas *Antoninus noſter*, *Severus noſter*. Les noms de *Pius*, de *Felix*, de *Victor*, de *Maximus*, ſont traduits en Grec par εὐσεβὴς &c. Ce qui fait voir qu'ils ne ſont pas noms de Famille.

Vous ſçaurez par la même experience, que comme dans les Deviſes, il n'y a qu'une ame & un corps dans les Medailles, il n'y a qu'un revers, & une legende. S'il y a d'autres lettres ou d'autres ſymboles, ils ſont hors d'œuvre. C'eſt pourquoi nous les appellons exergue. C'eſt la date de la Medaille, ou quelque autre choſe, que j'aurai l'honneur de vous expliquer la premiere fois. Je ſuis &c.

Troisiéme Lettre.

Explication des Exergues des Medailles antiques.

Exergue selon l'étymologie du mot signifie proprement ce qui est hors d'œuvre : mais dans les Medailles nous appellons exergue l'endroit ou sont placées les choses qui sont hors d'œuvre, c'est à dire qui ne sont ni les figures ni la legende de la Medaille. La chose se comprendra par des exemples plus aisément.

Voilà une Medaille sans exergue [a]. D'un côté est la tête de la Déesse *Salus*; son nom sert de legende: au revers est la figure de la même Déesse de bout, & à l'entour est le nom de Mucius Acilius Commissaire de la Santé, qui fit frapper la Medaille dans toutes celles qui suivent [b] il y a un exergue, c'est à dire un mot, une syllabe, ou une lettre, un chiffre ou un symbole hors d'œuvre. Dans la premiere le mot *Roma* est dans l'exergue, pour signifier la Ville où la monnoye avoit été frappée.

[a] 11. *Med.* [b] 12.13.14.15.16. *Med.*

Dans la ſeconde c'eſt la premiere ſyllabe du mot Actius, qui eſt un des noms d'Apollon, ou d'Actium, qui eſt le lieu où Auguſte gagna une celebre Victoire. Dans la troiſiéme la lettre E peut être la marque de l'Officine où la Medaille avoit été frappée. Dans la quatriéme ſont des chifres, qui demandent une plus longue explication. Dans la derniere c'eſt le bâton augural, marque de la Dignité de celui dont on voit la tête ſur la Medaille. Tous les autres exergues ſe rapportent à ceux-ci. Ainſi en les expliquant j'aurai ſatisfait à ce que vous demandez de moi.

Je penſe que le premier uſage qu'on a fait des exergues, a été pour marquer la valeur de la monnoye, & que comme cette valeur y avoit été marquée avant qu'il y eût des Medailles dans la monnoye, par des lettres ou par des points, lorſque ces monnoyes commencérent à être ornées des faits, des noms, & des portraits des grands Hommes, pour faire place aux legendes & aux figures, on rejetta la marque du prix de la monnoye dans l'exergue.

Avril 1709.

Dans la premiere Medaille*, qui eſt un denier de la Famille Aburia, L'X eſt la valeur de la piece, c'eſt à dire de dix as. Et dans la ſeconde de bronze de la même Famille, les trois points ſignifient que la piece vaut trois onces, c'eſt à dire la quatriéme partie de l'as, ou un *quadrans*. Le *quadrans* dans ſon inſtitution peſoit un quarteron, ou la quatriéme partie d'une livre : dans le dernier tems il ne peſoit que la quatriéme partie d'une demie once, qui étoit le poids de l'as, & ne laiſſoit pas d'être de même valeur, & de porter les mêmes marques ; & ſur la fin de l'Empire il ne peſoit plus qu'une demie dragme, comme nos deniers, qui étoient autrefois du poids des deniers Romains & d'argent, & qui ſont à preſent de Billon.

Du tems des Empereurs on ceſſa, comme nous l'avons remarqué, de mettre le prix ſur la monnoye, parce qu'étant toûjours d'un certain poids & d'un certain volume, il étoit aiſé de juger par-là de ſa valeur. Mais dans le deſordre de l'Empire, le de-

* 17. 18. *Med.*

ſordre s'étant gliſſé auſſi dans la monnoye, on fut obligé de recommencer à marquer le prix ſur la monnoye : comme il y avoit peu d'argent, on ſe contenta de deniers ſaucez qu'on fit valoir quatre, cinq, & juſqu'à 12 as : & les as qui étoient de même poids & de même volume que les deniers, valoient à proportion la quatriéme, la cinquiéme, & à la fin la douziéme partie du denier. Cela ſe voit ſur les Medailles de Galien * & de quelques Tyrans.

Les deux premieres ſont ſaucées : l'une vaut 6 & l'autre 7 as : les deux autres ſont de bronze pur, & valent la dixiéme ou la onziéme partie du denier : elles ſont toutes de Gallien. Aurelien ayant mis à la raiſon les Monnoyeurs qui avoient excité dans Rome une ſedition terrible, fit valoir les deniers juſqu'à 24 as, & les as n'étoient à proportion que la vingt-quatriéme partie du denier. Il y a tant d'exemples de cet exergue, que je ne crois pas neceſſaire d'en apporter ici. Cet uſage dura juſqu'au regne de Diocletien & de Maximien, qui

* 19. 20. 21. 22. *Med.*

établirent la proportion des trois bronzes : le grand bronze ou l'as pesoit deux dragmes ; le moyen bronze ou le demi as une dragme ; & le petit bronze ou le *quadrans* une demie dragme. Ces as néanmoins ne valoient pas davantage que sous les regnes précedens : mais les deniers étoient d'argent, & pesoient une demie dragme ou environ. Cet usage des trois bronzes étant bien établi, on cessa de marquer le prix sur la monnoye, par la même raison qu'on ne l'avoit pas marqué dans le haut Empire : & cette proportion des trois bronzes dura jusqu'à la fin.

On me demandera sur quoi fondé j'assure que les chifres qu'on voit sur les Medailles depuis Gallien jusqu'à Diocletien, signifient le prix de la Monnoye. Je réponds que ces chifres signifient quelque chose, ou la date de la Medaille, comme nous la voyons marquée sur les Medailles Grecques, ou quelque liberalité, ou quelque tribut ; ou le prix de la monnoye. Ce n'est pas la date du regne du Prince ; par ce qu'on trouve les nombres

de 20 ſur les monnoyes d'un Prince qui na pas regné dix ans. Ce ne ſont pas des liberalitez ; parce qu'elles ne ſe marquent pas ainſi, comme on peut voir dans toutes les Medailles Imperiales & dans celles même des Empereurs, qui portent les chifres dont nous parlons. Ce ne ſont pas des tributs ; car les tributs dont on eût voulu abolir la memoire, ne ſe marquoient pas ſur les Medailles. C'eſt donc le prix de la monnoye, qu'on avoit marqué autrefois, & qu'on jugea à propos de marquer encore lorſque le beſoin en revint ; comme on ceſſa de le marquer lorſque le beſoin en fut paſſé.

On me dira que ſous Gallien on voit les deniers changez notablement de valeur : il eſt vrai ; mais il faut conſiderer que le regne de Gallien fut de tous les regnes le plus agité ; & que par ce qui s'eſt paſſé de nôtre tems, & ſur tout dans le 18e. ſiecle en ce Royaume ſur le prix du Marc d'argent, on peut juger que les changemens dont on parle ſont très-poſſibles.

Avril 1709.

On pourroit faire encore une objection. C'est que sur les Medailles de l'Empire Grec on voit des chifres qui tiennent tout le champ de la Medaille ; ce qui ne signifie pas néanmoins le prix de la monnoye. On en voit aussi sur les Medailles consulaires, qui ne peuvent pas avoir cet usage. Il est vrai ; mais comme l'explication de ces chifres demande un discours un peu étendu, vous trouverez bon que nous la remettions à une autre fois. Je suis &c.

Quatriéme Lettre.

Explication des chifres des Medailles de l'Empire Grec.

Ce n'est pas seulement, Mr. parceque les chifres des Medailles de l'Empire Grec sont ordinairement placez dans le champ, que je ne veux pas qu'ils y soient mis pour marquer le prix de la monnoye, mais par ce qu'il n'est pas possible que la monnoye ait haussé ou baissé de prix en un an ou en deux ans, autant qu'il faudroit le supposer,

ſi les chifres en marquoient la valeur.

Voilà deux Medailles * de Th. . . . rapportées par du Cange : la premiere eſt de petit bronze ; & la ſeconde de grand bronze : c'eſt-à-dire que la premiere n'a que le quart du poids de la 2^{e}. Elles ont été frappées toutes deux la même année ; & cependant elles ſont de même valeur. Cela peut-il ſe concevoir ? C'eſt comme ſi nous diſions que l'Ecu en une même année a été reduit a 15. ſols ou que la piece de 15. ſ. eſt montée juſqu'à la valeur de 60. Cela m'empéche de croire que les chifres ayent ſignifié le prix des monnoyes à l'égard des tributs, ou des liberalitez. Les raiſons que nous avons apportées pour les exclurre des exergues des Medailles de Gallien & de ſes Succeſſeurs juſqu'à Conſtantin, font ici le même effet. On ne peut pas dire que ce ſoit la date du regne du Prince : car ſans aller chercher d'autres exemples que ceux qu'apporte Mr. du Cange, Michel le Begue ne regna pas neuf ans, &

* 23. 24. *Med.*

cependant on trouve le nombre de 30 ſur ſes Medailles. Ce nombre ne ſignifie donc pas la date de ſon regne.

J'avoüe qu'il eſt difficile de leur donner une ſignification bien plauſible, & que celle que je vas apporter eſt nouvelle. J'eſpere neanmoins qu'elle ſe fera mieux recevoir que les autres. Je dis donc que ces chifres qu'on voit ſur les Medailles de l'Empire Grec, ſont les vœux des Peuples pour la proſperité du Prince.

Pour donner du jour à cette penſée, il faut ſe reſſouvenir, que c'étoit un uſage chez les Romains, de faire des vœux ſolemnels tous les cinq ans & tous les dix ans, pour la proſperité de la Republique, * *Si Res Populi Romani ac Quiritium ad quinquennium ſalva ſervata erit*: voilà les vœux quinquennaux : *Si in decem annos Reſpublica in eodem ſtatu ſtetiſſet* : voilà les vœux decennaux. Cet uſage de la Republique paſſa dans l'Empire; & ce qu'on avoit fait pour elle, on le fit pour les Empereurs. Voici

* *Luc. l. 2. dec. 3.*

le témoignage de Suetone là-deſſus: *Vota quæ in proximum luſtrum ſuſcipi mos eſt*, dit-il en parlant d'Auguſte, *Collegam ſuum nuncupare juſſit: nam ſe quamvis conſcriptis paratiſque tabulis negavit ſuſcepturum, quæ non eſſet ſoluturus.* Auguſte ne voulut point former des vœux, qu'il n'oſoit eſperer de pouvoir accomplir à cauſe de ſon âge & de ſes incommoditez. Ainſi il les fit former par Tibere qui étoit ſon Collegue dans le Conſulat, & qui devoit être ſon Succeſſeur à l'Empire. Les autres Empereurs ne furent pas ſi ſcrupuleux, comme vous verrez dans la ſuite.

Quoi qu'il en ſoit, voici la formule de ces vœux, comme elle avoit été compoſée par Numa, & telle qu'on la garda religieuſement juſqu'à la chûte du Paganiſme: *Prius poſco, Jupiter, uti ſies volens propitius in decennium N. Auguſto: quod ſi faxis tunc tibi votum bove aurato vovemus eſſe futurum, ludis circenſibus vovemus eſſe futurum, ludis gladiatoriis vovemus eſſe futurum.* Depuis Auguſte les vœux ſe formoient la premiere année du regne de chaque Empereur,

 à

à moins qu'il n'y ait eu quelque obſtacle. Et c'eſt a ces Vœux ſolemnels, & aux Jeux qui les accompagnoient, que le ſçavant Pere Pagi a attaché toute ſon Hiſtoire conſulaire. Nous avons des marques de ces vœux ſur les Medailles : mais ils ne paroiſſent avec le terme *decennaux*, que ſous l'Empire d'Antonin. *Vota ſuſcepta* ſont les vœux formez. *Vota ſoluta* ſont les vœux accomplis. En même temps qu'on s'acquitoit des premiers decennaux on formoit les ſeconds : du moins c'étoit le Rit ordinaire. Mais on s'en diſpenſa dans la ſuite. Les vœux marquez ſur cette Medaille ſont ceux dont Antonin s'acquita la 20^e^. année de ſon regne,

Cette coutume de marquer ainſi les vœux decennaux ſur les Medailles dura juſqu'à la décadence de l'Empire.

Probus fut le premier, autant que nous en pouvons avoir connoiſſance, qui rétablit la coûtume de mettre les vœux ſur les Medailles, avec cette difference, qu'il en abregea la formule, & qu'on ne garda plus le

Rit ordinaire. Car ſi la Medaille que rapporte Meſſabarba eſt vraye, où on lit :

* VOTIS X PROBI AVG ET XX.

Il en faut conclurre, qu'on ſouhaita à Probus la premiere ou la cinquiéme année de ſon regne, dix & vingt ans de proſperité : car n'ayant regné que ſix ans, on ne peut pas dire que cette Medaille ait été frappée lorſqu'on s'acquittoit des vœux decennaux, qu'on avoit fait pour lui au commencement de ſon regne.

La flatterie s'augmentant à meſure que la gloire de l'Empire diminuoit, ou ne ſe contenta pas de demander cinq & dix ans de proſperité, mais 20, 30, & 40 ans : au lieu que les premiers Romains croyoient qu'il étoit de leur pieté & de leur modeſtie, de ne demander qu'une proſperité de cinq ans, & de recommencer tous les luſtres. Les Grecs, c'eſt a dire les Romains depuis l'établiſſement de l'Empire de Conſtantinople, croyoieut que dans les vœux qu'on faiſoit pour les Empe-

* 25. *Med.*

reurs, on ne devoit mettre aucunes bornes. *Verùm*, dit Nazarius, *quid agimus vicenis aut tricenis annis circumscribendo, quæ jam æterna sentimus? cum plura sint merita Principum quam optata votorum.* On voit en effet ces vœux marquez sur les Medailles des Enfans de Constantin, par les nombres de XXX. & de XXXX. & sur les Medailles de leurs Successeurs, jusqu'à ce qu'enfin on se contenta du nombre indefini de, *votis multis*: c'est ce qu'on voit sur une Medaille de Majorien.

Enfin sous le regne d'Anastase on changea de maniere de marquer les vœux: car on ne les vit plus sur les Medailles d'or & d'argent, mais seulement sur le bronze. Et comme *le Vota* avoit été abregé en *Vot*, le *Vot* le fut en *V.* & a la fin on ôta tout a fait le mot de vœux, & on ne laissa que les chifres, comme on peut voir dans les Medailles suivantes,* avec cette difference qu'ils doublérent les vœux, & ne mettoient plus ni 15, ni 30, mais 5, 10, 20, 40.

Pourquoi en effet ne verroit-on

* 26. 27. 28. *Med.*

pas les vœux marquez dans l'Empire Grec, puiſqu'il eſt certain par les Hiſtoriens, qu'on les faiſoit? *Abſque ullo ſacrificio atque ullâ ſuperſtitione damnabili*, diſent les Empereurs, *exhiberi Populorum voluptates, ſecundum veterem conſuetudinem, miniſtrari etiam feſta convivia, quando exigunt publica vota, decernimus. Datum* 8.*Kal. ſept. Honor.*7. *& Theodos.*11. *AA Coſſ.* Voilà les vœux quinquennaux deſtituez des jeux & des ſacrifices qui avoient attaché la Gentilité.

Il paroît que les jeux ſe celebroient tous les ans au premier Janvier, & qu'au lieu que les anciens Empereurs faiſoient des liberalitez ces jours-là, c'étoit le Peuple qui en faiſoit aux Empereurs: *Quando votis communibus felix annus aperitur, in una libra auri & ſolidis chriſatis, Principibus offerendi devotionem animo libenti ſuſcipimus.* &c. Les vœux enfin ceſſérent de ſe marquer ſur les monnoyes, & l'on ſe contenta des acclamations de bouche, *Ad multos annos.* Je reſerve à la premiere fois que j'aurai l'honneur de vous écrire l'ex-

plication des chifres des Medailles consulaires. Je suis &c.

ARTICLE LVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALEMAGNE. DE PRAGUE.

LEs Protestans d'Angleterre ont été fort choquez de la décision sur le Mariage de la Princesse de Brunswik avec l'Archiduc. La Reine Anne en a fait écrire à la Faculté de Theologie d'Helmstad par l'Archevêque de Cantorbery. La Faculté a pris le parti de desavoüer hautement cette Décision. Cependant elle avoit déja été imprimée en plus de 20 Villes d'Alemagne, des Pays bas, d'Italie : & des Personnes dignes de foi assurent en avoir vû l'Original. Il faut attendre ce que fera l'Archiduchesse quand elle apprendra le desaveu de la Faculté auquel la Maison d'Hanovre, a dit-on beaucoup de part.

DE HELMSTAD.

Mr. Vonderhard qui enseigne ici les Langues Orientales, & qui s'est déja signalé par des explications très-bizarres de quelques passages de l'Ecriture, est le veritable Auteur d'un petit Livre intitulé *Paradoxa Biblica*, dont on a imprimé en Hollande

une eſpece de Traduction Françoiſe ſous le titre de, *Aſnes de Balaam*, *Renards de Samſon*, *Machoire d'Aſne*, *Corbeaux d'Elie*. La premiere Diſſertation de cet Ouvrage paſſe pour être de Mr. Leibnits. Mais je n'ai garde de lui attribuer un Ouvrage ſi peu digne de la ſolidité de ſon Eſprit. L'Auteur, quel qu'il ſoit prétend, que tout ce que l'Ecriture raconte de l'Aſne de Balaam dans le Chapitre XXII. des Nombres, eſt un ſonge qu'eût Balaam, & non pas une avanture effective & un vrai miracle. Il ne faut que lire ce Chapitre des Nombres, pour y voir cette conjecture prévenue & détruite par les termes formels de l'Hiſtorien ſacré. Le Profeſſeur dans trois autres Diſſertations tâche de détourner le ſens de l'Ecriture ſelon ſes idées, & de changer les trois cens Renards pris par Samſon en des javelles, de lui faire partager avec trois mille Juifs la gloire de la défaite de mille Philiſtins racontée dans le XV. Chapitre du Livre des Juges, & d'anneantir le miracle d'une fontaine ſortie de la machoire d'un aſne, ſeule arme dont Samſon s'étoit ſervi dans ce combat. Enfin de ſubſtituer des Hommes aux corbeaux qui nourrirent Elie *. Il ne faut que lire ces Hiſtoires dans les Livres ſacrez pour rire des imaginations creuſes de Mr. Vonderhard. A quoi peut ſervir la peine que ce Profeſſeur & un ou deux autres

* *Liv. III. des Rois chap. XVII.*

Ecrivains ſe donnent, pour défigurer tout ce qu'il y a de miraculeux dans l'Ecriture? Veulent-ils établir par-là l'incredulité? Ils ne réüſſiront pas. Leurs Paradoxes, leurs conjectures, ne peuvent qu'affermir la Religion en découvrant à quelles extremitez ſont reduits ceux qui veulent la combattre. Que veulent donc ces Auteurs? faire paroitre de l'Eſprit? Eſt-ce en avoir plus que les autres, que de hazarder fierement les conjectures les moins ſoutenables. Veulent-ils acquerir de la reputation, & une certaine autorité parmi les impies & les libertins, *Magnum nomen ſed malum*? ils y réüſſiront peut être, mais en perdant l'eſtime de tous les vrais Sçavans. Les Impies même qui auront quelque eſprit & quelque lecture, ne leur ſçauront pas gré de ces attaques éloignées & foibles. Pour ſervir l'impieté il faut combattre directement la Divinité des Livres ſacrez, & refuter ſi l'on peut la venerable Tradition des Juifs, des Chrétiens, & des Mahometans, qui ne conviennent gueres qu'en ce point.

DE LUBEC.

Mr. Goezius, George Henri, a fait imprimer *les Vies des Sçavans qui ont cultivé la langue Hebraïque, & un Catalogue de leurs Ecrits in* 4°.

DE HAMBOURG.

Spiring vend un Livre nouveau de Mr. Volfius, sur *les Enfans celebres par leurs Etudes.*

Mr. Fabricius a fait imprimer chez Liebezeit le Traité de Geoffroi Voigtius, *de Aris primorum Christianorum*, *des Autels des premiers Chrétiens*, avec une sçavante Preface, dans laquelle il propose deux recueils très-utiles au Public, formez sur le plan du Recueil des Antiquitez Romaines par feu M. Græviús, & du Recueil des Antiquitez Grecques par Mr. Gronovius. Le premier dessein proposé par Mr. Fabricius, est de rassembler dans une Collection de plusieurs Volumes, les Auteurs qui ont écrit sur les Antiquitez Hebraïques. Nous connoissons un Sçavant qui a depuis long tems le même dessein. Mr. Fabricius a mis la liste de 156 Ouvrages qu'on pourroit faire entrer dans ce Recueil, qu'il voudroit partager en douze Livres. Il fournit aussi le Catalogue de cent-un Traitez sur les Antiquitez Ecclesiastiques, dont-il voudroit qu'on composât le second Recueil aussi partagé en douze Livres.

DE LIPSIC.

On a imprimé ici une *Version Latine de l'Histoire de la Philosophie Orientale écrite*

en Anglois par Thomas Stanlei avec des Remarques de Mr. le Clerc.

Mr. *Calvor* Lutherien & *Mr. Strimesius* Calviniste, ont écrit pour faciliter la réünion des deux Sectes ; mais leur Livres sont méprisez.

M. Michel Heinecius travaille sut *les cachets des Anciens.*

DE SUISSE.

Deux Medecins fameux de ce pays viennent d'écrire sur des pierres figurées qu'on trouve dans nos montagnes, & qui paroissent être des carcasses, des dents, des os de poisson, des coquillages. *Mr. Langius* a eû recours à la Philosophie Epicurienne pour expliquer ce phenomene. Il suppose je ne sçai quels spectres de poissons, & de coquilles, repandus dans l'air, qui retombant dans les entrailles de la terre y donnent aux pierres ces figures extraordinaires. Mr. Scheutzer à suivi des idées plus raisonnables & mieux fondées. Il croit que ce sont des restes du Deluge universel, de veritables coquillages, des carcasses de poisson petrifiées, ou du moins des terres petrifiées où des poissons ont laissé leurs vestiges. Son Livre est intitulé, *Piscium querelæ & vindiciæ.*

Mr. Hofmeister a fait paroître à Zurich *Sulpice Severe* imprimé, sur l'édition appellée *Variorum,* qu'il a augmentée de plu-

ſieurs notes, où il explique & corrige divers endroits de cet Hiſtorien plus élegant qu'exact.

D'ESPAGNE.

Le R. P. Diego de Villafranca ſçavant Religieux de l'Ordre des Clercs Mineurs fondé en 1588. par Jean Aderne & Aſcagne Carraciolo Gentils-hommes Napolitains, vient de donner la premiere partie des Croniques de ſon Ordre: *Chronologia ſacra, Origen de la Religion de Los P. P. Clerigos reglares Minores, ſu inſtituto, gratias que los ſummos Pontifices la han concedido, elogios que de ella han eſcrito los Autores, vida de ſus venerables Fundadores, Notitia de las mas principales fondaciones ſuyas. Eſcriviola el Padre Diego de Villafranca. Tomo Primero.*

Cronologie ſacrée & Origine des Clercs Mineurs, leur Inſtitut, les graces que les Souverains Pontifes leur ont accordées les Eloges que les Papes ont donnez à cet Ordre, les Vies de leurs Fondateurs, l'Hiſtoire de la Fondation de leurs principales Maiſons par le P. Maitre Diego de Villafranca. Tome premier in folio. A Madrid chez la Veuve de Michel Alvares.

Le Pere Ramirez Jeſuite, un de nos plus fameux Théologiens, vient de donner deux tomes in folio ſur la Science de Dieu. *P. Vincentii Ramirez Societatis Jeſu Ma-*

dritensis in Academia Complutensi sacræ Theologiæ Doctoris, & Primarii Archiepiscopatûs Toletani Synodalis Examinatoris, & in Collegio Imperiali Madritensi Majorum studiorum Regalium Præfecti, nec non ejusdem Collegii Rectoris, Tractatus de Scientia Dei in duos tomos divisus, viginti quatuor disputationes complectens. Tomus primus pag. 260. *Tomus secundus pag.* 236. *Madriti apud Joannem Garciam Infanzon,* 1708.

D'ITALIE. DE PALERME.

L'Ouvrage du P. Octave Caïetan Jesuite promis depuis long-tems vient d'être imprimé ici. C'est une Introduction à l'Histoire Ecclesiastique de ce Royaume. *Isagoge ad Historiam Siculam sacram in* 4°. On n'a rien vû de plus exact sur la matiere qu'il traite.

DE NAPLES.

Le Livre de M. Riccardi fait beaucoup de bruit. L'Auteur s'efforce de prouver, qu'on ne peut pas donner les Benefices situez dans le Royaume à des Ecclesiastiques demeurans hors du Royaume. Son but est de justifier un Edit de l'Archiduc, qui a fait saisir les Benefices possedez par des Cardinaux & des Officiers de la Cour de Rome. *Alexandri Riccardi Neapolitani Disser-*

tatio de Beneficiis Neapolitanis; Clericis extra Regnum commorantibus non dandis. in 4°.

DE ROME.

Le Pere Meloncelli Barnabite a traduit en Vers Italiens la Pharsale de Lucain. *La Farsaglia, ò vero della Guerra Civile di Marco Anneo Lucano, tradotta e trasportata in ottava rima da Gabriele Maria Meloncelli Chierico Regolare, Barnabita, in* 4°. *Roma nella Stamperia d'Antonio de Rossi, fogli* 44.

Mr. Alberghetti a écrit sur les premiers principes de la Philosophie.

Dissertationes quinque de rebus primis Philosophiæ, editæ per Justum Æmilium Alberghetti.

Le quatriéme & dernier tome de l'Histoire de toutes les Heresies en Italien par l'Abbé Bernin Fils du fameux Cavalier Bernin, paroît depuis quelques mois : c'est un in folio assez gros.

L'Abbé Piazza a proposé pour modelle aux Veuves la vie de Sainte Galle noble Romaine.

Cherosilogio, ò Discorso dello stato vedouile, spiegato con le Memorie illustri di Santa Galla Patrizia Romana, diviso in tre decadi dell'Abbate Carlo Bartolomeo Piazza. in 4°. *Roma* 1708. *appresso Bernabo.*

DE MODENE.

Le Sçavant Pere Bauhini Benedictin a

fait imprimer *les Vies des Archevêques de Ravenne, écrites par Agnellus Auteur du neuviéme siecle*, dont le Manuscrit étoit dans la Bibliotheque de nôtre Duc. Il a joint au texte des Notes & des Dissertations fort estimées.

DE MILAN.

Il paroît ici un Traité, ou l'on tâche de prouver, *que les Duchez de Parme & de Plaisance, ont été démembrez du Duché de Milan, & qu'ils relevent encore à present de l'Empire, & non du Saint Siege*: le Senateur Carovelli en est l'Auteur.

D'ANGLETERRE.

Mr. Testas Ministre refugié est entré dans les disputes sur la nature de l'Ame, qui exercent depuis quelques tems plusieurs Ecrivains Anglois. Un Medecin nommé Couvard a osé soutenir dans un Livre imprimé sous son nom, qu'elle étoit mortelle. M. Dodwell est tombé dans une erreur aussi extravagante. Il prétend que l'Ame mortelle de sa nature devient immortelle par l'esprit qu'elle reçoit dans le Batême, quand il est administré par des Ministres de l'Eglise legitimement ordonnez. Cette vision a été refutée par plusieurs Theologiens Anglois. Mr. Dodwell s'est obstiné à la defendre. Voici un nou-

veau Combattant, qui pour éclaircir la matiere, ne veut employer que l'Ecriture ſeule : il a intitulé ſon Livre :

La connoiſſance de l'Ame par l'Ecriture ſelon les trois differens états d'union, de ſeparation, & de réünion avec le corps. Premiere partie, qui paroît, ne traiter que du premier état de l'Ame, c'eſt-à-dire de ſon union avec le corps.

Guillaume Beveridge Evêque de Saint Aſaph eſt mort le cinquiéme de Mars 1708. âgé de ſoixante onze ans. Trois Ouvrages qu'il a donnez ſuffiſent pour l'immortaliſer.

Inſtitutionum Chronologicarum Libri duo, unâ cum totidem Arithmetices Chronologicæ Libellis. Londini an. 1669. *in* 4°.

Inſtructions ſur la Chronologie diviſées en deux Livres, avec une Arithmetique Chronologique diviſée auſſi en deux petits Livres.

Synodicon ſive Pandectæ Canonum Apoſtolicorum & Conciliorum in Eccleſia Anglicana receptorum Græc. Lat. Oxonii 1672. *in folio* 2. *tomes.*

Recueil des Canons Apoſtoliques & des anciens Conciles reçûs dans l'Egliſe Anglicane.

Codex Canonum Eccleſiæ primitivæ vindicatus & illuſtratus in 4°. *Londini* 1678.

Le Code des Canons de la primitive Egliſe juſtifié & éclairci.

Mr. du Soul prépare *une nouvelle Edi-*

tion du Lucien qu'il veut rendre parfaite. Il a revû & corrigé le texte sur plusieurs manuscrits qu'il a trouvez en Angleterre & en Hollande. Il aura soin de faire examiner les Manuscrits qui sont en France, en Alemagne, & en Italie, avant que de livrer son Ouvrage à l'impression. L'évidence des fautes l'a porté à faire quelques changemens dans le texte, sans être autorisé par aucun Manuscrit. Il a tiré des anciennes Editions quelques corrections importantes. Il a donné une meilleure disposition aux Scholies, qu'il a beaucoup corrigées sur le Manuscrit de Vossius, & sur d'autres qui lui ont été communiquez. La Traduction sera presque entierement refonduë. Il y joindra beaucoup de notes, & un Catalogue exact de tous les Auteurs citez par Lucien.

La nouvelle Edition d'Horace, à laquelle Mr. Bentley travaille depuis si longtems, est presque achevée. Il a mis les corrections dans le texte, & rejetté au bas des pages les manieres de lire ordinaires. Les corrections sont nombreuses & hardies. Il y a des Odes qu'on ne reconnoit plus, sur tout pour la mesure de Vers.

On a réimprimé *les Metamorphoses d'Ovide sur l'Edition faite pour Monseigneur le Dauphin.* On y a fait beaucoup de changemens dans la Paraphrase & dans les notes.

Il paroît à Oxford une nouvelle Edi-

tion de Tite-Live en six volumes in 8°. On prétend n'avoir rien oublié pour la rendre correcte. Elle est embellie de Cartes geographiques, de notes chronologiques placées au haut des pages, & dont Mr. Dodwell est Auteur, & d'une grande abondance de diverses manieres de lire, de conjectures, d'observations des plus sçavans Critiques. Enfin d'une table des matieres. On fait esperer une Edition semblable des Supplémens de Freinshemius, qui a si habilement reparé les Lacunes de Tite-Live. Cette édition des Supplemens sera reçûë avidement de tous ceux qui aiment l'Histoire Romaine.

Johnson va faire imprimer à Londres les Commentaires de Cesar in folio d'un gros caractere, avec un grand nombre de figures en taille douce. Il promet un Lucrece in 4°. du méme caractere & avec les mêmes ornemens.

Johnson va aussi faire travailler à une édition des Oeuvres de Shakespear, qui passe pour un des plus excellens Poëtes comiques qu'ait produit l'Angleterre, & qui dispute le premier rang à Ben Johnson. Il y a dequoi remplir six volumes in 8°.

Mr. Vasse qui promet un Diodore, vient de donner à Cambridge une nouvelle édition de Salluste. Des Connoisseurs assurent qu'elle effacera toutes les autres.

On a réimprimé *la Theorie de la Terre*

depuis son Origine jusqu'à sa destruction, par Mr. Viston, qui y défend l'Ecriture contre quelques Philosophes impies. Cette seconde édition est plus ample que la premiere.

Le Celebre Chevalier Neuton a aussi donné une seconde édition *des Principes mathematiques de la Philosophie naturelle. Philosophiæ naturalis Principia mathematica.* Il l'a beaucoup augmentée, & encore plus éclairci son Ouvrage.

Voici le titre de deux Livres de Medecine. *Traité abregé des yeux, où l'on donne une démonstration anatomique de leur structure, & une description détaillée de leurs maladies, avec quelques regles pour conserver la vûë, & une explication des termes de l'art qui rendra ce Livre utile à tout le monde. Par Guillaume Crosse Oculiste.*

Avis à ceux qui servent dans les troupes de la Reine en Espagne & en Portugal, avec une courte methode d'y conserver leur santé, & quelques observations sur les differentes maladies de ces pays, & sur les vertus medecinales de plusieurs plantes particulieres qui y croissent naturellement, & qui peuvent être d'un grand usage aux Habitans de nos Plantations de l'Amerique & des autres Climats chauds. Par Jean Polus Lecaan Docteur en Medecine.

DE HOLLANDE.

Humbert vend une *Traduction Françoise*

du Livre Anglois du Docteur Scharlok, de l'Immortalité & de la vie future.

Halma imprime un Livre infiniment utile, *un Dictionnaire Latin des Antiquitez Grecques & Romaines. Lexicon antiquitatum Græcarum & Romanarum, en deux volumes in folio.* C'est à proprement parler un abregé des deux vastes Recüeils, que le même Libraire a imprimé de divers Sçavans sur les Antiquitez Grecques & Romaines. Cet abbregé en sera plus commode d'être rangé selon l'ordre alphabetique. Mr. Pitiscus qui en est Auteur est connu par plusieurs autres Ouvrages; & l'on peut compter sur son exactitude.

On a imprimé ici une Traduction *de la Relation publiée en Angleterre, par la nouvelle Societé établie pour la Propagation de la Foi parmi les Barbares.* C'est un titre que Dieu a voulu que les Protestans eux-mêmes fournissent à l'Eglise Catholique, de la benediction qu'il lui donne continuellement pour la conversion des Infidelles. Benediction qu'il refuse aux Sectes qui se sont séparées d'elle. On voit dans cette Relation des mesures bien prises, soutenuës avec beaucoup d'autorité & de dépenses, n'avoir que très-peu de succès. On voit tous les jours des Peuples entiers convertis par des Missionnaires Catholiques, dépourvûs de tout secours humain. Preuve certaine qu'il faut avoir la Foi pour être en état de la répendre.

Cette Relation se vend à Roterdam chez Abraham Acher.

Mr. Cuper va faire paroître sous le titre *de Voyage d'Amsterdam, Iter Amstelodamense* une description des Cabinets des Curieux de cette grande & riche Ville.

On imprime *le second Volume de la description du beau Cabinet que Mr. de la Chausse a assemblé à Rome.*

Roger a réimprimé *le Voyage* du sieur de la Martiniere Chirurgien François *vers le Nord, où l'on represente au naturel les coutumes & la Religion des Norvegiens, des Lappons, des Kiloppes, des Russiens, des Borandiens, des Liberiens, des Zembliens, des Samoiedes, des Islandois.* L'Ouvrage n'est augmenté que de deux chapitres assez inutiles sur l'utilité des Voyages & la necessité du Commerce.

La vie d'Ovide avec la Chronologie de ses Ouvrages paroît depuis plusieurs mois. Elle est de Mr. Masson, qui a donné un semblable Ouvrage sur Horace.

P. Ovidii Nasonis Vita ordine chronologico sic delineata, ut Poetæ fata & Operæ veris assignentur annis, notisque philologicis & historicis illustrentur, atque Augustæi ævi ritus moresque varii elucidentur. Studio Joannis Masson. A. M. & E. A. p. Amstelodami apud viduam Joannis Janssonii à Vasberge 1708. *in* 8o.

Johnson Libraire d'Amsterdam vend une Dissertation Latine de l'Impie Mr.

Tolland Irlandois établi à Londres. Il semble à juger par le titre n'avoir en vûë, que de justifier Tite-Live, du reproche que lui ont attiré les prodiges frequents, & les superstitions ridicules, qu'il raconte si bonnement. Mr. Tolland a un autre dessein. Ennemi de toute Religion il les combat toutes dans cet Ouvrage Latin, comme dans ses Ouvrages Anglois, *Le Christianisme non mysterieux*, *la Vie de Milton*, *la Lettre à Serena*, *& le Poëme sur la force de l'Eloquence.* Son dessein paroît sur tout dans l'Abregé des Antiquitez Judaïques joint à sa Dissertation.

Adeisidaimon, sive Titus Livius à superstitione vindicatus, Auctore J. Tollando. Annexæ sunt ejusdem Origines Judaicæ.

On trouve chez le même Libraire un Livre encore plus curieux : il est de Feu Mr. de Pufendorf, qui y recherche les causes des Alliances de la Suede avec la France, *De causis Fœderum inter Sueciam & Galliam.* On l'imprime en Latin & en François.

Il imprime aussi *une Traduction nouvelle de l'Histoire des derniers Empereurs Turcs, continuée jusqu'à la paix de Carlowits écrite en Anglois par Mr. le Chevalier Ricaut Secretaire de l'Ambassade de Constantinople*, dont nous avons un *Etat de l'Empire Othoman*, traduit en François deux fois, par Mr. Briot dont la Traduction fut imprimée à Paris chez Cramoisy, & *par Mr. Besbier* dont la Traduction plus

fidelle & accompagnée de ſçavantes notes fut imprimée *à Roüen en deux tomes in* 12. C'eſt le Livre le plus propre à ceux qui veulent s'inſtruire des mœurs, des loix, & de la Religion des Turcs.

DE PARIS.

Couterot vend *des Meditations ſur les Evangiles des Dimanches & des principales Fêtes, par le P. Medaille Jeſuite.* Ceux qui s'en ſont ſervis en loüent la ſolidité & la brieveté.

Boudot a imprimé *un Traité de la Memoire par Mr. de Billi* Avocat, qui en explique phyſiquement les operations & les accidens. Le même Libraire vend *l'Hiſtoire du renouvellement de l'Academie des Sciences*, auquel on joint les Eloges de tous les Academiciens morts depuis ce renouvellement, & la belle preface que Mr. de Fontenelle a miſe au devant du premier tome de l'Hiſtoire de l'Academie. On en a détaché ces morceaux, dont les beautez peuvent briller hors du Monde ſçavant.

Nion a réimprimé la *Traduction & le Supplement de Velleius par Feu Mr. Doujat,* ſous le titre d'*Abregé de l'Hiſtoire Grecque & Romaine.*

Mauger vend un Recüeil des penſées de Seneque ſous ce titre, *l'Eſprit de Seneque.*

Il y a d'autres Livres qui ont paru de-

puis quelque tems, & dont nous n'avons pas encore eu occasion de parler.

Secrets rares & éprouvez par Mr. du Quesnoy chez Auboin. Ce sont des préparations de remedes chymiques.

Essai d'Analyse sur les jeux de hazard, in 4o. Nous en donnerons l'extrait.

Sermons du R. P. Chaussemer sur les Mysteres. Chez Guerin.

Discours Ecclesiastiques & Monastiques par le R. P. Damascene Recollect, chez Coignard. Le merite de ces deux celebres Predicateurs est connu depuis long-tems.

Estienne imprime *les Oeuvres posthumes de Mr. l'Abbé de Maucroix*, qui depuis si long-tems occupe un rang considerable parmi les celebres Traducteurs. Ce Recüeil comprendra la Traduction des beaux endroits des Anciens, & sur tout de Demosthene & de Ciceron. Le merite de l'Auteur, & le prix des Ouvrages qu'il a choisis, font souhaiter que l'Edition paroisse au plûtôt. La personne que l'Auteur en a chargée n'épargne pas ses soins pour la rendre exacte.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1709.

ART. XLII. *Histoire du Pelagianisme.* Page 555

ART. XLIII. *Odes de Mr. de la Motte, avec un Discours sur la Poësie &c.* p. 579

ART. XLIV. *La souveraine perfection de de Dieu dans ses divins Attributs &c. contre les Objections Manichéennes de Mr. Bayle &c.* p. 586

ART. XLV. *Extrait de l'Assemblé de la Societé Royale des Sciences de Montpellier du* 17. *Novembre* 1708. p. 599

ART. XLVI. *Observation sur l'ancienne Ville* Avaricum. p. 621

ART. XLVII. *Histoire Eccl siastique par Mr. l'Abbé Fleury, Tome* 13. p. 628

ART. XLVIII. *Explication d'une Medaille de Neron.* p. 644

ART. XLIX. *Dictionnaire universel geographique & historique &c par Mr. Corneille de l'Academie Françoise &c.* p. 651

ART. L. Homilia Sanctissimi D. N. Clementis Papæ XI. habita die Paschatis in Basilica Principis Apostolorum, Anno 1708. *Homelie Latine de Clement XI. prononcée le jour de Pâques* 1708. p. 661

ART. LI. *La même Homelie en François.* page 668

Art. LII. *Dissertation sur Victor de Vite avec une nouvelle Vie de cet Evêque.* page 576
Art. LIII. A brief Discovery of the falses Churches &c. *Traité des fausses Eglises, où l'on soutient les droits de l'Eglise Chrétienne &c.* p.680
Art. LIV. *Observation faite à Marseille de l'Eclipse du Soleil du* 14. *Septembre* 1708. p. 692
Art. LV. *Maniere d'expliquer les Medailles antiques.* p. 694
Art. LVI. *Nouvelles Literaires.*
D'Alemagne, de Prague. p. 725
De Helmstat. ibid.
De Lubec. p. 727
De Hambourg. p. 728
De Lipsic. ibid.
De Suisse. p. 729
D'Espagne. p. 730
D'Italie, de Palerme. p. 731
De Naples. ibid.
De Rome. p. 732
De Modene. ibid.
De Milan. p. 733
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 737
De Paris. p. 741

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1709.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1709.

ARTICLE LVII.

PROBLEME PROPOSE' AUX Sçavans, touchant les Livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite, où l'on demande s'il faut dire que cet Auteur a tiré ses principes, une partie de sa doctrine, & le Traité de sa Theologie Mystique, de Saint Clement d'Alexandrie & de Saint Gregoire de Nysse, ou si ces deux Peres ont pris de lui. A Paris, chez Jean de Nully ruë St. Jaques à l'image St. Pierre 1708. *in* 8°. *en tout* 383. *pages.*

AVANT que d'entrer dans la discussion de ce Probleme, il est à propos de remarquer deux choses qui sont hors de doute par rapport à ce

point de doctrine, & dont conviennent également & ceux qui attribuent à Saint Denys l'Areopagite les Ouvrages en question, & ceux qui les lui disputent.

La premiere, c'est qu'avant le cinquiéme siécle ces Livres ont été fort peu connus, & n'ont été citez sous son nom que par un petit nombre d'Auteurs Ecclesiastiques.

La seconde, que depuis le cinquiéme ou sixiéme siécle jusqu'au tems d'Erasme, on ne s'étoit guéres avisé de douter que les livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite, ne fussent effectivement de ce Pere.

A ces deux Remarques on en peut ajoûter une troisiéme tirée de la Préface de l'Auteur du present Probleme : c'est que tel que puisse être l'Auteur des Ouvrages qui sont en contestation, on doit toûjours les regarder *comme les Ecrits d'un Ancien Pere, comme d'excellens monumens que les Conciles, les Papes, & les Peres ont autorisez par l'estime & l'usage qu'ils en ont fait; comme des canaux de plusieurs traditions importantes, que l'Eglise a reçûës avec respect & qu'elle conserve*

avec soin ; en un mot, comme des instrumens propres à soûtenir les dogmes de la Foi & à confondre l'heresie.

Il ne s'agit donc point ici du fond de la doctrine de ces Livres, mais uniquement d'un point de fait, qui est de sçavoir à qui on doit les attribüer. La diversité des sentimens qui ont partagé touchant ce point tant de sçavans Hommes, sur tout dans le dernier siécle, est ce qui a donné lieu à cette contestation. L'Auteur du Probleme qu'on propose a trouvé de part & d'autre des raisons & des autoritez si fortes, que sans vouloir prendre de parti, il s'est borné a rapporter ce qui se disoit de plus solide & de plus fort, & de la part de ceux qui veulent que ces Ouvrages soient veritablement de Saint Dénis l'Areopagite qui vivoit dans le premier siécle, & de la part de ceux qui les attribuent à un Auteur inconnu du quatriéme ou cinquiéme siécle. C'est ce qui lui a fait donner à son Ouvrage le titre de Probleme ; c'est à dire question douteuse, dont on ne peut démontrer ni la verité ni la fausseté, & sur laquelle il y a de part

& d'autre des conjectures & des vrai-ſemblances d'un poids preſque égal.

Cet Auteur qui n'oublie rien de tout ce qui peut donner du jour aux matieres qu'il traite, a pris la précaution de faire dans une eſpece de ſeconde Preface, une analyſe courte & préciſe des differentes Apologies qui ont été composées en faveur de Saint Denys l'Areopagite, pour le maintenir dans la poſſeſſion des Ouvrages qui portent ſon nom : comme il eut été trop long & même inutile de les rapporter toutes, il a choiſi parmi un grand nombre d'Apologiſtes & de Défenſeurs de ce Pere, ceux qui ont paru les plus ſolides & les plus raiſonnables, & s'eſt reduit à onze, qui ſont Maxime Martyr qui fleuriſſoit dans le ſeptiéme ſiécle, Genebrard Archevêque d'Aix, le Cardinal Baronius, le Cardinal Bellarmin, le P. Alloix Jeſuite, le P. Jean de St. François Prieur des Feüillans de Paris, le P. Delrio Jeſuite, le P. Gautier Jeſuite, le P. Alexandre Dominicain, & enfin l'Auteur d'une Diſſertation ſur Saint

Denys Areopagite, imprimée à Paris en 1702. On voit d'un coup d'œil dans l'analyſe qu'il fait en peu de mots des Ouvrages de ces Auteurs ſur ce qui regarde ce Pere, un précis clair, net, & exactement détaillé, des autoritez, des preuves qu'ils apportent en ſa faveur : après quoi il entre en matiere.

Pour remplir le deſſein qu'il ſe propoſe, il avoit trois choſes a faire. La premiere d'établir le fait en poſant le fondement qu'il y a de douter, ſi Saint Clement d'Alexandrie & Saint Gregoire de Nyſſe ont tiré de St. Denys l'Areopagite ce qu'ils ont écrit de conforme à ſes Principes & à ſa doctrine ; ou ſi un Auteur inconnu poſterieur à Saint Clement & à Saint Gregoire a tiré de leurs Ouvrages les Livres attribuez à ce Pere. La ſeconde de rapporter les preuves des Apologiſtes de Saint Denys, ce qui doit faire la premiere partie du Probleme propoſé. Et en dernier lieu d'expoſer les raiſons de ceux qui ſont dans le ſentiment contraire, ce qui en doit faire la ſeconde partie. C'eſt ce que l'Auteur a executé avec

autant d'érudition que de clarté dans les trois ſections qui partagent ſon Livre. Où on peut lui rendre cette juſtice, qu'il ſe tient toujours dans les termes d'une neutralité très-exacte & telle que la bonne foi la plus ſcrupuleuſe la peut exiger.

Dans la premiere Section, l'Auteur aprés avoir montré par une très-belle expoſition des Traitez attribuez à Saint Denys l'Areopagite, que le but & le deſſein general de ce Pere dans tous ſes Ouvrages & ſur tout dans la Théologie myſtique, eſt d'élever nôtre ame à une union & une transformation admirable avec Dieu, reduit toute ſa Doctrine à deux principes qui ſont les fondemens de cette union, & ſur leſquels roulent également & *ſa Théologie myſtique & les Livres des deux Hierarchies, & des noms Livins*, avec cette ſeule difference qu'ils ſont plus étendus & rebatus plus ſouvent dans les trois derniers Ouvrages que dans le premier, qui ſert de fondement aux autres, & où ils ſont expoſez d'une maniere plus conciſe.

Le premier de ces Principes eſt

que *Dieu eſt un objet ſi excellent qu'il ſurpaſſe toutes nos penſées.*

Et parce que ce Principe ſembloit aller à nous exclurre de tout commerce & de toute union avec Dieu, à cauſe de la diſproportion qui ſe trouve entre ſon excellence infinie & l'infirmité de nôtre nature ; il releve nôtre eſperance par un ſecond Principe, où il établit que malgré cette diſproportion , pendant que nous ſommes ſur la terre , nous pouvons parvenir à la connoiſſance de Dieu & nous unir à cet objet infini.

Or comme il eût été aſſez inutile de ranimer nôtre courage par la poſſibilité de cette union & de nous enhardir à y aſpirer, ſi en même tems on ne nous en enſeignoit les moyens; Saint Denys ou l'Auteur des Traitez qui lui ſont attribuez, fait ſuivre ce ſecond Principe par cinq autres qui en ſont l'explication & qui en facilitent la pratique , en nous élevant comme par degrez à la plus haute connoiſſance & à l'union la plus parfaite avec Dieu à laquelle une ame puiſſe aſpirer. Il établit dans le premier que *les choſes corporelles*

nous élevent à la connoiſſance des ſpirituelles. Mais parce que ces idées reçûës par les ſens ont beſoin d'être épurées de ce qu'elles ont pu contracter de groſſier & de terreſtre en paſſant par ce canal, & d'être, pour ainſi dire, ſpiritualiſées, il ajoûte dans le ſecond, que pour contempler les veritez éternelles, il faut purifier ſon eſprit des idées des choſes materielles & du diſcours. Après avoir mis l'eſprit en état d'appercevoir plus clairement la grandeur de Dieu, l'Auteur enſeigne qu'il y a deux ſortes de connoiſſance de Dieu, l'une par affirmation & l'autre par negation : ce qui fait le troiſiéme principe. On n'expliquera pas ici ces deux ſortes de connoiſſances, parce qu'on l'a déja fait dans les Memoires de Février de cette année page 209. Or quelque élevée que ſoit la connoiſſance de Dieu, même par negation, comme elle eſt encore fort imparfaite par rapport à Dieu dont elle ne nous donne qu'une connoiſſance fort obſcure, Saint Denys nous avertit qu'il ne faut pas prétendre dans cette vie à une connoiſſance plus

claire & qu'il faut se contenter que nôtre ame s'unisse à Dieu comme a un objet incomprehensible ; c'est ce qu'il établit dans son quatriéme principe. Enfin comme la contemplation de Dieu & de ses perfections ne nous peut être utile qu'autant qu'elle nous porte à nous attacher à lui & à l'aimer. Saint Denys pose pour cinquiéme & dernier Principe, que la parfaite connoissance qui nous éleve à Dieu ne doit pas être infructueuse & sterile, mais accompagnée de Sainteté & d'amour.

Comme toute la doctrine des Traitez de Saint Denys est renfermée dans les Principes que nous venons d'exposer, & qui en font l'ame & l'essence ; s'il se trouve d'autres Auteurs qui conviennent tellement dans ces principes, qu'ils en fassent le fondement & la substance de leurs Ouvrages, on ne peut s'empêcher de juger qu'il faut necessairement que les derniers ayent copiez le premier, ou que le premier ait copié les derniers : or c'est ce qui se trouve entre les Ouvrages de Saint Denys d'une part, & ceux de Saint Clement

Alexandrin & Saint Gregoire de Nyſſe de l'autre, avec une conformité & une reſſemblance la plus parfaite qu'on peut ſouhaiter en pareille matiere. L'Auteur du Probleme rend cette reſſemblance tout à fait ſenſible, en oppoſant dans deux colomnes ſur chacun des ſept Principes que nous venons d'expliquer, d'un côté les paroles de Saint Denys l'Areopagite priſes de ſes differens Traitez, & de l'autre celles de St. Clement Alexandrin & de St. Gregoire de Nyſſe, tirées de leurs Ouvrages ; & c'eſt ce qu'il juſtifie encore plus au long par la Théologie myſtique de Saint Denys, qu'il tranſcrit entierement dans une colomne, tandis qu'il lui oppoſe dans un autre divers paſſages de St. Clement & de St. Gregoire ; ce qui en fait un parallele ſi juſte, que l'Auteur du Probleme n'oſant à la vûë d'une conformité ſi parfaite, ni faire paſſer Saint Clement & Saint Gregoire pour copiſtes de Saint Denis & pour plagiaires, ni arracher à Saint Denys des Ouvrages dont il eſt en poſſeſſion depuis tant de ſiécles, pour

les donner a un Auteur incertain, poſterieur aux deux autres Peres; il s'eſt retranché dans le parti d'une neutralité exacte, où faiſant la fonction d'Avocat General, il expoſe dans les deux ſections ſuivantes de la maniere qu'on va voir, les fondemens & les preuves des deux ſentimens oppoſez en cette matiere.

La Methode qu'il a ſuivie eſt tout à fait propre à éclaircir la difficulté & à mettre le Lecteur en état de juger du fort & du foible des deux opinions contraires : il reduit les preuves de part & dautre à cinq propoſitions qui partagent chacune des deux ſections; & à chaque argument qu'il rapporte il y joint immediatement la réponſe & expoſe avec beaucoup d'ordre tout ce qui peut ſervir à le combattre & à l'infirmer.

Ainſi dans la II^e^. ſection qu'il employe toute entiere à diſcuter les preuves des Apologiſtes de St. Denys l'Areopagite; après avoir établi les raiſons pour leſquelles les Livres de St. Denys ſont demeurez cachez durant les quatre premiers ſiecles, ſoit parce que l'Auteur même avoit

marqué qu'il n'étoit pas à propos de les communiquer à ceux qui n'étoient pas initiez à nos myſteres, ſoit par la mauvaiſe Foi des Philoſophes Atheniens, & en particulier de Proclus qui vouloit ſe les approprier, ſoit par la fraude des Heretiques qui les ſupprimérent durant pluſieurs ſiecles, ſoit par l'ignorance de ceux qui les avoient & qui n'en connoiſſoient pas le prix, ſoit a cauſe de la ſublimité de la doctrine dont peu de gens étoient capables ; il refute toutes ces conjectures, & montre que les raiſons ſur leſquelles on les appuye devoient produire un effet tout contraire ; que la fin que s'eſt propoſée St. Denys en écrivant ces Livres, devoit plûtôt porter à les publier qu'a les tenir cachez ; & qu'enfin la ſublimité de la doctrine & la hauteur des myſteres n'ayant pas empêché que les Livres ſacrez ne fuſſent connus dans les premiers ſiecles, elle ne devoit pas être une raiſon pour faire tenir cachez ceux de St. Denys. C'eſt ce que renferme la premiere propoſition.

Dans la II^e^.il paſſe a ce qu'on dit de

plus fort pour prouver que plusieurs Peres avant le V. siecle & dans le V. & le VI. ont eu connoissance des Ouvrages de St. Denys ; qu'Origenes les a citez, que St. Denys d'Alexandrie Disciple d'Origenes avoit fait des Scholies sur les Livres de St. Denys Areopagite ; que le premier Concile de Nicée, St. Athanase, & St. Cyrille d'Alexandrie, ont fait mention de ces Livres ; que St. Gregoire de Nazianze s'est servi d'un passage de St. Denys l'Areopagite ; que St. Jean Chrysostome a fait l'éloge de ce Pere & de ses Ouvrages; que Jean Archevêque de Dare & Isaac, tous deux Disciples de St. Ephrem Diacre, en ont eu connoissance.

Pour ce qui regarde Origenes, il montre que l'Homelie où se trouve cette citation n'est pas de lui, y étant parlé des Heresies des Ariens & des Manichéens qui sont posterieures à son tems.

Sur les Scholies de St. Denys d'Alexandrie, il fait voir que les quatre autoritez qu'on apporte, pour justifier que ce Saint avoit effective-

ment fait les Scholies en question, tombent à faux ; que St. Anastase le Sinaïte, St. Maxime Martyr, Nicetas, & Jean Cyparissiote, n'ont pas eu connoissance de ces pretendus commentaires, comme on le leur attribue, & il montre enfin que s'il est vrai que St. Denys d'Alexandrie ait fait des notes sur les Ouvrages d'un Saint Denys, ce ne peut être que sur ceux de Saint Denys de Corinthe.

A l'égard du Concile de Nicée, où il est fait mention des Ouvrages de l'Areopagite dans le 31. canon, il montre que ce canon est un des canons supposez & faussement attribuez à ce Concile jusqu'au nombre de 80, & dont il n'y a que les 20 premiers de vrais & de legitimes, ce qu'il justifie clairement : il prouve de même dans le sentiment de tous les Critiques que les Questions *ad Antiochum Ducem* attribuées a St. Athanase, & où il est fait mention des Ouvrages de St. Denys, ne sont pas de St. Athanase ; que le passage qu'on prétend que St. Gregoire de Nazianze a tiré de St. Denys, est plus

vrai-semblablement tiré de St. Athanase ; que St. Chrysostome ne parle point des Oeuvres de St. Denys, & que les loüanges qu'il lui donne n'y ont point de rapport ; que quand on auroit les ouvrages de Jean Archevêque de Dare & d'Isaac, dont il n'y a aucun Ecrivain, ni Grec, ni Latin qui fasse mention, on n'en pourroit rien conclurre dans la question presente, parce qu'il n'y a point de preuve qu'ils ayent fleuri dans le troisiéme, quatriéme, ou cinquiéme siecle, ni qu'ils ayent été Disciples de St. Ephrem, & qu'il y a apparence du contraire. Car premierement on fait voir, qu'il n'y a pu avoir de Metropole a Dare Ville de Syrie sur les confins de Perse dans les six premiers siecles, & que d'ailleurs dans tous les Conciles tenus durant les cinq premiers siecles, on ne trouve la souscription d'aucun Archevêque ou Evêque de Dare. Secondement a l'égard d'Isaac l'Auteur découvre un anacronisme dans le passage de Cabassutius qui le fait vivre sur la fin du troisiéme siecle : il remarque ensuite que l'Hist-

toire Ecclesiastique ne fait mention d'aucun Isaac qui ait pû être Disciple de St. Ephrem Diacre d'Edesse; après quoi il propose la conjecture sur ce que ce peut être que cet Ephrem, dont ont prétend que Jean de Dare & Isaac ont été Disciples. Pour St. Cyrille, ce qu'on en dit est fondé sur un passage de Liberat, qui de la maniere dont il est énoncé laisse en doute s'il parle de St. Denys Evêque d'Athenes, où de St. Denys Evêque de Corinthe; car les termes portent : St. Denys l'Areopagite Evêque de Corinthe. Si l'on dit que ce peut être une faute de Copiste ou une erreur de l'Auteur, qui a pû mettre Corinthe pour Athenes, ou peut soupçonner la même méprise par rapport au terme d'Areopagite. Enfin St. Cyrille & quelques autres Peres du même tems ont pu citer les ouvrages de St. Denys l'Areopagite, sans qu'on en puisse rien conclurre pour la question dont il s'agit, ces Livres ayant commencé a paroître vers la fin du quatriéme siecle, ou dans le commencement du cinquiéme siecle, & St. Cy-

rille d'Alexandrie ayant vécu jusqu'en 444.

La Troisiéme preuve en faveur de St. Denys l'Areopagite, & qui fait la troisiéme proposition de cette Section, est prise de ce que depuis la conference de Constantinople tenuë l'an 533. les Papes, les Conciles, les Peres, & un très grand nombre de Docteurs de tous les siecles, ayant reconnu que les Ouvrages que nous avons de St. Denys étoient de l'Areopagite qui a vécu dans le premier siecle de l'Eglise, il est évident que St. Clement & St. Gregoire de Nysse ont puisé dans les Livres de cet Auteur. Que les Papes les Conciles &c. ayent cité avec éloge les Ouvrages de St. Denys l'Areopagite, l'Auteur le montre sans s'étendre beaucoup là-dessus, parce qu'on en convient assez; mais qu'on doive inferer de là qu'ils ayent été persuadez, que ces Ouvrages étoient veritablement de St. Denys l'Areopagite, c'est dequoi il ne convient pas, & il infere même le contraire de la conduite que les Papes & les Conciles ont tenue par rapport à ces Ou-

vrages; car ni le Pape Gelaſe dans le Concile qu'il tint à Rome, ni le V. Concile General tenu à Conſtantinople l'an 553. en faiſant mention des Ouvrages des Peres que l'Egliſe reçoit, ne nomme point parmi ces Peres St. Denys l'Areopagite, quoique les Ouvrages qui paroiſſoient ſous ſont nom leur fuſſent connus. 2°. Les Papes qui ont reglé l'Office divin ayant tiré des opuſcules des Peres qui ont plus de rapport aux Solemnitez des Fêtes de l'année, les leçons de l'Office, n'y ont rien inſeré des œuvres de St. Denys l'Areopagite, quoique ce qu'il dit des funerailles de la Ste. Vierge, des Ordres des Anges, des Sacremens &c. y fut très-propre, & que d'ailleurs ſon antiquité, la ſublimité de ſa doctrine, & ſa qualité de Diſciple du Grand Apôtre, dût lui meriter une diſtinction & un honneur qu'on accordoit a d'autres Peres qui n'avoient pas les mêmes prerogatives. Enfin l'Auteur montre que ſi les citations des Conciles & des Peres au ſujet des Ouvrages de St. Denys l'Areopagite,

prouvoient que ces Ouvrages fussent de lui ; il faudroit conclurre que d'autres ouvrages qu'ils citent sous le nom de certains Auteurs à qui ils étoient attribuez, sont veritablement d'eux, quoique le contraire soit constant a l'égard de plusieurs qu'il rapporte : sur quoi il remarque aprés le Pere Alexandre que les Peres des Synodes Generaux ne se sont pas beaucoup appliquez a faire la critique des ouvrages des SS. PP. mais qu'étant persuadez qu'ils étoient d'un Auteur Ecclesiastique, ils se contentoient de les citer simplement sous le titre qui paroissoit à la tête de chacun de ces Ouvrages, sans examiner s'ils étoient des Auteurs dont il portoient le nom.

La quatriéme proposition est appuyée sur la tradition non interrompuë d'environ seize siecles, qui ayant confirmé St. Denys dans la possession des Ouvrages qu'on a sous son nom, semble faire une espéce de prescription en sa faveur. L'Auteur du Problême aprés avoir rapporté les preuves de cette tradition, & en avoir tiré les consequences les plus

avantageuſes que les Partiſans de St. Denys puiſſent ſouhaiter, paſſe du côté de leurs Adverſaires pour la combattre, ce qu'il fait en cette maniere : Deux conditions, dit-il, ſont neceſſaires pour rendre cette tradition legitime & inconteſtable. 1°. Que ceux qui ont commencé la chaîne de cette tradition ayent eu des aſſurances & une connoiſſance moralement certaine de l'Auteur de ces Livres. 2°. Que cette tradition n'ait point été interrompuë. Or ces deux conditions manquent à la tradition des Livres de l'Areopagite. Il eſt bien vrai pour ce qui regarde la ſeconde, que de puis St. Gregoire Pape, c'eſt-à-dire depuis le ſixiéme ſiecle, la tradition qui donne a St. Denys les Livres conteſtez n'a reçu aucune atteinte ; mais depuis la mort de St. Denys juſqu'à la premiere Epoque conſtante de cette tradition, il y a une interruption de cinq ſiecles : ainſi la tradition n'eſt pas non interrompuë. On demande enſuite pour revenir a la premiere condition eſſentielle ; d'où St. Gregoire, les Papes, les Conciles, & les

Peres qui ſont venus après l'ont reçuë, ou, ſi ceux du cinquiéme ou ſixiéme ſiecle la leur ont fait paſſer, de qui ils la tenoient eux mêmes, ces Livres ayant été conſtament inconnus durant plus de trois ſiecles. Or les Ecrivains du cinquiéme & ſixiéme ſiecle n'ont pû établir la poſſeſſion qu'ils ont donnée à St. Denys des Livres qu'on lui attribue, que ſur deux titres. Le premier ſur le témoignage poſitif de quelque Auteur des quatres premiers ſiecles, le ſecond ſur ce qu'ils ont trouvé à la tête de ces Traitez le nom de St. Denys l'Areopagite. Ce ſecond titre ſans le premier ne décide rien; le premier eſt bon même ſans le ſecond: mais pour qu'il ſoit de quelque poids, & que le témoignage d'un Auteur ſuffiſe pour aſſurer à un Ecrivain la poſſeſſion des Livres qui portent ſon nom, pluſieurs conditions ſont neceſſaires; il faut que cet Auteur ſoit un Auteur de reputation & de poids; que d'autres Ecrivains d'égale autorité ne lui ſoient pas contraires; que le témoignage qu'il rend ſoit clair & poſi-

tif, & non pas douteux & équivoque; qu'il caracterize si bien l'Auteur dont il veut parler qu'on ne puisse s'y méprendre ; & enfin que ce témoignage soit tiré d'un Livre incontestablement attribué à son Auteur. Or les témoignages qu'on tire des Auteurs des quatre premiers siecles en faveur de St. Denys pechent tous par quelqu'une de ces conditions; comme on aura pû le remarquer dans la discussion qui en a déja été faite a la IIe. proposition de cette Section.

Reste la cinquiéme & derniere proposition qui roule sur un Principe, que les Apologistes de St. Denys regardent comme le plus fort & le plus solide argument de leur parti : voici donc comme ils raisonnent après S. Maxime. L'Auteur des Livres de St. Denys, se dit Disciple de St. Paul, dit avoir assisté aux funerailles de la Sainte Vierge, & entendu les Hymnes sacrez qu'on chanta en son honneur &c. c'est donc un imposteur, s'il n'a pas été témoin de toutes les choses qu'il rapporte, c'est-à-dire, si ce n'est pas S. Denys

lui même, mais un autre qui dise tout cela sous son nom : or des Livres remplis d'une Sainteté aussi sublime que ceux de St. Denys, ne peuvent être l'ouvrage d'un imposteur ; ils sont donc l'ouvrage de Saint Denys même. A cela que répondent leurs Adversaires ? Ils disent que cet argument ne prouve rien, parce qu'il prouve trop. En effet s'il avoit lieu, il faudroit reconnoitre pour legitimes des Ouvrages que tout le monde convient être supposez : l'Auteur en rapporte divers exemples, & deux principalement ; l'un des Epitres attribuées à S. Martial Apôtre des Gaules ; l'autre de plusieurs Ouvrages attribuez à St. Athanase, comme les Dialogues de la Trinité, les onze Livres de l'unité de la Divinité dans la Trinité &c. Ces Livres sont pleins d'une doctrine très-sainte, & respirent par tout la pieté : or celui qui parle dans les Epîtres de St. Martial, se dit Martial, dit avoir vû Jesus-Christ, & l'avoir servi lorsqu'il institua le St. Sacrement : la même chose se trouve à l'égard de Saint

Athanase : & cependant il est constant & hors de doute que ces Livres ne sont point des Auteurs auxquels on les attribuë ; donc le principe des Apologistes de St Denys prouveroit trop, & par consequent ne prouve rien : c'est par où l'Auteur du Problême finit sa seconde Section.

C'étoient les Apologistes de Saint Denys qui argumentoient dans cette Section, & les Anti-Areopagites qui leur répondoient. Dans celle-ci qui est la troisiéme, ce sont les Anti-Areopagites qui argumentent, & les Apologistes de St. Denys qui répondent.

Les Adversaires de St. Denys établissent leur droit comme les Apologistes sur cinq propositions, dont la premiere est que selon les regles d'une juste Critique, les Livres attribuez a St. Denys ne sont pas de lui. Pour entrer en preuve, ils posent d'abord six regles sur lesquelles on peut juger qu'un Livre est supposé. 1°. Lorsque ce n'est que sur des monumens ou évidemment faux ou du moins incertains, qu'on

l'attribue à un Auteur. 2°. Quand on cite un Ecrivain qui a écrit ou vécu depuis celui qui le fait parler. 3°. Lorſque ſans de grands inconveniens on ne peut attribuer tel Livre à tel Auteur. Voilà les trois premieres regles, ſur leſquelles on s'arrête moins dans la Section preſente; parce qu'elles ont déja été diſcutées dans la précedente, & qu'elles peuvent s'appliquer à toutes ſortes de Livres en general. Les trois dernieres qui conviennent ſpecialement aux Livres de St. Denys ſont celles-ci. 1°. Que les Apologiſtes loin de s'accorder, ſe contrediſent dans tous les chefs & toutes les circonſtances qui concernent ces Livres & ſon Auteur. 2°. Qu'il n'y a aucune des Apologies differentes, qui priſe ſeparément & comparée avec les autres faſſe une *probabilité mediocre.* 3°. Que quand on tireroit de toutes ces Apologies, au choix même des Apologiſtes, tout ce qu'ils jugeroient de plus raiſonnable, pour en compoſer une ſeule, il ſeroit impoſſible d'en former un Syſteme qui quadrât avec la Chronologie de l'Aréopagite.

A l'égard de la premiere de ces trois regles, ils prouvent la contradiction des Apologiſtes, en ce qu'ils ne s'accordent ni ſur la perſonne à qui ces Livres ſont addreſſez, que les uns pretendent être Timothée Diſciple de St. Paul, d'autres un autre Timothée; ni ſur le paſſage de St. Ignace cité par St. Denys, les uns diſant que St. Denys l'a cité après coup, les autres qu'il ne l'a pas cité, mais que c'eſt Saint Ignace lui même, qui a inſeré dans ſes Epîtres pluſieurs choſes qu'il avoit tirées des Livres de St. Denys; ni ſur le ſilence d'Euſebe & de St. Jerôme à l'égard des Livres de l'Areopagite, les uns diſant qu'ils n'avoient pas connu ces Livres, les autres ſoutenant qu'ils les avoient lûs; ni ſur la citation des Peres, les uns rejettant l'autorité de ceux ſur leſquels les autres ſe fondent; ni ſur le tems & le lieu ou St. Denys a écrit ſes Livres, les uns diſant que ce fut ſous Domitien, les autres ſous Nerva, les uns que ce fut en Grece, les autres que ce fut en France; ni enfin ſur l'Empereur ſous lequel ils

prétendent que St. Denys ſoit mort; ſçavoir ſi ce fut ſous Domitien, ſous Trajan ou même ſous Adrien.

Les Apologiſtes de St. Denys répondent, qu'il n'y a en tout cela que des contradictions apparentes qui ne roulent que ſur certaines circonſtances d'aſſez petite conſequence; qu'ils conviennent tous hors Baronius, dont le ſentiment ne doit pas prévaloir ſur celui de tous les autres reünis enſemble, que c'eſt à Timothée Diſciple de St. Paul que les Livres en queſtion ſont adddreſſez; que la plus part d'entre eux tiennent le paſſagede St. Ignace ajoûté, étant tout a fait hors d'œuvre; que les contradictions ſur le ſilence d'Euſebe & de St. Jerôme à l'égard des Livres de St. Denys, ne prouvent rien d'eſſentiel. De dire s'ils ont connu ces Livres ou non, c'eſt une choſe fort incertaine, & ſur laquelle il y a de très-fortes conjectures de part & d'autre, ſans qu'on puiſſe bien déterminer qui a raiſon, ou de ceux qui interpretent favorablement le ſilence d'Euſebe & de St. Jerôme, ou de ceux qui le regardent comme

une marque de ſuppoſition; que ſur la citation des Peres des quatre premiers ſiecles il n'y a point non plus de contradiction, le conſentement du plus grand nombre des Apologiſtes à convenir de pluſieurs de ces Peres ou d'un ſeul, étant ſuffiſant pour montrer que l'Auteur des Livres attribuez à St. Denys a vécu avant le quatriéme ſiecle. Enfin ils diſent que la variation ſur le tems & le lieu au quel St. Denys a écrit ſes Livres, & le tems de ſa mort, ne tombe que ſur des circonſtances legeres, qui ſont ſans conſequence pour le fond de la cauſe; & qu'il eſt indifferent en quel tems & en quel lieu St. Denys ait écrit, & ſous quel Empereur il ſoit mort, pourvû qu'on prouve ſolidement qu'il eſt l'Auteur des Livres qu'on lui attribuë.

Pour juſtifier la ſeconde marque de ſuppoſition, les Anti-Areopagites font voir que toutes les Apologies differentes faites en faveur de St. Denis ſont dans pluſieurs chefs oppoſées les unes aux autres; que les uns n'avancent rien en faveur de l'Areopagite, dont quelques autres

n'enſeignent le contraire ; & qu'ainſi la probabilité de chaque Apologie en particulier comparée avec les autres, devient très-foible, très mediocre, & s'évanoüit preſqu'entierement. Les Apologiſtes répondent à cela, qu'il n'y à aucune de ces Apologies qui priſe à part ne ſoit d'un grand poids & ne renferme une grande probabilité, ſoit par la vraiſemblance des conjectures ſur les quelles elles ſont appuyées, ſoit par la ſolidité avec laquelle on y répond aux argumens des Anti-Areopagites, ſoit enfin par ce qu'on n'y avance rien qui ne ſoit confirmé par le témoignage de pluſieurs autres des Apologiſtes.

La troiſiéme marque de ſuppoſition poſée par les Anti-Areopagites, eſt d'une plus grande diſcuſſion: elle roule ſur divers points de Chronologie tirez de l'opinion la plus communément reçûë, avec leſquels il faut neceſſairement que puiſſe compatir tout ſyſteme qu'on fera pour attribuer à St. Denys les Livres dont on diſpute: or on prétend que quand de toutes les Apologies faites en ſa

faveur, on en tireroit, au choix même des Apologiſtes, tout ce qui ſeroit de plus avantageux pour leur ſentiment, il ſeroit impoſſible d'en former un ſyſteme qui s'accordât avec les points de Chronologie dont il s'agit.

De tous ces points je ne m'arrêteray qu'au quatriéme, parce qu'il eſt le ſeul conteſté entre les parties, & qu'il paroit être comme le centre de toute la difficulté. Il tombe ſur le tems auquel St. Jean écrivit ſon Evangile a Epheſe. Les Anti-Areopagites prétendent, que ce ne fut que lorſqu'il fut revenu de ſon exil de Patmos, après la mort de Domitien; qu'entre la mort de cet Empereur & le tems que St. Denys fut envoyé en France par le Pape St. Clement, il n'y a eu qu'une année d'intervalle: ils montrent d'ailleurs par une eſpece d'analyſe de cette année, qu'il a été impoſſible à St. Denys d'avoir eû le loiſir d'écrire ces Livres durant le cours de cette même année; & font voir enſuite qu'il paroit faux, qu'il ait pû ni écrire ni retoucher ces Livres en

France : d'où ils concluent que s'ils ſont de lui, il faut ſuppoſer qu'il les a faits avant que S. Jean eût écrit ſont Evangile : or cela ne ſe peut, puiſqu'il cite en pluſieurs endroits l'Evangile de St. Jean, qu'on ſuppoſe qui n'étoit pas encore écrit.

La réponſe que font à cela les Apologiſtes, & ceux qui diſent que Saint Jean ne compoſa ſon Evangile qu'après ſon rappel de l'exil de Patmos, n'ont pas bien entendu les paſſages d'Euſebe & de St. Athanaſe, ſur leſquels ils fondent leur ſentiment, que ἐξέδωκε *edidit* dans Euſebe, & ἐξεδόϑη *editum eſt* dans Saint Athanaſe ne veulent pas dire, il compoſa, il écrivit ; mais ſignifient, il publia, il mit au jour ; que St. Denys étant allé voir St. Jean a Epheſe après ſon rappel de Patmos, où cet Apôtre avoit compoſé ſon Evangile, il étoit naturel que cet Evangile lui eût été communiqué des premiers, & que s'appercevant alors, qu'il y avoit pluſieurs paſſages qui faiſoient à ſon ſujet, il avoit pû les inſerer dans ſes Livres.

Dans la II^e^. propoſition de cette

Section les Anti-Areopagites prétendent, que l'Auteur des Livres de St. Denys a puisé sa Doctrine dans St. Clement d'Alexandrie & St. Gregoire de Nysse, & montrent comment cela s'est pû faire. A quoi les Apologistes répondent, qu'il ne s'agit pas d'examiner si un Auteur a pû profiter des lumieres d'un autre, mais de sçavoir si l'Auteur des Livres de St. Denys a effectivement puisé sa doctrine dans les deux Peres qu'on cite.

Dans la III^e. on montre, que l'Auteur des Livres de St. Denys ayant cité St. Clement d'Alexandrie, doit avoir écrit après ce Pere; non que St. Denys nomme effectivement St. Clement d'Alexandrie; mais les Anti-Aréopagites prétendent que celui que cite Saint Denys sous le nom de Clement le Philosophe, ne peut être que St. Clement d'Alexandrie: d'autant plus qu'on trouve dans ce Pere, au cinquiéme Livre des Stromates, le passage cité par St. Denys. Mais les Apologistes croyent que ces termes, *Clement le Philosophe*, doivent s'entendre de St. Clement Pa-

pe, & ils y trouvent d'autant plus d'apparence que St. Maxime l'appelle *Beatus Clemens*, & le caracterize en disant, que c'est celui dont St. Paul fait mention, & que la profonde connoissance qu'il avoit de la Philosophie de Platon & d'Aristote, lui ayant merité le titre qu'on lui donnoit communément de Prince de la Science, on pouvoit bien le citer sous le nom de Philosophe.

La IVe. proposition roule sur la fin que s'est proposée Clement d'Alexandrie, d'où les Anti-Areopagites inferent, qu'il n'a pas puisé sa doctrine dans S. Denys. Car, disent-ils, il déclare au commencement de ses Stromates, que son dessein en écrivant, est de conserver les traditions qu'il avoit reçûës de ses Maîtres, qui les avoient apprises des Apôtres S. Jaques, S. Jean, & S. Paul: ce qui marque des traditions apprises de la bouche de ces grands Hommes, & non prises dans des Livres. Sur quoi les Apologistes de St. Denys répondent, qu'ils ne voyent pas pourquoi on en croira plûtôt sur sa parole St. Clement d'Alexandrie que

St. Denys l'Areopagite ; & que d'ailleurs, il n'eſt pas ſurprenant que deux Auteurs ſe rencontrent quelquefois ſur les mêmes traditions.

Enfin la Ve. propoſition conſiſte à montrer, que St. Gregoire de Nyſſe ne s'eſt point ſervi des Livres attribuez à St. Denys : ce qu'on prouve parce que les paſſages qui donnent lieu à la conteſtation ne paroiſſent point hors d'œuvre dans St. Gregoire, mais mis dans leur place, & qu'on y voit un enchainement naturel de principes, qui ne peuvent point reſulter de morceaux mis après coup : mais on répond à cela que cette raiſon fait encore plus pour St. Denys, & que les paſſages qui ont rapport a ceux de St. Gregoire de Nyſſe, ſont encore placez plus naturellement, & dans un enchaînement de principes plus regulier dans les Livres de l'Areopagite, que dans ceux de St. Gregoire de Nyſſe.

Quand on aura bien peſé toutes les raiſons de part & d'autre rapportées dans ce Problême, on ſera aſſez embarraſſé à prendre parti: mais

l'on n'aura pas lieu de regretter le tems, qu'on aura employé à la lecture d'un Ouvrage pêtri pour ainsi dire d'érudition, & plein d'une Critique fine & judicieuse. L'Auteur de ce Problême, quoi qu'il n'y ait pas mis son nom, ne trouvera pas mauvais qu'on le désigne au Public, par un autre Ouvrage qu'il fit paroître l'an passé sous le titre de, *Tradition des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques sur la Contemplation*, dont nous avons donné l'extrait dans nos Mémoires de Février de cette année, Article XIV.

ARTICLE LVIII.

DU POUVOIR DES SOUVERAINS, & de la liberté de conscience, en deux Discours traduits du Latin de Mr. Noodt Professeur en Droit dans l'Université de Leide par Jean Barbeyrac. A Amsterdam chez Thomas Lombrail Marchand Libraire dans le Beurstraat, 1707. *in octavo, pages* 186.

IL ne convenoit pas au sieur Barbeyrac, après avoir travaillé à

la traduction du Traité du Droit de la Nature & des Gens, de s'arrêter à celle de ces deux Discours seditieux. Les maximes sages qu'établit le Baron de Puffendorf touchant le pouvoir des Souverains, auroient dû faire impression sur son esprit, & lui donner du mépris des faux raisonnemens du Sieur Noodt.

Ils se réduisent à dire, que la Puissance souveraine se rapporte de soi au bien & non à la destruction de l'Etat : auquel néanmoins elle devient quelquefois pernicieuse, par le mauvais usage qu'en font ceux qui la possedent & qui l'exercent, soit Princes, soit Sénats. Il en faut convenir, sans avoüer pourtant qu'il faille la resserrer & lui donner des bornes. Car outre qu'il y a contradiction à ce que la Puissance souveraine ne soit pas souveraine, mais restreinte & bornée, on peut aussi peu se promettre de trouver des personnes sans ignorance & sans passion, à qui donner la commission de redresser ceux qui gouvernent, que d'en trouver pour les appliquer à gouverner. L'expérience mê-

me n'a fait que trop ſouvent ſentir aux Peuples, que ceux, qui ſous le prétexte du mauvais gouvernement, ſe ſont élevez contre le Pouvoir ſouverain, en ont encore plus mal uſé, quand ils ont crû réüſſir à s'en emparer : Eſprits orgueilleux & inquiets; mauvais ſujets, plus mauvais maîtres; indociles, lorſqu'il leur convenoit d'obéïr; ſuperbes, quand ils ſont parvenus à commander. L'homme ſage, qui écoute la raiſon & qui craint Dieu, demeure ſoumis à la conſtitution de l'Etat, non ſeulement parce qu'il ne voit pas moins d'inconveniens à remuer qu'à ſouffrir, mais parce qu'il comprend que chaque particulier en entrant dans la ſocietè civile dépoſe ſa propre volonté, & que toute autorité legitime vient d'en haut.

C'eſt encore un ſophiſme du ſieur Noodt, lorſqu'il dit : » En effet a-t'on jamais oüi dire qu'aucun » Roi ou Prince, en un mot aucun » Magiſtrat ſouverain, quelque nom » qu'on lui donne, ait été envoyé » du Ciel, & non pas élû par la vo» lonté & le conſentement des

» Hommes? Il eſt vrai qu'il n'en eſt pas de tous les Rois comme de Saül & de David établis par un ordre particulier du Ciel : mais le Pouvoir ſouverain, ſoit qu'il reſide en la perſonne d'un Prince ou dans un Sénat, eſt fondé ſur la Loi naturelle, qui émane de Dieu, & par-là il vient originairement du Ciel. Il eſt encore vrai, que chaque particulier conſideré avant la conſtitution d'un gouvernement commun, a eû ſa volonté : mais il s'en eſt dépoüillé en devenant Citoyen & Membre de l'Etat.

Le Sieur Noodt ſe trouve gêné de ces paroles du fameux Juriſconſulte Ulpien l. 1. du Digeſte, titre 4. *Quod Principi placuit, Legis habet vigorem : utpote cum LEGE REGIA, quæ de Imperio ejus lata eſt, Populus ei & in eum omne ſuum imperium & poteſtatem conferat.* » Ce qui plaît au Prince, tient » lieu de Loi ; parce que par la loi » Royale qui l'a établi, le Peuple » a transferé & mis en ſa perſonne » toute l'autorité qu'il avoit & tout » ſon pouvoir. L'embarras du Faiſeur de Diſcours eût été plus grand,

s'il avoit voulu faire attention à la Loi royale, telle qu'elle eſt au Livre premier des Rois ch. 10.

Il n'a pas été permis de s'en tenir à la forme d'un Extrait : rapporter hiſtoriquement ce qu'avance le ſieur Noodt, c'eût été paroître ne le deſaprouver pas.

Pour ſon ſecond Diſcours ſur la liberté de conſcience, il ſuffit de remarquer qu'il pouſſe la Tolérance, juſqu'en faveur du Mahometiſme & de l'Idolatrie. Toute Religion lui eſt bonne. » Si Dieu, dit-» il, avoit voulu qu'il n'y eût dans » le Monde qu'une ſeule Religion, » lui a étoit-il difficile d'inſpirer à » tous les Hommes les mêmes idées » en fait de choſes divines, comme » il leur a donné à tous ſans exception » les mêmes ſentimens du bien & » du mal, de la ſoif & de la faim, ,, du froid & du chaud ? Ou ſi l'on ,, veut mieux comparer ici le ſort ,, de l'Arithmétique avec celui d'u-,, ne choſe ſi ſainte & ſi reſpec-,, table, cet exemple ſeul ne ſuffit-,, il pas pour nous convaincre d'a-,, bord, que Dieu auroit pû faire

„ à l'égard de ſon culte, ce qu'il a
„ fait par rapport à la Science des
„ nombres?.... Vous n'avez pas,
„ ô Dieu, jugé à propos de mettre
„ la Religion dans un degré d'évi-
„ dence, qui nous ramenât tous
„ à une même Foi, comme nous
„ avons tous une même Arithme-
„ tique: vôtre volonté ſoit faite. . .

L'Auteur de ces Diſcours n'a pas fait attention à un principe très-certain, & qui ruine tous ſes raiſonnemens vagues; que ſoûtenir la vérité & le bien, c'eſt vertu & zele. Or s'il avoüe, & il ne l'oſeroit nier tout haut, qu'il n'y a qu'une ſeule vraye Religion, il eſt obligé de convenir qu'il la faut ſoûtenir, cette vraye Religion, contre la licence des ſentimens particuliers, & retrancher ce qu'il appelle liberté de conſcience. En vain dira-t'il, que chacun eſtime véritable la Religion qu'il ſe forme: car celle qui l'eſt en effet, ſe diſtingue des fauſſes par des caractéres éclatans, qui ne laiſſent aucun doute à ceux qui l'ont trouvée & embraſſée.

ARTICLE LIX.

HISTOIRE DE SCANDERBEG Roi d'Albanie, par le R. P. du Poncet de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez Jean Mariette, ruë Saint Jaques aux Colomnes d'Hercule. *in* 12. 600. *pag.*

LE nom de Scanderbeg eſt ſi celebre, qu'il n'y a preſque perſonne qui n'ait entendu parler de ce Prince, comme d'un des plus grands Capitaines qui ait été. Mais il manquoit à ce Heros une Hiſtoire digne de lui, & une ſuite détaillée de ces exploits incroyables, par leſquels avec une poignée de monde & dans un coin de terre, il reſiſta durant 24 ans & juſqu'à la fin de ſa vie, à toutes les forces de l'Empire Ottoman. C'eſt pour le tirer de cette eſpece d'oubli, où la negligence des Auteurs qui ont écrit depuis ſon tems, l'avoit laiſſé juſqu'à preſent, que le Pere du Poncet a entrepris de faire une Hiſtoire complette & très-exacte de la Vie de ce grand Homme.

Il déclare d'abord dans ſa preface, que de tous les Hiſtoriens qui font mention de Scanderbeg, Marin Barlet eſt celui à qui il s'eſt le plus attaché, parce qu'il étoit Auteur contemporain, qu'il a écrit fort au long les faits de ce Prince, & qu'il paroit que c'eſt de cet Auteur, que les autres Ecrivains qui ont parlé depuis de Scanderbeg, ont tiré tout ce qu'ils en ont dit. Il fait en ſuite la Critique de ce même Auteur qui a écrit en Latin, & de la Traduction Françoiſe qu'en donna en 1597. Jaques de Lavardin Seigneur du Pleſſis-Bourrot. Et pour effacer les préjugez deſavantageux qui pourroient naître contre la fidelité de cet Hiſtorien, ſur le caractere qu'en fait Sponde, qui l'accuſe d'avoir mêlé à la verité de ſon Hiſtoire quelques faits évidemment faux, il le juſtifie en particulier ſur trois articles conteſtez par Sponde, & fait ſentir que les conjectures d'un Hiſtorien d'un tems poſterieur, ne doivent pas prévaloir ſur le rapport d'un contemporain, principalement en matiere de faits importans &

marquez, où il n'eût pû alterer la verité ſans s'expoſer à être démenti par un grand nombre de ceux qui avoient ſervi ſous Scanderbeg dans ſes Campagnes, & qui vivoient encore lorſque Barlet donna ſon Hiſtoire au public. Après avoir ainſi aſſûré l'autorité de l'Ecrivain de qui il emprunte ſes memoires, le P. du Poncet entre en matiere, & partage en ſix Livres l'Hiſtoire de Scanderbeg dont nous allons faire le précis.

Jean Caſtriot Roi d'Albanie, n'ayant pû reſiſter aux forces d'Amurat II. fut contraint d'accepter la paix aux conditions qu'il plût au Vainqueur de lui preſcrire. La plus dure de toutes fut, que pour caution de ſa fidelité, il lui donneroit en ôtage quatre Fils qu'il avoit eus de Veiſave ſon Epouſe, & dont le dernier qui ſe nommoit Georges eſt celui qui fait le ſujet de cette Hiſtoire. Amurat ne les eut pas plûtôt en ſa puiſſance, que contre la parole qu'il avoit donnée de les laiſſer en pleine liberté de profeſſer la Religion Chrétienne, il les fit cir-

concire selon l'usage des Mahometans, & ce fut dans cette ceremonie, où chez les Turcs comme chez les Juifs, on donne un nouveau nom au circoncis, qu'il reçût celui de Scanderbeg, qui veut dire Alexandre Seigneur. Son air noble, ses belles qualitez, mais sur tout son inclination pour les armes, & les dispositions qu'il faisoit paroître à devenir un jour un grand Capitaine, ce que la figure d'une épée marquée sur son bras droit sembloit déja présager, lui acquirent l'estime & les bonnes graces d'Amurat, * qui lui donna dès l'âge de 18 ans un Corps de cinq mille Chevaux à commander en qualité de Sanjac, premier degré d'honneur militaire chez les Turcs après les Bachas. Scanderbeg se comporta avec tant de bravoure & d'habileté à la tête du Corps qu'il commandoit, qu'Amurat le jugeant capable de plus grands emplois, lui donna le commandement d'une Armée qu'il envoyoit en Asie, pour faire rentrer dans le devoir quelques Peuples qui s'étoient revoltez. Scan-

* 1422.

derbeg non ſeulement les ſoumit en deux Campagnes, mais châtia encore quelques Princes voiſins, qui avoient appuyé leur revolte, & dont il reduiſit une partie des Etats ſous la puiſſance du Grand Seigneur. Ce fut au retour de la derniere de ces Campagnes, qu'un Scythe qui étoit depuis quelque tems à Andrinople, & à qui ſa taille de Geant donnoit une préſomption extraordinaire, ayant défié en combat ſingulier toute la Nobleſſe qui ſe trouvoit au tour d'Amurat, Scanderbeg offrit de le combattre. Et en ayant obtenu la permiſſion du Grand Seigneur, il le vainquit & le tua en champ clos. Deux fameux Perſans qui firent depuis un pareil défi, eurent le même ſort, & ſervirent à augmenter dans l'eſprit d'Amurat, l'eſtime qu'il avoit conçûë pour ce jeune Guerrier, qu'il menoit avec lui dans ſes Campagnes. Il ſignala ſa valeur aux ſieges de Nicomedie, & de Pneſſe, & en particulier à celuï d'Otrée, dont on peut dire que la Conquête fut dûë à un coup hardi & déterminé qu'il fit,

& qui ne peut être excuſé que par l'exemple d'Alexandre le Grand : car étant monté le premier ſur la muraille où il arbora un Drapeau, il ſauta dans la Ville les armes à la main : ce qui étonna tellement les Habitans, qu'ils demandérent ſur l'heure à capituler. L'attachement qu'il conſervoit toujours dans le cœur pour la Religion de ſes Peres, étoit un motif pour lui de temperer ſa valeur quand il avoit à agir contre les Chrétiens, ſoit en Grece, ſoit en Hongrie ; il les ménageoit alors autant qu'il le pouvoit faire, ſans rendre aux Turcs ſa conduite ſuſpecte, & il ſacrifia plus d'une fois l'honneur d'une Victoire certaine au plaiſir que ſa Foi lui faiſoit trouver à épagner le ſang Chrétien.

Il ſembloit qu'Amurat après les ſervices importans qu'il en avoit reçûs, ne pouvoit ſe diſpenſer de lui donner des marques de ſa ſatisfaction & de ſa reconnoiſſance, lorſque l'occaſion s'en preſenteroit. Il s'en preſenta une aſſez naturelle par la mort du Roi d'Albanie Pere de Scanderbeg : * mais Amurat au lieu de

* 1432.

de mettre ce jeune Prince en possession des Etats du Roi son Pere, y envoya Sebalie l'un de ses meilleurs Generaux avec un corps d'armée, pour se saisir du Royaume & se rendre maître de toutes les places: ce qui ne lui fut pas difficile n'ayant trouvé aucune resistance. Amurat n'en demeura pas là, il se défit par des voyes secrettes des trois freres aînez de Scanderbeg, & celui-ci ne fut apparemment épargné, qu'en consideration des grands services qu'on s'en promettoit dans la suite.

Quelque outré que fut Scanderbeg de l'ingratitude & de l'injustice d'Amurat, de la mort de ses freres, & du cruel exclavage où étoit reduite sa patrie, il dissimula pourtant & continua à servir le Grand Seigneur, même avec plus de zele en apparence qu'il n'en avoit fait paroître jusqu'alors; car dans la crainte de fortifier les soupçons où il voyoit Amurat à son égard, s'il menageoit les Chrétiens selon sa coutume, il poussa la guerre où il fut envoyé contre le Despote de Servie avec toute la vi-

vacité dont il étoit capable, & l'ayant défait en bataille rangée, il reduiſit tous ſes Etats ſous la puiſſance du grand Seigneur. Le Deſpote y rentra depuis par ſurpriſe, mais il en fut chaſſé une ſeconde fois par Amurat lui même, & les efforts que fit ſur les inſtances du Pape Eugene IV. Ladiſlas Roi de Hongrie pour rétablir le Deſpote, procurerent à Scanderbeg l'occaſion qu'il cherchoit depuis long-tems de briſer ſes fers, & de tirer de la ſervitude ſes compatriotes & ſes ſujets, qui l'en avoient fait ſecrettement ſolliciter.

Amurat ayant appris que Ladiſlas envoyoit une armée de 35 mille hommes ſous le commandement d'Huniade pour rétablir le Deſpote de Servie, mit à la tête de 80 mille hommes Scanderbeg & Carambei Bacha de Romanie, qu'il envoya contre les Hongrois. Ceux-ci quoique fort inferieurs en nombre ayant attaqué bruſquement les infidelles; Scanderbeg ſelon le projet qu'il en avoit fait avec ceux de ſon parti, fit plier les troupes qu'il comman-

doit. Sa défection, dont Carambei s'apperçût, fit perdre courage à ce Bacha, & donna lieu aux Chrétiens de pousser leur avantage, & de défaire entierement l'armée Ottomane. Il y avoit auprès du Bacha un Secretaire d'Amurat muni de son sceau, pour les ordres qu'il faudroit envoyer au nom du Grand Seigneur. Le premier soin de Scanderbeg dans la déroute de l'armée fut de se saisir de ce Secretaire, qu'il obligea le poignard sur la gorge, de dresser un ordre au Gouverneur de Croye Capitale de l'Albanie, pour lui remettre la place entre les mains : il le fit mourir ensuite, de peur qu'il ne pût informer la Porte de ce qui se tramoit. Muni de cet ordre il se rendit à Croye en sept jours de marche, & sur l'ordre du Grand Seigneur qu'il fit presenter au Gouverneur, il fut reçû sans contestation & mis en possession du Gouvernement : mais la nuit même, ses Troupes qui étoient demeurées derriere ayant été introduites dans la Ville, & la plûpart des Habitans ayant en mê-

me tems pris les armes, on fit main baſſe ſur les Turcs ; & les autres Villes de l'Albanie à la premiere nouvelle de cette revolution, ayant ſuivi l'exemple de la Capitale, à la reſerve de trois ou quatre où les Turcs étoient les plus forts, Scanderbeg fut reconnu Roi d'Albanie. Il contraignit peu de tems après le Gouverneur de Petrelle de lui rendre cette place par compoſition. Il pouſſa ſa pointe, quoique la ſaiſon fut déjâ fort avancée, & marcha vers Stelluſe, dont la garniſon qui craignoit un traitement pareil à celui qu'on avoit fait â la garniſon de Croye, ſe ſaiſit du Gouverneur & livra la place. N'ayant pû ſe rendre maître d'abord de Steligrade place très-forte, & la derniere qui reſtât aux Infideles, il en fit le blocus, & la reduiſit l'année ſuivante par compoſition.

Le Grand Seigneur outré de la perte de la bataille contre les Chrétiens & du ſoulevement de l'Albanie, fit une trêve de dix ans avec les Hongrois, pour êrre plus en état de décharger toute ſa colere ſur Scan-

derbeg, qui instruit des grands préparatifs qui se faisoient contre lui, se ligua avec plusieurs petits Princes de ses voisins, pour faire tête au Grand Seigneur : ils le reconnurent tous pour Roi d'Albanie, & General des armées d'Epire, & lui transferérent le tribut qu'ils payoient auparavant à Amurat.

Cependant on apprit qu'Ali Bacha l'un des meilleurs Generaux des Turcs, s'avançoit vers l'Albanie avec une Armée de quarante mille chevaux. Cette nouvelle qui jetta la terreur dans tout ce petit Etat, n'effraya point Scanderbeg. Ce Prince ayant rassemblé toutes les Troupes que ses Alliez lui avoient envoyées, en renvoya une partie, ne se reservant que 15000 Hommes, 7000 de pied & 8000 de Cavalerie, avec lesquels il mit en déroute l'Armée des Turcs, après leur avoir tué 22 mille Hommes, & fait deux mille prisonniers, sans autre perte de son côté que de six vingts Hommes de tuez, & tout cela en 4 heures de tems.

Au bruit de la perte qu'Amurat

venoit de faire dans l'Epire, le Caraman ou Roi de Cilicie crut devoir profiter de la conjoncture, pour reprendre l'Anatolie qu'Amurat lui avoit enlevée : ce qui obligea le Grand Seigneur d'abandonner tout autre dessein, pour tourner toutes ses forces de ce côté là. L'embarras où il se trouvoit parut une conjoncture favorable, pour faire une ligue de Princes Chrétiens contre la Puissance Ottomane. La treve de dix ans qu'on avoit jurée sur l'Evangile y étoit un obstacle ; mais le Pape en releva le Roi de Hongrie. Scanderbeg à qui ce Prince écrivit pour l'engager d'entrer dans la ligue, lui promit qu'il iroit joindre les Hongrois avec une armée de trente mille Hommes : il se mit effectivement en marche avec ces forces, & il ne lui restoit plus que la Mesie à traverser, pour joindre l'Armée des Alliez, lors qu'il se vit arrêté par la trahison du Despote de Servie, qui étoit entré dans les interêts d'Amurat, à qui il avoit donné sa Fille en mariage. Scanderbeg irrité de se voir retardé par l'infide-

lité de ce Prince, se disposoit à s'ouvrir un passage de vive force, lorsqu'il apprit la triste nouvelle de la Bataille de Varne, où Ladislas avoit été tué & toute son Armée défaite : cela l'obligea de rebrousser chemin, pour pourvoir à la sureté de ses Etats : ce qu'il ne fit néanmoins qu'après s'être vengé de la perfidie du Despote, par des incursions & par toutes les hostilitez que permet le Droit de la Guerre.

Quoi qu'Amurat après le gain de la Bataille de Varne, fût en état de se faire craindre à tous ses Voisins, il ne laissa pas de faire une tentative auprès de Scanderbeg, pour l'engager à lui demander la Paix, mais celui-ci n'y voulut point entendre. Amurat se contenta cependant d'envoyer contre lui un Corps de Cavalerie de neuf mille chevaux sous le commandement de Ferise, l'un de ses plus habiles Generaux, qui fut mis en déroute avec perte de la plus grande partie de ses Troupes dès la premiere rencontre, quoi que Scanderbeg n'eût avec lui que deux mille che-

vaux & quinze cens Fantaſſins. Cette Victoire fut bien-tôt ſuivie d'une ſeconde contre Muſtapha, qu'Amurat envoya avec ſix mille chevaux frais, qu'il devoit joindre à ce qui ſe ſeroit ſauvé des Troupes de Feriſe. Il lui recommanda ſur tout d'éviter toute occaſion du Combat, à moins qu'il ne vît jour à une Victoire certaine: mais ce General eût beau prendre toutes les précautions poſſibles contre l'Ennemi qu'il avoit en tête, Scanderbeg l'alla forcer ſur une hauteur où il s'étoit retranché, & lui tua cinq mille Hommes à trois cens près qu'on fit priſonniers.

Scanderbeg eût bien-tôt enſuite une ſeconde Guerre à ſoutenir contre les Venitiens au ſujet de la Ville de Daine, dont ils lui diſputoient la poſſeſſion: il remporta ſur eux une grande Victoire, qui fut quelque tems après ſuivie d'une Paix avantageuſe aux deux partis, & en conſequence de laquelle les Venitiens l'établirent ſeul Gouverneur de tout le pays que la Republique poſſedoit en Epire. Mais

avant cette reconciliation , & durant que la guerre étoit la plus échaufée entre eux, Amurat, qui après avoir quité par chagrin les rênes de l'Empire, les avoit reprises par ambition , crut sur les remontrances de ses Bachas, devoir profiter de cette conjoncture, pour tenir au moins en bride son Ennemi. Il renvoya donc une seconde fois Mustapha en Epire à la tête de 15 mille chevaux , mais avec défense de s'exposer à aucune action , & bornant sa commission à mettre à couvert la Macedoine des courses & des vexations de Scanderbeg. Mais le Bacha à son arrivée en Epire, ayant trouvé Scanderbeg occupé contre les Venitiens, crut l'occasion favorable pour entreprendre quelque chose contre les Troupes que ce Prince avoit laissées au blocus de la place qui avoit donné lieu à la guerre , il envoya à Andrinople pour faire lever la défense qui lui avoit été faite d'en venir aux mains, & marcha vers les Albanois dès qu'il l'eut obtenuë : mais Scanderbeg ayant appris sa

marche vint joindre ses Troupes, attaqua Mustapha, lui tua dix mille Hommes, & le fit lui-même prisonnier.

Amurat après tant d'affronts reçûs en Albanie, crut qu'il étoit de son honneur d'aller en personne en tirer vengeance, & de mener en Albanie des forces capables d'accabler tout d'un coup son Ennemi. Il y marcha à la tête de quatre vingts mille chevaux & de soixante mille Fantassins, & s'attacha au siege de Sfetigrade, une des plus fortes & des plus importantes places de l'Epire, qui fut investie le 14. Mai 1449. Scanderbeg n'opposa à toute cette grosse Armée que quatre mille chevaux & mille Fantassins, avec lesquels étant venu se camper à deux lieües de Sfetigrade, dans un lieu couvert de bois & de montagnes, il harcela tellement les Ennemis en diverses rencontres, leur ayant tué pour une fois jusqu'à deux mille Hommes dans leur Camp qu'il força la nuit, que les Infidelles, après plusieurs assauts inutiles & où ils avoient perdu beaucoup de monde, étoient prêts de se

retirer, lors qu'un traître profitant de la ſuperſtition de ſes compatriotes livra la Ville à Amurat. Ce malheureux qui ſçavoit que les Dibriens avoient une ſuperſtition fort étrange, qui étoit de croire qu'en mangeant ou buvant quelque choſe qui eût touché à un corps mort d'homme ou de bête, on contractoit une corruption qui paſſoit juſqu'à l'ame, jetta un chien mort dans le ſeul puits qui fourniſſoit de l'eau à toute la Ville : ce qui ayant reduit les Dibriens à mourir de ſoif ou à ſe rendre, le Gouverneur, malgré toutes les remontrances qu'il put faire pour guérir les Dibriens de leur ſuperſtition, ſe vit reduit à capituler. Amurat s'étant retiré à Andrinople après cette conquête, Scanderbeg vint mettre le ſiege devant Sfetigrade pour la reprendre : mais après un mois d'attaque n'ayant pû forcer la place faute de groſſe artillerie, il ſe retira ſur le bruit du retour d'Amurat en Epire, & ſe rendit à Croye Capitale de ſes Etats, pour y diſpoſer toutes choſes au ſiege prochain dont elle étoit menacée. En effet on vit arri-

ver dès le commencement du Printems Sebalias un des Generaux d'Amurat avec quarante mille hommes, qui furent bien-tôt ſuivis de ſix vingt mille autres conduits par Amurat en perſonne, qui fit inveſtir la Ville de Croye & en commença le ſiege : mais le ſuccés ne lui en fut pas ſi heureux que celui de Sfetigrade ; car au bout de cinq mois de ſiege, après avoir donné en vain pluſieurs aſſauts, & avoir vû ſon Camp forcé pluſieurs fois par Scanderbeg avec des pertes très-conſiderables, il mourut devant la place vers la fin de Septembre 1450. laiſſant Mahomet II. heritier de ſon Empire & de ſa haine contre Scanderbeg. Celui-ci ſe rendit inceſſament à Andrinople pour y prendre poſſeſſion de la Couronne, & fut ſuivi de ſon Armée, qui par ſa retraitte laiſſa à Scanderbeg & aux Aſſiegez le tems de ſe remettre d'un ſi long ſiege & de tant de travaux.

Mahomet ne ſe vit pas plûtôt ſur le thrône qu'il ſongea à faire la paix avec Scanderbeg, pour n'avoir point d'autres affaires ſur les bras dans la

Guerre dont il se voyoit menacé du côté de la Perse : il lui envoya un Agent exprès avec pouvoir de lui offrir la paix à la seule condition d'un tribut aussi modique que Scanderbeg le voudroit : mais celui-ci rejetta hautement cette proposition, & après avoir épousé la fille d'un Prince de ses voisins sur les instantes prieres que ses sujets lui firent de se marier, il déliberoit s'il n'iroit pas faire le siege de Belgrade, lorsqu'une armée de douze mille chevaux envoyez par Mahomet en Epire l'obligea à se mettre en campagne : il ramassa donc à la hâte cinq mille hommes avec lesquels il vint fondre sur les Infidelles, leur tailla en pieces sept mille hommes & fit prisonnier le General sans autre perte de sa part que de 80 hommes. Debreas Homme de reputation parmi les Turcs, & qui se faisoit fort de venir à bout de Scanderbeg ayant été envoyé contre lui avec quinze mille hommes, fut tué de la main même de ce Prince, & son armée mise en déroute avec perte de quatre mille hommes. Ce fut immediatement

après ces deux victoires que Scanderbeg alla mettre le siege devant Belgrade qui capitula dès les premiers jours, & demanda une suspension d'armes pour un mois, au bout duquel elle se rendroit si elle n'étoit secouruë, à quoi Scanderbeg ayant donné les mains par déference pour son Conseil qui l'en pressoit, les Turcs eurent le tems de venir au secours de cette place, qu'ils délivrérent avec une perte considerable du côté de Scanderbeg, que ses coureurs n'avertirent point à tems de l'arrivée des Infidelles. Il y perdit cinq mille hommes, & cet échec le plus grand qu'il eût encore reçû, fut suivi d'un coup encore plus rude pour lui. Ce fut la trahison de Moyse le meilleur de ses Capitaines & qui étoit son bras droit. Cet Officier gagné par les promesses des Turcs, s'alla rendre près de Mahomet, qui le reçût avec toutes sortes de distinctions, & l'envoya l'année suivante en Albanie avec quinze mille hommes, qu'il demanda pour toutes forces, se flatant qu'à son arrivée la plûpart des Dibriens ses Compatriotes se join-

droient à lui : mais il ſe trouva bien trompé dans ſon eſperance : tout le monde demeura fidelle à Scanderbeg qui l'ayant joint le défit & le mit en fuite avec le reſte de ſon armée, qui ſe trouva reduite à quatre mille hommes. La mauvaiſe reception qu'on lui fit à Conſtantinople à ſon retour, & les défiances qu'il aperçût qu'on y prenoit de lui, lui ayant inſpiré un juſte repentir, il ſe ſauva ſecrettement & vint ſe mettre avec la corde au col à la miſericorde de Scanderbeg, qui le reçût à bras ouverts, le rétablit dans tous ſes emplois & lui rendit toute ſa confiance.

Cette trahiſon fut ſuivie d'une ſeconde qui dût être encore plus ſenſible à Scanderbeg. Ce fut celle d'Ameſe ſon neveu, qui perdant toute eſperance de ſucceder à ſon oncle, à cauſe d'un fils qui lui étoit né, s'alla mettre entre les mains de Mahomet avec ſa femme & ſes enfans pour lui ſervir d'ôtage de ſa fidelité. Il fut envoyé contre Scanderbeg avec cinquante mille hommes, commandez en chef par le Bacha de Romanie : Scanderbeg les attaqua la nuit avec

onze mille hommes pour toutes forces, & ſans avoir perdu plus de trente hommes leur en tua vingt mille ſur la place, & près de dix mille dans la pourſuite des fuyards, & fit priſonnier ſon neveu, à qui dans la ſuite il rendit la liberté & permit même de retourner à Conſtantinople, pour tâcher de retirer ſa femme & ſes enfans des mains des Turcs : mais il y mourut peu de mois après ſans avoir rien pû obtenir des Turcs, qu'on ſoupçonna même de l'avoir fait empoiſonner.

Scanderbeg venoit de refuſer la treve que Mahomet lui fit offrir d'une maniere très-preſſante, lorſque Ferdinand fils naturel & ſucceſſeur d'Alphonſe Roi de Naples l'appella à ſon ſecours. La liaiſon étroite qu'il y avoit toûjours eû entre lui & le feu Roi Alphonſe, le fit voler au ſecours de Ferdinand : il paſſa en Italie, remporta une victoire ſignalée ſur les ennemis de Ferdinand ; & l'ayant conduit à Naples, dont les portes lui furent ouvertes à ſon arrivée, il le rétablit dans les Etats de ſon Pere dont il s'étoit vû peu de

tems auparavant presque entierement dépoüillé.

Cependant le refus qu'il avoit fait de la trêve, avoit tellement irrité Mahomet, qu'il avoit resolu de mettre tout en œuvre pour le reduire. Les grands preparatifs qui se faisoient à Constantinople avoient reveillé le zele des Princes Chrétiens, pour faire une Croisade contre les Turcs : le Pape Pie II. qui en avoit été le principal moteur, avoit promis de passer lui même en Epire, & d'y couronner de sa main Roi d'Epire Scanderbeg, en le déclarant Generalissime des Armées Chrétiennes qui devoient agir contre les infidelles : mais ce Saint Pontife étant mort peu de tems après ce projet, la Croisade s'évanoüit, & Scanderbeg se vit exposé à soutenir seul tous les efforts des Turcs. Le Sanjac Sinam fut le premier qu'on envoya contre lui: mais son armée de vingt mille hommes fut taillée en pieces en arrivant en Epire. Trois autres Generaux, Assembeg, Junsumbeg, & Carazabeg, que Mahomet envoya consecutivement contre lui, n'eurent pas un

meilleur ſort. Le Grand Seigneur après avoir fait une nouvelle tentative auprès de Scanderbeg, par une lettre qu'il lui écrivit lui-même pour le porter à la paix, envoya un corps de quatorze mille hommes contre lui ſous le commandement de Seremet Bacha, qui ayant donné dans une embuſcade que lui avoit dreſſée Scanderbeg eut bien de la peine à ſe ſauver, après avoir perdu ſon fils qui demeura ſur la place avec ſix mille hommes. Balaban - Valdere né en Albanie, & qui d'une extraction fort obſcure s'étoit élevé par ſon merite aux premiers emplois de la guerre chez les Turcs, fut celui dont Mahomet fit choix pour reparer tant de défaites. L'indiſcretion de huit des principaux Officiers de Scanderbeg, qui s'engagérent mal à propos dans un defilé contre l'ordre de ce Prince, donna d'abord une eſpece d'avantage à Balaban, qui comptant pour rien la perte qu'il avoit faite dans la bataille où il perdit bien du monde, s'en crût bien dédommagé par la priſe des huit Officiers dont on vient de parler, & du nombre deſ-

quels étoit Moyſe: il les envoya à Mahomet qui les fit écorcher tous vifs, & excita par ſes loüanges & par ſes recompenſes Balaban à pourſuivre ce qu'il avoit ſi bien commencé: mais il fut batu & ſes troupes taillées en pieces dans trois campagnes differentes qu'il fit en Epire. Pour reparer ſon honneur il propoſa à Mahomet d'envoyer en même tems deux armées en Epire, qui y entraſſent par deux bouts oppoſez, l'une venant a découvert & l'autre par des détours, pour enfermer l'ennemi. Mahomet qui goûta ce projet le chargea de l'execution. Mais Dieu ne permit pas que ce deſſein, qui de la maniere qu'il avoit été concerté devoit perdre Scanderbeg, eût une iſſuë ſi funeſte pour lui. Les troupes de Balaban qui s'obſtinoit à attendre la ſeconde armée qui devoit le joindre, le forcérent malgré lui de combatre: il fut vaincu & ſon armée taillée en pieces; & le Victorieux allant fondre enſuite ſur le ſecond General qui venoit le prendre à dos, le tue de ſa main & met toute ſon armée en déroute avec un tel carna-

ge, qu'on prétend qu'il resta de ces deux armées vingt quatre mille hommes sur la place, outre six mille prisonniers.

Ce fut pour venger tant d'affronts, que Mahomet resolut de venir lui même en personne faire le siege de Croye Capitale d'Albanie, où son Pere Amurat avoit échoüé : il vint avec une armée de deux cens mille hommes, mais les grandes pertes qu'il fit dans les differens assauts qu'il donna inutilement à la place, & dans les courses de Scanderbeg qui harceloit incessamment son armée, dont il défit une partie dans une occasion où Balaban, qui en avoit toute la conduite, fut tué, l'obligérent enfin de lever le siege & de se retirer a Constantinople. Ce fut là presque le dernier exploit de Scanderbeg. Il mourut peu de tems après en la 63e. année de son âge, le 17. Janvier 1467. après avoir fait aux Turcs toute sa vie une guerre ouverte, où il fut presque toûjours victorieux. Il parut bien après sa mort, que toute la force de son armée consistoit en lui seul, les Turcs s'étant

rendus maîtres en peu de tems & ſans peine de ce qui leur avoit été ſi opiniâtrément diſputé durant 24 ans que regna Scanderbeg. Cette Hiſtoire pleine de faits merveilleux, & qui ont quelque choſe d'auſſi extraordinaire & d'auſſi brillant que ceux qu'on imagine à plaiſir dans les Romans, eſt écrite d'ailleurs d'une maniere qui intereſſe, & qui ne permet pas au Lecteur, qui en a commencé la lecture, de la quitter, qu'il n'ait ſuivi ſon Heros juſqu'au tombeau.

ARTICLE LX.

CHRONOLOGIE DE L'ODYSSÉE diſpoſée par jours.

IL ſemble que d'avoir donné *la* Chronologie de l'Iliade dans nos Mémoires du mois de Mai de l'année derniere, ſoit un engagement à en faire de même pour celle de l'Odyſſée. En l'examinant on a trouvé, qu'Homére dans ce dernier Poëme n'a pas gardé comme dans le premier, la ſuite des tems & des éve-

nemens, & que même il s'eſt contredit, comme on le fera voir.

Neptune implacable dans ſa colere contre Ulyſſe, ne ſe laiſſoit point toucher des grands travaux & du long éxil de ce Héros; auquel il ne pouvoit pardonner le renverſement des murs de Troye, & d'avoir aveuglé Polyphéme : ceux-là avoient été l'ouvrage des propres mains du Dieu, & celui-ci étoit ſon cher fils. Au contraire Minerve attentive à chercher les moyens de procurer du repos à Ulyſſe & ſon retour à Ithaque, * prit occaſion d'en parler à Jupiter dans le Conſeil des Dieux pendant une abſence de Neptune, qui étoit allé recevoir les ſacrifices des Ethiopiens. La piété d'Ulyſſe lui mérita la faveur des Dieux : & de l'avis de toute l'Aſſembée, Jupiter donna ordre à Mercure d'aller déclarer à la Nymphe Calypſo, qu'elle ceſſât de retenir Ulyſſe. En même tems Minerve deſcendit du Ciel, ſe rendit à Ithaque, & ſous la figure de Mentés Roi des Taphiens releva le courage de Télemaque contre

* *Odyſſée chant 1er.*

cette insolente jeunesse qui recherchoient Penelope sa Mere, & pilloient sa maison. Elle lui conseilla aussi d'aller chez divers Princes de la Gréce apprendre, s'il pouvoit, des nouvelles de son Pere. Tel est le commencement & le premier jour de l'Odyssée.

Le Lendemain [a] Télémaque dans une assemblée generale des habitans d'Ithaque, déclare avec fermeté aux Amans de sa Mere, qu'ils ayent à se retirer de chez lui; & il déclare aussi la résolution qu'il a prise de faire un voyage pour s'informer des nouvelles de son Pere. La nuit venuë, il s'embarque avec Minerve cachée sous la forme du sage Mentor ancien ami & confident d'Ulysse.

Le 3e. jour au lever du soleil Télémaque arrive à Pylos; où il passe le reste du jour chez Nestor, qui lui raconte les tristes avantures d'Agamemnon, & une partie de celles de Ménélas, sans avoir rien à lui dire de celles d'Ulysse. Il lui conseille seulement d'aller trouver Ménélas, [b] qui en peut sçavoir quelque chose,

[a] *Chant.* 2. [b] *Chant.* 3. *vers* 1. 317. 421. 476. 488.

n'étant de retour chez lui que depuis peu, & revenu le dernier des Princes Grecs, qui avoient eu part à l'expedition de Troïe.

Nestor le 4e. jour régale l'équipage de Télémaque; lui donne un chariot pour le porter à Lacédémone, & le fait accompagner par son fils Pisistrate. Mentor ne fut point de ce voyage. Télémaque & Pisistrate couchérent à Phéres chez Dioclés: & le jour suivant * qui fut le 5e. étant arrivez à Sparte, ils y trouvérent Ménélas & Héléne en fêtes pour les nopces d'Hermione leur fille avec Pyrrhus fils d'Achille. Si Télémaque eut la satisfaction d'entendre bien loüer son Pere par Ménélas, & de se voir reconnu pour le fils d'un tel Heros à la ressemblance qu'il avoit avec lui, & qui fut remarquée par Héléne; il eût aussi la douleur de n'apprendre rien autre chose, si non que Protée consulté par Ménélas en Egypte avoit dit, qu'Ulysse étoit retenu par Calypso malgré lui. Télémaque s'excusa de recevoir trois chevaux avec un chariot,

* *Chant.* 4. *v.* 1. 106. 140. 555.

riot,[f] dont Menelas vouloit lui faire present : parce que, dit-il [a], Ithaque n'avoit ni plaines pour les éxercer, ni pâturages pour les nourrir, & que les chevres avoient de la peine à y trouver de quoi brouter. Mais il ne refusa pas une tasse d'argent dont le bord étoit doré. Cependant [b] à Ithaque Pénélope s'affligeoit du départ de son fils dont elle n'avoit rien sçû ; & les Amans de Pénélope en murmuroient jusqu'à prendre entre eux de criminels desseins contre la vie de Télémaque, n'apprehendant rien tant que de le voir se former & cesser d'être enfant.

Il coucha à Sparte deux nuits : & la derniere [c] averti en songe par Minerve de hâter son retour, & d'éviter le canal entre Ithaque & Samos, où les Amans de Pénelope l'attendoient dans une embuscade, il partit le 7[e]. jour avec Pisistrate, emportant la tasse d'argent de Ménélas avec une robbe dont Héléne lui fit aussi present. Il reprit le mê-

[a] *Chant* 4. *v.* 605. 663. 706. [b] *Chant.* 4. *vers* 605. 663. 706. [c] *Chant.* 15. *v.* 10.

me chemin qu'il avoit fait, [a] & ſans aller chez Neſtor à Pyle,de peur d'être obligé d'y ſejourner, il arriva à Ithaque le 9e. jour au lever du ſoleil. Tels furent les voyages de Télémaque, rendus fameux depuis quelques années, qui ſe terminérent neantmoins à Lacedémone, où même la Déeſſe ſous la forme de Mentor ne l'accompagna pas. Il eſt même ſurprenant après ce que lui avoit dit Ménélas, que l'envie ne lui prît point d'aller chercher l'Iſle de Calypſo.

Elle étoit occupée à procurer efficacement le retour d'Ulyſſe, [b] qu'elle demanda encore à Jupiter dans une autre Aſſemblée des Dieux, où elle parla des voyages de Télémaque, & des embuches que lui préparoient les Amans de Pénélope. Ainſi ſes inſtances n'ont pû être faites que le 5e. ou le 6e. jour: ce qui ne s'accorde point avec ce que dit Homere dans la ſuite.

Car un ſecond ordre donné à Mercure, qui n'avoit pas exécuté le

[a] *Chant* 15. *vers* 220. 494. [b] *Chant.* 5. *v.* 1. 34 243. 262. 278.

premier vers Calypſo, porte qu'il faut que dans vingt jours Ulyſſe ſoit rendu à l'Iſle de Scheria qui eſt celle de Corfou, pays des Phéaques. Ulyſſe après avoir obtenu ſon congé de Calypſo, ne perd point de tems : lui-même dès le lendemain ſans le ſecours d'aucun ouvrier ſe met à abbatre vingt gros arbres, prépare le bois, & en quatre jours ſe bâtit un vaiſſeau, & le met en état de tenir la mer.

Ce fut dont le 5e. jour, à compter du ſecond ordre de Jupiter qu'Ulyſſe quitta l'Iſle de Calypſo : & ſeul dans ſon Vaiſſeau ſur une vaſte mer après une navigation aſſez heureuſe de 17 jours, il arriva le 18e. à la vûë de l'Iſle de Scheria. Alors pour ſon malheur Neptune qui revenoit d'Ethiopie, l'apperçût & le battit d'une ſi violente tempête, que le vaiſſeau fut premierement renverſé, & puis mis en pieces. Ulyſſe étoit perdu, ſi Leucothoë Nymphe marine n'avoit eu pitié de lui : elle lui conſeilla de ſe débarraſſer de ſes habits pour ſe mettre à la nage, & lui preſenta un ruban qui auroit la vertu

de le soûtenir sur les eaux. Enfin * le 3^{e}. jour d'après la perte de son vaisseau, le 20^{e}. depuis son embarquement, & le 25. depuis l'ordre de Jupiter, il arriva à Scheria bien fatigué de nager, & après avoir évité d'être brisé contre les rochers du rivage. Le lendemain il implora l'assistance de Nausicaa fille d'Alcinoüs Roy des Phéaques ; qui lui ayant donné dequoi se couvrir, lui dit de la suivre au palais de son pere où il seroit bien reçû.

Alcinoüs le 27^{e}. jour au matin convoque une assemblée des Phéaques, & y mene Ulysse. Après avoir exposé en peu de mots les desirs ardens de cet Etranger de revoir au plûtôt sa patrie : il conclut à lui donner un vaisseau & cinquante-deux bons rameurs. Ensuite il invite les principaux à aller passer la journée chez lui, & à entrer dans les divertissemens qu'il préparoit à son hôte. Les plaisirs étoient l'occupation de la nation : & Alcinoüs qui en proposoit, fut écouté volontiers. En effet

* *Chant 5. vers 390. & chant 6. v. 170. chant. 8.*

le reste du jour se passa en festins, en combats où Ulysse montra son addresse & sa force ; en danses ; & Démocus accompagnant sa divine voix de sa Guitarre chanta les beaux faits d'Ulysse devant Troïe.

Tout cela devoit lui être fort agréable : mais ce qui le fut infiniment davantage, c'est qu'Alcinoüs lui demandant enfin qui il étoit & qu'elles étoient les tristes avantures dont il se plaignoit tant, lui donna occasion de deployer son éloquence. Il se met donc à conter ce qu'Horace [a] appelle des merveilles ; ce que Longin [b] qualifie d'*assez beaux songes, & si vous voulez, des songes de Jupiter même*; & ce qu'un siecle qui condamne les nobles fictions de l'Arioste & le bois enchanté du Tasse, traiteroit dans un de ses Auteurs, de contes burlesques & bas. Le recit fut long & contient quatre Chants entiers, le 9. le 10. le 11. le 12. Là Ulysse rapporte ce qu'il avoit eû à souffrir des

[a] *Ut speciosa de hinc miracula promat, Antiphatem Scyllamque & cum Cyclope Charybdim. Horace art poëtique.* [b] Traité du Sublime ch. 7.

Ciconiens, des Lotophages, des Cyclophes & particulierement de Polyphéme, des Lestrigons dont le Roi étoit Antiphates ; comme il fut reçû d'Eole ; ce qui lui arriva chez Circé, sa descente aux enfers, comme il évita le naufrage où les Syrenes, Scilla & Caribdis l'attiroient. Ainsi finit le 28^e^. jour.

Le jour suivant,[a] Ulysse est porté à Ithaque sur le vaisseau preparé par Alcinoüs ; & s'étant profondément endormi pendant le voyage, en cet état il est exposé à terre avec tous les presens des Phéaques. Comme à son reveil, qui fut le lendemain au matin, & le 30^e^. jour, il ne se reconnoissoit point. Minerve l'instruit de son retour en sa patrie & de ce qu'il a à faire. Elle ajoûte [b] que par son conseil Télémaque est allé à Sparte, d'où elle va le faire revenir incessament. C'est ici que paroît la contradiction des deux époques de l'Odyssée. Car ce jour qui est le 30^e^. depuis la seconde Assemblée des Dieux, n'est que le 6^e^. depuis la premiere, où le retour d'Ulysse fut ré-

[a] *Chant* 13. [b] *Chant* 13. *vers* 412.

ſolu par Jupiter. Afin donc d'éviter l'embarras qui en naîtroit, on fixera en ce même jour une nouvelle epoque pour le reſte du Poëme.

Cependant la Déeſſe change la figure d'Ulyſſe, afin de lui donner le tems ſous ce maſque de prendre des meſures pour ſe défaire des Amans importuns de ſa Femme. [a] Ulyſſe déguiſé en gueux, va chez Eumée, le plus fidelle de ſes ſerviteurs & qui étoit chargé du ſoin de nourrir de grands troupeaux de cochons : il eſt bien reçû, & ſans ſe faire encore connoiſtre il annonce & ne peu perſuader à Eumée le prochain retour de ſon maitre. Eumée le croyoit peri.

Télemaque averti par Minerve de paſſer premierement chez Eumée en retournant de L'acédemone, n'y pût arriver que le 3ᵉ. jour au matin : [b] & dans l'abſence d'Eumée qui va porter cette nouvelle à Laërte & à Pénélope, Ulyſſe ſe déclare à ſon Fils, lui défend d'en parler à qui que ce ſoit, & lui donne ſes inſtructions.

[a] *Chant* 14. [b] *Chant* 16.

Télemaque [a] le quatrieme jour va à la Ville, & rend compte à sa Mere de son voyage. Ulysse [b] le suit après s'être arrêté trois jours & trois nuits chez Eumée : & sous l'apparence qu'il avoit d'un gueux, il demande l'aumône aux Amans de Pénelope, qui l'insultent & le rebutent.

Le cinquiéme jour [c] n'est rempli que de bagatelles, de divers discours de ces Amans étourdis, qui se font un divertissement de commettre Ulysse avec un gueux connu de toute Ithaque. La nuit fut plus sérieuse : [d] car après que cette importune compagnie se fut retirée, Ulysse ordonne à Telemaque de renfermer toutes les armes qui étoient au logis ; ensuite il s'entretient avec Penelope, en lui cachant néanmoins ce qu'il est ; mais il est reconnu par une servante, à laquelle il recommande le secret.

Le 6[e]. jour fut le dernier de la vie des Amans de Pénelope. Ulysse [e] secondé de Télemaque, & aidé par les fidelles Eumée & Philéte qui avoient la char-

[a] *Chant.* 17. [b] *Vers* 515. [c] *Chant.* 18.
[d] *Chant.* 19. [e] *Chant.* 20. 21. 22.

ge des troupeaux de cochons & de bœufs, mais principalement avec le ſecours de Minerve déguiſée ſous la forme de Mentor, met à mort ces inſolens. Après une ſi terrible éxecution, a il ſe fait connoître à Pénelope; & b le lendemain au matin il va trouver ſon Pere, qui depuis long-tems vivoit retiré dans une maiſon de campagne. Cependant au bruit du maſſacre de la jeuneſſe la plus noble du païs, ceux d'Ithaque prennent les armes: & Ulyſſe auroit eû une guerre dangereuſe à ſoûtenir contre ſes propres Citoyens, ſi la Déeſſe qui pendant vingt ans l'avoit ſauvé de tant de dangers, & l'avoit fortifié contre tant de peines, ſoit au ſiége de Troïe, ſoit dans ſes longs égaremens, n'avoit arrêté les ſuites de ce ſoulevement. Elle procura enfin à Ulyſſe un repos aſſûré chez lui.

La durée de l'Odyſſée, comme elle eſt expoſée dans cette Chronologie, eſt ſelon deux diverſes époques, ou de 13 jours ſeulement, ou de 36 jours.

a *Chant.* 23. b *Chant.* 24.

ARTICLE LXL.

THE ENGLISH HISTORICAL Library Part. 2.... C'eſt-à-dire. *La Bibliotheque Hiſtorique d'Angleterre. Vol. 2. contenant un Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques ; avec des notes critiques , Par Mr. Nicholſon à Londres chez Adam Swall.*

LE premier volume de cet Ouvrage avoit à peine paru , que Mr. Nicholſon en fit imprimer le ſecond. Il eſt écrit avec beaucoup de politeſſe , jointe à une Critique fine & judicieuſe. Les deux premiers chapitres traitent des Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Bretons & des Anglo-Saxons: le troiſiéme nous donne une liſte des Hiſtoriens depuis la Conquête juſqu'au tems de Henri VIII. Le quatriéme chapitre comprend les Hiſtoriens de la prétenduë reformation; Et les quatre derniers traitent de ceux qui ont écrit des Evê-

chez, des Evêques, des Monasteres, & des Universitez.

Chapitre premier. Le Lecteur ne trouvera point d'Auteur qui ait parlé des affaires Ecclesiastiques des Bretons jusqu'à l'arrivée de St. Augustin. Quelques Sçavans ayant lû dans Guillaume de Malmesbury que cet Ecrivain avoit découvert des Manuscrits *apud Augustinum Anglorum Apostolum*, se sont imaginé que ce Saint avoit composé un petit Traité, *de l'état du Christianisme parmi les Bretons*: mais en effet Malmesbury veut dire seulement que ces Manuscrits se trouvent dans la Bibliotheque du Monastere de Saint Augustin à Cantorbery.

Le Chevalier Spelman fit imprimer en 1639. un traité de Dinoth Abbé de Bangor, dans lequel, dit Mr. Nicholson, ce Religieux prouve que les Bretons ne doivent point se soumettre aux Rites de l'Eglise Romaine. Les Protestans font extremement valoir ce petits Ouvrage: mais les Catholique prétendent qu'il est faussement attribué à Dinoth. Le Lecteur peut voir ce

qu'Emmanuel Scheleſtract a écrit ſur ce ſujet.

Le Saint *Graal* ou *Sanegreal*, dit Pitſæus, fut écrit par un Hermite vers l'an 708. Vincent de Beauvais en parle ; mais il avoüe que l'on avoit de la peine à trouver ce Manuſcrit de ſon tems. Le Lecteur peut conſulter ſur ce ſujet Mr. Borel dans ſon *Treſor des recherches & antiquitez Gauloiſes & Françoiſes.*

L'Hiſtoire Eccleſiaſtique de R. Broughton fut imprimée à Doüay en 1633. C'eſt un Ouvrage ſçavant, où le Lecteur trouvera la ſuite des affaires Eccleſiaſtiques, depuis la naiſſance de JESUS CHRIST juſqu'à la converſion des Saxons.

Le Chevalier Cotton avoit auſſi entrepris d'écrire l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre. Les Collections qu'il en avoit faites ſe gardent dans la Bibliotheque qui porte le nom de l'Auteur.

L'Archevêque Usher ou Uſſerius fit imprimer à Dublin en 1639. *Britannicarum Eccleſiarum antiquitates.* Cet Ouvrage avoit été entrepris par ordre de Jaques I. Tous ceux

d'entre les Proteſtans qui ont écrit l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Bretons & des Saxons, ſe ſont ſervis des Memoires d'Uſſerius : il faut cependant avoüer que le jugement que le Chevalier Mackenzye fait de ce Livre, n'eſt pas trop favorable à Uſſerius : il dit que ſon Ouvrage *n'eſt autre choſe qu'un amas confus de fables & de fadaiſes.* Quoiqu'il en ſoit les Anglois ont fait faire pluſieurs éditions des *Antiquitez d'Uſſerius* : la plus belle & la plus correcte eſt ſans contredite celle de Londres de 1687.

Mr. Loyd Evêque de Saint Aſaph ayant lû dans Blondel & dans Selden, que l'Egliſe d'Ecoſſe avoit été long-tems gouvernée par les Culdées qui étoient de ſimples Prêtres, entreprit de montrer que le Gouvernement Epiſcopal avoit toûjours été en uſage en Ecoſſe, depuis que le Chriſtianiſme s'y étoit introduit. Cet Auteur qui eſt certainement Homme d'eſprit nous a laiſſé une Hiſtoire aſſez exacte *du Gouvernement Eccleſiaſtique dans la Grande Bretagne & en Irlande.* II Mai 1709.

tombe à la verité de tems en tems assez rudement sur les Ecossois, mais peu de tems après que son Histoire eut paru, il trouva un Antagoniste [a], qui a eu soin de relever ses fautes.

Mr. Stillingfleet Evêque de Worcester fit imprimer à Londres en 1685. un grand Volume intitulé *Origines Britannicæ* : le dessein de cet Ouvrage est assez semblable à celui d'Usserius, mais Stillingfleet surpasse ce dernier par l'agrément & le choix des matieres. Le Lecteur quoi qu'en dise Mr. Nicholson ne doit pas s'attendre à trouver dans ce Livre plus de fidelité que l'on en trouve dans les autres Ouvrages de cet Auteur, lesquels pour la plûpart ne sont remplis que de calomnies grossieres contre l'Eglise Romaine. Emmanuel Schelstraet [b] a fait voir un grand nombre de fautes que Stillingfleet a laissé dans ses Origines.

Ceux qui voudront s'instruire plus en particulier de l'Histoire

[a] *C. Mackenzy* 8°. *Lond.* 1685. 1686.
[b] *In Dissert. de Patriarc. & Metrop. auctoritate.*

Ecclésiastique des Bretons, peuvent consulter la Vie des Saints compilée par Tinmouth & par Capgrave : ils y trouveront plusieurs faits qui regardent l'Histoire Ecclésiastique, dont les autres Ecrivains n'ont pas fait mention.

Chapitre 2. Les Historiens Saxons ne sont pas en grand nombre. Bede est le seul qui soit venu jusqu'à nos tems. La Paraphrase Saxonne nous apprend, que Bede ayant été élevé saintement dans l'Abbaye de Saint Pierre & de Saint Paul de Weremouth, entra dans les Ordres Sacrez, & fut fait Prêtre à l'âge de trente ans : il passa une bonne partie de sa vie à écrire des Commentaires sur l'Ecriture Sainte, & à composer l'Histoire dont nous parlons. Bede avoit de grands secours pour y réüssir : il étoit sage & judicieux : il entretenoit des correspondances avec les Sçavans de son tems, & il avoit lû toutes les Histoires des Princes qui avoient regné en Angleterre, témoin ce passage : *Unde * placuit cunctis Regum tempora computantibus.*

* L. 3. c. 1.

Il eſt vrai que quelques Critiques ſont perſuadez, que Bede n'eſt pas trop croyable ſur le fait des Bretons : peut-être ont-ils raiſon. D'un autre côté les Proteſtans s'imaginent que Bede a inſeré dans ſon Ouvrage trop de miracles : mais c'eſt un défaut que ces Meſſieurs ont le chagrin de trouver dans tous les anciens Ecrivains. L'Hiſtoire de Bede a été ſouvent imprimée en Latin [a]. On fit une très-belle édition du même Ouvrage avec une Paraphraſe en langue Saxonne en 1644 [b]. Meſſieurs Wheloc & Spelman attribuent cette Paraphraſe au Roi Ælfred. Mr. Hikes qui eſt un excellent Juge en ces matieres eſt, du même ſentiment [c]. Le fameux Stapleton traduiſit Bede en Anglois, & le fit imprimer à Anvers en en 1565. Pitſæus aſſure que Richard Lavingham Prieur des Carmes de Briſtol, avoit fait un abregé de Bede : il ſe peut faire que c'eſt cet abregé même, qui ſe trouve dans

[a] 8°. *Antu.* 1550. *Heidelb.* 1587. *Colon.* 1601. *&c.* [b] *Fol. Cantab.* [c] *In Præf. ad Gram. Anglo Sax.*

l'édition de Wheloc. Il y a dans la Bibliotheque d'Oxford un Manuſcrit qui continuë l'Hiſtoire de Bede juſqu'après la Conquête.

Le 1. Tome des Conciles du Chevalier Spelman peut être d'un grand uſage à ceux qui s'appliquent à l'Hiſtoire de ces tems : mais il eſt certain que cet Ouvrage n'eſt pas ſans défaut : il doit être lû avec précaution : les parachroniſmes y ſont frequens : & qui pis eſt, l'Auteur ou le Compilateur n'entend pas ſouvent le ſens des Pieces qu'il inſere dans ſon Ouvrage. Mr. Nicholſon en cite ici quelques exemples.

Les Curieux trouveront encore des Morceaux de l'Hiſtoire Anglo-Saxonne bien traitez dans la Vie des Saints de ces tems-là : nous n'entrerons pas dans le détail de ces Vies, parceque la plûpart ſe trouvent ou imprimées dans des recueils particuliers, ou manuſcrites dans les Bibliotheques d'Angleterre.

Chapitre 3. Odericus ou Ordericus Vitalis eſt le premier depuis la Conquête qui eſt parlé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre.

Il étoit Moine de Saint Eurole [a] en Normandie. La plus grande partie de ſes treize Livres [b] eſt employée à traiter l'Hiſtoire de ſon pays. Sur la fin de ſon Ouvrage il y a pluſieurs choſes qui regardent l'Angleterre. Mr. Nicholſon trouve deux grands défauts dans cette Hiſtoire : car tout y eſt ou Panegyrique, ou tout y eſt Satyre. D'ailleurs Odericus s'étend trop ſur des minuties, & paſſe legerement ſur les affaires de conſequence.

Un Moine de Burton écrivit vers ce même tems une Hiſtoire Eccleſiaſtique intitulée, *Annales Burtonenſes* [c]. Cette Hiſtoire commence à l'an 1004. & finit en 1263. Cet Ouvrage eſt curieux, & merite d'être lû. Il faut que l'Auteur l'ait compoſé ſur de bons Memoires.

Le *Provinciale* de Linwood eſt un Livre excellent l'Auteur : étoit Docteur en droit : il avoit été long-tems Official de Cantorbery : mais enfin ſon merite lui fit avoir l'Evêché de

[a] *Utici en* 1121. [b] *Inter Script. Norma. Fol. Paris* 1609. [c] *Inter Hiſt. Angl. Oxon.* 1684.

Saint David. Linwood a ramaſſé les Canons & les Conſtitutions Eccleſiaſtiques faites par quatorze Archevêques de Cantorbery. Le Lecteur trouvera dans ce recüeil preſque tous les points controverſez en matieres Eccleſiaſtiques, pendant près de deux cens ans. Cet Ouvrage fut d'abord imprimé par Badius en 1506. On en fit quelque tems après deux autres éditions auſſi peu correctes que la premiere. La plus belle & la plus ample édition que nous en ayons eſt celle d'Oxford de 1679.

Le ſecond tome des Conciles de Spelman fournit de bons Memoires: mais cet Ouvrage, comme nous l'avons déja remarqué, eſt fort défectueux: il faut eſperer qu'une nouvelle édition le rendra plus utile.

Nicolas Harpesfield étoit Prêtre Catholique, & Archidiacre de Cantorbery. Sur le refus de reconnoître Henry VIII. pour Chef de l'Egliſe, il fut chaſſé de ſon Benefice. Quelque tems après il compoſa ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui eſt aujourd'hui fort eſtimée. Mr. Nicholſon

prétend que cet Ecrivain ne mérite pas tout le credit qu'il a acquis parmi les Sçavans ; mais un autre Proteſtant * lui rend, ce ſemble, plus de juſtice: *Quo quidem in libro* (c'eſt de l'Hiſtoire de Harpesfield qu'il parle) *eruditio an induſtria conſpicua magis ſit, haud facilè dicendum ; utroque reverâ nomine laudandus adeo comparet , ut niſi partium ſtudio ſuarum in utilitatem omnia rapuiſſet , haud modicè de Republicâ literariâ meruiſſet.*

Le P. Robert Parſons un des plus ſçavans Hommes de ſon tems, & un des plus zelez Défenſeurs de l'Egliſe Catholique , compoſa un Livre intitulé, *Les trois Converſions d'Angleterre du Paganiſme à la Foi Chrêtienne.* Cet Ouvrage fut imprimé en trois petits volumes à Saint Omer en 1603. & en 1604. L'Auteur avoit entrepris ce Livre, pour y refuter les calomnies de Fox, un des premiers Hiſtoriens de la prétenduë Reformation en Angleterre.

Flores Eccleſiaſticæ hiſtoriæ Gentis Anglorum, eſt l'ouvrage de Monſieur

* *Ant. Wood. Hiſt. & antiq. Oxon. l. 2. p.* 137.

Smith Evêque titulaire de Calcedoine. L'Auteur y a recueilli avec ſoin pluſieurs morceaux curieux de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre, & en a éclairci quelques faits aſſez embroüillez.

Le Pere Alford Jeſuite fit imprimer à Liege en 1663. quatre grands Volumes intitulez *Annales Eccleſiæ Britannicæ.* Il ſemble que Mr. Nicholſon ne trouve rien à redire dans cet Ouvrage que l'exactitude du P. Alford à ſuivre les Auteurs connus, ſans ſe mettre en peine de ces Manuſcrits obſcurs & ſouvent apocryphes, dont quelques Proteſtans Anglois farciſſent leurs Ouvrages.

L'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Creſſi * eſt un fort bon Livre, Mr. Nicholſon ne peut s'empêcher de loüer l'érudition de l'Auteur ; mais il blâme à ſon ordinaire les miracles qu'il rapporte dans ſon Ouvrage.

Nous ne parlerons point ici des Vies particulieres de quelques Saints, qui ont vécu en Angleterre depuis la Conquête. Mr. Nicholſon n'ajoute point de foi à ces ſor-

* *Fol. Rhotom.* 1668.

tes d'Ouvrages : nous n'en sommes point étonnez : ils démasquent l'erreur des Protestans, & c'est assez pour les rejetter comme apocryphes.

Chapitre 4. Le premier Historien de la Réformation est Jean Fox. C'étoit un Homme d'un esprit mediocre, hardi, & emporté à l'excès, peu versé dans l'ancienne Histoire, infidelle dans ce qu'il écrit des affaires de son tems, d'ailleurs cherchant toutes les occasions de calomnier les Catholiques. Nous sommes persuadez que c'est l'unique bonne qualité que Mr. Nicholson trouve dans cet Auteur. Son Ouvrage intitulé, *les Actes & Monumens*, fut d'abord imprimé en Latin : ce Livre a été depuis imprimé en Anglois : & comme Fox étoit l'Homme de son tems le plus fecond en calomnies, son Ouvrage crût insensiblement jusqu'à remplir deux grands Volumes *in folio*. Les Presbyteriens furent tellement charmez de cette Histoire, qu'ils resolurent d'obliger tous les Evêques à en avoir un exemplaire exposé publi-

quement dans leurs Sales ſynodales. Mais il ſemble que quelque perſonne zelée pour l'Egliſe Anglicane, rompit ce deſſein. En effet un habile Proteſtant ne paroit pas trop contant de Fox : [a] *Qui Matri Eccleſiæ Anglicanæ non per omnia amicus deprehenditur , utpote qui Puritanis faveret.* Il eſt vrai néanmoins que Mr. Burnet parle de Fox avec de grands éloges [b] : mais ce témoignage ſera ſuſpect à ceux qui connoiſſent le genie de Mr. Burnet. Le P. Parſons, & Harpesfield contemporains de Fox, le dépeignent au naturel. Pluſieurs autres Catholiques ont écrit contre cet Auteur.

Nicolas Sanders ou Sanderus eſt un Auteur connu : ſon Ouvrage *De origine & progreſſu Schiſmatis Anglicani* , & ſon autre Livre *de Martyrio quorumdam temp. Hen. VIII. & Eliſab.* ſont fort eſtimez. Monſieur Burnet crût qu'il falloit décrier l'Ouvrage de Sanderus pour accrediter ſon *Hiſtoire de la Reformation* : mais par malheur pour lui, tous ſes

[a] *Hiſt. & Antiq. Oxon. l. 2. p. 195.*
[b] *In præf. ad Hiſt. Reform.*

coups tomboient ſur les Interpolateurs de Sanderus, & ne touchoient point le veritable Auteur. Mr. le Grand a répondu à Burnet d'une maniere à l'embarraſſer, & nous avons vû depuis des repliques de Mr. Burnet, qui ne contenteront jamais un Lecteur équitable. L'Hiſtoire de Sanderus a été traduite d'abord en Anglois, en ſuite en Italien par Pollini, & enfin en François par feu Mr. Maucroix.

La juſtification hiſtorique du Chevalier Twiſden fut imprimée à Londres en 1675. Cet Ouvrage à plus l'air d'une déclamation violente contre l'Egliſe Romaine, que d'un Traité hiſtorique.

L'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. Fuller [a] eſt de l'aveu même de Mr. Nicholſon un Ouvrage pitoyable : l'Auteur étoit fort au deſſous de ſon entrepriſe.

Pierre Heylyn étoit un Eſprit inquiet & farouche : il blâme également dans ſon Hiſtoire [b] la conduite des premiers Reformez & celle des

[a] *Fol. Lond.* 1655. [b] *Fol. Lond.* 1661.

des Catholiques. Mr. Nicholſon fait un caractere de cet Ouvrage qui n'eſt pas trop avantageux à ſon Auteur : mais n'eſt-ce point la ſincerité d'Heylyn ſur les vices des premiers Reformateurs, qui a le plus choqué Mr. Nicholſon ?

Mr. Burnet nommé par l'Uſurpateur à l'Evêché de Saliſbery, eſt le Heros de Mr. Nicholſon. Il faut avoüer que Mr. Burnet écrit d'une maniere agréable & impoſante : mais on n'eſt pas favorablement prévenu ſur ſon exactitude. Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, Meſſieurs Varillas & le Grand, ont relevé un grand nombre de fictions que Mr. Burnet avoit adroitement gliſſées dans ſon Hiſtoire de la Reformation [a]. Pluſieurs Proteſtans ont auſſi entrepris de refuter cette Hiſtoire [b].

Mr. Burnet fit imprimer à Londres en 1682. un abregé de ſon Hiſtoire que les Critiques eſtiment autant que l'Ouvrage entier.

[a] *Vol.I. Lond.* 1679. *II.Vol.fol.Lond.* 1681.
[b] *Mr. Lowth. in* 8o. *Lond.* 1685. *Mr. Harmer* 8°. *Lond.* 1693. *Diſcours ſur Burnet & Tillotſon* 4°. *Lond.* 1695. *&c.*

Mr. Strype fit imprimer à Londre en 1693. un grand in folio, qui a pour titre, *les Memoires de Crammer.* Cet Ouvrage n'eſt qu'une rapſodie informe de pluſieurs morceaux de l'Hiſtoire de l'Egliſe Anglicane depuis Henri VIII. Le Compilateur y a ajouté quelque remarques aſſez fades.

Chap. 5. & 6. Dans ces deux Chapitres Mr. Nicholſon parle des Auteurs qui ont écrit des Evêques & des Evêchez d'Angleterre. Il ſeroit difficile d'en donner un extrait, la plû-part de ceux qui ont traité de ces matieres ſe trouvant imprimez dans les Hiſtoires dont nous avons déja parlé. Il eſt bon néanmoins d'avertir ici le Lecteur, que l'excellent Ouvrage de Mr. Wharton [a] fournit d'amples & de ſûrs Memoires pour cette partie de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique d'Angleterre. Les Compilations de Prynne [b] ſont generalement mépriſées. On trouve tant de défauts dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Godwine [c], que cet Auteur ne

[a] *Anglia ſacra fol. Lond.* 1691. [b] 4°. *Lond.*1641. [c] 4°. *Lond.*1616.

merite pas d'avoir place parmi les Historiens Ecclesiastiques.

Le septiéme Chapitre est peut-être le plus curieux de cet Ouvrage. Mr. Nicholson y traite des Histoires, des Chroniques, & des Chartres des anciens Monasteres : comme la plûpart de ces Pieces sont manuscrites nous n'en parlerons point ici.

R. Broughton composa vers l'an 1643. son *Monasticon Britannicon* *. C'est un Ouvrage dont l'on peut dire : *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala multa.*

Le *Monasticon Anglicanum* fut compilé par M^rs^.Dugdale & Dodsworth. Ce dernier, si nous en croyons Mr. Wood, avoit employé plusieurs années à ramasser les Chartres & les Pieces originales, dont cet Ouvrage est composé. Mr. Dugdale fit imprimer le second tome en 1661. Et en 1673. il y joignit un troisiéme tome de sa façon. Quelques Critiques sont persuadez, qu'on a inseré dans le *Monasticon* des Piéces qui, si elles ne sont pas fausses, sont au moins très-suspectes.

* 8°. *Lond.* 1655.

Un des meilleurs Livres que nous ayons sur ce sujet, est le *Notitia Monastica* de Mr. Tanner. C'est une Histoire abregée, mais assez complette de toutes les Fondations des Monasteres d'Angleterre. L'Auteur a soin de citer les garands des faits douteux qu'il avance : il indique en même tems les sources d'où il a tiré son Histoire. Mr. Nicholson nous donne sur la fin de ce chapitre un catalogue des Historiens des Ordres Religieux.

C. Reyner Religieux Benedictin fit imprimer à Doüay en 1626. un Livre intitulé, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia, sive Decertatio historica de antiquitate Ordinis Congregationisque Monachorum nigrorum in Anglia*. C'est un Ouvrage excellent au jugement de Mr. Nicholson.

Les Religieux de Cisteaux, les Chanoines Religuliers de Saint Augustin, les Ordres mandians, ont tous eu leurs Historiens : mais les Critiques dit Mr. Nicholson n'en font point de cas.

Chapitre 8. Il y a plus d'un siecle que les Sçavans d'Angleterre sont

en diſpute ſur l'antiquité des Univerſitez dont ils ſont Membres : l'on peut dire d'eux ce que Monſieur Marsham dit des anciens Moines*, *Illos in illuſtrandis ſuorum natalibus, antiquitati plus quam veritati incubuiſſe.* Il faut cependant avoüer, que ces ſortes de conteſtations literaires ont cela de bon, qu'elles donnent lieu d'éclaircir pluſieurs faits de l'Hiſtoire generale. Il ſeroit aſſez inutile de parler ici d'une longue liſte d'Ecrivains obſcurs, qui ont écrit en faveur de ces deux Univerſitez.

L'Hiſtoire d'Oxford compoſée par Mr. Wood, peut ſeule inſtruire le Lecteur de tout ce qui regarde cette fameuſe Univerſité.

Mr. Fuller écrivit celle de Cambridge : elle ſe trouve à la fin de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique ; & il a mieux réüſſi dans ce morceau que dans le reſte de l'Ouvrage.

L'Hiſtoire des Sçavans, ou des Ecrivains d'Angleterre, fut d'abord écrite par Jean Boſton Religieux de Saint Edmundſbury vers l'an 1410. On trouve encore pluſieurs

* *In propyl. ad vol. 1. Mon. Angl.*

copies manuscrites de cet Ouvrage.

J. Leland composa sous le regne de Henry VIII. un in folio de 354. pages intitulé, *De illustribus Britanniæ Scriptoribus.* Ce Manuscrit se garde dans la Bibliotheque d'Oxford.

Jean Bale ou Balæus, après avoir achevé ses études au College de JESUS à Cambridge, se fit Religieux : mais l'amour du libertinage lui fit quiter en même tems le Convent & la Religion Catholique. Son Livre intitulé *Summarium illustrium majoris Britanniæ Scriptorum*, parut pour la premiere fois en 1549. On en fit faire une seconde édition à Bâle en 1559. plus correcte & beaucoup plus ample que la premiere. Voici le caractere que Mr. Wharton a laissé de Balæus * : *Veritas Balæo parum curæ erat, dummodo Romanæ Ecclesiæ inimicorum numerum augere posset.... clausis plerumque oculis Scriptorum Anglicorum ætates definivit.*

Jean Pits ou Pitsæus Auteur Catholique, étoit neveu du fameux Sanderus. Son Livre intitulé *Relat.*

* *In præf. ad Angl. Sac.*

Histor. de rebus Anglicis, est le même que *Pitsæus de Scriptoribus.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1619. quatre ans après la mort de son Auteur. Pitsæus n'est pas sans défaut : il écrivoit avec tant de précipitation, qu'il ne se donnoit pas le tems de revoir exactement & de corriger son Ouvrage. D'ailleurs il semble qu'il n'avoit pas les secours necessaires pour réüssir dans une telle entreprise.

Mr. Wood a écrit la Vie de tous les Sçavans élevez dans les Universitez d'Angleterre depuis 1500. Son Ouvrage qui est intitulé *Athenæ Oxonienses* * est très-estimé : il fournit des Memoires excellens pour l'Histoire des deux derniers siécles. Monsieur Nicholson n'ose dire absolument que Monsieur Wood fût Catholique ; mais il assure qu'il panchoit beaucoup de ce côté-là.

* *Fol. Lond.* 1691. 1692.

Article LXII.

INSTITUTIONES THEOLOGICÆ ad uſum Seminariorum, Auctore Gaſpare Juenin Oratorii Gallicani Preſbytero &c. C'eſt-à-dire, *Inſtitutions Theologiques à l'uſage des Seminaires, par le P. Gaſpar Juenin Prêtre de l'Oratoire.* A Lyon aux frais d'Aniſſon & Poſuel 1704. 7. *vol. in* 12.

CE Livre fut imprimé pour la premiere fois à Lyon en 4. volumes in 12. l'an 1694. Cette premiere édition fut ſuivie de deux autres qui ſe firent hors de France; & l'Auteur ayant enſuite augmenté ſon Ouvrage, en y ajoutant quelques Traitez qui pouvoient le rendre plus complet, il le donna en 7 volumes dans la premiere édition qu'il en fit à Paris chez Aniſſon l'an 1700. & qu'il dédia à Noſſeigneurs de l'Aſſemblée du Clergé qui ſe tenoit actuellement dans la même Ville. Il s'eſt fait depuis quelques autres éditions du même Livre, tant

en France que dans les pays étrangers. Il y en a eu plusieurs consecutives à Lyon, deux en Flandres, l'une in 12. l'autre in 4°. une en Alemagne en 1705. & enfin une à Venise. Nous aurions rendu compte au public de cet Ouvrage autrement que par l'exposé des differentes éditions qui en ont paru, & nous l'eussions même fait plûtôt, si nous n'avions crû y voir des choses, sur lesquelles il étoit à propos d'attendre, que les Puissances Ecclesiastiques eussent prononcé : elles l'ont fait, comme on le va voir aux articles suivans, & l'ont fait d'une maniere qui ne nous permet pas d'entrer ici dans un plus long détail.

ARTICLE LXIII.

CENSURES DES INSTITUTIONS Théologiques du P. Juenin, imprimées à Paris en 1700. & les années suivantes.

COmme deux grands Prelats, en portant condamnation contre les Institutions Theologiques

du P. Juenin, ont bien voulu inſtruire le Public de la juſtice de leur Cenſure, & en expoſer les raiſons dans des Mandemens ou des Ordonnances qui égalent des volumes, on ſe croit obligé de donner des Extraits de ces excellens Ouvrages. Mais on ſent auſſi que le reſpect qui eſt dû à des Auteurs d'un rang ſi élevé, exige l'application la plus grande, afin de prendre exactement leurs penſées, & de les rapporter fidellement.

Au reſte, ce ne ſont pas les ſeules ni les premieres Cenſures, qui ſoient tombées ſur les Inſtitutions Theologiques. Son Eminence Monſeigneur le Cardinal de Noailles défendit par une Ordonnance de 1706. le 12. de Juin, de les enſeigner, juſques à ce qu'elles euſſent été corrigées. Les Défenſeurs du Livre de Janſenius, dit ſon Eminence, combattent par leurs ſubtilitez depuis près de ſoixante ans les Déciſions les plus claires, ſans que rien pendant tout ce tems ait pû épuiſer leurs détours & leurs artifices. Pour arrêter donc leurs erreurs & leur

désobéïssance, elle s'informa exactement des Auteurs qu'on faisoit lire à ses Seminaires, & ordonna qu'on cessât d'enseigner dans ses Seminaires *les Institutions Theologiques du P. Juenin,* persuadée qu'une Theologie faite pour de jeunes Ecclesiastiques, doit être plus correcte & plus exacte qu'une autre, & exempte même des plus petites fautes. Monseigneur ayant ensuite examiné lui-même, & fait examiner cet Ouvrage avec une grande application, remarqua que quoique l'Auteur établisse des Conclusions contraires à la doctrine des cinq Propositions, & qu'il ne dise rien contre la soumission interieure dûë à l'Eglise, dans la décision du fait de Jansenius, il donne néanmoins lieu de soupçonner que son Ouvrage favorise le Jansenisme. » 1°. Parce» qu'il fait tomber la condamnation » de quelques-unes des cinq Propo» sitions sur le sens de Calvin. 2°. » Qu'il ne condamne point expres» sément les sens du Livre de Jan» senius. 3°. Qu'il ne distingue pas » toûjours, comme il l'auroit dû

» faire, ce qui eſt de Foi dans les
» matieres conteſtées, de ce qui eſt
» ſeulement opinion Théologique.
» 4°. Qu'il n'établit point aſſez for-
» tement la ſoumiſſion qu'il faut
» avoir pour la déciſion du fait. 5°.
» Qu'il n'employe pas des expreſ-
» ſions auſſi meſurées, que les Théo-
» logiens qui ont écrit depuis les
» Conſtitutions. 6°. Qu'il y a même
» dans ſes preuves & ſes explica-
» tions, quelques endroits qui pa-
» roiſſent affoiblir les concluſions
» qu'il avoit d'abord établies, & les
» preuves des Dogmes décidez con-
» tre Janſenius.

Le P. Juenin ſe ſoumit à l'Ordonnance de ſon Eminence, fit une déclaration de ſes ſentimens, & demanda acte de ſa ſoumiſſion.

Après ſon Eminence, & en la même année le 4. de Juillet, Monſeigneur l'Evêque de Bellay, en la ſuivante le 9. de Juillet, Monſeigneur l'Archevêque de Beſançon, & le 5. d'Août Monſeigneur l'Evêque de Nevers, défendirent la lecture des Inſtitutions Theologiques, ſans entrer dans le détail de ce qu'ils y

jugeoient de reprehensible. Enfin l'Inquisition de Rome, les a aussi condamnées.

ARTICLE LXIV.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Archevêque de Roüen, Primat de Normandie, Pair de France, pour la Publication dans le Diocese de Roüen, de son Mandement du 22. de Mars 1708. *pour le Diocese de Noyon, portant condamnation des Institutions Théologiques du P. Juenin imprimées à Paris en l'année* 1701. *in* 4°. *pages* 72.

MOnseigneur l'Archevêque de Roüen se croyant obligé à n'avoir pas moins de zéle, pour conserver la saine Doctrine dans le grand Diocese qu'il gouverne maintenant, qu'il en a eu dans celui dont il a été retiré, a ordonné à Roüen la publication du même Mandement qu'il avoit donné à Noyon.

Après s'être plaint de l'opiniatreté du Parti à défendre les cinq Pro-

positions héretiques du Livre de Jansenius, il dit que » les uns » agissent en cela d'une maniere, les » autres d'une autre. Il y en a qui » malgré les Décisions de l'Eglise » contre la Doctrine de ce Livre » ne laissent pas de la soûtenir ou- » vertement : tel est, par exemple, » l'Auteur de la *Défense des Théolo-* » *giens* & de *l'Histoire du cas de con-* » *science*... D'autres, soit pour se dé- » rober à la vigilance des Pasteurs, » ou pour conserver quelque moyen » de se défendre en cas d'attaque, » sûrs d'ailleurs d'être entendus de » leur Parti, se contentent de ré- » pendre adroitement & à mots cou- » verts cette doctrine. L'autorité seu- » le peut arrêter les premiers [a], *alii* » *severiùs coërcendi*: c'est sur ce fon- » dement que le Roi, ce grand & » religieux Prince, comme un autre » Marcien [b], *n'a cessé depuis qu'il est* » *assis sur le Trône, de s'opposer aux en-* » *treprises des Heretiques, & de rendre* » *inutiles leur folles prétentions contre la* » *Foi Catholique*. Quant aux autres, » c'est aux Evêques à veiller avec

[a] S. *August. ep.* 194. [b] S. *Leon. ep.* 68.

» tout le soin possible pour les dé-
» couvrir, *alii vigilantiùs vestigandi*,
» afin de les convertir, ou au moins
» de les décrediter, & de les met-
» tre par-là hors d'état de per-
» vertir les Fidelles, *ut vel convertan-*
» *tur ipsi, si fieri potest; vel si non, per-*
» *dant auctoritatem facultatemque alios*
» *pervertendi.*

Or si l'on considere dans la Theologie du P. Juenin l'artifice avec lequel tout ce qui a rapport au Jansenisme est traité, les variations, les équivoques, les omissions, les observations captieuses, le dérangement affecté à mettre en objections ce qui dévroit servir de preuves; on ne peut que la tenir pour suspecte. Et si l'on fait attention aux principes qu'elle pose, on va jusqu'à inférer clairement & nécessairement, qu'elle soutient toute la Doctrine de Jansenius. C'est ce que Mr. l'Archevêque de Roüen démontre avec la derniere évidence dans son Mandement. 1°. Par des préjugez legitimes. 2°. Par l'examen des sentimens du P. Juenin sur la Grace & la liberté. 3°. Par des maximes liées

avec le Janſeniſme, & adoptées par le P. Juenin.

» C'eſt un préjugé legitime, & on » a d'abord un grand fondement de » croire, que cette Thologie va » à ſoutenir les cinq Propoſitions » au ſens du Livre de Janſenius, » quand on voit l'affectation avec » laquelle elle les appelle ſouvent » les cinq fameuſes Propoſitions, » ſans jamais ajouter qu'elles ſont de » Janſenius, ou extraites de ſon Li- » vre; quand on voit qu'elle ne dit » en aucun endroit, que ces cinq » Propoſitions ayent été condam- » nées dans le ſens du Livre de Jan- » ſenius; qu'elle évite même tout ce » qui pourroit marquer de ſa part » quelque approbation de cette con- » damnation en ce ſens.

Le P. Juenin ſi exact à citer les Cenſures des Facultez de Doüay & de Louvain de 1586. ne dit jamais rien de celle de la Faculté de Paris de 1656. contre la ſeconde Lettre à un Duc & Pair, ni de celle du Clergé de France de 1700. contre pluſieurs Propoſitions Janſeniſtes.

Il combat une fois ſeulement Jan-

ſenius ſur un ſujet peu important, & il ne s'oppoſe jamais à lui en ce qui regarde ſon héreſie. Bien loin de s'y oppoſer, il déclare formellement [a] que la premiere & la cinquiéme Propoſitions, ont été condamnées dans le ſens de Calvin: il l'avoit dit de même des trois autres dans la premiere Edition de ſes Inſtitutions, & il ne l'a point retracté dans celle-ci. Il confirme encore ce préjugé par la maniere dont il s'exprime ſur les Brefs d'Innocent XII. aux Evêques de Flandre [b], ſur l'œconomie du Saint Siége après le V. Concile, & enfin en ſe déclarant pour le ſilence reſpectueux.

» Pour entrer dans un plus grand » détail, pourſuit le Prelat, n'eſt-» ce pas ſoutenir les cinq Propoſi-» tions dans le ſens de Janſenius, » que de ne pas admettre d'autres » graces intérieures actuelles en l'é-» tat preſent, que des graces effica-» ces, & des graces efficaces qui im-» poſent une vraye néceſſité, telle » que Janſenius l'a enſeignée? Or

[a] *Tome* 1. *page* 647. *& tom.* 4. *page* 475.
[b] *Tom.* 1. *p.* 327.

» la nouvelle Théologie ne paroit
» pas admettre d'autres graces in-
» terieures actuelles dans l'état pre-
» ſent, que des graces efficaces; &
» la maniere affectée dont elle s'ex-
» plique ſur cette matiere, laiſſe la
» liberté de ſoutenir ces graces effi-
» ces neceſſitantes au ſens de Janſe-
» nius. Car non ſeulement le P. Juenin ne dit pas avec tous les Théologiens, & même avec les Thomiſtes, que nous ſommes obligez de reconnoître des graces veritablement ſuffiſantes; mais on le voit appliqué à détruire ou à éluder les principales preuves, qui établiſſent cet article de nôtre Foi. Selon lui [a], ou plûtôt ſelon Janſenius, qu'il copie fidellement, il n'eſt pas prouvé que Dieu ait offert ſa grace à ceux dont ils ſe plaint dans divers endroits de l'Ecriture, de ce qu'ils l'ont refuſée: ſelon lui encore [b] St. Auguſtin au liv. 1. à Simplicien, & au liv. de l'eſprit & de la lettre ch. 34. rapporte des explications Pelagiennes. De plus [c] il affecte de définir

[a] *Tom. 5. p. 548. & les ſuivantes.* [b] *Tom. 5. p. 512.* [c] *Tom. 5. p. 500. & ſuiv.*

la grace ſuffiſante, *celle qui ne donne point l'action*; l'aiſſant à entendre, que ſi elle ne conduit pas à l'action entiere & complette, elle a néanmoins tout l'effet pour lequel elle eſt donnée, qui eſt d'exciter la volonté à de petits deſirs. Elle eſt, dit-il, ſuffiſante en genre de pouvoir, & non en genre d'operation actuelle: & il éclaircit cette diſtinction par la comparaiſon d'un Architecte qui a le pouvoir de bâtir, quoiqu'il n'ait pas de materiaux ni d'inſtrumens. C'eſt ainſi qu'en ſe conformant aux Ecrivains du Parti, & abuſant des expreſſions des Thomiſtes contre les Thomiſtes mêmes, il annéantit toute grace, qui ſoit réellement & veritablement ſuffiſante.

Ce qui ſe prouve encore contre lui, en ce que ſelon ſes principes, il ne ſçauroit dire quelle pourroit être la cauſe d'une telle grace. Il faudroit chercher cette cauſe dans une volonté en Dieu par laquelle Dieu voulût un bon effet, qui n'arrive pas néanmoins par la faute de l'Homme, à qui la grace eſt don-

née. Mais cette ſorte de volonté eſt excluë de la Theologie du P. Juenin: il n'y entre point d'autre volonté de Dieu que l'antecedente & la ſéquente, enſorte que la premiere ſoit ſterile [a], & ne confere aucune grace dans l'état preſent de la chûte de l'Homme ; & que la ſeconde ſoit abſoluë, & ne ſoit jamais fruſtrée de ſon effet, & que par elle Dieu ne veüille point un effet qui n'arrive pas.

D'où il s'enſuit, que la grace ſuffiſante de la perſeverance eſt déniée aux Juſtes qui ne perſeverent pas. Le P. Juenin [b] l'inſinuë ainſi, & le confirme par la maniere ſuperficielle & enveloppée dont il traite ce point important, omettant même de parler de la Conſtitution d'Innocent X. & ſe contentant de dire, que la grace ſanctifiante & habituelle ne manque pas aux Juſtes. Et lorſque par un carton il fait ſemblant de ſe rapprocher du dogme Catholique, il retourne ſubtilement à ſon premier ſentiment.

[a] *Tom.2. p.329. & ſuiv. Tom.4. p.374. & ſuiv. Tom. 5. pag.323. & ſuiv. & 376.*
[b] *Tom.4. pag. 127.*

Monseigneur l'Archevêque de Roüen dit touchant l'efficace de la grace. » Qu'il est vrai, que le P. Juenin ne prend pas en tout le tour » & les expressions de Jansenius; » mais que si l'on refléchit avec » quelque attention sur ses princi- » pes & sur ses observations, si l'on » rassemble plusieurs de ses conclu- » sions, si l'on considere la maniere » dont il s'exprime dans les endroits » où l'occasion se presente tout na- » turellement de traiter la matiere; » on conviendra que sans parler tout » à fait sur ce point comme Janse- » nius, il entre néanmoins au fond » dans les mêmes sentimens.

En effet le P. Juenin * s'exprime d'après Jansenius sur la grace, sur la cupidité, & sur la délectation : il cite les mêmes passages de Saint Augustin, leur donne la même explication, les employe au même usage : & puis sans en tirer ouvertement ce qu'à enseigné Jansenius, il le laisse tirer par une conséquence manifeste, que même il a soin de favoriser, en n'avertissant

* *Tom. 5. p. 354. 406. 615. & suiv.*

point que la troisiéme Proposition est condamnée au sens de Jansenius. Enfin pour assûrer S. Augustin à Jansenius, il avance [a] que ce S. Docteur n'a prouvé contre les Manichéens que l'exemption de contrainte, & [b] contre les Pelagiens que le pouvoir de pécher n'est point de l'essence de la liberté : pour lui gagner Saint Thomas, il explique le celebre passage de la qu'est. 6. art. 9. du mal, d'une necessité aveugle & indeliberée: pour [c] se sauver de la condamnation des propositions de Baius, il les entend *in sensu obvio*, qui selon la nouvelle interpretation des Jansenistes est le sens de Calvin.

De tout ce qu'on vient d'exposer Monseigneur l'Archevêque de Roüen conclut, que » la Théologie » du P. Juenin ne condamne pas, » au contraire qu'elle soûtient les » cinq Propositions dans le sens de » Jansenius. Et il le fait voir clairement par une sçavante & juste application de ses remarques sur cette Théologie, à chacune des cinq Propositions.

a *Tom. 7. p. 34. & suiv.* b *Tom. 7. p. 26. & 27.* c *Tom. 3. p. 314.*

Dans la derniere partie du Mandement, le Prélat s'arrête à deux points qui font bien sentir, que » la » Théologie du Pere Juenin n'a » rien negligé de ce qui pouvoit favoriser le Jansenisme. Par exemple, que ne dit elle pas en faveur » des cinq Articles pour leur attirer de l'estime? Elle dit * 1°. Qu'ils » ont été envoyez à Alexandre VII. » par l'Evêque de Cominges au » nom de plusieurs Archevêques & » Evêques de ce Royaume. 2°. Qu'ils » ont été approuvez par le Pape. 3°. » Qu'ils contiennent la doctrine de » Saint Thomas, 4°. Que certaines personnes déferées au Pape, » comme soutenant la grace efficace » par elle même au sens de Calvin, n'avoient point d'autre doctrine que celle des cinq Articles.

Mais le Pere Juenin ou est ici trompé, ou veut tromper. Car les cinq Articles ne furent présentez Rome que sur une procuration des Sieurs Girard & Lalane, & en leur nom seulement. Tant

* *Tom. 2. pag. 347. & suiv.*

s'en faut que le Pape les ait approuvez, qu'au contraire il continua de presser la condamnation du sens de Jansenius : & l'Assemblée du Clergé pour la réception du Bref du Pape, rejetta les cinq Articles comme captieux & pleins de feinte & de dissimulation. La conformité de doctrine entre les cinq Articles & le Thomisme, est démentie par le mépris qu'en fit le Pape, & par le jugement qu'en porta le Clergé de France. Enfin il ne fut point alors question du sens de Calvin, & les Disciples de Jansenius ne furent point accusez d'y donner.

Le P. Juenin ne sçauroit non plus se défendre d'avoir pensé comme Jansenius; des actions des Infidelles, & de les avoir toutes imputées à peché ; puisque [a] selon lui toute action qui n'est pas rapportée à Dieu, est peché, & qu'elle n'y sçauroit être rapportée que par la grace de la Foi. Si les endurcis [b], qui ont entendu parler de l'Evangile, n'évitent néanmoins un péché, comme l'enseigne le Pere Juenin ; qu'en

[a] *Tom. 7. p. 370. & suiv.* [b] *Tom. 5. p. 566.*

qu'en tombant dans un autre péché, que conclurre des Infidelles, à qui l'Evangile n'a pas été annoncé?

L'Enoncé de la Censure porte: » Nous condamnons cette Théolo-» logie, comme tendante à inspirer » & à renouveller le Jansenisme, à » rendre inutile tout ce qui a été » fait par l'Eglise contre cette hé-» résie; comme contenant plu-» sieurs propositions respectivement » fausses, téméraires, induisan-» tes à l'erreur, & erronées. Sans ap-» prouver le surplus qui peut mé-» riter quelque répréhension dans » cet Ouvrage.

ARTICLE LXV.

ORDONNANCE ET INSTRUCTION Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres, portant condamnation des Institutions Théologiques *du P. Juenin.* A Chartres, chez André Nicolazo Imprimeur Libraire près l'Hôtel de Ville 1708. *in* 4°. *pag.*320.

„ L'Addresse & l'œconomie, dit Mgr. l'E-„ vêque de Chartres, avec laquelle la „ mauvaise doctrine est distribuée dans cet „ Ouvrage des Institutions Théologiques

„ du P. Juenin, montre assez, que ce n'est
„ pas l'effet du hazard & de la surprise, &
„ sert à cacher davantage le poison, & à
former une séduction d'autant plus dangereuse, que l'erreur coule insensiblement, & s'insinuë dans des esprits qui en seroient effrayez, si elle leur avoit été proposée sans déguisement. Mais toute l'addresse du P. Juenin n'a pû le dérober à la pénétration de Mr. l'Evêque de Chartres, qui le suit dans ses détours, releve ses équivoques, rapproche les parties de sa pernicieuse doctrine qui avoient été répanduës avec artifice dans plusieurs volumes. Enfin il le réduit à ne pouvoir plus se retrancher dans la dissimulation; & le seul moyen qu'il lui laisse de réparer le scandale des Institutions Théologiques, c'est une sincere retractation, à laquelle il l'exhorte. On est obligé d'avertir que c'est l'édition de 1700. & 1701. faite à Paris, que le Prelat a suivie dans cette Ordonnance.

Les égaremens de la nouvelle Théologie se rapportent à deux points capitaux, qui sont éclaircis dans les deux parties de cette Ordonnance, où Mr. l'Evêque de Chartres convainc. Le Pere Juenin, 1°. D'avoir copié les Ecrivains Jansenistes dans les évasions qu'ils ont imaginées, pour éluder la force des Censures apostoliques. 2°. De les avoir suivis ou favorisez en ce qui regarde chacune des cinq Propositions.

„ Les moyens generaux, dit-il, dont les
„ Disciples de Jansenius se sont servis pour
„ soutenir indirectement la cause de son Li-
„ vre, se réduisent à ces trois défenses.
„ 1°. Que les Censures Apostoliques contre
„ les Propositions de Jansenius ont pour
„ objet le pur Calvinisme, & non le sens
„ du Livre de Jansenius. 2°. Que l'Eglise
„ en attribuant un sens hérétique au Livre
„ de Jansenius, a pû se tromper, & qu'on
„ ne lui doit au plus en ce point qu'une
„ soumission de silence. 3°. Que la doctrine
„ du Livre de Jansenius se reduit aux cinq
„ Articles, que ses Disciples prétendent
„ avoir été aprouvez à Rome, & ne contenir
„ que la doctrine de la grace efficace par
„ elle-même, & de la prédestination gra-
„ tuite selon le sentiment des Thomistes.
A l'égard de ces moyens generaux M^gr^. l'Evêque de Chartres fait deux choses : il montre qu'il est honteux de les employer, n'étant fondez que sur des suppositions fausses, condamnées tant de fois par le Saint Siege, rejettées depuis tant d'années par le Clergé de France ; & il force le P. Juenin à reconnoître qu'il les a tous adoptez dans sa Théologie, qu'il introduit ses Lecteurs dans ces détours de mauvaise foi frayez par les Disciples de Jansenius : préjugé indubitable de son attachement au Parti.

C'est ainsi que ce Théologien * a détour-

* *Tom.1.pag.647. & tom.4.p.473.*

né les Censures que l'Eglise a fulminées nommément & uniquement contre le Jansenisme, pour les faire porter sur le pur Calvinisme, qu'on sçait très-différent du sens de Jansenius.

C'est ainsi qu'en parlant du cinquiéme Concile, [a] il se contente de dire, qu'*il faut AU MOINS respecter par un religieux silence les Décisions des Conciles Generaux qui regardent un fait purement humain*; que *Facundus & les autres sont blâmables d'avoir osé écrire publiquement contre la décision du cinquiéme Concile General*; & qu'il ne marque en aucun endroit de sa Théologie, ,, que l'Eglise ait reçû de Jesus-,, Christ une autorité souveraine de dé-,, cider du sens des Ecrits dogmatiques. Le ,, seul silence qu'il garde religieusement, ,, c'est de ne dire nulle part, que les cinq ,, Propositions soient dans le Livre de Jan-,, senius, & qu'elles ayent été justement ,, condamnées par l'Eglise dans le sens de ,, ce Livre.

C'est encore ainsi [b] qu'il se retranche dans l'Ecrit des cinq Articles des Sieurs Girard & Lalane, c'est à dire, dans l'Ecrit le plus artificieux du Parti, pour mettre le Jansenisme à couvert des condamnations de l'Eglise: Ecrit qui n'est en effet qu'un tissu captieux d'équivoques multipliées.

[a] *T.1. p.327.* [b] *T.2. p.247. & les suivantes.*

Dans le détail des ſentimens du P. Juenin par rapport aux cinq Propoſitions, Mgr. l'Evêque de Chartres démontre avec la même clarté & la même force, que „ ce „ Théologien a ſouvent favoriſé le Janſe„ niſme, & qu'il l'a même préferé quel„ quefois à l'ancienne doctrine.

„ Quant à la premiere Propoſition, il „ n'eſt pas ſimplement échappé au P. Jue„ nin des expreſſions qui pourroient le ren„ dre ſuſpect de l'Hereſie qui y eſt conte„ nuë; mais il l'a enſeignée en termes équi„ valans.

„ Car 1°. il dégrade le pouvoir de la „ grace ſuffiſante pour l'accompliſſent des „ Commandemens, en le repreſentant „ comme un pouvoir imparfait, c'eſt à di„ re, ſelon la notion qu'il en donne en dif„ ferens endroit, un pouvoir à proprement „ parler inſuffiſant, & joint à une vérita„ ble impuiſſance. Pour établir un ſentiment ſi conforme à l'erreur du Livre de Janſenius, il lui * plaît de trouver de l'équivoque dans le terme de grace ſuffiſante, & de ne vouloir admettre de grace ſuffiſante qu'au ſens des Thomiſtes. Surquoi le Prelat fait voir, que l'Ecole des Thomiſtes ne differe en rien des autres touchant la notion, l'exiſtence, & le pouvoir prochain de la grace ſuffiſante; que c'eſt là un détour du P. Juenin. „ D'ailleurs ſi chaque Théo„ logien, ajoûte Mgr. l'Evêque de Chartres,

* *T. 5. p. 501. & 502.*

„ ne vouloit recevoir les définitions de la
„ Foi, qu'autant qu'elles s'accommodent
„ aux differentes opinions & explications
„ de son Ecole, que deviendroient les dé-
„ cisions de l'Eglise ?

Le P. Juenin continuë de s'éloigner des Thomistes pour s'approcher des Jansenistes, lorsqu'il assure que la grace suffisante qu'il appelle excitante & opérante [a], n'est pas donnée dans l'intention de Dieu pour l'accomplissement des Préceptes, mais seulement pour exciter la volonté à faire des souhaits & à former des desirs. Il ne sçauroit desavoüer que ce ne soit là son sentiment, lui [b] qui enseigne que dans l'état où nous sommes, la volonté antécédente de Dieu n'a aucune liaison avec le mystere de la grace ; que l'œconomie de la grace est reglée par la seule volonté conséquente & absoluë de Dieu : d'où il s'ensuit nécessairement que toutes les graces, soit grandes, soit petites, ont toûjours tout l'effet pour lequel elles sont données. Enfin il se déclare nettement [c] sur le pouvoir insuffisant de la grace suffisante. Mgr. l'Evêque de Chartres fait remarquer, que le P. Juenin en tout cela a copié Jansenius : & il s'éleve avec force contre la mauvaise interprétation que cet Auteur donne aux paroles [d]

[a] *T.5.p.400. 492. & 500.* [b] *T.2.p.338. & 345.* [c] *T.1.p.443. & t.5.p.512. & 513.* [d] *Sess.6. c.11.*

du Concile de Trente : interpretation encore tirée de Jansenius.

2°. C'est à la seule grace efficace, coopérante & adjuvante, que le P. Juenin reserve le pouvoir prochain & parfait. „ D'où „ il s'ensuit, selon ses principes & ses rai- „ sonnemens, que les Justes qui n'accom- „ plissent pas le Précepte & ne se sauvent „ pas, n'ont point reçû de Dieu le pou- „ voir veritable pour accomplir le Com- „ mandement & pour se sauver. Au reste le P. Juenin par une methode qui lui est particuliere, se propose en objections ses propres sentimens : „ & ses objections qui „ avoient d'abord été figurées comme des „ objections, deviennent par cet artifice „ en un tour de main les preuves de sa „ Theologie.

Mgr. l'Evêque de Chartres finit ce qui regarde la premiere Proposition en découvrant les tours illusoires & les expressions specieuses du P. Juenin pour se cacher ; & il dit qu'on ne fait quasi aucun pas dans cette trompeuse Théologie sur la matiere de la Grace, qu'on n'y rencontre un nouveau piége, lors méme qu'on y croit voir un chemin frayé & tout uni.

Pour la seconde Proposition, ç'a été une nécessité au P. Juenin d'y tomber après avoir établi avec tant de soins, au deuxiéme tome de ses Institutions, le principe erroné de la volonté antecedente de Dieu, qui n'a presentement nulle part dans la distribu-

tion des Graces, lesquelles ne viennent, dit-il, que de la seule volonté consequente & absoluë.

Touchant la troisiéme Proposition, le Prelat se plaint, de ce que le P. Juenin a affecté le silence, pour ne confesser jamais comme de Foi ce que l'Eglise a décidé sur la liberté, laissant par une telle dissimulation l'erreur particuliere de Jansenius au rang des sentimens tolérables; de ce qu'il a détourné le sens des Peres & des Censures de l'Eglise; de ce qu'il a même avancé des maximes fausses & erronées, & tout-à-fait favorables à l'Hérésie de Jansenius sur la liberté; de ce qu'il n'a cherché qu'à embroüiller cette matiere importante, par des questions vagues & qui ne touchent point à ce qui est de nôtre créance.

Le silence du Pere Juenin est d'autant moins excusable: & marque d'autant plus sa prévention en faveur du Jansenisme, qu'ayant mis, comme les Ecrivains de Port-Royal, une grande différence entre le sentiment de Jansenius & celui de Calvin, quoi qu'en effet ce soit le même, il étoit indispensablement obligé, supposé cette prétenduë différence, d'avertir que le sentiment de Jansenius étoit aussi condamné. Et n'est-ce pas le favoriser, & vouloir effacer la flétrissure & la note d'Heresie que l'Eglise lui a imprimée, que de n'en point parler, & de s'expliquer seulement sur celui de Calvin?

L'artifice du P. Juenin paroit bien clairement, lors qu'il vient à la Constitution d'Innocent X. [a] de laquelle il conclut seulement, que *le volontaire necessaire, même déliberé, & qui suppose la reflexion, n'est pas assez, pour meriter ou démeriter dans l'état de la nature tombée.* Ce qui laisse encore penser, qu'il suffit pour meriter ou démeriter, d'être dans une certaine indifference ou flexibilité d'état, comme le dit Jansenius.

C'est encore en sa faveur, & pour ruiner les fondemens de nôtre Créance, qu'il tâche de nous dérober les passages où Saint Augustin s'est expliqué le plus nettement sur l'indifférence requise au libre arbitre. Il est allé jusqu'à dire [b] que *Saint Augustin disputant contre les Manichéens, a enseigné que le libre arbitre requeroit à la verité l'exemption de contrainte, & que cette exemption se trouvoit toûjours dans un acte volontaire, quoique necessaire; mais qu'il n'a pas enseigné que cette exemption de contrainte & cet acte de volonté fût suffisant pour établir l'essence entiere de la liberté..... C'est pourquoi ce Pere, pour s'opposer aux Manichéens, a dû définir la liberté prise selon une partie de son essence, afin de refuter la contrainte exterieure que les Manichéens admettoient dans la volonté.* Est-il donc vrai, reprend M[gr]. l'Evêque de Char-

[a] *T.7. p.27.* [b] *T.7. p.34. & 35.*

„ tres après avoir rapporté ces paroles du
„ P. Juenin, que Saint Augustin disputant
„ contre les Manichéens, ait seulement
„ voulu prouver que l'acte de la volonté
„ est à demi-libre pour pecher, dès qu'il
„ est volontaire, c'est à dire, dès qu'il a
„ cette exemption de contrainte qui se
„ trouve toûjours dans un acte volontaire
„ quoique necessaire ? Est-il vrai qu'il n'a
„ défini la liberté qu'à demi, & qu'il n'a
„ dû la définir qu'à demi en combattant ces
„ Heretiques ? Rien ne démontre davanta-
„ ge l'aveugle préoccupation du P. Juenin
„ pour la doctrine de Jansenius.

De-là vient encore ce que le P. Juenin avance touchant les Actes necessaires de Jesus-Christ & néanmoins meritoires, la liberté des Bien-heureux, la victoire de la délectation qui se trouve la plus forte en nous. „ Après cela, conclut le Prelat,
„ qu'on dise tant qu'on voudra qu'il a en-
„ seigné en quelques endroits, que l'indif-
„ férence active est requise à la liberté,
„ nous ne cesserons pas de lui reprocher
„ qu'il a épargné l'Heresie, & qu'il a trahi
„ la cause de l'Eglise.

Sur la quatriéme Proposition, Mgr. l'Evêque de Chartres fait cette remarque importante, que les parties de cette Proposition sont en effet fort liées ensemble, en sorte que la seconde partie peut être regardée comme une conséquence de la premiere dans les écrits du Parti. Jansenius aussi-

bien que ses Disciples n'ont enseigné si fortement la premiere, qu'afin de pouvoir plus facilement enseigner la seconde. Ils ont voulu établir leur dogme erroné de la grace necessitante aux dépens de la Doctrine Catholique qui lui est opposée, en s'efforçant de la faire regarder comme l'Heresie des Semi-Pelagiens.

Ensuite venant au P. Juenin il démontre d'une maniere qui ne souffre point de replique, que ce Théologien s'est conformé à Jansenius en ce qui est de la premiere partie de la Proposition. Ce qui forme déja une présomption très-violente contre lui, qu'ayant enseigné cette erreur de fait touchant les Semi-Pelagiens, n'ayant donné aucun préservatif contre l'Heresie contenuë dans la seconde partie de la Proposition, il a eû dessein de la favoriser. On le voit en effet toûjours à la suite de Jansenius. S'objecte-t'il [a] ces paroles de St. Augustin au Livre de l'esprit & de la lettre ch. 34. *Il est au pouvoir de nôtre volonté de consentir ou de resister à la vocation de Dieu?* Il répond après Jansenius, que ces manieres de parler ne signifient autre chose, sinon que le libre arbitre n'est point ôté par la Grace, quelque efficace qu'elle soit, en ce que la Grace n'empêche pas que nous ne consentions à la vocation de Dieu. S'il s'objecte [b] encore ce que dit St. Augustin

[a] *T. 5. p. 517. & 518.* [b] *T. 5. p. 613. & 614.*

au même Livre ch.33. du libre arbitre & de la volonté de Dieu à l'égard du salut de tous les Hommes. C'est, répond-il après Jansenius, le sentiment des Semi-Pelagiens que Saint Augustin rapporte là, & non le sien propre.

„ Supposé, reprend Monseigneur l'E-„ vêque de Chartres, que le P. Juenin n'ait „ pas été si loin que Jansenius, & qu'à „ son exemple il ne soutienne pas que „ c'est une Heresie de dire, que la volonté „ peut résister à la Grace, on ne peut le „ défendre d'être au moins coupable d'u-„ ne insupportable temerité, en ce qu'il „ taxe de Semi-Pelagianisme tout autre „ sentiment que le sien.

Admettre une grace qui prévient nos volontez sans les *prédeterminer physiquement*, c'est, comme il lui plaît de parler, s'en tenir à une grace *versatile*, c'est selon lui être Semi-Pelagien, c'est à dire qu'on devient Semi-Pelagien, en s'exprimant & en pensant avec [a] Saint Augustin, avec [b] l'Auteur du Livre *de la vocation des Gentils*, avec le Concile de Sens, avec [c] le Concile de Trente, avec [d] Saint Paul; & parce que cette temeraire accusation de Semi-Pelagianisme est fondée sur ce qu'on

[a] *L. de l'Esprit & de la lettre ch.* 33. & 34. *L. de la gr. & du libre arb. ch.* 3. *L. de la predest. des SS. ch.* 5. *L.* 1. *des retract. ch.* 23.
[b] *L.* 2. *ch.* 26. [c] *Sess.* 6. *ch.* 5. & *canon* 4.
[d] *in Cor.* 15. 10.

ſoutient que nos volontez ont un pouvoir véritable & prochain de conſentir ou de réſiſter à la grace, les Thomiſtes y ſont enveloppez comme les autres Théologiens.

„ Mais nôtre ſainte Mere l'Egliſe, dit
„ admirablement Mr. l'Evéque de Char-
„ tres, enferme dans ſon ſein toutes les
„ differentes opinions qui tendent à ex-
„ pliquer le dépôt des veritez celeſtes qui
„ lui eſt confié, & qui le défendent unani-
„ mement contre les Hereſies. Il ſemble
„ que Dieu ait diſtribué aux Auteurs de
„ ces divers ſentimens un don particulier
„ pour éclaircir chacun en leur maniere
„ les veritez de la Foi. Ce ſont comme au-
„ tant d'écoulemens & de rayons de la
„ verité, laquelle ne ſe montre aux Hom-
„ mes d'ici-bas qu'avec ce ménagement.
„ Elle partage pour ainſi dire ſes lumie-
„ res entre ſes veritables Diſciples, afin
„ qu'ils s'attachent tous à la ſuivre, &
„ que par leurs diverſes explications on la
„ puiſſe voir toute entiere autant qu'il eſt
„ permis de l'eſperer dans ce pelerinage.
„ Les uns nous font connoître plus claire-
„ ment la force de la Grace qui eſt la ſour-
„ ce de tous nos biens ; les autres nous
„ font mieux entendre la liberté entiere, &
„ l'indifférence active de nôtre volonté,
„ pour meriter la récompenſe que la Grace
„ vient nous procurer. Les uns expliquent
„ la ſinguliere prédilection de Dieu pour

„ ſes Elûs, & les voyes admirables par leſquelles il les mêne au ſalut éternel : les autres nous donnent une idée plus nette de la Providence générale que Dieu tient à l'égard de tous les Hommes, qu'il veut ſauver par JESUS-CHRIST le Mediateur & Rédempteur de tous les Hommes.... Toutes ces explications dans un bon ſens & en tant qu'elles ſuppléent reciproquement ce qui manque à l'une ou à l'autre, ſont plûtôt diverſes, ou diſtinguées qu'oppoſées entre elles... Tant que ces ſçavans Théologiens Défenſeurs de nos Myſteres ſeront unis enſemble, comme ils le ſont dans le ſein de l'Egliſe par les liens d'une même Foi, leurs diſputes charitables ſerviront ſouvent à une plus claire intelligence de la doctrine de l'Egliſe.... Peut-être ne fera-t'il jamais neceſſaire, que l'Egliſe décide ſur ces queſtions profondes de la prédeſtination à la Gloire, & de la maniere dont la Grace agit en nous, qui ſont agitées aujourd'hui parmi les Théologiens. Mais la Sageſſe nous oblige d'embraſſer avec ſobrieté les opinions que nous choiſiſſons, & à laiſſer aux autres la liberté que l'Egliſe leur accorde de défendre leurs ſentimens.

Ce que le Prélat ajoute par rapport à la cinquiéme Propoſition, forme contre le Pere Juenin une plaine conviction, qu'en

ce qui regarde la Volonté de Dieu & la Mort de Jesus-Christ pour le salut des Hommes, il s'est engagé dans la route de l'Héresie sans autre guide que les raisonnemens erronnez de Jansenius, qu'il préfere à la lumiere de l'Ecriture, des décisions de l'Eglise, des sentimens des Peres & des Theologiens Catholiques, même des Thomistes dont il prétend se couvrir.

Mr. l'Evêque de Chartres, afin de faire sentir la justice des plaintes qu'il fait du P. Juenin, établit dans une excellente Dissertation, que la Volonté de Dieu pour le salut de tous les Hommes, Volonté appellée par les Théologiens antecedente & conditionnelle, est encore dans cet état de la Nature tombée, féconde en Graces & en moyens de salut. Au contraire le point capital & l'erreur fondamentale du Jansenisme, c'est que cette Volonté de Dieu n'a pour objet que l'Homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu, & séparé par la précision de nôtre esprit des circonstances du peché originel; ce n'est plus qu'une pure velleïté de Dieu, qui voudroit sauver tous les Hommes, s'ils étoient innocens; mais qui ne leur presente aucun moyen de se relever, ni aucune grace pour les faire parvenir au salut. La seule Volonté conséquente & absoluë de Dieu, laquelle de soi est efficace, regle maintenant la distribution des graces, & ordonne toute

l'œconomie du ſalut des Hommes.

Or voilà ce que le P. Juenin, fidelle Copiſte de Janſenius, enſeigne conſtamment dans ſes Inſtitutions ; & conſéquemment à ce principe erroné, 1°. Il ſoutient que toutes les graces que Dieu fait aux reprouvez n'ont point pour fin leur ſalut. Déplorable excez ! Si l'on en croit le P. Juenin & Janſenius, „ l'eau ſanctifiante „ du Baptême que JESUS-CHRIST a donné „ pour être en celui qui le reçoit une fon„ taine réjailliſſante juſques dans la Vie „ éternelle, ne tend pas à ce bien ſuprê„ me qui eſt ſon unique fin ! les moyens „ de ſalut n'ont aucun rapport au bien de „ celui à qui ils ſont donnez ! 2°. Il nie que la Volonté antecedente de Dieu ſoit un motif ſuffiſant pour prier pour le ſalut des reprouvez : en quoi il oſe contredire Saint Paul. 3°. Il reſtreint la mort de JESUS-CHRIST au ſalut des Predeſtinez ; & par-là il ſe rend coupable de l'Héreſie de la cinquiéme Propoſition de Janſenius.

Mr. l'Evêque de Chartres pouſſe le P. Juenin ſur ces trois articles, d'une maniere à lui ôter toute excuſe, & à lui fermer tous ſes ſubterfuges, & tous ſes faux-fuyans.

On dira en peu de mots de l'abregé des Inſtitutions Theologiques du P. Juenin ; que, quoique l'Auteur s'y ſoit plus ménagé, Mr. l'Evêque de Chartres juge qu'il n'a pas remedié au ſcandale. Car bien loin

de retracter tant de maximes pernicieuſes, tant de ſuppreſſions affectées des preuves de la Foi, tant d'alterations des autoritez des Peres, des Cenſures de l'Egliſe, de Saint Thomas, & des Théologiens, tant de propoſitions & de raiſonnemens favorables au Janſeniſme ; il renvoye dans ſon abregé à ſes Inſtitutions, comme ſi cet Ouvrage étoit irreprehenſible.

La Cenſure que porte Monſeigneur l'Evêque de Chartres eſt conçûë en ces termes : „ Nous avons condamné & condamnons cet Ouvrage, comme plein de „ déguiſement & d'équivoques des Janſeniſtes ſur le fait & ſur le droit ; comme „ détournant les Cenſures Apoſtoliques „ de la premiere & de la cinquiéme Propoſitions de Janſenius reçûë de toute l'Egliſe pour les faire tomber ſur „ le pur Calviniſme ; comme favoriſant „ la maxime erronée de la ſuffiſance du „ ſilence reſpectueux, & le faux-fuyant „ des cinq Articles que l'Auteur fait paſſer fauſſement pour l'Ouvrage de pluſieurs Prélats François, & pour approuvez du Saint Siege, comme affoibliſſant „ & alterant çà & là les autoritez qui ſervent à appuyer nôtre Foi, & ſupprimant „ les témoignages que les Docteurs Catholiques employent contre les Janſeniſtes „ pour la défendre ; comme établiſſant en „ leur ſens propre & naturel, & par la liaiſon des principes & des maximes qui y

„ sont contenuës, l'Héresie de la premiere, de la seconde, & de la cinquiéme Propositions de Jansenius ; & comme favorisant ouvertement la troisiéme & la quatriéme, sans approuver le reste de cet Ouvrage. Condamnons aussi les Editions de 1694. de 1704. & 1705. faites à Lyon, à Paris, & à Venise, & toutes les Editions qui s'y trouveront conformes. Condamnons pareillement l'Abregé de Theologie du P. Juenin imprimé en 1708. comme renouvellant plusieurs Propositions censurables de ses Institutions Theologiques ; & comme renvoyant à ces Institutions, sans revoquer les erreurs qui y sont contenuës.

Le Prelat finit en exhortant le P. Juenin à une retractation sincere de ses égaremens passez. „ Il faut, dit il, qu'il ne reste rien d'obscur & d'ambigu dans la retractation de ceux qui ont eû le malheur d'autoriser les duplicitez du Parti. Et elle est d'autant plus necessaire, que le scandale est plus répandu par tant d'éditions des Institutions Theologiques ; & que l'artifice, les équivoques, & les déguisemens, ont ajouté à l'erreur le mal de la tromperie. Il lui propose l'exemple de Leporius, & d'autres exemples encore plus grands, comme celui de Saint Augustin,

ARTICLE LXVI.

***ORDONNANCE DE MONSEIGNEUR** l'Evêque de Soissons, portant condamnation des Institutions Théologiques du Pere Juenin.* A Paris, de l'Imprimerie de Pierre François Emery, vis à vis la descente du Pont neuf, à Saint Augustin 1709.

COmme le soin de conserver le dépôt de la saine doctrine a toûjours été consideré dans l'Eglise, comme inséparable du Ministere des Evêques; ce Prélat, depuis vingt ans qu'il gouverne l'Eglise de Soissons, a eû une attention particuliere sur ce qui s'enseignoit dans ses Séminaires; tâchant même de faire ensorte, que les jeunes Ecclesiastiques ignorassent jusqu'au nom des Auteurs dangereux. Dans cette vûë il défendit de lire les Institutions Theologiques du P. Juenin: mais alors sa défense fut verbale, „ dans la crainte, dit-„ il, qu'une Censure publiée dans les for-„ mes ordinaires ne donnât quelque éclat „ à un mauvais Livre.

Mais ayant été informé que les Jansenistes lui donnent cours, & l'ayant examiné de nouveau & fait examiner, il l'a trouvé „ rempli d'expressions affectées, qui „ contiennent le langage & les faux-fuyans „ de ces Novateurs, & propre a inspirer

„ leur mauvaiſe doctrine : il a vû que
„ cet Auteur ne condamne point expreſ-
„ ſément la doctrine du Livre de Janſe-
„ nius, & qu'il fait tomber au contraire
„ la condamnation des Propoſitions ex-
„ traites de ſon Livre, ſur le ſens de Cal-
„ vin, inſinuant par ce détour, que la doc-
„ trine de ce Livre n'a point été condam-
„ née.

Pour donc empêcher que l'eſprit d'erreur, & de revolte qui anime les Janſeniſ-
„ tes, ne ſe répande en s'autoriſant des
„ Inſtitutions du P. Juenin, Monſeigneur
„ l'Evêque de Soiſſons a crû les devoir condamner par une cenſure publique, expoſée en ces termes : „ Nous avons con-
„ damné & condamnons les Inſtitutions
„ Théologiques du P. Juenin, comme con-
„ tenant des Propoſitions reſpectivement
„ fauſſes, équivoques, & captieuſes, ten-
„ dantes à éluder les Cenſures de l'Egli-
„ ſe, contre la doctrine du Livre de Janſe-
„ nius, & l'établiſſant même directement
„ par les principes dont elle eſt une ſuite.

Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons ſi connu par un rare talent d'écrire, n'a pas néanmoins voulu entrer dans le détail des éclairciſſemens ſur les endroits le plus dangereux de ces Inſtitutions, après les Inſtructions, dit-il, ſolides & édifiantes qu'ont données à ce ſujet des Prelats, (l'Archevêque de Roüen & l'Evêque de Chartres) qui ne ſont pas moins diſtinguez par

leur zele & par leurs grandes qualitez, que par le rang qu'il tiennent dans l'Eglise.

ARTICLE LXVII.

LETTRE SUR LA NATURE ET l'origine des Perles.

Je vous trouvai, Monsieur, si difficile la derniere fois que j'eûs l'honneur de vous voir, & vous entrâtes si peu dans ce que je vous dis sur la nature des Perles, que je resolus de mettre mes raisons par écrit, & de les appuyer par de nouvelles conjectures, pour tâcher de vous les faire goûter.

Je ne trouve pas fort étrange, que vous n'ayez pas beaucoup approuvé l'étymologie du mot de *Perle* que je vous apportai, tirée de Ménage & de du Cange: *Perula quasi parva pera*, ou *pernula quasi parva perna*. Ce dernier mot signifie selon Pline, la nacre d'une perle. Saumaise le dérive de *pila*, *pilula* une petite pelotte. Tout cela ne vous satisfait point. Le Grec *margarites* vient selon Eustathe, d'une racine qui signifie briller, *μαρμαίρειν*; & le Latin *unio*, d'*unus*, un, parce que l'on ne trouve jamais plus d'une perle de même grandeur dans l'huître qui les produit. * Vous

* *Plin. l.9. c. 35. In tantum ut nulli duo reperiantur indiscreti: Unde nomen unio-num*

ne me croirez point, si je vous dis que le mot François oignon, vient du Latin *unio*, à cause de la ressemblance avec la perle. Mr. du Cange aura peut-être plus de credit que moi : vous pouvez le consulter.

Voici à quoi se réduit mon Systême sur la nature des perles. Les perles ne sont autre chose que les œufs des huîtres dans lesquelles on les trouve : & avec cette hypothese je crois pouvoir expliquer tout ce que l'on dit sur leur nature & leurs proprietez, & répondre aux difficultez que l'on forme sur cela. On n'en demande pas davantage en Physique, pour approuver une hypothese. J'y joindrai quelques preuves tirées des animaux de même espece, & quelques experiences faites à nos yeux dans les coquillages de nos rivieres.

Le nom de perle se donne au poisson qui produit la perle, & à la perle qui en est produite. Ce poisson est une espece d'huitre, qu'on trouve en certains endroits de la mer; par exemple au Cap de Comorin, en l'Isle de Baharen, en l'Isle de Ceïlan, & ailleurs : l'on en voit aussi dans de certaines rivieres, comme nous le montrerons ci-après. L'on dit qu'il y a des perles en Arabie qui sont épineuses comme des hérissons, ayant leurs pointes rangées com-

num Romanæ scilicet imposuere deliciæ. Et Solin. *cap.* 20. *Nunquam duo simul reperiuntur : unde unionibus nomen datum.*

me les dents d'un peigne [a]. Il y a deux ſortes de perles ; les groſſes, qu'on nomme *meres perles* ; & les autres qui ſuivent les *meres perles*, comme les abeilles leur Roi. Les Plongeurs ne cherchent que les meres perles, parce qu'il ne ſe trouve point de perles dans les autres. On reconnoît que les huitres ſont groſſes de perles, quand leurs conques ont des boſſes de côté & d'autre de l'écaille. C'eſt une marque qu'elles ſont meres perles.

L'on n'a rien de certain ſur la maniere dont ſe forme la perle dans l'huître qui la produit. Quelques-uns [b] veulent qu'elle ſe forme comme les glandes dans la ſubſtance de la chair de porc, ou comme les pierres qui ſe trouvent dans la tête de quelques poiſſons. Athenée les nomme des os blancs que l'on ſépare de l'huitre. Pline leur donne le nom de noyaux que l'on cherche dans les coquilles ; & Tertullien les appelle les verruës & les taches des poiſſons qui leur donnent la naiſſance [c] : Les anciens Naturaliſtes aſſurent, que la

a *Juba dans Pline l. 9. c. 35. Arabicis concham eſſe ſimilem pectini inſecto, hirſutam Echinorum modo.*

b *Ariſtotel. Androſthenes, apud Athen. l. 3. c. 13.* c *Tertull. de habitu mulier. Quod ſi concha illa aliquid intrinſecùs poſtulet, vitium ejus magis eſſe debet quàm gloria ; & licet Margarita vocetur, non*

aliud

perle se forme de la rosée. L'huitre qui les produit s'entrouvrant la nuit, reçoit dans son ouverture une rosée qui sert de matiere à la perle qui s'y forme. Elle est, dit-on, plus ou moins grande, selon la quantité & la qualité de la rosée, que la mere perle a conçûe. Mais tout cela est absolument fabuleux; aussi bien que ce qu'ils avancent, que la perle s'amaigrit, qu'elle ne produit que des perles imparfaites, vuides, sans consistance, lorsqu'il tonne ou qu'il fait une tempête[a]. On ne doit pas faire plus de cas de ce qu'enseigne Athenée[b], que le tonnerre & la pluye aident à la generation des perles; & de ce qu'assure Theophilacte[c] que la perle est produite par l'éclair & par la rosée.

Les perles se forment par lits, comme les œufs dans l'ovaire de la poule. Elles sont mollasses dans la mer[d], & lors qu'on ouvre l'huître qui les produit. Quand on les a prises, on les expose au soleil, où elles rendent leur perle sur un linge, ou sur un drap; ou on les met dans quelque vaisseau rempli de sel, qui en ayant mangé toute la

aliud tamen intelligendum quam conchæ illius aliqua dura & rotunda verruca.

a *Plin. Ammian. Marcell. &c.* b *Athen. l. 5. c. 14.* c *Theophilact. in Matth. XIII. 14.*
d *In aquâ mollis est unio, duratur eviſceratus. Solin. c. 20.*

la chair, les perles tombent au fond du vaiſſeau toute purifiées. On ne peut les détacher de la chair de l'huitre qui les produit, ſans les rompre, parce qu'elles lui ſont adhérantes & fortement attachées à ſa ſubſtance. Quelques fois l'on en trouve un grand nombre dans une ſeule mère perle. L'on y en a vû juſqu'à cent cinquante, comme a remarqué Veſpaſius : d'autres en ont compté juſqu'à cent trente. Mais il n'y en a ſouvent qu'une ſeule qui ait ſa juſte groſſeur. Elles vont toutes en diminuant, comme les œufs dans le corps d'une poule. Pline aſſure que l'on n'en trouve que quatre ou cinq dans chacune ; mais il entend de celles dont on peut faire quelque uſage. Il dit avoir remarqué que les perles ne ſe trouvent pas toûjours au milieu de la chair de leur meres ; que quelquefois on les rencontre hors de l'écaille, ou prêtes à en ſortir. Il y en a auſſi qui demeurent attachées à l'écaille ; de maniere qu'on ne peut les en détacher qu'avec la lime ; & elles ſont nommées *tympanum*, tymbales, lorſqu'elles ſont plattes d'un côté & rondes de l'autre.

Les perles s'uſent, vieilliſſent, perdent leur éclat & leur couleur. Elles ſe rident & deviennent rouſſâtres lors qu'on les néglige : ordinairement elles ne durent pas plus de 80 ou 100 ans. Vous ſçavez qu'elles s'amolliſſent & ſe réſoudent dans le vinaigre : l'Hiſtoire du feſtin de Cleopatre eſt trop fameuſe, pour que vous puiſſiez l'igno-

rer. Pline assure que Clodius Fils d'Esope le Poëte tragique, avoit pratiqué longtems à Rome la même chose que Cleopatre ; & la mode de resoudre les perles dans du vinaigre pour les manger, devint commune dans cette Ville, depuis la conquête d'Alexandrie. Je ne prétends pas garantir ce que l'on dit du poids & de la valeur de la perle de Cleopatre, dont je viens de parler : je sçai que plusieurs traitent cela de fable. L'on assure que l'Empereur Rodolphe avoit une *perle parangon* grosse comme une poire muscade, pesant trente carats. Et en 1579. l'on en apporta une à Philippe II. grosse comme un œuf de pigeon, taillée en poire, prisée 14400 ducats. Pline dit qu'en general on en a vû très peu qui pesassent plus de demie once.

Il y a des perles en plusieurs endroits, dans les mers, & dans les rivieres : mais il y a entre elles beaucoup de différence pour la couleur & la grosseur. Les perles des Indes sont plus grosses que les autres, dit Pline, mais elles ont la couleur & l'éclat du Talc. Les plus belles se prennent dans le Golphe Persique. On en a pris autrefois dans la mer de Toscane, & vers Byzance, & sur les côtes de l'Acarnanie. Les premieres étoient petites & rousses ; & celles d'Acarnanie n'ont point de proportion, & sont de couleur de marbre : ce qui fait qu'on les estime peu. On en trouve aussi sur les côtes de la Mauritanie, & vers *Actium* en Epire. Celles que l'on a trouvées autre-

fois sur les côtes de la grande Bretagne, étoient petites & troubles [a]. Jules Cesar y en avoit amassé pour en orner une cuirasse, qu'il consacra à sa Mere Venus en son temple [b]. Et Suetone dit que plusieurs personnes assuroient, que Cesar n'étoit allé en Bretagne que pour y trouver des perles. Celles qui viennent d'Amerique, tirent sur le verd, & celles du Nord, sur le gris de lin. Androsthenes dans Athenée [c] assure que des perles des Indes, les unes ont la couleur de l'or, les autres celles de l'argent, les unes sont blanches, & les autres de la couleur des yeux de poissons.

La Boheme & la Silesie produisent aussi quelques perles; & l'on en trouve même dans les huîtres communes. Dans la Laponie on pêche les perles, non pas dans la mer, mais dans les rivieres, & non dans des coquilles rondes & plattes comme celles des huîtres, mais dans des coquilles oblongues, & creuses. Ceux qui cherchent à relever les avantages de nôtre Lorraine, ne manqueront pas d'assurer qu'entre autres choses on y trouve des perles. Et en effet l'on en pêche dans les montagnes de Vosge dans une petite riviere nommée la Perle, qui se décharge dans un autre riviere nommée la Vologne, où l'on en trouve auss-

[a] *Origene dit qu'elles tirent sur l'or.* χυϛωπότεϱος. *Tacite dans la vie d'Agricola dit; qu'elles sont* subfusca ac licentia. [b] *Plin. l. 9. c. 35.* [c] *L. 3. c. 13.*

ſi *. Cette derniere tombe dans la Moſelle au deſſus d'Arches. J'ai été exprès ſur les lieux, & j'ai appris de ceux qui ont pêché de ces perles, qu'elles ſe trouvent dans des coquillages oblongs, creux & ovales, que l'on voit en quantité dans les Rivieres. On les pêche dans les mois d'Eté où les eaux ſont les plus baſſes. On caſſe les coquillages, & l'on trouve les perles ſous l'aîle de ce poiſſon, conglomérées pluſieurs enſemble; mais rarement ils s'en rencontre plus d'une qui ſoit mûre, c'eſt à dire, qui ſoit d'une groſſeur, d'une couleur, & d'une conſiſtance qui les rendent propres à être ſéparées de leur mere.

Ils n'apportent pas dans ces lieux-là les mêmes précautions que l'on prend dans la pêche des perles de mer, & dont nous avons parlé: & ſi l'on vouloit en prendre la peine, je ne doute pas, que l'on n'en tirât un bien plus grand nombre. Les perles qui ſont mûres, & qui ſont les ſeules que l'on amaſſe, ſont pour l'ordinaire blanches ou rouſſâtres: les autres ſont fort petites & rougeâtres. La forme n'en eſt pas réguliere: tantôt elle ſont rondes, tantôt preſque quarrées, & toûjours d'une figure fort variée. Il y en a de la groſſeur d'un pois, d'autres d'un grain de chenevi, d'autres

* *Son Alteſſe Royale de Lorraine fait elle même pêcher des perles; & on en a trouvé beaucoup depuis quelques années.*

moins grosses. L'on en trouve quelquefois dans le sable, & j'ai appris que les perles d'Orient se ramassent aussi bien souvent sur le sable de la mer, & que la figure irreguliere des perles, vient de la situation où elles se trouvent entre les grains de gravier qui les compriment. Ce n'est pas toûjours dans les plus belles ni dans les plus grosses coquilles que l'on trouve les perles : c'est au contraire dans les plus raboteuses, dans les plus irregulieres, & dans celles où l'on voit de part & d'autre une petite bosse vers l'endroit où le poisson tient à l'écaille. Vous avez pû apprendre que l'on a trouvé dans l'étang de Saint Jean aux portes de Nancy, des perles dans des coquillages semblables à ceux que vous voyez dans la Meuse ; & je ne doute pas, que si vous vouliez en prendre la peine, vous n'en trouvassiez dans cette riviere, comme l'on en trouve en tant d'autres. Mais il faudroit pour cela observer les tems ausquels elles font leurs œufs. J'ai remarqué souvent que vers les mois de Mai & de Juin, ces animaux s'accouplent, & puis se trainent sur le sable près du bord, où ils laissent des traces assez profondes. Vous pourrez voir quand il vous plaira, s'ils ne laissent pas dans ces traces des perles qui s'y éclosent, comme les œufs des autres poissons, & sur tout ceux des huîtres.

La pêche des perles se fait communément dans les mois de Juin, Juillet, &

Août. Mais je crois que ces animaux font des œufs deux ou trois fois l'année, comme les écrevisses: & en effet dans la pêcherie, ainsi nommée à cause de la pêche des perles, dans la presqu'Isle deça le Gange vis à vis de l'Isle de Ceïlan, la pêche des perles s'y fait en deux saisons de l'année; sçavoir la premiere en Mars & en Avril; & la seconde qui est toûjours la meilleure; en Août & en Septembre. Des Pêcheurs plongent dans la mer, qui est fort basse sur cette côte: ils emplissent de coquillages des sacs qu'ils ont pendus à leur ceinture, & se font tirer de l'eau par une corde qu'ils ont sous les bras, lorsque le sac est plein, ils laissent les huîtres sept ou huit jours dans leurs barques, ou à terre, afin qu'elles s'ouvrent d'elles mêmes. Quelque fois dans une seule huître on trouve sept ou huit perles, & quelque fois pas une seule. Quand il s'y en rencontre cinq ou six, il y en a toûjours une qui se distingue des autres par sa grosseur & par la beauté de son eau. Vous pouvez, Monsieur, en apprendre davantage de Davity, de Tavernier, & des autres Voyageurs qui ont voyagé dans l'Asie & dans les Indes: en voilà assez pour mon dessein. Il ne me reste plus qu'à vous faire voir que dans tout ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de la nature des perles, il n'y a rien que je n'explique en suivant l'hypothese que j'ai proposée, que les perles ne sont autre chose que les œufs des huîtres qui les produisent.

Je vous ſupplie, Monſieur, de faire reflexion que dans les choſes naturelles dont les cauſes nous ſont inconnuës, nous n'avons gueres de moyen plus ſûr pour arriver à la connoiſſance de ce que nous ignorons, que l'experience & l'examen des choſes de même nature qui nous ſont plus connuës, perſuadez que l'Auteur de la Nature agit toûjours de la maniere la plus uniforme qu'il eſt poſſible, dans la production & dans la conſervation des animaux de même eſpece. Et comme juſqu'ici l'on n'a point encore découvert la façon dont les perles ſe produiſent par la generation, ſi nous faiſons voir que les huîtres & les autres coquillages tant de mer que de terre, ſe produiſent par des œufs, nous aurons ſujet de croire qu'il en eſt de même des perles; & ſi nous pouvons montrer qu'il n'y a nulle repugnance que ces œufs ne ſoient les perles elles mêmes, je crois, Monſieur, que vous commencerez à faire plus de juſtice à mon Syſtême, que vous ne lui en avez fait juſqu'ici. J'ai donc deux choſes à montrer; 1°. Que les poiſſons & autres animaux à écailles ſont engendrez par des œufs; 2°. Qu'il ne repugne point que les perles ne ſoient veritablement des œufs de ces animaux que l'on nomme *Meres-perles.*

Les Tortuës qui ſont les plus grands des animaux à écailles font des œufs en grand nombre, quelquesfois juſqu'au nom-

bre de cent. [a] Ces œufs ſont comme ceux des oiſeaux plus ou moins gros à proportion de la grandeur des tortuës qui les produiſent. La couleur de ces œufs n'eſt pas uniforme, ils ſont de deux couleurs: leur coque eſt dure, & Ariſtote les compare pour leur grandeur aux œufs des poules. Les Tortuës ſortent la nuit de la mer, & font les œufs hors de l'eau dans un foſſé qu'elles creuſent, & qu'elles referment enſuite en paſſant par deſſus. Elles ne couvent que la nuit, & l'on dit qu'elles couvent un an durant : mais cela demande confirmation [b]. Je ne trouve rien d'exact ſur la generation des pourpres, porcelaines, huîtres, & cent autres ſortes de coquillages: les anciens naturaliſtes ont crû qu'ils ſe produiſoient du limon & de la corruption de la matiere : mais aujourd'hui en Phyſique l'on ne ſe paye plus de ces raiſons : l'on veut que les animaux viennent d'un œuf, & ſi les tortuës en viennent inconteſtablement, comme nous le venons de montrer, pourquoi ne dira-t'on pas la même choſe des autres poiſſons qui ſont de même eſpece, & qui ne different de la tortuë que par leur groſſeur ?

Je ne ſçai ſi l'on voudra mettre les écreviſſes dans la categorie, des poiſſons à

a *Ariſtot. hiſt. Nat. l. 5. c. 5. & 53. & Plin. l. 9. c. 10.* b *Pline dit ailleurs que leurs œufs s'écloſent au bout de 30 jours l. 9. c. 51.*

écailles : tout le monde sçait de quelle maniere elles produisent leurs œufs qui sont comme des perles, mais d'une couleur bien differente des perles ordinaires. Peut-être que le beau rouge de ces œufs lors qu'ils sont cuits ou frottez d'eau de vie, auroit son agrément aussi bien que le blanc des perles s'il étoit aussi durable. Enfin Martin Lister dans son Histoire des poissons à écailles en a fait graver un grand nombre, dont il a representé les parties comme elles ont été remarquées par ceux qui en ont fait la dissection, & dans tous il y montre les ovaires & les parties propres à la generation. On voit la même chose dans les limaçons terrestres, dont il donne aussi la description a. On sçait que les escargots font leurs œufs vers le mois de Juin & Juillet, de la grosseur d'un pois chiche, d'une figure entierement ronde, d'un blanc très-fin, d'une consistance mollasse, & remplis d'un suc glaireux qui se desseche aisément, sans que la forme de l'œuf ou sa couleur en souffrent. Ce petit animal fait avec sa tête un trou dans la terre de la pronfondeur d'environ deux pouces ; il y répand 7 ou 8 œufs ; il demeure quelques jours à les couver, après quoi il referme le trou, & les œufs s'éclosent d'eux-mémes.

Elien & Origene b parlent d'une espece

[a] *Tabul. 6. 7. & 8.* [b] *Origen. in Matth. tom. IX.*

de perle terrestre qu'on voit dans les Indes & qui se trouve dans la terre. Elien veut que ce soit une sorte de crystal fossile ; mais j'aime bien mieux dire, que ces perles sont des œufs de tortuës que l'on rencontre cachez sous le sable où cet animal les pond. Le même Auteur remarque qu'après qu'on a tiré les perles de l'écaille de la mere perle, on la rejette dans la mer, où elle vit comme auparavant, & produit de nouvelles perles. Isidore Characene [a] parle des perles du golphe Persique qui s'attachent aux rochers, & y pondent leurs perles [b], il dit qu'elles mangent, & qu'elles conçoivent par l'endroit qui est adherant à leur écaille : En quoi il est contraire à Aristote, qui soutient que tous les poissons à écaille s'engendrent sans la conjonction du mâle & de la femelle [c]. C'est à vous à present, Monsieur, d'examiner si ce que j'ai avancé de la nature des perles & de la maniere dont elles se forment, convient avec toutes les experiences, & si le Systême que j'ai proposé est convenable & s'accorde avec ce qu'on nous apprend des perles. La maniere dont elles sont rangées dans leur mere ; ce grand nombre de perles toutes inégales en grosseur, conglomerées & disposées comme les œufs dans l'ovaire d'une pou-

a *Lib.* 3. *cap.* 13. *pag.* 93. b κ᾽ἀνταῦθα ὀχοῦσαι τὴν μαργαρίτην γεννῶσι. c ἀνόχευτον αὐτῶν ἐστι τὸ γένος.

le ; les perles mollasses tant qu'elles sont dans l'eau & attachées à la chair de la mere perle, qui se détachent d'elles mêmes lors qu'elles sont mûres, & qui n'en peuvent que difficilement être arrachées lorsqu'elles sont petites & imparfaites ; cela revient-il à l'hypothese des œufs que nous avons proposée ? La distinction des mâles & des femelles, dont les uns portent & les autres ne portent point ; les tems reglez pour la pêche en certains mois & non pas en d'autres ; l'inégalité de la figure ; la diversité de la couleur ; tout cela ne s'accorde-t'il pas parfaitement avec mon Systême ?

Je ne dois point vous dissimuler, Monsieur, qu'Anselme Boëtius de Bool [a], nie que les perles soient des productions de l'huitre où elles se trouvent, parceque, dit-il, si cela étoit tous les poissons à écailles en produiroient, ce qui est contre l'experience, & elles seroient semblables à l'écaille dont elles seroient sorties. Il soutient que les perles sont toûjours dures dans l'eau & dans l'écaille de leur mere ; & il traite de fable ce qu'on dit, que les perles se durcissent hors de la mer [b]. Il veut qu'elles se forment dans le corps du poisson, de la même matiere qui sert à former son écaille.

Je ne voudrois point accorder à cet Auteur, qu'il soit contre l'experience que tous

a *Lib.2. c.37.* b *Voyez au Style chap.38.*

les poissons à écaille produisent des perles. Il avoüe lui-même qu'on en trouve non seulement dans la mer, mais aussi dans des rivieres & dans des écailles ordinaires, presque dans toutes les Provinces de l'Europe : & si l'experience n'en a pas encore découvert par tout, c'est apparemment qu'on n'a pas apporté toute l'attention necessaire pour les découvrir. A l'égard de ce qu'il dit, que les perles sont toûjours dures dans leur mere & dans l'eau comme au dehors, c'est ce que je ne puis nier, parceque je n'ai point d'experience du contraire : mais si cela est, il faudra abandonner nôtre Systême, & dire que les perles sont dans l'huître ce que les pierres d'écrevisses sont dans les écrevisses : ces pierres servent apparemment de matiere à leur coque lorsqu'elles la renouvellent. En effet il est remarquable qu'elles n'ont point de pierres que dans le tems qu'elles sont molles, ou lorsqu'elles veulent quiter leur coque ; & ces pierres se dissipent & se diminuent à mesure que leurs coques se forment & se durcissent. Il en peut étre de même des huîtres & des perles. On sçait qu'en certains tems de l'année elles augmentent leurs écailles, & se font comme un nouveau logement, en ajoutant une nouvelle lame à leur ancienne écaille. Et ce qui favorise l'opinion que nous venons de proposer, c'est que la couleur de la perle est ordinairement la même

que celle du dedans de l'écaille où elle est enfermée. Mais il faut vous avoüer, Monsieur, que je ne dis tout ceci qu'en hesitant, & plûtôt pour vous donner lieu d'examiner la chose plus à fond. Je me ferai un plaisir de souscrire à tout ce que vous voudrez bien m'apprendre vous même sur ce sujet. Je suis.

ARTICLE LXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-illustre & très-Religieuse Dame Marie Françoise de Lezay de Lusignan, premiere Prieure perpetuelle des Religieuses de Nôtre Dame de Saint Sauveur de Puyberland en Poitou; prononcée dans l'Eglise de Puyberland le 18. *Juillet* 1708. *par Mr. l'Abbé Maboul Vicaire General du Diocese de Poitiers, depuis nommé par Sa Majesté à l'Evêché d'Alet.*

L'Eloquence seule de l'Orateur rendroit cette Piece considerable, quand le sujet ne seroit pas aussi singulier qu'il l'est. Le Château d'une Famille Heretique changé en un Monastere, l'Heritiere de la Maison devenuë la Mere & le modelle de quatre-vingts Religieuses, ce ne sont pas des évenemens ordinaires. On les lira avec plaisir dans les termes dont Monsieur l'Evêque d'Alet s'est servi, pour les exposer au commencement de la premiere partie de son Discours.

Gabriel de Lezay & Suzanne de Ceris Pere & Mere de celle que nous honorons, dignes l'un de l'autre par leur haute Naissance, & par leurs qualitez personnelles, avoient eû le malheur de naitre & d'être élevez dans l'Herésie ; & si le merite & l'inclination formérent les premiers nœuds de leur alliance, l'on peut dire que la conformité de Religion contribua encore plus à les unir par les liens du Mariage. Etoit-ce donc, ô mon Dieu ! de ce Mariage contracté hors de vôtre Eglise, que devoit naître cette Fille sainte, ce vase d'Election, que vous aviez choisie pour faire benir vôtre nom dans ce saint Temple, & vous y consacrer tant d'illustres Victimes ? Seigneur que vos Jugemens sont profonds, & que vos Voyes sont impenetrables ! A peine ces jeunes Epoux avoient goûté les douceurs d'une heureuse societé, qu'une affaire imprevûë força Mr. de Lezay de sortir hors du Royaume. Quelle tristesse pour des cœurs bien unis ! Mais tristesse que la Grace leur rend salutaire par un Miracle de sa puissance ! Cette Grace qui sçait quand il lui plait tirer le bien du mal, ménage les momens de douleur que leur donne une cruelle séparation, pour leur faire sentir le malheur d'une autre séparation mille fois plus funeste, & frappant leurs cœurs par les mêmes mouvemens, elle leur fait desirer plus ardemment d'être réünis à l'Eglise que d'être réünis ensemble. Pressez par ces desirs qui ne furent

point concertez, ils marchent à pas égaux dans la voye de la verité, & par un prodige qu'on ne peut ſans impieté attribuer au hazard, le même jour qui vit l'Epoux à la Sainte Baume en Provence abjurer l'Heréſie, vit l'Epouſe à Melle en Poitou, proſternée aux pieds des Autels en demander l'abſolution. Converſion miraculeuſe! qui exempte de tout ſoupçon de politique ou d'interêt, fut comme la ſource des abondantes Benedictions que Dieu verſa à pleine main ſur cette Famille prédeſtinée. A peine Madame de Lezay eſt renduë au ſein de l'Egliſe, qu'animée de cette Foi vive qui avoit détruit juſques dans la racine ſes anciens préjugez, on la voit à Saumur faire profeſſion publique du Culte de la Mere de Dieu, & pleine de confiance en ſa charitable protection, faire paſſer par les mains pures de cette puiſſante Vierge, les actions de graces qu'elle alloit rendre à Jesus-Christ, & les vœux ſaints qu'elle vouloit lui addreſſer.

Ce fut là, Meſſieurs, que ſemblable à la Mere de Samuël, mais moins touchée qu'elle de la honte de la ſterilité, elle ne demanda des Enfans que pour les conſacrer au ſervice de Dieu, & reparer par eux le culte legitime que ſon erreur lui avoit ravi dans les premiers jours de ſa jeuneſſe. Ses vœux ſont écoutez: elle met au monde celle que nous honorons,& dans le moment même elle en réïtere le ſacrifice; plus ſenſible à la joye d'offrir à Dieu

ce premier fruit de son Mariage, qu'au bonheur d'en être la Mere. Ce fut donc pour cette pieuse Dame un grand sujet de consolation, de voir croître de jour en jour en vertu cette innocente Victime; de découvrir dans le fond de ses inclinations un goût de préferance pour toutes les choses qui sont de Dieu; d'appercevoir jusques dans ses amusemens un essai de la Religion; de la voir, dis-je, se frayer elle-même un chemin à l'Autel, & par des desirs aussi empressez que volontaires, ratifier sans le sçavoir l'offrande qu'elle en avoit faite.

Déja elle s'étoit arrachée du sein de sa famille, & emportée par l'ardeur de son zele, elle avoit pris l'habit & soutenu les penibles épreuves du plus rigoureux Noviciat, lorsque saisie d'une langueur mortelle & qui parut sans remede, elle sembla toucher à sa derniere heure. Ce fut alors que recueillant dans son ame toutes les forces de son corps épuisé, elle s'éleva de plus en plus à Dieu par la vehemence de ses desirs; & qu'empruntant de sa charité tout ce qu'elle avoit d'ardeur, elle se mit en état de suppléer par la sainteté d'une mort prématurée, la pénitence & les travaux d'une longue vie. Mais le tems marqué par la Providence pour enlever ce Trésor à la terre, n'étoit pas encore arrivé. Renduë aux prieres & aux larmes d'une Mere tendre, elle ne perdit pas de vûë sa vocation; & si elle fut forcée de

chercher ſous un climat plus doux & dans un Ordre plus mitigé, une Regle plus proportionnée à la foibleſſe d'un temperament delicat ; ce fut par l'expreſſe volonté de Dieu qui ſe manifeſta à elle par les ordres de ſon Evêque, plus Religieuſe & plus eſtimable d'avoir embraſſé un état moins auſtere par un principe d'obéïſſance, que d'avoir ſoutenu par une indiſcrette ferveur un engagement plus difficile.

Voici donc le moment deſiré que le ſacrifice va s'accomplir par la ſolemnité des Vœux qu'elle avoit déja faits dans le ſanctuaire de ſon cœur. Le feu du Ciel deſcend ſur la Victime, & la fumée de l'Holocauſte monte juſqu'au Trône de Dieu en odeur de ſuavité : car ce ſacrifice ne fut pas de ces ſacrifices équivoques, où il entre ſouvent plus d'interêt que de Religion, plus de Politique que de verité, plus de reſpect humain que d'amour de Dieu ; & qui rempliſſant les Cloitres de Vierges que l'Epoux ne connoît pas, dépoüille le Monde ſans enrichir la Religion.

Abregeons ce que l'Orateur eſt obligé d'étendre. Madame de Lezay non contente d'avoir immolé à Dieu le plus cher objet de ſa tendreſſe, veut comme David lui bâtir un Temple. Plus heureuſe que ce Saint Roi elle l'éxecute : elle conſacre ſa propre Maiſon & tout ſon bien à la Fondation d'un Monaſtere. Si elle nomma ſa Fille pour en être la premiere Superieure, la tendreſſe eut moins de part dans ce choix

que la justice. Elle n'écouta la voix du sang, qu'autant qu'elle la trouva d'accord avec la voix du Saint Esprit ; & son inclination toûjours soumise aux Ordres de la Providence ne décida en faveur de sa Fille, qu'autant que Dieu même en avoit décidé par l'organe de ses Ministres. Les vertus de la nouvelle Superieure, sa fermeté dans les traverses suscitées au nouvel établissement, la maniere dont elle se dépoüilla de son autorité, ont verifié que le choix que sa Mere avoit fait d'elle, venoit de Dieu, & non de la chair & du sang. La lecture de cet Eloge, où la verité est sensible parmi les ornemens de l'Eloquence, en convaincra tous les Lecteurs : elles les convaincra aussi, que le nouvel Evêque d'Alet peut reparer la perte des Mascarons & des Bossuets.

ARTICLE LXIX.

LETTRE SUR LES TRADUCTEURS de Pline le Jeune.

NOn, Monsieur, je ne croirai point qu'on ait osé imprimer, que Mr. de Sacy dans sa Traduction de Pline n'est que le copiste d'un ancien Traducteur Avocat du Parlement de Dijon nommé Bouchard. Une pareille accusation est si peu soutenable, que personne n'est capable de l'avancer : ce seroit trop s'exposer. L'ancienne version de Bouchard n'est pas si rare qu'on

ne puiſſe aiſément la conſulter ; & on ne peut l'ouvrir ſans appercevoir l'extrême difference des deux Traducteurs. J'ai cette verſion imprimée à Paris en mil ſix cens trente deux. Bouchard entend mediocrement ſon Auteur, il écrit d'une maniere ſenſée mais peu élegante, même pour le tems où il écrivoit. En un mot ce n'eſt pas un Auteur dont des Ecrivains fort inferieurs à Mr. de Sacy puiſſent profiter. Vous en jugerez par quelques Parallelles.

Lettres de Pline, Livre premier. Lettre 4^e^. à Pompeia.

Quantum copiarum in Otriculano, in Narnienſi, in Carſulano, in Peruſino tuo, in Narnienſi verò etiam balneum, ex epiſtolis meis (nam jam tuis opus non eſt) una illa brevis & vetus ſufficit. Non, me hercule, tam mea ſunt quæ mea ſunt, quam quæ tua. Hoc tamen differunt quod ſollicitiùs & intentiùs tui me, quam mei excipiunt. Idem fortaſſe eveniet tibi, ſiquando in noſtra diverteris, quod velim facias : primùm ut perinde noſtris rebus, ac nos tuis, perfruaris : deinde ut mei expergiſcantur aliquando, qui me ſecurè ac propè negligenter expectant. Nam mitium dominorum apud ſervos ipsâ conſuetudine metus exoleſcit : novitatibus excitantur, probarique dominis per alios magis quam per ipſos laborant. Vale.

Version de Bouchard.

„ Vos Lettres ne sont pas necessaires „ pour me faire sçavoir, combien vos Mai- „ sons d'Otricoli, de Carseoli, de Perouse, „ & vôtre bain de Narny abondent en tou- „ tes sortes de commoditez. Cette seule de „ mes Lettres qui commence, J'ai plus „ d'affection à vôtre bien qu'au mien pro- „ pre, suffit pour en rendre témoignage. „ J'ajoûterai neanmoins que vos serviteurs „ me reçoivent mieux & avec plus de soin „ que ne font les miens. Peut être qu'il „ vous en arrivera de même, si vous pre- „ nez la peine de voir mes maisons : de quoi „ je vous veux supplier, tant afin que vous „ vous serviez de ce qui est à moi, comme „ vous voyez que je fais du vôtre, que „ pour éveiller un peu mes gens, qui m'at- „ tendent avec trop de confiance & beau- „ coup de nonchalance ; étant veritable „ que la trop grande douceur des maîtres, „ rend par une vitieuse habitude les servi- „ teurs peu craintifs. Ils sont excitez par „ la nouveauté, & aiment mieux se rendre „ recommandables à leurs maîtres par le „ témoignage d'autrui, que par leurs servi- „ ces.

Version de Mr. de Sacy.

„ Ce n'est plus dans vos Lettres qu'il „ faut chercher les commoditez & l'agrea- „ ble abondance qu'offrent vos maisons „ d'Otricoli, d'Arsuli, de Perouse, & de

„ Narni où l'on trouve un bain ſi commo-
„ de. La ſeule que je vous écrivis il y a
„ quelque tems quoique fort courte, ſuffit
„ pour les faire connoître. Mais ce qui
„ m'en plaît davantage, c'eſt d'y éprouver,
„ que mon bien n'eſt pas plus à moi que le
„ vôtre. J'y vois pourtant une difference :
„ Vos gens me ſervent mieux chez vous
„ que les miens ne me ſervent chez moi.
„ Peut-être aurez vous même fortune dans
„ les maiſons qui m'appartiennent, ſi vous
„ me faites l'honneur d'y aller. Courez-en
„ le riſque, je vous en ſupplie : vous me fe-
„ rez deux plaiſirs à la fois : l'un de prendre
„ poſſeſſion de mon bien & d'en uſer com-
„ me j'uſe du vôtre : l'autre de réveiller un
„ peu l'aſſoupiſſement de mes valets, qui
„ m'attendent toûjours avec une certaine
„ tranquillité, qui reſſemble fort à la negli-
„ gence : c'eſt le ſort des Maîtres trop in-
„ dulgens. On s'accoutume aiſément à n'en
„ avoir pas grand peur. Les nouveaux ob-
„ jets raniment le zele des Domeſtiques. Ils
„ aiment mieux obtenir l'approbation de
„ leurs Maîtres par le ſuffrage des Etran-
„ gers, que par les ſervices qu'ils leur ren-
„ dent. Adieu.

Livre ſecond. Lettre 4^e^.

Si pluribus pater tuus, vel unicuilibet alii plusquam mihi debuiſſet, fuiſſet fortaſſe dubitandum, an adires hæreditatem etiam viro gravem; quum ego adductus affinitatis officio, dimiſſis omnibus, qui, non dico moleſtiores,

ſed diligentiores erant, creditor ſolus exſtiterim: quumque vivente eo nubenti tibi in dotem centum millia contulerim, prater eam ſummam quam pater tuus, quaſi de meo dixit (erat enim ſolvenda de meo) magnum habes facilitatis mea pignus, cujus fiduciâ debes famam defuncti pudoremque ſuſcipere: ad quod ne te verbis magis quam rebus horter, quicquid mihi pater tuus debuit acceptum tibi ferri jubeo. Nec eſt quod verearis, ne ſit mihi iſta onerosa donatio. Sunt quidem omninò nobis modica facultates, dignitas ſumptuoſa, redditus propter conditionem agellorum, neſcio minor an incertior: ſed quod ceſſat ex redditu, frugalitate ſuppletur: ex quâ velut à fonte liberalitas noſtra decurrit; qua tamen ita temperanda eſt, ne nimiâ profuſione inareſcat; ſed temperanda in aliis: in te verò facile ratio conſtabit, etiamſi modum exceſſerit. Vale.

Verſion de Bouchard.

„ Si vôtre Pere eût eû d'autres creanciers „ que moi, vous auriez raiſon de douter ſi „ vous devriez repudier ſon hoirie, qui ſe„ roit même onereuſe à un homme: mais „ puiſqu'il ne devoit qu'à moi, l'ayant ac„ quité envers tous les autres, tant les plus „ diligens que les plus rudes, ce que je fis „ croyant y être obligé par la conſideration „ de nôtre alliance; de plus vous ayant de „ ſon vivant donné en dot cent mil petits „ ſeſterces, outre la ſomme qu'il vous avoit „ promiſe en mariage, qui ne pouvoit être

„ payée que de mon bien, il ne vous faut
„ point d'autre témoignage de ma liberali-
„ té, ſous l'aſſurance de laquelle vous ne
„ devez pas mettre en compromis la repu-
„ tation & l'honneur du défunt. Et afin
„ qu'il ne ſemble pas que j'aye plus de pa-
„ roles que d'effets, je vous quitte à pre-
„ ſent de tout ce que vôtre pere me devoit.
„ Ne craignez pas que cette donation m'in-
„ commode. De vrai mes richeſſes ne ſont
„ pas grandes : je ſuis en une charge qui
„ eſt de dépenſe : la nature de mes herita-
„ ges rend le revenu auſſi petit qu'incer-
„ tain ; mais ce défaut eſt ſuppléé par mon
„ épargne, qui eſt la vraye ſource de ma
„ liberalité, laquelle toutefois je dois mo-
„ derer en ſorte qu'elle ne ſoit épuiſée par
„ une trop grande profuſion : ce qui eſt vrai
„ pour tout autre ; mais pour vous elle ne
„ ſera jamais ſans raiſon, bien qu'elle fût
„ ſans meſure. Adieu.

Verſion de Mr. Sacy.

„ Si vôtre pere avoit laiſſé pluſieurs crean-
„ ciers ou même un ſeul, à qui il dût plus
„ qu'à moi ; vous auriez raiſon de délibe-
„ rer, ſi vous accepteriez une ſucceſſion
„ onereuſe, je ne dis pas à une femme ſeu-
„ lement, je dis, même à un homme. Mais
„ vous avez ſatisfait tous les autres créan-
„ ciers plus fâcheux, ou plus vigilans que
„ moi. Les égards que demandoit nôtre
„ alliance m'ont retenu. Je ſuis reſté ſeul &
„ le dernier. J'ai contribué cent mille ſeſ-

„ terces pour vôtre dot, outre la somme que
„ vôtre pere promit en quelque façon sur
„ mon bien, (car c'étoit moi proprement
„ qui la devois payer). Ainsi ma conduite
„ passée vous répond de moi. Vous pouvez
„ hardiment épargner à vôtre pere la hon-
„ te de n'avoir point d'heritier. Mais pour
„ donner à mes avis, toute la vertu que les
„ effets donnent aux paroles, je vous en-
„ voye une quitance generale de tout ce
„ que me doit la succession. N'apprehendez
„ point qu'une telle donation me soit à
„ charge : qu'elle ne vous fasse point de
„ peine. Il est vrai, j'ai peu de bien ; mon
„ rang exige de la dépense ; & mon revenu
„ par la nature de mes terres est aussi ca-
„ suel que modique. Ce qui me manque de
„ ce côté-là, je le trouve dans la frugalité,
„ la source la plus assurée de mes liberali-
„ tez. Je sçai pourtant qu'il ne faut pas y
„ puiser jusqu'à la tarir ; mais je garde cet-
„ te précaution pour d'autres que vous. Je
„ suis sûr qu'avec une Amie de vôtre carac-
„ tere, à quelque excès que je porte mes
„ bienfaits, la raison les justifiera toû-
„ jours.

La comparaison des deux versions de cette seule Lettre avec l'original, suffiroit pour justifier le nouveau Traducteur, qui y a heureusement évité plusieurs fautes de l'ancien Traducteur. Encore un parallele.

Lettre sixiéme du Livre quatriéme.

Tusci grandine excussi, in Regione Transpadana

Padana summa abundantia, sed par utilitas nuntiatur; solum mihi Laurentinum meum in redditu. Nihil quidem ibi possideo præter tectum & hortum, statimque arenas; solum tamen mihi in redditu. Ibi enim plurimum scribo, nec agrum quem non habeo, sed ipsum me studiis excolo; ac jam possum tibi ut aliis in locis horreum plenum, sic ibi scrinium ostendere. Igitur tu quoque si certa & fructuosa prædia concupiscis, aliquid in hoc littore para. Vale.

Version de Bouchard.

„ Les terres que je possede en Toscane, „ ont été grêlées: l'abondance est grande „ en celles de de-là le Pô; mais aussi tout „ y est à un fort bas prix. Il ne me reste „ plus pour tout revenu que mon Lauren„ to, où je ne possede rien qu'une maison „ & un jardin: le reste n'est que sable, & „ toutefois je n'ai que cela pour tout reve„ nu: c'est là où j'écris beaucoup, & n'y „ ayant point de terre à cultiver, j'y cultive „ mon esprit par l'étude; & vous pourrois „ dès à-present faire voir ici mon coffre „ aussi plein de Manuscrits, que mes gre„ niers sont remplis de grains autre part. „ Faites en de même, & si vous desirez „ avoir des heritages fertiles, & qui ne „ manquent jamais, composez quelque „ chose en ce rivage où vous êtes.

Version de Mr. de Sacy.

,, Mes terres de Toscane ont été grêlées.
,, Celles d'au-delà du Pô ont été plus heu-
,, reuses. Tout y abonde, mais aussi rien
,, ne s'y vend. Je ne puis compter que sur
,, le revenu de ma terre de Laurentin. Il
,, est vrai que je n'y possede qu'une maison
,, & un jardin : le reste n'est que sable. Le
,, terrain n'est pourtant pas ingrat pour
,, moi. J'y compose sans distraction ; & si
,, je ne puis y cultiver des terres que je n'ai
,, pas, j'y cultive au moins mon esprit.
,, Ailleurs je vous ferai voir des granges
,, pleines ; ici des porte-feüilles bien rem-
,, plis. Si donc un revenu solide & certain
,, vous tente, venez faire des acquisitions
,, sur ce rivage. Adieu.

La méprise de Bouchard dans la derniere phrase de cette lettre est puerile. Nous avons choisi ces trois pieces de comparaison au hazard. Tout le reste des deux Versions est aussi dissemblable. Les Journaux au reste ne sçauroient être mieux employez qu'à défendre les Hommes de Lettres, & qu'à dissiper des bruits que la jalousie maligne répand, & que la jalousie credule reçoit sans examen, parce qu'elle les reçoit volontiers.

ARTICLE LXX.

LETTRE D'UN MEDECIN à un de ses Amis touchant les remedes secrets. Brochure in 18. *pages* 40.

L'Auteur de ce petit Ecrit un des plus judicieux que nôtre siécle ait produit, convient d'abord que la Medecine est sujette à de fâcheuses incertitudes. Cet aveu sincere est la marque qui distingue le sage Medecin du Charlatan temeraire : l'un veut tromper, l'autre voudroit guerir : l'un promet plus qu'il ne peut, l'autre ne promet que ce qu'il peut : le bien public est le motif de l'un, l'interêt particulier fait agir l'autre. Après tout cette sincerité des vrais Medecins ne doit pas faire mépriser la Medecine : sans être infaillible, elle peut-être utile : les autres Sciences ont comme elle leurs limites & leurs écueils.

Est aliquâ prodire tenus, si non datur ultrà.

Comme les autres Sciences elle a eû son origine & son progrés, & nôtre siecle l'a portée bien haut. Les sages Edits que Mr. Fagon a obtenus du Roi, en ont retranché presque tous les abus. Cependant Mr. Brisseau le pere, celebre Medecin de Tournay, Auteur de l'Ecrit dont nous parlons,

croit que l'on devroit aller jusqu'à interdire les remedes secrets, dont ceux qui les débitent cachent la composition. Par ce reglement ceux qui font dans la Medecine de nouvelles découvertes, seroient obligez de les rendre publiques. La lumiere où elles seroient d'abord exposées, l'examen severe qu'on en feroit, en arrêtant le cours des remedes inefficaces ou dangereux, donneroit bien-tôt à ces découvertes salutaires toute leur perfection.

Le sçavant Medecin n'a pas de peine à prouver, que ce reglement n'imposeroit pas aux Inventeurs des remedes secrets une nouvelle obligation : la Charité ne leur permet pas de cacher les dons de Dieu, * *à Deo omnis medela ..... & medicamenta de terra creavit Altissimus.* L'Ecriture, les Peres, les Théologiens concourent à établir cette obligation, qu'Estius a solidement expliquée dans sa Harangue contre les Sçavans avares de leur Doctrine, *de Scientiæ avaritiâ.* La Medecine sur tout a besoin de cette charitable communication : elle ne peut s'étendre, s'éclaircir, que par une infinité d'experiences. Pour confondre les Chrétiens qui tâcheroient d'éluder ces Oracles de l'Ecriture & des Peres par des raisonnemens humains, & par des exceptions qu'une cupidité ingenieuse ne manque pas de suggerer quand on l'écoute, il

* *Ecclesiastique ch.* 38.

faut rappeller ces Docteurs d'une Morale nuisible au genre humain, il faut, dis-je, les rappeller aux sentimens de l'antiquité payenne. Un proverbe Grec enseigne que ce qui est utile ne doit pas demeurer secret: & c'étoit une coutume religieuse de graver dans le Temple d'Esculape les remedes dont on avoit éprouvé la vertu.

La pauvreté de l'Inventeur ne peut lui servir d'excuse : il est peu de Princes, qui à l'exemple du Roi sous qui nous avons le bonheur de vivre, ne recompensent liberalement des découvertes avantageuses. A des raisons si fortes l'Auteur en ajoute de plus pressantes. Le remede perd beaucoup de sa force quand il demeure caché. Un Physicien, un Chymiste, un Botaniste habile dans son Art, mais peu experimenté dans la pratique de la Medecine, & dépourvû de la connoissance des maladies, appliquera mal & à contretems son prétendu specifique. Ce seroit un remede entre les mains d'un Medecin : c'est un poison entre les mains d'un Charlatan. Au reste la plûpart de ces inventions ne sont rien moins que des découvertes ; ce sont des remedes déja en usage, qu'un fourbe déguise, ou des remedes connus autrefois & rejettez par les habiles Medecins, qu'un avanturier produit de nouveau. L'usage les décrie : dès qu'ils deviennent publics, ils perdent leur prix, & retombent dans l'oubli dont on les avoit tirez mal à propos. Jamais siecle

ne fut plus fertile en nouvelles découvertes: trois seulement ont soutenu le grand jour, l'Antimoine emetique, le Quinquina, l'Ipecacuana.

Mr. Brisseau ne compte pas beaucoup sur le secours de la Chymie pour en trouver d'autres. Elle est plus propre selon lui à alterer la matiere medicinale qu'à l'augmenter. Il admire qu'on cherche avec tant de travail & de dépense ce que la nature nous offre. Il est persuadé que l'on ne manque pas de remedes, mais d'habileté pour s'en servir, & que le vrai moyen de perfectionner la Medecine c'est de la réduire, selon l'avis de Pline, à sa premiere simplicité, & au bon usage d'un petit nombre de remedes autorisez par de longues épreuves. Sans être Prophete on lui peut prédire, que son zele, quoi qu'il soit selon la science, ne réüssira pas. Les reserves judicieuses d'un sage Medecin ne plairont qu'aux personnes sensées : c'est le petit nombre. Le faux-brillant d'un Charlatan éblouïra toûjours les esprits superficiels. Il est sûr par-là d'entraîner la foule. Oüi la Medecine sera toûjours sujette aux caprices de la mode : la plus bizarre pratique de cet Art aura son tems & sa vogue, non-seulement parmi le peuple, mais parmi les Grands, qui en matiere de Medecine, sont plus peuple que le peuple même.

ARTICLE LXXI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE FLORENCE.

LEs ſoins que le Grand Duc de Toſcane prend pour conſerver à la Republique des Lettres le celebre Monſieur Maillabechi, meritent la reconnoiſſance de tous les Sçavans. Il l'a invité par une Lettre de ſa main à venir loger dans ſon Palais : il a eu peine à obtenir, que le genereux & dèsintereſſé Mr. Maillabechi reçût cet honneur : il a fallu combattre pour vaincre ſa modeſtie : enfin il s'eſt rendu : il a été conduit au Palais dans le Caroſſe du Prince, qui l'a fait aſſeoir en ſa preſence, & qui veut veiller lui-même à une ſanté ſi precieuſe. A ces traits on reconnoit les Medicis.

DE FAENZA.

Mr. Calderoni a imprimé un gros Ouvrage *ſur l'Alienation des Biens d'Egliſe.*

DE ROME.

Mr. Barnabei Medecin a écrit en Italien ſur *les Morts ſubites.* Mr. Lanciſi Medecin de Sa Sainteté nous avoit donné il y a quelque tems un Ouvrage Latin ſur la même matiere.

Dissertatione delle Morti improvise, nella quale si raggiona delle peruche, e degli acidi; con un Discorso del scioglimento delle Balie; da Antonio Nicolò Barnabei Medico. 4°. Roma 1708. 18 fogli appresso Francesco Gonzaga.

DE NAPLES.

Le Pere Viva Professeur en Theologie du College des Jesuites a publié en trois volumes une *Discussion Theologique des Propositions de Jansenius, & de toutes les autres Propositions condamnées par les Souverains Pontifes Alexandre VII. Innocent XI. & Alexandre VIII. Damnatæ Theses ab Alexandro VII. Innoc. XI. & Alexandre VIII. nec non Jansenii ad Theologicam trutinam revocatæ juxta pondus Sanctuarii Auctore P. Dominico Vivâ Soc. Jesu, Sacræ Theologiæ Professore in Collegio Neapolitano ejusdem Societatis; Tomi tres. Opus dicatum Philippo Bernualdo Ursino Hispaniarum Magnati primi Ordinis, Ursinæ Familiæ Domino, Gravinæ Duci 14. &c.* —— 3. *vol. Neapoli* 1708. *è Typographia Michaëlis Aloysii Mutio.* —— *pag.* 444.

DE MILAN.

Le Pere Saccheri Jesuite Professeur des Mathematiques dans le College de Pavie, a fait imprimer ici une *nouvelle Statique*.

il se flate d'avoir trouvé la Quadrature du Cercle.

Neo-statica Auctore Hieronymo Saccheri Societatis Jesu in Ticinensi Universitate Matheseos Professore, excellentissimo Senatui Mediolanensi dicata. Mediolani 1708. *ex Typographia Josephi Pandulfi Malatesta, in* 4°. *pag.*168.

DE VENISE.

Il paroit ici en Italien une *Relation des Cantons Suisses.* L'Auteur se nomme *Arminio Dnnebuchi.*

D'ANGLETERRE.

Le Recüeil des Letres de feu Mr. Lookc à ses Amis & de leurs Réponses, contient des veritez chagrinantes pour quelques Auteurs de reputation : ils se consoleront sans doute sur ce que les jugemens des Philosophes tels que Mr. Lookc, ne sont pas toûjours exempts de passions, & que les préjugez y entrent comme dans les jugemens du Peuple sçavant, & cette consolation est très-raisonnable.

On en est à la seconde edition *de l'Histoire des Formulaires de Prieres par Mr. Becmer.*

Mr. Grabe fait imprimer *les Pseaumes, Job, les Livres de Salomon, & l'Ecclesiastique de sa nouvelle edition des Septante*, dont

il ne ſuit pas l'ordre. L'avis qu'il a reçû qu'on avoit en Alemagne un Manuſcrit ancien de la verſion Grecque des Livres Hiſtoriques, avec les Aſteriſques & les Obeliſques d'Origene, l'a determiné à ce dérangement, & à differer l'édition de la ſeconde partie de l'ancien Teſtament Grec, pour la rendre plus parfaite.

Des Seigneurs qui aiment les Lettres, ont fait imprimer à leurs frais *les Voyages des Alpes de Mr. Scheuchzer Medecin Suiſſe.* Le Libraire les a mal ſervis. L'Ouvrage d'ailleurs curieux par une deſcription exacte de tout ce qu'il y a de rare dans les montagnes de Suiſſe eſt fort mal imprimé. ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ HELVETICUS, *ſive itinera Alpina tria: in quibus Incolæ, Animalia, Plantæ, Montium altitudines barometricæ, Cœli & Soli Temperies, Aquæ medicatæ, Mineralia, Metalla, Lapides figurati, aliaque Foſſilia; & quicquid inſuper in Naturâ, Artibus, & Antiquitate, per Alpes Helveticas & Rhæticas rarum ſit, & notatû dignum exponitur, & iconibus illuſtratur. Auctore Johanne Jacobo Scheuchzero Med. Doct. Tigurino, & Societatis Regiæ Londinenſis Socio. Londini, impenſis Henrici Clements*: C'eſt à dire, *le Suiſſe voyageant par les montagnes, ou trois Voyages dans les Alpes, dans leſquels on décrit & on explique par des figures les Habitans, les Bêtes, les Plantes, les Hauteurs des Montagnes priſes par le barometre, la tempera-*

ture de l'air, la nature de la Terre, les Eaux minerales, les Metaux, les Pierres qui ont quelque figure ſinguliere, & les autres Foſſiles, & tout ce qu'il y a de rare & de remarquable quant à la Nature, les Arts & l'Antiquité, dans les Montagnes de Suiſſe & des Griſons. Par Jean Jaques Sebeuchzer, Docteur en Medecine à Zurich, & Membre de la Societé Royale de Londres. A Londres, aux dépens de Henry Clements. 1708. *in* 4°. *pag. en tout* 151. *gros caractere.*

DE HOLLANDE.

Le Commentaire de Mr. Streſo ſur l'Epitre aux Coloſſiens n'eſt point une copie des autres Commentaires. L'Auteur s'eſt formé de nouvelles idées ſur les Dogmatiſtes que St. Paul attaque dans cette Epitre. Il croit que ce ſont des Juifs Eſſéens de Secte, gâtez par l'étude de la Philoſophie Grecque. Il trouve beaucoup de rapport entre les erreurs que St. Paul combat & la Doctrine des Eſſéens, telle que Philon & Joſephe la repreſentent.

Meditationes in Pauli Apoſtoli Epiſtolam ad Coloſſenſes; per quas ſeductores, contra quos Epiſtola directa, detegere, & emphaſim verborum ex ſcopo Apoſtoli breviter & clarè explicare conatus eſt Clémens ſtreſo Eccleſiaſtes Amſtelodamenſis. Cum indice rerum & locorum Sacræ Scripturæ. C'eſt à dire, *Meditations ſur l'Epître de Saint Paul aux Co-*

lossiens, où l'on tâche d'expliquer clairement & brievement, quels sont les seducteurs contre lesquels est écrite cette Epître, & de faire sentir l'emphase des mots par le but de l'Apôtre. Par Mr. Clement Streso, Pasteur à Amsterdam. Avec des tables des matieres & des passages de l'Ecriture. A Amsterdam, 1708. chez Henry & la Veuve de Theodore Boom. in 8o. pag. 460. gros caractere.

Il paroît ici une nouvelle edition de la Version Syriaque du nouveau Testament. M. Leusden l'avoit commencée: Mr. Schaaf l'a finie. Il avoit d'abord travaillé sous M. Leusden, & suivi les idées de ce sçavant Homme pour la ponctuation; que Mr. Leusden vouloit rendre conforme à la ponctuation Hebraïque & Caldaïque. Mr. Schaaf auroit mieux aimé suivre la maniere la plus commune parmi les Syriens. Mr. Leusden est mort lorsque l'ouvrage n'en étoit encore qu'à la moitié de l'Evangile de St. Luc. Mr. Schaaf, qui par respect pour un si grand Homme avoit soumis son jugement au sien, a fait ponctuer le reste de l'Ouvrage à la Syrienne. La premiere édition de cette Version fut imprimée à Vienne en 1562. *Gusbirius* en a donné une très belle & très exacte en 1664. La Version jointe à la nouvelle édition est celle de Tremellius retouchée par Mr. Schaaf.

Novum Domini Nostri Jesu Christi Testamentum Syriacum, cum Versione Latinâ, curâ & studio Joannis Leusden & Caroli

Schaaf editum. Ad omnes editiones diligenter recensitum; & variis lectionibus, magno labore collectis, adornatum. Lugduni Batavorum apud Jordanum Luchtmans & Joh. Mullerum, Joh, Fil. C'est à dire, *Nouveau Testament Syriaque, avec la Version Latine publiée par les soins de feu Mr. Leusden & de Mr. Schaaf, Revû avec soin sur toutes les éditions, & enrichi de diverses leçons recüeillies avec beaucoup de peine. A Leide, chez Jordan Luchtmans & Jean Mullerus.* 1708. *in* 4°. *pag.* 749.

Mr. Schaaf nous a donné en même tems des Concordances Syriaques du Nouveau Testament.

Voici un titre bien long:

Monumens Authentiques de la Religion des Grecs & de la fausseté de plusieurs Confessions de Foy des Chrétiens Orientaux, produites contre les Theologiens Reformez, par les Prelats de France & les Docteurs de Port-Royal dans leur fameux Ouvrage de la perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique. Le tout démontré par des preuves juridiques, tirées des Manuscrits originaux d'un Concile de Jerusalem, & de deux Synodes des Grecs, accompagnez d'une traduction Françoise, & de plusieurs Lettres originales anecdotes, écrites en diverses langues, & jointes à des Memoires secrets des Ambassadeurs Chrétiens de la Porte Ottomane, à des Relations fort curieuses des Nonces Apostoliques en Orient, & à diverses autres Pieces

très-authentiques, qui servent à détruire plus de cinq cens faux-témoignages, employez dans les controverses du Clergé de France contre les Reformez, à établir la verité de tous les principaux Dogmes que les Protestans soutiennent contre l'Eglise Romaine, & à faire voir ce qu'ils ont de conforme avec la Créance des Grecs non Latinisez. Par le Sr. J. Aymon Ministre du Saint Evangile & Docteur és Droits. A la Haye chez Charles Delo. 1708. in 4°. pagg. 558. sans la Table, gros caractere.

On sçait à Paris d'où Mr. Aymon a eu les Pieces qu'il imprime, & la conduite de l'Auteur est aussi generalement blâmée ici que son Livre est méprisé. Rendez la justice à la Hollande d'être persuadez qu'on y juge sainement des Aymons, des la Croze, des Gueudevilles, des Gabillons, des Valones, des Renoults, (C'est un Protestant qui nous écrit) nous ne nous faisons pas honneur de pareilles conquêtes.

La Veuve Troyel vend une seconde édition des *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte par Jaques Saurin Pasteur à la Haye.* Elle est beaucoup plus exacte que la premiere. *Un Connoisseur nous écrit, en parlant de l'Auteur :* Il y a peu de Predicateurs plus éloquens & plus vifs que lui. Ses Sermons roulent presque toûjours sur des sujets de Morale.

Mr. Busnage Ministre de Rotterdam a aussi fait imprimer deux volumes de Ser-

mons : en les lisant je n'ai pû m'empêcher de rappeller ces Vers de Lucain :

Heu ! quantum potuit terræ pelagique parari
Hoc, quem civiles hauserunt sanguine dextræ.

Bouteſtein Libraire à Leide vend un Livre très-violent contre les Episcopaux d'Angleterre.

Altare Damascenum, seu Ecclesiæ Anglicanæ Politia, Ecclesiæ Scoticanæ obtrusa, à Formalista quodam delineata, illustrata, & examinata sub nomine olim Edwardi Didoclavii ; studio & operâ Davidis Calderwood. Cui locis suis interserta confutatio Paraneseos Tileni ad Scotos, Genevensis, ut ait, Disciplinæ Zelotas ; & adjecta Epistola Hieronymi Philadelphi de Regimine Ecclesiæ Scoticanæ, ejusque vindiciæ contra calumnias Johannis Spotsvodi fani Andreæ Pseudo Archiepiscopi, per Anonymum. Editio priori longè elegantior & emendatior.

L'Autel de Damas, où la Police de l'Eglise d'Angleterre que l'on veut introduire en Ecosse, décrite par l'Auteur d'un certain Formulaire, est éclaircie & examinée. Ouvrage de David Calderwood qui parut d'abord sous le nom d'Edoüard Didoclavius. On y a inséré en divers endroits la refutation de l'Exhortation de Tisenus aux Ecossois trop zelez, dit-il, pour la discipline de Geneve,

On a auſſi ajouté à la fin la Lettre de Jerôme Philadelphe ſur le Gouvernement de l'Egliſe d'Ecoſſe & la défenſe de cette même Lettre contre les calomnies de Jean Spoſvood faux-Archevêque de Saint André par un Auteur anonyme. Edition nouvelle plus belle & plus correcte que la premiere in 4°. 1708.

La véhemence du ſtyle paroît aſſez par la ſeule alluſion du titre, où l'on compare la diſcipline Epiſcopale introduite en Ecoſſe ſur le modelle de celle d'Angleterre à l'Autel qu'Achaz Roi de Juda fit eriger dans le Temple ſur le modelle de l'Autel conſacré aux Idoles qu'il avoit vû à Damas.

D'ANVERS.

Il paroit ici une Diſſertation Latine de près de deux cens pages in folio, ſur *la Suite des Patriarches d'Alexandrie*. Cette Piece qui eſt pleine d'érudition & de recherches curieuſes a été compoſée par le P. du Solier, l'un des quatre Jeſuites qui travaillent à la continuation des *Acta Sanctorum*. Il n'a encore rien paru dans ce grand Ouvrage qui ſoit du P. Du Solier, mais cette Diſſertation fait juger qu'il remplacera avantageuſement les ſçavans Auteurs auxquels il a ſuccedé. Le P. Papebroch & ſes Compagnons vont faire imprimer le *Synopſis du V. Tome des Actes du mois de Juin*. Ce volume devant bientôt paroître.

Mai 1709.

Les prétendus Disciples de Saint Augustin continuent à repandre ici des Libelles. On en voit un intitulé *Justification de Mr. Vandenesse Curé de Sainte Catherine contre Mr. l'Archevêque de Malines.* Il y en a un autre Latin qui a pour titre, *Obedientia credula vana Religio.* On y trouve la plûpart des choses qu'on a dites en François dans la *Justification du Silence respectueux.* Le Sieur Denys ci-devant Professeur à Liege a fait imprimer une nouvelle Protestation contre un Mandement de son Evêque.

Huit Prêtres du Territoire d'Utrecht en ont fait imprimer une autre en Flamand contre les Lettres de Mr. l'Internonce de Cologne.

DE TOULOUSE.

On imprime ici en un corps tous les Recüils d'Arrêts du Parlement de Toulouse qui ont paru. On a soin que ce vaste Recüeil soit exact & complet : il porte le titre de *Bibliotheque Toulousaine.*

DE PARIS.

Cavelier, Osmont, & Gosselin impriment un Livre assez utile pour ceux qui frequentent le Barreau : c'est une Table generale pour ce grand nombre de Recüeils d'Arrêts qui ont paru. Ils appellent ce Livre, *le Dictionnaire des Arrêts.* D'habiles

gens croyent que la Jurisprudence des Arrêts est trop changeante, pour qu'on fasse fonds sur leurs Décisions.

Mr. Tardy dont on a déja vû quelques Poësies de bon goût, fait imprimer chez l'Anglois une *Description en beaux Vers Latins de la Maison de Campagne de Mr. Feydeau à Anet sur la Marne.*

Mr. d'Acier a répondu à Mr. Masson par *de nouveaux Eclaircissemens sur Horace imprimez chez Cot, brochure in 12.*

Les Sermons du feu P. Bourdaloüe sur les Mysteres en deux tomes in octavo, se vendent chez *Rigaud.*

Coignard vend *les Discours Ecclesiastiques & Monastiques du P. Jean Damascene Recollect, celebre Predicateur.*

L'attente où le public étoit depuis longtems, de voir quelque Ouvrage de Mr. l'Abbé Renaudot n'a pas été vaine : il vient de publier une *Défense du Livre de la perpetuité de la Foi contre le sieur Aymon.*

L'Epine imprime en trois volumes in folio une *Histoire de France* par le Pere Daniel Jesuite.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1709.

ART. LVII. *Probleme proposé aux Sçavans, touchant les Livres attribuez à Saint Denys l'Areopagite, où l'on demande, si cet Auteur a tiré une partie de ses Ouvrages de Saint Clement d'Alexandrie & de Saint Gregoire de Nysse, ou si ces deux Peres ont pris de lui.* Page 743

ART. LVIII. *Du Pouvoir des Souverains, & de la liberté de conscience, en deux Discours de Mr.* Noode *Professeur en Droit traduits du Latin par Jean Barbeyrac.* p.777

ART. LIX. *Histoire de Scanderbeg Roi d'Albanie, par le* R. P. *du Poncet Jesuite.* p.783

ART. LX. *Chronologie de l'Odyssée disposée par jours.* p.809

ART. LXI. The English historical Librari part.2. *La Bibliotheque historique des Auteurs Ecclesiastiques d'Angleterre. 2e. Vol. par Mr.* Nicholson. p.822

ART. LXII. Institutiones Theologicæ ad usum Seminariorum &c. *Institutions Theologiques à l'usage des Seminaires, par le P. Juenin de l'Oratoire.* p.844
ART. LXIII. *Censure de ces Institutions.* p.845
ART. LXIV. *Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Roüen portant condamnation des Institutions Theologiques du P. Juenin.* p.849
ART. LXV. *Ordonnance & Instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de Chartres, où sont condamnées les mêmes Institutions.* p.861
ART. LXVI. *Ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Soissons portant pareille condamnation.* p.879
ART. LXVII. *Lettre sur la nature & l'origine des Perles.* p.881
ART. LXVIII. *Oraison funebre de Madame Marie Françoise de Luzay de Lesignan, premiere Prieure des Religieuses de Nôtre Dame de Saint Sauveur de Puy-berland en Poitou, par Mr. l'Abbé Maboul nommé à l'Evêché d'Alet.* p.897
ART. LXIX. *Lettre sur les Traducteurs de Pline le jeune,* p.902

ART. LXX. *Lettre d'un Medecin touchant les Remedes ſecrets.* p. 911
ART. LXXI. *Nouvelles literaires.*
De Florence. p. 915
De Faënza. ibid.
De Rome. ibid.
De Naples. p. 916
De Milan. ibid.
De Veniſe. p. 917
D'Angleterre. ibid.
De Hollande. p. 919
D'Anvers. p. 924
De Toulouſe. p. 925
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1709.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIX.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1709.

ARTICLE LXXII.

LETTRE D'UN THEOLOGIEN *de Salamanque, sur le rétablissement du texte de la Bible des Septante, avec les éclaircissemens sur les difficultez qui lui ont été faites. Brochure in 8°. pages 35.*

LE prétendu Théologien de Salamanque a sçû que Dom Bernard de Montfaucon va donner au public les Hexaples, c'est à dire les fragmens des anciennes Versions Grecques, plus amples quatre fois que Nobilius

& Druſius ne les ont données, & que d'un autre côté Mr. Grabe docte Pruſſien fait imprimer en Angleterre une édition de la Verſion des Septante, qu'il ſe flate qu'on préferera à toutes les autres, parce qu'il y ajoutera plus de deux cens Verſets, qui manquent, dit il, dans les éditions précedentes, & qu'il y prétend corriger plus de deux mille fautes. Touché de la beauté de ces grands deſſeins nôtre Auteur veut contribuer par quelques avis à les rendre plus utiles. Il ne doute pas que ces deux fameux Compilateurs ne ſe ſoient précautionnez contre les mépriſes ordinaires aux Scholiaſtes, & plus encore aux Copiſtes Grecs; qu'ils ne ſe ſoient apperçûs, que dans les chaînes les noms des Interpretes dont on cite les Verſions ſont fort broüillez; & que dans les Manuſcrits on a ſouvent mis des Aſteriſques pour des Obeles & des Obeles pour des Aſteriſques. Quand ils ſe tromperoient, nôtre Auteur aſſure qu'on ne laiſſeroit pas de leur être obligé de nous avoir donné, l'un les Septante, l'autre les fragmens de tous les Inter-

pretes Grecs comme ils les ont trouvez dans les Manuſcrits : mais il voudroit que leur ſoin principal regardât la correction de la Verſion des Septante, & c'eſt ſur l'Hebreu qu'il conſeille de la corriger. On a beau, dit-il, chercher les anciens Manuſcrits, l'Alexandrin, celui du Vatican, ramaſſer les fragmens des anciens Interpretes, recouvrer les Aſteriſques & les Obeles des Hexaples, les Manuſcrits nous fourniront diverſes leçons des Septante, les fragmens, quelque partie de diverſes Verſions faites ſur l'Hebreu, les Aſteriſques nous feront connoître ce qui manque dans la Verſion des Septante; les Obeles, ce qu'elle a de plus que l'Hebreu; le tout enſemble nous donnera une édition des Septante la plus approchante qu'il ſe pourra de l'exemplaire des Hexaples; diſons plus, ajoute-t'il, toute telle qu'elle étoit dans les Hexaples. Si cependant on croit alors avoir la pure, la vraye édition des Septante, on ſe trompe groſſierement : il y a encore beaucoup a travailler. Quand Origene compoſa les Hexaples, la

Verſion des Septante étoit déja corrompuë & défigurée par l'injure des tems, & la négligence des Copiſtes. Cette alteration avoit paſſé dans tous les exemplaires, & il ne fut pas poſſible à Origene d'y remedier, il n'oſa même l'entreprendre, parce qu'il ne ſe ſentoit pas un aſſez grand fonds d'érudition Hebraïque. Saint Jerôme plus verſé que lui dans l'étude de la Langue Sainte, aima mieux faire une nouvelle Verſion Latine, que de corriger celle des Septante.

Le Théologien de Salamanque veut que l'on entreprenne aujourd'hui ce que n'ont pas fait Origene & Saint Jerôme, & pour convaincre de la neceſſité & de la poſſibilité de cette entrepriſe, il apporte deux exemples des corrections qu'il conſeille de faire au Texte Sacré. Quand je lis, dit-il, πρῶτον πίε, dans toutes les Editions des Septante, & nommément dans le texte Grec des Hexaples d'Iſaïe chap. 9. verſet 1. dont ſe ſert Euſebe dans ſon Commentaire ſur ce Prophete nouvellement imprimé *primum bibe*, dans la Verſion Latine des Septante

rapportée par Saint Jerôme dans ses Commentaires, je m'étonne comment Origene, Saint Jerôme, & ceux qui de nôtre tems nous ont donné des Bibles Grecques, à Rome, à Venise, à Alcala, (je ne dis encore rien de celle de Mr. Grabe) ne se sont pas donnez la peine de conferer la Version des Septante avec le texte Hebreu, & y ont laissé des fautes si grossieres : car, πίι, n'est qu'un mot corrompu de πόιει : il n'y a qu'a lire πρῶτον πόιει, qui est la même chose que ταχὺ ποίει, qui suit, & vous avez une double Version, presque la même du mot Hebreu קל pris activement en lui attribuant la signification de l'Hiphil, *primùm fac*, *velociter fac*, & en un mot, *accelera, festina* : de cette double Version il y en a une de superflue, que l'on pourroit retrancher, si l'on n'aime mieux selon la methode d'Origene la marquer d'un Obele, parce que nous ne sçavons pas surement si les Septante n'auroient point lû un double Kal, & en cas qu'ils n'en ayent lû qu'un, s'ils ont traduit πρῶτον πόιει, ou ταχὺ πόιει.

Quand je lis, ajoute-t'il dans la Verſion de Saint Jerôme, Iſaïe 53. 8. *percuſſi eum*, je vois bien qu'il a lû, *nega lamo* נגע למו, *percuſſio, plaga ei*, comme portoient les exemplaires de ſon tems ; mais il avoit devant les yeux la Verſion des Septante ἤχθη εἰς θάνατον, *percuſſus eſt ad mortem*; il a été frappé à mort, qui lui faiſoit voir que les Septante avoient lû dans leur exemplaire נגע למות *nugga lamuth*, avec un thau final, qui par l'injure des tems, ou par la negligence des Copiſtes, s'étoit échappé du Texte : il pouvoit donc ne pas ſuivre la leçon défectueuſe & corrompuë de ſes exemplaires, mais redreſſer ſon texte, & former ſa Verſion ſur l'ancienne leçon des Septante. Faiſons ce que les Anciens n'ont pas fait : travaillons à rétablir la Verſion des Septante en la conferant avec le texte Hebreu, ſans prévention ni pour l'un ni pour l'autre : examinons-en les differences: voyons d'où elles viennent, ſi c'eſt le texte Hebreu qui eſt corrompu, comme dans l'exemple propoſé, Iſaïe 53. ou ſi c'eſt la Verſion des Septante com-

me dans l'autre exemple Isaïe 9. 1.

L'Auteur de la Lettre a encore mieux expliqué sa pensée dans les éclaircissemens qu'il y a joints. Nous transcrivons ici ses neuf éclaircissemens, dont il nous paroit qu'on ne doit retrancher que quelques redites.

Le prétendu Theologien de Salamanque, en expliquant sa regle de Critique, que l'on doit corriger la Version des Septante sur le texte Hebreu déclare :

„ 1°. Que reformer ou changer le
„ vrai texte Grec de la Version des
„ Septante, sous prétexte qu'ils se
„ sont trompez, & qu'ils n'ont pas
„ bien pris le sens Hebreu, c'est
„ corrompre la Version des Septante ;
„ ce n'est pas la rétablir. Quoi qu'il ne
„ croye pas la Version des Septante
„ inspirée, & qu'il soit persuadé qu'il
„ n'y a presque plus personne aujour-
„ d'hui de ce sentiment ; quoi que
„ les Septante ayent pû faillir comme
„ Hommes, qu'ils ayent pû se trom-
„ per en certains endroits, & ne pas
„ toujours choisir le meilleur sens ;
„ ce n'est pas au vrai texte des Sep-

„ tante qu'il en veut : l'antiquité de
„ cette Verſion lui donne du reſpect
„ & de la veneration pour elle, & lui
„ en rend les termes inviolables : c'eſt
„ le texte corrompu des Septante
„ qu'il ſouhaite rétablir.

„ 2°. Que le recouvrement des
„ Obeles & des Aſteriſques d'Ori-
„ gene ne peut contribuer au réta-
„ bliſſement du texte de la Verſion
„ des Septante, qu'en tant qu'il fait
„ connoitre ce qui n'eſt pas de ce
„ texte, qu'en tant qu'il diſtingue
„ & ſépare le texte étranger d'avec
„ le vrai texte auquel il ne touche
„ point & le laiſſe tel qu'il eſt, pur
„ ou corrompu ſans y remedier.

„ 3°. Que dans toutes les Editions
„ des Septante d'Alcala, de Veniſe,
„ de Rome, du Manuſcrit Alexan-
„ drin, dans l'Edition d'Iſaïe, &
„ des Pſeaumes tirée des Hexaples
„ d'Origene par Euſebe, dans celle
„ de tous les Prophetes tirée des mê-
„ me Hexaples par l'Abbé Apolli-
„ naire, (Edition des Hexaples ſelon
„ Saint Jerôme ſans corruption &
„ ſans tache, *incorrupta & immacula-*
„ *ta*) le texte des Septante ſe trouve

„ corrompu & défiguré en une infi-
„ nité d'endroits par l'injure des
„ tems, par la negligence des Co-
„ piſtes, par la temerité des demi-
„ Sçavans, qui n'entendant pas le
„ Grec de ce texte, parce qu'il dif-
„ fere du Grec ordinaire, l'ont chan-
„ gé & alteré à leur fantaiſie, pour
„ former un ſens qui leur paroiſſoit
„ plus commode, ſans pouvoir juger
„ ſi ce ſens étoit le vrai ſens des
„ Septante conforme à l'original He-
„ breu auquel ils ne pouvoient pas
„ recourir.

„ 4°. Que l'on ne peut pas eſperer
„ de rétablir ce texte par le ſecours
„ des anciens Manuſcrits & des cita-
„ tions des Peres de l'Egliſe, puiſ-
„ que les deux plus anciens Manuſ-
„ crits que nous ayons dans l'Europe,
„ qui ſont celui du Vatican & l'A-
„ lexandrin, nous le repreſente tel
„ qu'on vient de le dépeindre, &
„ que la corruption de ce texte eſt
„ plus ancienne que les plus anciens
„ Peres.

„ 5°. Qu'il faut donc remonter
„ juſqu'à la ſource, recourir à l'Ori-
„ ginal Hebreu, conferer le texte

„ des differentes Editions des Sep-
„ tante imprimées & manuſcrites,
„ tant entre-elles & avec les cita-
„ tions de Philon, de Joſephe, &
„ des anciens Peres, qu'avec le texte
„ Hebreu, corriger les erreurs que
„ l'Antiquité a preſque conſacrées,
„ mais qui pour être anciennes, n'en
„ ſont pas moins erreurs, reformer
„ les changemens introduits par de
„ negligens Copiſtes, par de hardis
„ & d'ignorans Cenſeurs, & juſtifier
„ les Septante dans les endroits où
„ on les accuſe d'ignorance de la
„ langue Hebraïque, en faiſant voir
„ qu'ils ont lû les mots Hebreux avec
„ d'autres lettres ou d'autres points
„ que nous ne les liſons aujourd'hui,
„ qu'ils ont donné aux mots Hebreux
„ des ſignifications rares & incon-
„ nues aux Lexicographes moder-
„ nes, & qui ſe trouvent établies &
„ confirmées par les langues voiſines
„ de l'Hebraïque, comme la Cal-
„ daïque, la Syriaque, l'Arabique,
„ & autres, qu'ils ont été mal tra-
„ duits, & qu'on leur a mal à pro-
„ pos attribué les fautes de l'Inter-
„ prete Latin, même Saint Jerôme

„ qui ne leur rend pas toujours juſ-
„ tice, & qui les reprend ſouvent
„ ſans raiſon. Ce qui fait connoitre
„ que ce ne ſeroit pas aſſez de réta-
„ blir le Grec des Septante, ſi on n'y
„ joignoit une nouvelle Verſion La-
„ tine.

„ Voilà ce que l'Auteur de la
„ Lettre appelle redreſſer le texte &
„ rétablir la verſion des Septante,
„ en partie à la verité, car il n'eſt
„ pas poſſible de la rétablir en ſon
„ entier, & de lui redonner ſa pre-
„ miere pureté. Voilà comment il
„ croit qu'on doit s'y prendre, de-
„ mandant pour cet effet les lumie-
„ res du ſçavant Abbé à qui il ad-
„ dreſſe ſa Lettre, laquelle il ne ſou-
„ haite rendre publique, que pour
„ l'obliger à y répondre, ou quel-
„ qu'un de ſes amis: ce qui donne-
„ roit occaſion à l'Auteur de la Let-
„ tre, d'expliquer plus au long ſes
„ ſentimens ſur le rétabliſſement de
„ la Verſion des Septante, & d'ex-
„ citer par ce moyen de plus habiles
„ Critiques que lui à y travailler:
„ car l'entrepriſe n'eſt pas aiſée, &
„ ne demande pas un homme ſeul,

„ mais plusieurs qui soient consom-
„ mez dans l'étude des langues He-
„ braïque & Grecque, & dans la
„ connoissance des divines Ecritu-
„ res, sans prévention ni pour l'O-
„ riginal Hebreu ni pour la Version
„ des Septante ; mais qui examinent
„ l'un & l'autre avec les regles d'une
„ saine & judicieuse Critique. Ceux-
„ là seuls en peuvent parler qui en ont
„ fait l'essai. Il y a des erreurs gros-
„ sieres qu'il n'est pas difficile de re-
„ connoitre & de corriger : mais il
„ y en a qui ne s'apperçoivent pas
„ aisément, & qui demandent beau-
„ coup d'application d'esprit, pour
„ produire des corrections sûres &
„ indubitables, heureuses & inge-
„ nieuses. D'autres fois on est obligé
„ de s'abandonner aux conjectures,
„ & pour ainsi dire de deviner : quel-
„ que fois même de desesperer du
„ rétablissement.

„ 6. Que la Version des Septante
„ lui paroît un tresor, parce qu'elle
„ est la premiere & la plus ancienne
„ Version faite par des Juifs sçavans
„ dans les langues Hebraïque &
„ Grecque, dans un tems où la lan-

„ gue Hebraïque n'étoit pas encore
„ déchuë de sa premiere pureté, &
„ qui par consequent pouvoient
„ mieux connoître la force & la
„ signification des mots Hebreux,
„ mieux sçavoir le tour & le genie
„ de la phrase Hebraïque, que ceux
„ qui sont venus trois cens ans après,
„ comme Aquila, Symmaque, Theo-
„ dotion, & six cens ans après, com-
„ me Saint Jerôme & les Juifs ses
„ Maîtres. C'est la source où les au-
„ tres Interpretes Grecs & Latins
„ ont puïsé : ce qui a fait dire à un
„ docte Protestant, que tout ce que
„ nous avons de litterature Hebraï-
„ que, nous le devons aux Septante.
„ Le rétablissement de cette Ver-
„ sion joint à une nouvelle Version
„ Latine, grossira beaucoup cette
„ source par la découverte d'une
„ infinité de significations rares &
„ inusitées des mots Grecs & He-
„ breux, qui étoient demeurées jus-
„ ques ici comme cachées & voilées
„ à nos yeux ; & l'intelligence du
„ vrai sens des Septante, ne contri-
„ buera pas peu à l'intelligence du
„ vrai sens des divines Ecritures

„ Hebraïques de l'ancien Testa-
„ ment ; à l'intelligence du nou-
„ veau, tant pour la confirmation
„ des témoignages de l'ancien qui
„ y sont citez, & l'éclaircissement
„ des sens Prophetiques qui y sont
„ développez, que pour le style co-
„ pié sur celui des Septante ; à l'in-
„ telligence des Peres Grecs & des
„ Latins avant Saint Jerôme, qui se
„ servent de cette Version pour éta-
„ blir les veritez de la Religion,
„ qui la citent, qui l'expliquent, &
„ qui y font si souvent allusion.

„ 7. Que nous ne voyons pas
„ qu'Origene ait travaillé à reme-
„ dier à la corruption des mots du
„ texte Grec des Septante, puisque
„ nous trouvons dans le texte Grec
„ d'Isaïe tiré de ses Hexaples par
„ Eusebe & par l'Abbé Apollinai-
„ re, & dans la Version Latine de
„ ce texte Grec rapportée par Saint
„ Jerôme dans ses Commentaires sur
„ ce Prophete, des erreurs grossie-
„ res des Copistes, qu'Origene n'osa
„ entreprendre de corriger, peut être
„ parce qu'il n'étoit pas assez sçavant
„ dans la langue Hebraïque : dire

„ que ce fût parce que les Septante
„ étoient regardez en ce tems-là
„ comme des Auteurs inſpirez de
„ Dieu, cela ſeroit bon, ſi la cor-
„ rection regardoit, non le texte
„ corrompu, mais le texte pur des
„ Septante : mais qu'Origene n'ait
„ pas oſé reformer ce texte par
„ ignorance ou par reſpect, cela eſt
„ égal au ſujet dont il s'agit: il nous
„ a laiſſé à le faire.

„ 8. Que Saint Jerôme invité par
„ Chromace Evêque d'Aquilée à
„ faire une nouvelle Verſion ſur l'He-
„ breu, ou à reformer & corriger
„ l'ancienne, préfera la nouvelle Ver-
„ ſion à la correction de l'ancienne,
„ parce que le rétabliſſement de l'an-
„ cienne demandoit une plus pro-
„ fonde connoiſſance des langues
„ Hebraïque & Grecque, un travail
„ preſque immenſe à fureter & con-
„ ferer les differentes éditions des
„ Septante, une application d'eſprit
„ incroyable à faire choix des meil-
„ leures & vrayes leçons, *è pluribus*
„ *judicare quid verum ſit*, & qu'il ju-
„ gea plus aiſé de faire une nouvelle
„ Verſion Latine avec les ſecours

,, qu'il tira de l'ancienne ; des autres
,, traductions Grecques, & des Juifs
,, ses Maîtres. Dire que ce fut par
,, sagesse & par prudence, pour ne
,, pas s'attirer sur les bras les Parti-
,, sans de la Version des Septante ;
,, que l'on croyoit de son tems ins-
,, pirée, l'Auteur de la Lettre n'en
,, est pas persuadé. Cela seroit bon
,, s'il avoit voulu corriger le vrai
,, texte des Septante, sous prétexte
,, qu'ils n'avoient pas bien pris le
,, sens de l'Hebreu : mais il esti-
,, me au contraire, que Saint Jerô-
,, me se seroit attiré moins d'enne-
,, nemis & auroit été moins traité de
,, Novateur, s'il s'étoit contenté de
,, retoucher & redresser le texte cor-
,, rompu des Septante sur l'autorité
,, des Manuscrits & du texte He-
,, breu, que de faire une nouvelle
,, Version Latine sur l'Hebreu au
,, mépris (comme on disoit) de
,, l'ancienne , & de publier haute-
,, ment contre le sentiment commun
,, & universel, que les Septante n'a-
,, voient pas été inspirez, & qu'ils
,, n'étoient que de simples Traduc-
,, teurs , *Interpretes non Vates*. Il avoit

» bien osé retoucher le Nouveau
» Testament, pourquoi n'auroit-il
» pas osé retoucher l'Ancien? Le
» Nouveau étoit-il de moindre con-
» sideration dans les Eglises Grec-
» que & Latine, & y avoit-on moins
» de respect & de veneration pour
» lui que pour l'ancien? L'Auteur
» de la Lettre avoüe que Saint Je-
» rôme a rendu un grand service à
» l'Eglise Latine par sa nouvelle
» Version: mais il a toujours dou-
» té, s'il n'auroit pas rendu un plus
» grand service aux Eglises Grec-
» que & Latine en rétablissant l'an-
» cienne. L'Auteur auroit souhaité
„ qu'il l'eût entrepris: mais il ne le
„ blâme pas de ne l'avoir pas entre-
„ pris: il ne le blâme pas de ce qu'il n'a
„ pas fait; mais il ne le disculpe pas
„ de ce qu'il a fait: & il ne l'excuse
„ pas de negligence d'avoir fait sa
„ nouvelle Version Latine sur l'He-
„ breu, en traduisant des fautes de
„ Copistes grossieres & manifestes
„ de ce texte, sans l'avoir redressé
„ auparavant; & de nous avoir don-
„ né l'ancienne Version Latine des
„ Septante avec les fautes de l'Inter-

„prete Latin, ſans prendre la pei-
„ne de la conférer avec l'Ori-
„ginal Grec. Il ajoûte qu'il eſt
„d'un habile Interprete de re-
„dreſſer ſon texte avant que d'en
„entreprendre la traduction, &
„de conferer avec ſon Original
„une Verſion dont il entreprend
„une nouvelle édition. On trouve
„le principe juſte; mais on appre-
„hende qu'il n'aille trop loin, juſ-
„qu'à conclurre qu'on doit reformer
„les Septante, mêmes dans les en-
„droits où il y a lieu de juger qu'ils
„ſe ſont trompez, & qu'on doit
„travailler à une nouvelle Verſion
„ſur l'Hebreu. Car ſi dans l'appli-
„cation de ce principe aux Ouvra-
„ges de Saint Jerôme, l'Auteur
„de la Lettre l'étend juſqu'aux fau-
„tes de l'Interprete Latin, que ce
„grand Docteur devoit ſelon lui
„corriger ſur le Grec, en nous don-
„nant une nouvelle édition de la
„Verſion Latine des Septante; il
„s'enſuit qu'on doit l'étendre juſ-
„ques aux fautes des Septante mê-
„mes, que l'on doit corriger ſur
„l'Hebreu, en donnant une nou-

„ velle édition de la Verſion Grec-
„ que des Septante. Il y auroit bien
„ des choſes à dire là-deſſus qui me-
„ neroient trop loin. L'Auteur ſe con-
„ tente pour réponſe de demander,
„ ſuppoſé que les Septante ſe ſoient
„ veritablement trompez, quel in-
„ convenient il y auroit à les refor-
„ mer? De même que ſuppoſé qu'il
„ y eût des fautes de Saint Jerôme
„ ou de l'Interprete Latin dans nô-
„ tre Vulgate, quel inconvenient il
„ y auroit à les corriger? L'Auteur
„ ne voit pas bien comment on peut
„ tirer de ſon principe l'autre con-
„ cluſion; ſi ce n'eſt que blâmant
„ Saint Jerôme, de n'avoir pas re-
„ dreſſé le texte Hebreu avant que
„ d'en entreprendre la traduction,
„ on en tire cette concluſion, qu'il
„ faut donc entreprendre une nou-
„ velle Verſion ſur le texte Hebreu
„ redreſſé. Mais quelle aſſurance
„ que cette nouvelle Verſion ne ſe-
„ ra pas plus fautive? Si parce qu'on
„ trouve des fautes dans une Ver-
„ ſion, on en conclut qu'il en faut
„ faire une autre, on n'aura jamais
„ fait: ce ſera toujours à recommen-

„ cer. Quelle ſera la Verſion qui ſe-
„ ra parfaite & ſans fautes ? Sup-
„ poſé qu'on en faſſe une de ce gen-
„ re, quel inconvenient de s'en ſer-
„ vir ? Enfin l'Auteur déclare que ſi
„ l'on tire de ſon principe ces deux
„ concluſions, c'eſt bien contre ſon
„ intention ; puiſqu'il ne veut pas
„ qu'on touche au texte des Sep-
„ tante s'il n'eſt corrompu, & qu'il
„ n'approuve pas autrement les nou-
„ velles Verſions faites ſur l'He-
„ breu.

„ 9. Que le deſſein de rétablir
„ la Verſion des Septante n'eſt pas
„ nouveau ; puiſqu'Origene, Lu-
„ cien, & Heſychius y ont travail-
„ lé : on ne ſçait pas bien quelle me-
„ thode ils ont ſuivie. Saint Jerôme
„ reprend les deux derniers d'avoir
„ reformé le Grec des Septante avec
„ trop de liberté. Depuis environ
„ deux ſiécles que l'étude de la
„ langue Hebraïque s'eſt répanduë
„ parmi les Chrétiens, nous avons
„ quantité de paſſages de la Verſion
„ Grecque des Septante rétablis par
„ de fort habiles Gens : ce ſont des
„ materiaux propres à entrer dans

„ le corps de l'édifice. S'il se trouve
„ quelques personnes qui veüillent
„ & qui puissent entreprendre le ré-
„ tablissement d'un Livre entier, ou
„ de tous les Livres de l'ancien Tes-
„ tament ; l'on peut voir dans la
„ Préface que Mr. Pearson a mise
„ à la tête de la Bible Grecque de
„ l'édition de Cambridge, le senti-
„ ment que ce sçavant Anglois avoit
„ touchant le rétablissement de cette
„ Version, & les utilitez qu'il espe-
„ roit qu'on en pouvoit tirer.

ARTICLE LXXIII.

REFLEXIONS DU PERE Tournemine Jesuite, sur la maniere de corriger la Version des Septante proposée par le prétendu Théologien de Salamanque.

LE dessein du Théologien de Salamanque est grand, mais si l'execution en peut être de quelque utilité à l'Eglise, elle paroît d'une difficulté insurmontable. Puisqu'il souhaite qu'on lui en dise son sentiment, on va le lui dire avec une entiere sincerité.

1°. On lui accorde ſans peine, que les Auteurs de la plus ancienne des Verſions Grecques n'ont point été inſpirez, qu'ils ont pû ſe méprendre, & même qu'ils ſe ſont mépris en des choſes legeres. On lui accorde encore, que le tems & la negligence des Copiſtes ont un peu alteré le texte de l'Original Hebreu, & cette Verſion. Mais on ne peut lui accorder, qu'il ſoit arrivé à l'Original ou à la Verſion des changemens importans. La délicateſſe des Juifs ſur l'Ecriture ſainte, leur reſpect pour les Livres ſacrez, l'attention des Chrétiens de tous les ſiécles à la conſervation de ce précieux dépôt, ſuffiſent pour convaincre les Eſprits les moins credules, qu'il a été impoſſible que la parole de Dieu ait ſouffert entre leurs mains des alterations conſiderables. En effet celles qu'on y reconnoit n'ont aucune conſequence pour la Foi ni pour les mœurs.

2°. On n'eſt pas perſuadé qu'Origene ait mal réüſſi à purger la Verſion des Septante des fautes qui s'y étoient gliſſées : on ſçait qu'il n'é-

pargna ni soins ni dépense. Les bons Manuscrits étoient alors fort communs, sur tout à Alexandrie, où Origene avoit demeuré long-tems. Et Saint Jerôme qu'on ne peut accuser de prévention pour Origene & pour ses Ouvrages, s'est déclaré nettement sur la pureté & la perfection de l'édition des Septante insérée dans les Hexaples. Saint Jerôme étoit en état d'en juger : il ne porte pas le même jugement des éditions de Lucien & d'Hesychius. Le Théologien exagere donc un peu, quand il parle en termes si forts de la corruption de cette ancienne Version ; & les exemples qu'il en apporte ne sont rien moins que convaincans. Le *πίε* du neuviéme chapitre d'Isaïe peut avoir un bon sens, & qu'il est aisé de rapprocher de celui qu'exprime l'Original Hebreu : les eaux dans le style de l'Ecriture se prennent pour les afflictions ; & boire dans le même style signifie assez souvent tomber dans un malheur. Les Septante ont donc pû employer cette metaphore pour rendre le sens de l'Hebreu, qui dit

que les Tribus de Zabulon & de Nephtali ſouffrirent les premieres de l'irruption des Aſſyriens : & c'eſt tout à fait le même ſens, ſoit qu'on diſe d'un ſtyle naturel comme l'Auteur de la Vulgate, ***La Terre de Zabulon & la Terre de Nephtali ont été ravagées d'abord***, ou comme les Auteurs de la plus ancienne Verſion Grecque, ***Terre de Zabulon, Terre de Nephtali, bois la premiere dans le calice de l'affliction.***

3°. Suppoſons pourtant que la corruption de la Verſion des Septante, ſoit auſſi grande que le prétend vôtre Théologien Eſpagnol : elle ſera incurable, & il faut qu'il en convienne, ſi comme il le dit, elle a paſſé dans tous les Manuſcrits & dans toutes les citations de l'Ecriture, répanduës dans les Ouvrages des Peres : car quel moyen employera-t'on, pour rétablir cette Verſion dans ſa premiere integrité ? des conjectures, & des conjectures ſans preuves. C'eſt à quoi ſe réduit le moyen que propoſe l'Auteur de la Lettre & des Eclairciſſemens. Il ne faut pas que ſes promeſſes magnifi-

ques fassent illusion. Il parle, il est vrai, de comparer la Version avec le texte original : mais l'Original même étant alteré selon lui, sur quel principe appuyera-t'il le choix qu'il fera ou de l'Original pour reformer la Version , ou de la Version pour reformer l'Original ? à quoi reconnoîtra-t'il lequel des deux est alteré ? Il a demandé pour executer le dessein qu'il propose, une profonde connoissance de l'Hebreu ; & il avoüe, qu'on ne peut l'acquerir que dans la Version des Septantante telle qu'elle est aujourd'hui : c'est dans cette Version qu'il veut qu'on apprenne la veritable force des mots Hebreux ; & il a raison, puisqu'elle a été faite dans un tems ou la langue Hebraïque subsistoit encore, & qu'elle touche de plus près qu'aucune autre au tems où les Ecrivains sacrez ont vécu. S'il est donc vrai qu'on ne peut apprendre la veritable signification des mots Hebreux que dans cette Version qu'il soutient être fort alterée, où veut-il qu'on apprenne les significations *rares & inconnuës* qui servi-

ront à corriger ou à juſtifier cette Verſion.

4°. Il ne reſte donc aucune regle ſur laquelle on puiſſe appuyer cette correction. Mais pour juſtifier les prétenduës mépriſes de ces anciens Interpretes, il ne faut que ſuppoſer, qu'ils ont lû les mots Hebreux d'une autre maniere qu'on ne les lit aujourd'hui, ſelon la ponctuation Rabbinique.

5°. A l'égard de la correction du texte de cette Verſion, il faut s'en tenir aux moyens communs, conſulter les meilleurs Manuſcrits, examiner les citations des Peres, & ſe garder ſur tout de changer rien par conjecture, & dans la vûë de rendre la Verſion plus conforme à l'Original.

6°. On doit néanmoins exciter le Théologien de Salamanque à publier ſes Remarques : ſi elles ne contiennent pas des corrections évidentes, elles fourniront des conjectures heureuſes; & ſi elles ſont moins utiles qu'il ne le penſe pour la reſtitution du texte, du moins elles amuſeront agréablement les Critiques.

Juin 1709.

ARTICLE LXXIV.

LETTRE DU P. SOUCIET DE LA Compagnie de Jesus au même Théologien de Salamanque.

MOnſieur, pardonnez moi la liberté que je prends de vous dire un mot du projet que vous propoſez à Mr. l'Abbé D. C'eſt vous même * qui me la donnez & qui ſouhaitez qu'on vous *réponde.*

Vôtre deſſein, Monſieur, n'eſt pas nouveau. Vous ne ſçauriez ignorer ce qu'a écrit dans le même genre un de nos Sçavans de France, qui ne vous eſt pas inconnu. Ce ſont mêmes idées, mêmes principes, mêmes vûës, mêmes projets d'execution; & ſi vous n'aviez eû la précaution de vous nommer, on eût pris Mr. Judes Théologien de Salamanque pour l'Auteur de ..... Sans vous rien marquer du deſſein dont on a déja beaucoup parlé, & que je ne puis abſolument blâmer, je vous avouë que je craindrois pour l'exe-

* *Pag.* 24.

cution. Souffrez, Monſieur, que je le diſe, Vous ſemblez porter les choſes un peu bien loin. Vous imaginez une infinité de fautes dans tous les textes. Je ne ſçai ſi dans un autre vous ne diriez point, que c'eſt là manquer d'une des qualitez eſſentielles que vous demandez * dans les Auteurs de l'Ouvrage dont vous donnez le plan, & c'eſt n'être pas tout à fait *ſans prévention.*

Quand vos idées trop vaſtes de perfection & de réforme ne vous feroient pas porter les choſes trop loin, quand tous vos principes ſeroient bons dans toute leur étenduë, il y auroit toujours à craindre que l'application de ces principes ne fût pas toûjours faite avec les regles de cette *ſaine & judicieuſe Critique* que vous demandez encore, & que vous avez tant de raiſon de demander dans ceux qui entreprendroient ce travail. C'eſt à dire, Monſieur, qu'il paroît que vous changeriez bien des mots & des phraſes, auxquels il ne faut point toucher, & que vous vous imagineriez voir bien des fau-

* *Pag.* 24.

tes, des corruptions, des varietez, des differences du Grec avec l'Hebreu, dans des endroits les plus ſains, les plus exacts, & où les Septante ne different point de l'Original tel que nous l'avons.

Je n'en veux pour preuve que le ſecond des deux ſeuls exemples de correction que vous donnez, Iſ. LIII. 8. La Vulgate traduit, *percuſſi eum :* C'eſt, dites-vous, qu'elle a lû comme nous liſons encore aujourd'hui, נגע - למו, *Nega lamo.* Les LXX. ont tourné ἤχθη εἰς θάνατον, *percuſſus eſt ad mortem*, dites-vous. C'eſt qu'ils ont lû ſelon vous נגע למות *nugga lamuth.* Vous ne pouviez, Monſieur, choiſir une exemple qui donnât une plus juſte idée de ce qu'il y auroit à craindre de vôtre Ouvrage. Saint Jerôme ne devoit point reformer ſon texte : il n'a point ſuivi *une leçon défectueuſe & corrompuë.* Les Septante ont lû comme lui & comme nous liſons encore, & leur Verſion ne ſuppoſe point un texte Hebreu different de l'exemplaire de ce Saint. Mais vous avez crû qu'ils rendroient l'He-

breu mot à mot, desorte qu'à נגע répondît ἤχθη, à ל εἰς, & θάνατον à מות. Il paroît que c'est ce qui vous a trompé.

Ηχθη εἰς θάνατον n'est point, *percussus est ad mortem, il a été frappé à mort*, comme vous dites; mais *actus est, redactus est ad mortem, il a été reduit à la mort:* ἤχθη est l'aoriste premier du passif du verbe ἄγω, *ago.* Il n'est pas étrange que ceci ait échappé à un Docteur de Salamanque, plus exercé aux subtilitez de la Metaphysique, qu'aux minuties de la Grammaire. Cette minutie cependant a peut-être été la cause de la prévention où vous êtes, que le texte est corrompu en cet endroit. Car supposant que ἤχθη signifie *percussus est*, vous avez crû qu'il remplissoit toute l'idée de נגע, & qu'il falloit par consequent chercher ailleurs les mots suivans εἰς θάνατον que les Septante ajoûtent: vous n'avez pas crû les pouvoir trouver ailleurs que dans למות *lamuth.* Mais non, Monsieur, ἤχθη tout seul ne signifie que *actus est, redactus est*, comme j'ai déja eu l'honneur de vous

le dire : il ne rend donc point tout seul le mot Hebreu נגע qui signifie *frapper*, & c'est par la phrase toute entiere ἤχθη εἰς θάνατον que les LXX ont prétendu le rendre. Mais נגע, dites-vous, ne signifie pas *donner la mort, reduire à la mort* : si fait, Monsieur, en cet endroit au sentiment des Septante ; & cette signification ils ne l'ont point ajoûtée d'eux-mêmes, ils l'ont vûë, où ils ont crû la voir dans le texte Hebreu, non pas dans למות *avec un thau final, qui par l'injure des tems, ou par la negligence des Copistes, seroit échappé du texte*, & que Saint Jerôme eût dû restituer, mais dans les mots précedens : voici comment. Ils ont lû *nega lamo*, & l'ont entendu comme nous l'entendons, *plaga ei, percussio ei*, c'est à dire, *percussus est*. Et parce qu'ils ont crû voir dans ce qui précede, que cette playe étoit une playe mortelle, qui avoit coûté la vie à celui dont il s'agit, pour rendre la pensée du Prophete, & ce que selon eux il vouloit exprimer par *nega*, ils ont traduit, ἤχθη εἰς θάνατον *actus est ad mortem*, exprimant למו par le nominatif αὐτὸς sous-

entendu, & נגע par ἤχθη εἰς θάνατον. Qu'ils ayent crû que cette playe fût mortelle, ou, ſi vous voulez, fût la mort de celui dont il s'agit, c'eſt ce que démontrent ces paroles qui précedent immediatement la phraſe dont nous parlons, נגזר מארץ חיים, qu'ils traduiſent ἀίρεται ἀπὸ τῆς γῆς ἡ ζωὴ ἀυτοῦ, *Sa vie a été retranchée de la terre.* Car ſi ſa vie a été retranchée de la terre, par la playe qu'il a reçûë pour nos pechez, *il a été reduit* ou *conduit à la mort* ἤχθη εἰς θάνατον. Ils ont donc lû comme Saint Jerôme & comme nous liſons encore : & traduire comme ils ont fait, n'eſt point une preuve du contraire.

Vous n'êtes point le ſeul, Monſieur, qui tombez dant ces ſortes de mépriſes. Je connois plus d'un Auteur qui s'imaginent voir de la difference & de l'erreur dans l'Original ou dans l'Interprete ; & qui veulent corriger l'un par l'autre ſans être mieux fondez que vous. Une plus grande connoiſſance des langues, plus de reflexions, plus de cette ſaine & judicieuſe Critique, que vous ſouhaitez à ceux que vous voudriez

engager à vôtre entreprise, retrancheroit bien des varietez qu'ils mettent, & que cet exemple fait craindre que vous ne missiez aussi comme eux.

Cet exemple vous montre encore, Monsieur, qu'il ne seroit pas si malaisé de concilier avec l'Hebreu que nous avons, bien des Interpretations qu'on en croit fort differentes. Dans le dessein que vous proposez ce seroit là ce qu'il y auroit de plus beau, de plus digne d'un Critique, je ne dis pas seulement Catholique, mais habile, judicieux, sans prévention, tel enfin que vous le souhaitez. Ce devroit être là son premier soin, & son application continuelle : cependant vous n'en dites pas un mot, ce me semble. Vous voulez qu'il cherche par tout des *corruptions*, *des fautes*, *des erreurs*, *des changemens*, *de la negligence dans les Copistes*, *de la hardiesse*, *de l'ignorance dans les Censeurs qu'il corrige*, *qu'il reforme* [a]. Si vous lui permettez de *justifier* [b] quelque fois les Septante, ce n'est qu'en *faisant voir*,

[a] *Pag.* 22. [b] *Pag.* 22. *v.* 23.

qu'ils ont lû les mots Hebreux avec d'autres lettres ou d'autres points que nous ne les lisons aujourd'hui, qu'ils leur ont donné des significations rares & inconnuës &c. Pensez un peu si le point que j'ai l'honneur de vous proposer, ne seroit pas pour le moins aussi important, aussi necessaire, que tous ceux-ci. Je suis.

ARTICLE LXXV.

ORAISON FUNEBRE DE *très-illustre & très-vertueuse Dame Françoise Angelique d'Etampe De Vallançay, Abbesse des Clairets, de l'Ordre de Cisteaux, Reforme de la Trape, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye des Clairets le 7*e*.Septembre* 1708. *par Monsieur Gontier Docteur de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Eglise de Chartres.* A Paris chez Loüis Guerin, ruë Saint Jacques M. DCCIX. *in* 4°. *pages* 46.

IL n'est personne en France qui n'ait oüi parler de la Reforme de l'Abbaye des Clairets. Mr. l'Abbé Gontier nous donne dans ce Dis-

cours un fidelle portrait, plûtôt qu'un éloge de la vertueuse Abesse à qui cette Reforme est dûë. Il a reduit ses vertus à un esprit simple dans sa conduite, étendu dans la conduite des autres. Nous n'en copierons qu'un seul endroit, non pas qu'il soit plus travaillé ni plus éloquent que le reste de la Piece digne de son Sujet & de son Auteur, mais parce qu'il renferme une peinture abregée de ce que la Sainte Abbesse a fait dans son Monastere.

Quel changement au dedans & au dehors de ce Saint Monastere depuis ce jour fortuné! Au dedans c'est un accroissement d'ardeur & de pieté, qui se peut concevoir, mais que l'on ne sçauroit exprimer. Au dehors le Monde confondu, qui avoit autre fois censuré cette entreprise de Madame de Vallançay, se voit contraint de l'approuver; l'Eglise charmée employe les bouches les plus saintes, les plus éloquentes & les plus sacrées pour l'en feliciter; & si le temps me permettoit de vous representer des Religieuses attaquées depuis plusieurs années, de maladies

incurables au jugement des Medecins les plus habiles, gueries dès le jour même qu'elles firent vœu de l'abſtinence ; abſtinence que leurs infirmitez ne leur permettoient pas auparavant de garder un ſeul jour, ne pourrois-je pas ajouter, que Dieu qui avoit inſpiré ce genereux deſſein par ſa ſageſſe, & qui l'avoit fait réüſſir par ſa puiſſance, voulut enfin le confirmer par des prodiges.

Quoi qu'il en ſoit, Meſſieurs, eſt-il poſſible de ne pas reconnoître dans ce changement la droite du Tres-Haut, & l'Eſprit d'intelligence multiplié, dont il avoit rempli ſa fidelle Epouſe ? *Eſt in illa ſpiritus intelligentiæ multiplex.* Si depuis ce tems le travail des mains eſt ſi heureuſement établi dans ce ſaint Monaſtere ; s'il y regne un ſi profond ſilence ; ſi l'Eſprit de l'interêt commun en eſt banni, pour faire place à celui de la charité ; ſi les Novices y ſont élevées dans la pieté ſur le modelle des plus Saints Anacorettes ; ſi tous les devoirs de la Vie Religieuſe y ſont remplis avec tant de ferveur ; c'eſt l'Ouvrage de ſa ſageſſe ; qui

s'insinuoit avec une adresse merveilleuse dans tous les cœurs, & qui semblable à l'Ame dans un corps, repandoit non seulement le mouvement & l'ardeur dans cette celebre Communauté, mais communiquoit encore, si jose ainsi dire, par les charmes de ses manieres & de ses paroles, une vertu particuliere à tous les membres qui la composent, pour s'acquiter de leurs obligations avec une fidelité surprenante. Si des Dames illustres soupirent au milieu des delices de la Cour aprés les austeritez de son desert ; si de vertueuses Filles viennent s'y presenter de toutes parts, sans excepter même les extremitez les plus reculée du Royaume ; si des Religieuses d'une naissance distinguée, d'un Esprit sublime, d'une pieté rare, quitent des maisons plus douces pour y embrasser les rigueurs de la penitence ; si de pieuses Abbesses aprés s'être genereusement dépoüillées de leur dignité, & du titre de Mere, viennent s'y ranger humblement au nombre de ses Filles ; si l'on demande enfin ses Religieuses avec des

empressemens extrêmes, pour gouverner de Saintes Communautez; c'est la recompense de son zele également ardent & éclairé, qui au témoignage de Saint Jerôme, peut faire aisément juger de la grandeur de la Mere par celle de ses Filles, & de l'excellence de la Maîtresse par celle de ses Eleves : *ut facilis existimatio sit, qualis Magistra ubi tales Discipulæ.*

ARTICLE LXXVI.

BIBLIOTHECA SACRA, seu Syllabus omnium fermè sacræ Scripturæ editionum ac Versionum &c. *Bibliotheque Sacrée, qui comprend presque toutes les differentes éditions & traductions de la Sainte Ecriture, selon l'ordre des langues dans lesquelles elles ont paru, avec des notes critiques & historiques; & où les meilleurs Manuscrits sont aussi marquez. Par le P. Jacques le Long, Prêtre de l'Oratoire.* A Paris, chez André Pralard ruë Saint Jaques à l'Occasion 1709. *Deux volumes in*

8°. le premier de 698 pages, le second de 654,

LE titre de cet Ouvrage prévient les esprits en faveur de son Auteur, qu'on ne peut se representer que comme ayant une grande connoissance des langues & des Livres. Le P. Le Long rend compte dans sa préface de l'ordre qu'il a suivi, & des secours qu'il a eûs. Il dit qu'il a préféré l'ordre des langues comme le plus naturel & le plus aisé, à celui des tems, qui peut-être auroit été plus du goût des Sçavans ; & que pour s'instruire de son sujet il à visité autant de Bibliothêques qu'il a pû ; examiné les catalogues de Bibliotheques & de Livres ; lû les préfaces composées par les divers Editeurs ou Traducteurs de l'Ecriture ; profité des lumieres de M^rs^. Simon, Kortholt, Ottius Professeur de Zurich ; consulté un Livre imprimé à Londres en 1684. des differentes Editions de la Bible. Ce n'est pas que les recherches du P. le Long se soient bornées là : par la lecture de son Ouvrage on voit qu'il n'a

rien negligé de ce qui pouvoit contribuer à remplir le vaſte deſſein qu'il s'eſt propoſé ; & que par un exemple rare dans les Auteurs, ſon Livre donne plus que ſa préface ne promet. Qui aime les ſaintes Lettres félicitera le P. le Long de ſon travail, qui joint l'utile au délectable : car en cas d'une nouvelle & ſçavante édition de la Bible, on apprendra de lui quels Manuſcrits, & qu'elles éditions anterieures il faudra conſulter : & d'ailleurs on aura de la conſolation de voir la parole de Dieu repanduë parmi toutes les nations de la terre, par tant de traductions & d'impreſſions qui en ont été faites.

La Methode qu'il s'eſt preſcrite, c'eſt 1°. De ne pas dire ſon ſentiment, mais de rapporter celui des autres ſur les Manuſcrits, ſur les Verſions, & les éditions dont il fait mention. 2°. De mettre les Manuſcrits avant les Livres imprimez, 3°. De placer ce qui vient des Catholiques avant ce qui vient des Heretiques. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en 15. chapitres.

Le premier ch. eſt des Bibles polyglottes ou en pluſieurs langues : les plus célebres ſont celles d'Alcala par les ordres du Cardinal Ximenés, d'Anvers ſous l'autorité de Philippe II. Roi d'Eſpagne, de Paris aux frais de Mr. Le Jay, de Londres par les ſoins de Walton.

Dans le ch. 2[d]. diviſé en 10 Sections il eſt traité des Bibles Hebraïques, des Paraphraſes Caldaïques, des Bibles en Syriaque, en Samaritain, Arabe, Ethiopien, Perſan, Armenien, Georgien, Copte, & en Malai qui eſt une langue de grande étenduë dans les Indes.

Le plus ancien Manuſcrit Hébreu, qui ſoit maintenant connu, eſt de l'an 1106. Outre le texte il contient la Paraphraſe de Jonathan ſur les Prophetes, avec la grande & la petite Maſore.

Le P. le Long en cite neantmoins d'autres, où les points & les accens ſont marquez avec la Maſore, & qui portent pour dates les années 241. 334. 478. mais il adjoute qu'il y a certainement de la tromperie dans les dates ; puiſqu'elles ſont pri-

ſes de la Création du Monde, & que cette époque n'a commencé d'être en vſage parmi les Juifs que depuis le Talmud. De plus le Manuſcrit daté de 291. contient les Commentaires de Raſi, c'eſt-a dire, de Rabbi Salomon Jarchi qui n'eſt né qu'en 1105.

Ce fut l'an 1488. que le texte Hébreu fut imprimé la premiere fois. L'edition fut faite à Piſaure *in folio* par les ſoins *d'excellent Maitre en Iſraël & Illuſtre Joſué Selomon, à qui Dieu donne poſtérité & longue vie, ainſi ſoit-il, Fils d'illuſtre & tres ſage Iſraël Nathan.* Les points y ſont marquez. En 1518. Bomberg fameux Imprimeur de Veniſe fit paroitre une Bible Hébraïque avec les Paraphraſes Caldaïques, les Commentaires des Rabbins Salomon Jarchi, David Kimhi, Eliezer, Moyſe Fils de Nachman, Levi Fils de Gerſon, Abraham Peritſol, Simeoni: les diverſes leçons de Ben-Aſer & de Ben-Nephtali y ſont ajoutées, & les Maſores ſont miſes en marge. Une ſeconde édition ſuivit en 1526. plus eſtimée que la précédente, & une 3^e^. en 1549. pré-

ferable à la seconde, & sur laquelle ont été formées celles qui sont venuës depuis.

On ne sçauroit donner ici le détail de tant d'éditions de la Bible en Hebreu; faites en Italie, en Allemagne, en France. On remarquera seulement, qu'il y en a une de 1705, faite à Amsterdam & à Vtrecht en deux Volumes *in* 8°. qui semble surpasser toutes les autres par la beauté des caracteres & du papier.

Sur ce que Walton distingue deux Versions Arabes, l'une dite d'Egypte ou d'Alexandrie, l'autre de Syrie ou d'Antioche, toutes deux faites sur la Version Grecque des Septante; Mr. L'Abbé Renaudot a écrit au P. le Long que Walton avec Cornelius *à Lapide*, étoient dans l'erreur en cela; & que la Version Arabe d'Antioche, suivoit la Version Syriaque & le texte Hebreu sur lequel la Syriaque a été faite. Au reste les Eglises Melchites d'Egypte se servent pour la Liturgie de la Version Grécque; & celles de Syrie, de la Syriaque.

Dans le ch. 3^e. le P. le Long rap-

porte cequi regarde les Versions Grecques ; dont la principale est celle des Septante. Il y en a un exemplaire Manuscrit de l'an 380. dans la Bibliotheque du Vatican. Il ne seroit pas néantmoins le plus ancien, s'il estoit vrai, que celui qui a été apporté d'Alexandrie & qui est gardé dans la Bibliotheque Royale de Londres, fût du tems du Concile de Nicée : mais cette grande ancienneté lui est contestée, & d'ailleurs le texte des Septante y est fort alteré.

Ensuite le P. le Long fait séparément le dénombrement de toutes les éditions de l'Ancien & du Nouveau Testament en Grec. La premiere de l'Ancien Testament est dans la Polyglotte d'Alcala en 1517. Il y en eut une à Venise en 1518. une autre à Rome en 1587. & ces trois éditions doivent être regardées comme les modelles de tant d'autres qui ont ensuite été faites. Celle d'Alcala passe pour s'éloigner en plusieurs endroits du veritable texte des Septante, & par-là elle est moins estimée. Mais l'édition du Nouveau Testament dans la même Polyglotte

d'Alcala l'eſt extrêmement : elle fut faite en 1514. & c'eſt la premiere de toutes. Celle de Robert Eſtienne de l'an 1550. *in folio* avec un Catalogue des diverſes leçons, eſt en grande réputation.

Les Verſions & les éditions Latines ſont le ſujet du ch. 4^e^. Il n'eſt point venu de Manuſcrits de la Bible en Latin à la connoiſſance du P. le Long, plus anciens que le tems de Charlemagne. Il fait ſur tout l'Eloge d'un Exemplaire écrit environ l'an 790. pour Theodulphe alors Abbé de Saint Benoit ſur Loire, & depuis Evêque d'Orleans. Ce pretieux Manuſcrit eſt dans la Bibliotheque de Mr. Le Preſident de Meſme. Comme tous ces Manuſcrits les plus anciens contiennent la Verſion Vulgate, il y auroit des reflexions à faire ſur celui d'où le P. Martianay a tiré l'Evangile de Saint Matthieu, de la Verſion appellée Italique, qui étoit en vſage dans les premiers tems.

Il y a dans diverſes Bibliotheques de Paris juſqu'à neuf Exemplaires de la premiere édition qui ait été faite

de la Bible en Latin : l'impreſſion en fut achevée à Mayence l'an 1462. la veille de la fête de l'Aſſomption.

Sur les Traductions Françoiſes, qui ſont la matiere du ch. 5^e^. on remarquera ſeulement que la premiere qui ait eû quelque cours, c'eſt celle de Guiart des Moulins Doyen de Saint Pierre d'Ath, qui la publia en 1294. & qui ne fut imprimée qu'en 1487. Le Roi Charles V. fit faire une nouvelle traduction par Raoul de Praelle, & la fit répandre dans le Royaume. Cependant le P. le Long n'a pû en trouver qu'un ſeul Exemplaire manuſcrit, qui appartient à Mr. Rouſſeau Auditeur des Comptes. La Bibliotheque du College de la Fleche en a auſſi un Exemplaire d'une très-belle écriture : à la premiere page le Roi eſt repreſenté en miniature vétu d'une longue robbe blanche & aſſis dans un fauteüil ; un Homme un genoux en terre tient devant lui la Bible ouverte.

Dans les Chapitres ſuivans le P. le Long rapporte tout ce qui s'eſt fait de traductions & d'impreſſions

 des

des Livres Saints, en toutes les langues qui sont maintenant en usage dans l'Europe, ou qui l'ont été autrefois.

Au ch. 14e. il donne par ordre alphabetique le nom des Auteurs, qui ont composé des Concordes, & des Harmonies de l'Evangile, en employant le texte même des Evangelistes.

Le ch. 15e. est des Concordances de la Bible, & des recüeils de diverses leçons.

L'Ouvrage est terminé pas des tables curieuses & utiles. La premiere met par ordre alphabetique les Bibliotheques où il y a quelques Exemplaires rares de l'Ecriture, & le nom des Auteurs qui en ont fait mention. La seconde marque par années depuis 1457. jusqu'à 1708. toutes les éditions. La troisiéme est des éditions les plus estimées. Dans la quatriéme on trouve en quelle année les Livres Saints ont été imprimez la premiere fois en chaque langue. La cinquiéme est des Manuscrits dont il est parlé dans l'Ouvrage. Il y en a 110 en Hebreu, 380 en Grec, 100 en

Latin, & en tout 1110. La sixiéme est des Traductions en toutes les langues. Enfin la septiéme donne par ordre alphabetique le nom des Auteurs, qui ont traduit toute la Bible ou quelque partie de la Bible, qui ont composé des Harmonies, & qui ont recüeilli des Concordances & des diverses leçons.

ARTICLE LXXVII.

RE'PONSE A L'ODE DE Mr. de la Mothe, dans laquelle il dit que l'amour propre & l'orgüeil sont les principes de toutes nos actions.

NOus mettons rarement des Vers dans nôtre Journal; mais ceux-ci sont assurément de nôtre ressort. La Question importante agitée entre Mr. le Marquis de Saint Aulaire & Mr. de la Mothe, appartient à la Philosophie & à l'Histoire plus qu'à la Poësie. La maniere dont Mr. de Saint Aulaire la traite, la releve encore. Il a trouvé dans son Cœur de quoi se convaincre de la fausseté du Systeme de l'amour pro-

pre dominant, & dans ſon Eſprit de quoi en convaincre tout le monde. Les grands Hommes qu'il vange n'auroient pas choiſi un autre Défenſeur, s'il leur eût été libre d'en choiſir un.

J'entends murmurer la Nature :
Quoi dit-elle un ingrat comblé de mes bienfaits,
S'en ſert à diffamer dans ſa noire peinture
Mes Ouvrages les plus parfaits !
Des forêts un Hôte ſauvage,
D'un ennemi trop foible épargnera le ſang !
Un Habitant des Airs déchirera ſon flanc,
Qu'à ſes nourriſſons il partage !
Dans ſa cruelle attente un grand peuple deçu
Aura vû d'un lion la famelique rage
Ceder au ſouvenir d'un ſervice reçû !
Nuit & jour une tourterelle
Plaindra de ſa moitié l'abſence ou le trépas,
Et l'homme ſeul ne ſera pas
Tendre, reconnoiſſant, magnanime, fidelle !
Mortels favoriſez des plus riches treſors,

De cette Mere qu'on offenſe,
Abandonnez-vous ſa défenſe,
Commiſe à mes foibles efforts?
Venez à mon ſecours, ô Vertus immortelles,
Amours des illuſtres Humains,
Venez me tenir lieu des ſçavantes Pucelles:
Quoi n'êtes vous comme elles
Que des noms inventez, que des fantômes vains?
Découvrez les ſecrets myſteres,
Dont un Cœur attendri du ſort des malheureux,
Dont un Vainqueur modeſte, un Ami genereux,
Vous font ſeules dépoſitaires.
Que mille nobles faits dérobez aux regards
Par la modeſtie allarmée,
Soient rendus à la Renommée.
Que nos Adorateurs levent vos étendards:
Qu'on ſçache que de leurs hommages
Le ſeul objet n'eſt pas la gloire qui vous ſuit,
Qu'ils ſont, loin du faſte & du bruit,
Contens de vos ſeuls témoignages.
Que des Enfans de Mars, des ſoutiens de Themis,

Tant de cœurs qui vous sont soumis,
S'empressent à vanger vos beautez méprisées.
Descendons aux Champs Elisées,
Chercher vos fidelles Amis
Au delà de cette onde noire.
Je vois déja Plutarque & Laërce irritez,
Revendiquer l'honneur, défendre la memoire
Des grands Hommes qu'ils ont vantez.
J'entends sous ces feüillages sombres,
Contre les modernes Humains,
Des sages Grecs, des fiers Romains,
Murmurer les illustres ombres:
Ah ! disent ces Heros, quelle posterité
Succede aux Fondateurs de nos superbes temples !
Est-ce ainsi qu'elle a profité
De nos conseils, de nos exemples?
Hé quoi ! ses plus rares esprits,
Ne connoissent en eux que foiblesse & que vice,
Et selon leur nouveaux Ecrits,
Chacun de nous fut un Narcisse
De l'amour de lui même uniquement épris !
Ah ! si nôtre seule esperance,
Etoit l'honneur de plaire à ces Hommes nouveaux,

De nos soins & de nos travaux,
Qu'elle seroit la recompense?
Alceste à ce bruit odieux
Fait revoir ce deüil plein de charmes,
Qui fléchit autrefois la rigueur de ces lieux:
L'injure qu'on fait à ses larmes;
En arrache encore à ses yeux.
Du Roi des Cariens la Veuve désolée
Soupire au pied du Mausolée.
N'aimé-je point Pollux, n'aimé-je point Castor,
Disent avec transport les fameux Tyndarides.
D'Andromaque les yeux humides,
Se tournent tendrement sur ceux de son Hector.
Je n'aime donc point ma Patrie,
Dit Codrus travesti sous l'habit d'un Soldat.
A Curtius l'interêt de l'Etat
Fut-il moins cher que celui de sa vie?
Vous en fûtes témoin, redoutable Minos,
Quand pour ses Citoyens, victime volontaire,
Dans un chemin tracé par vos Dieux infernaux,
Il osa d'un coursier presser la marche fiere
Jusqu'au pied de vos tribunaux.

Juin 1709.

Et vous, ô Regulus, Orateur heroïque,
Est-ce vôtre interêt qui dictoit le discours,
Dont l'Eloquence obtint que vôtre Republique
A sa gloire immolât vos jours?
Pline de son Heros modeste,
Ne peut voir avilir les sinceres vertus.
J'entens gronder Caton, je vois fremir Brutus,
Et Pylade embrasser Oreste.
Ainsi quand d'un trouble nouveau
La sage abeille inquietée,
Avertit sa troupe écartée
Dans les prez voisins du hameau,
De la Republique legere
Le tumultueux mouvement,
Et le confus bourdonnement,
Marque sa crainte ou sa colere.
Mais qu'on écoute, c'est Minos:
Je reconnois son air terrible:
Quel attentat, dit-il, à pû de ces Heros
Troubler la demeure paisible?
Respecte-t'on si peu leur gloire & leur repos?
Rassurez-vous, Manes illustres,
En vain on vous dispute un rang
Acquis par vos travaux, payé de vôtre sang,
Révere depuis tant de lustres.

Quand les foibles Mortels entendent raconter,
De vos faits l'étonnante Histoire ;
La peine qu'ils ont à la croire ;
Vient de leur peine à l'imiter ,
Et le comble de vôtre Gloire ,
Est qu'ils en paroissent douter.
Des vertus la troupe celeste ,
Est l'unique present qui soit digne des Dieux :
Sans elle aux Mortels odieux ,
La lumiere seroit funeste.
Qu'elles ne craignent rien de cet aimable Auteur
Qui semble les bannir de la nature humaine :
L'entousiasme de sa veine ,
Est desavoüé de son cœur :
Nous l'avons appris de lui-même.
Ne suivoient-elles pas l'appareil de son deüil ,
Lors que de ce Guerrier qu'il aime ,*
De tant de rares fleurs il orna le cercüeil ?
Quand un Auditeur qui le loüe ,
D'un modeste incarnat voit colorer sa joüe ,
Y voit-il l'amour propre, y connoit-il l'orgueil ?
Ah ! Mortel, si ta seule affaire

* Mr. de Roquelaure.

Est de t'aimer & de te plaire,
A remplir bien ou mal cet injuste devoir,
Tu ne peux meriter ni peine ni salaire;
Et de mon Tribunal trop doux ou trop severe,
Il faut abandonner l'inutile pouvoir.

Nous avions prévenu Mr. le Marquis de Saint Aulaire dans l'extrait de la nouvelle edition des Odes de Mr. de la Mothe : c'est le second des Memoires du mois d'Avril de cette année. Nous voyons avec plaisir la cause du genre humain en de meilleures mains.

ARTICLE LXXVIII.

JACOBI J. F. F. GRONOVII Exercitationes Academicæ de nece Judæ τȣ̃ προδότȣ & cadaveris ignominiâ &c. *Discours Academique sur la mort du Traître Judas & sur l'infamie de son corps; avec une défense de ce Discours, où il est prouvé que les Evangelistes se sont clairement expliquez. Par Jacques Gronovius fils de Jean Frideric.* A Leide, chez Jourdain Luchtmans, 1702.

in 4°. pages 192 pour le Diſcours, 92 pour la défenſe, 26 pour un éclairciſſement.

IL eſt parlé en deux endroits de l'Ecriture, de la fin de Judas : & ces deux endroits ſelon le texte Grec ſemblent oppoſez entre eux. Il y a dans Saint Matthieu ch. 27. v. 5. καὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο. & aux Actes des Apôtres ch. 1. v. 18. καὶ πρηνὴς γενόμενος ἐλάκησε μέσος. Ces deux paſſages s'accordent mieux dans la Vulgate, où on lit celui de Saint Matthieu, *abiens laqueo ſe ſuſpendit*, & celui des Actes *ſuſpenſus crepuit medius.* Le P. Bouhours a traduit conformément à la Vulgate : „ Il alla ſe pendre ; & s'é- „ tant pendu creva.

L'oppoſition qu'on penſe voir dans le texte Grec conſiſte en ce que la propre ſignification du verbe ἀπάγχεσθαι, eſt, *s'étrangler avec une corde & s'ôter la vie* ; & que par conſequent l'Aoriſte ἀπήγξατο fait entendre que Judas s'étrangla avec un cordeau & s'ôta la vie. Mais la ſignification ordinaire du nom πρηνὴς eſt, *tombé en devant & ſur le viſage.* Or

comment accorder que Judas se pendit, & qu'il tomba sur le visage? D'ailleurs il n'arrive point aux pendus de crever, & les Actes marquent une chute si violente de ce malheureux, qu'il en creva & que ses intestins se répandirent.

Cette contradiction apparente a exercé les Interpretes, & a produit bien des opinions differentes. Voici celle de Gronovius.

Il établit premierement la propre signification du verbe ἀπάγχεσθαι composé de la préposition ἀπὸ & du simple ἄγχεσθαι, & il soutient tant par l'usage qu'en ont fait les Auteurs Grecs, que par l'analogie de plusieurs autres verbes semblablement composez, qu'elle va jusques à marquer l'entiere extinction de la vie. Il ajoute qu'elle ne peut se rapporter qu'au seul genre de mort qui vient du cordeau, & non à être étouffé en quelque autre maniere. Il cite pour assurer ces deux parties de la signification du verbe ἀπήγξατο, Herodote, Lucien, Diogene de Laërce, Appien, Herodien, Thucidide, Aristophane, Artemidore, Xenophon,

Polybe, Plutarque, les Proverbes Grecs recüeillis par Scottus, Heſychius, & d'autres.

2°. Il remarque que Saint Matthieu a dit, καὶ ἀπελθὼν ἀπήγξατο, *Et abiens ſuſpendit ſe*, Il alla ſe pendre. Ce qui marque une action de Judas. Gronovius conclut que Judas ſe pendit lui-même, & s'ôta la vie dans le moment.

3°. Pour ce qui eſt du paſſage des Actes, où il y a, καὶ πρηνὴς γενόμενος; il dit que ce dernier terme ne fait point entendre une action de Judas ſur ſoi-même. Mais il penſe que pour ne laiſſer pas devant les yeux pendant la fête du lendemain le funeſte ſpectacle de Judas pendu, on coupa la corde qui le tenoit attaché, & qu'on jetta ſon corps à la voirie dans un précipice, où en tombant il creva déchiré par des pierres. Il eſt vrai que la Loi ordonnoit de mettre en terre le corps de ceux même qui s'étoient donné la mort : mais les Juifs de ce tems-là, dit Gronovius, manquoient à bien d'autres points de la Loi. L'objection eſt forte.

Jamais ſujet tragique n'a été trai-

té d'un ſtyle plus pompeux que l'eſt celui de la mort du traitre Judas par le Sieur Gronovius. C'eſt une déclamation d'une éloquence ſi éblouiſſante, qu'il y a de la peine à la ſuivre, & ſi abondante qu'elle fait un aſſez gros volume diviſé en 20 chapitres : cependant l'Auteur la donne pour un diſcours prononcé devant des Auditeurs qu'il apoſtrophe de tems en tems. Il rejette avec force les opinions, ou plûtôt les imaginations de quelques Auteurs.

La premiere vient de Papias, diſent les Grecs : & Theophylacte la rapporte dans ſon Commentaire ſur Saint Matthieu. „ Quelques-uns diſent que Judas pouſſé par ſon avarice penſa à s'enrichir en vendant „ Jesus-Christ, s'aſſurant d'ailleurs que celui qui avoit ſçû éviter „ ſi ſouvent les embûches des Juifs, „ ne manqueroit pas de moyens de „ ſe tirer de leurs mains. Mais lorſqu'il vit que la choſe alloit autrement qu'il ne ſe l'étoit imaginé, il „ réſolut de prévenir la mort de „ Jesus-Christ par la ſienne & „ de s'étrangler, afin de ſe trouver

» dans les Enfers quand il y descen-
» droit, & de lui demander pardon
» de sa trahison. Il ne pût néan-
» moins executer son dessein ; l'ar-
» bre auquel il s'étoit pendu, s'é-
» tant plié par la permission de Dieu,
» qui vouloit ou lui donner le tems
» de faire pénitence, ou lui faire
» porter plus long-tems la confusion
» de son crime. Dans la suite il de-
» vint hydropique & si enflé, qu'il
» ne pouvoit passer par où passe une
» charette : en cet état il fit une chu-
» te sur le ventre, & creva.

2e. Erasme trouve dans le mot πρηνὴς l'attitude d'un homme pendu, dont la tête est courbée vers la terre.

3e. Maldonat dit que Judas se jetta d'en-haut sur son cordeau.

4e. Selon Casaubon dans ses exercitations contre Baronius & selon Calovius, la corde rompit & Judas en tombant creva, soit donnant sur des pierres aiguës, ou plûtôt par un effet de la justice de Dieu. Ces quatre opinions sont pour expliquer le πρηνὴς γενόμενος.

5e. Heinsius prend dans un sens figuré ce que l'Ecriture dit de Ju-

das : ἀπήγξατο, c'eſt-à-dire, que ſon deſeſpoir le ſuffoca ; comme il eſt dit de la fille de Raguel au Livre de Tobie ch. 3. v. 10. qu'entendant les reproches que lui fit une de ſes ſervantes, elle en conçût tant de douleur, qu'elle penſa étoufer ὥστε ἀπάγξασθαι ; & comme dit Ovide l. 5. des Triſtes, Elegie 1.

Strangulat incluſus dolor atque exaeſtuat intus.

Le verbe ἐλάκησε ſelon Heinſius ne ſignifie que la même choſe, c'eſt-à-dire, que Judas creva de rage en lui-même : telle eſt l'expreſſion de Virgile, Eclog. 7.

Rumpantur ut ilia Codro.

Gronovius dit qu'il reſpecte Heinſius, même dans ſes égaremens ; mais que ce qu'il écrit, ſent l'entouſiaſme de la Poëſie & l'élevation de la Rhetorique ; de ſorte que donnant carriere à ſon eſprit aux dépens de la juſteſſe & de l'exactitude, il ſuit le fabuleux & le merveilleux.

6e. Grotius croit voir dans les

Actes, que Judas ne mourut pas pour s'être pendu, mais par quelque accident dirigé par la Providence.

7e. Saumaise dans la troisiéme Lettre sur la Croix reconnoît la propre signification du verbe ἀπήγξατο, qui est *se pendre* : il veut que l'adjectif πρηνὴς signifie *precipité* ou *tombé* : mais il ne prononce point, si Judas périt étant pendu ou ayant été précipité.

8e. Un nommé Price prenant ἀπήγξατο en un sens figuré, prétend que Judas mit fin à sa vie en se jettant dans un précipice.

9e. Ligfoot s'est imaginé que le Diable qui s'étoit emparé de Judas, l'éleva en l'air, l'étrangla, & le jetta avec violence contre terre.

Il faut finir ce dénombrement d'opinions par des paroles memorables de Gronovius *page* 170. » Quoiqu'en disent tous ces Doctes Commentateurs, nous pouvons nous attacher à l'ancien Auteur de la Vulgate, & démontrer qu'il n'y a nulle opposition entre ce qui est rapporté en Saint Matthieu & dans

» les Actes, que πρηνὴς γενόμενος est
» mieux traduit qu'ils ne pensent par
» *suspensus*, & qu'en effet le sens n'en
» est point différent. Car les Auteurs
» Latins usent souvent des mots qui
» signifient tomber & se précipiter,
» pour marquer seulement être sus-
» pendu. Il en rapporte plusieurs
exemples. Et c'est à quoi l'on s'en
tient. Car lorsqu'il s'agit de conci-
lier les Ecrivains sacrez, & en ge-
neral d'interpreter des Historiens
qui rapportent un même fait, s'il
arrive que leurs expressions quoi-
que différentes dans les termes, re-
viennent néanmoins à un même sens;
il est manifeste que c'est celui auquel
il faut s'arrêter. D'ailleurs πρηνὴς γε-
νόμενος, *pendens factus*, étant pendu,
marque l'état où Judas étoit, lors-
qu'il creva, & n'oblige point à pen-
ser que par d'autres mains il ait été
précipité. Enfin l'obligation impo-
sée aux Juifs par la Loi, d'enterrer
les morts, & observée à l'égard
de JESUS-CHRIST & des deux
larrons, n'est pas une foible preuve
contre le sentiment de Gronovius.

Cependant ne le pas suivre, cest

s'expoſer à l'irriter : il n'a épargné perſonne qui n'a pas eû les mêmes vûës que lui ſur un ſujet des plus minces, à ſçavoir ſi dans un Vers de Claudien il faut lire :

> *Præpes* ou *Præceps ſanguineo delabitur igne cometes :*

parce qu'il ſe déclare pour *Præceps*. N. Heinſius a eû tort de préférer *Præpes* , & il s'eſt juſtement attiré cette fine raillerie : *Expectabam, ut nunc quoque gargaridiaret copiam exemplorum ex Poëtis , ut ſolet paſſim, etſi plerumque nullo cum judicio & parcimonia.* On s'imagine entendre *Gracchos de ſeditione querentes.* C'eſt ſelon le proverbe , τὸν ὄικοι θησαυρὸν διδάσκειν.

Article LXXIX.

RELATION EXACTE CONCERNANT *les Caravanes d'Aſie par Mr. Bugnon, Geographe ordinaire de Son Alteſſe Royale Mr. le Duc de Lorraine.* A Nancy chez R. Charlot & P. Deſchamps Imprimeurs ordinai-

res de Son Altesse Royale, & se vendent chez Claude Bouchard & François Fastré Marchands Libraires à Nancy avec permission, *in 12. pages 223. sans l'avertissement.*

PArmi ce grand nombre de Voyageurs du Levant qui nous ont donné des Relations, aucun n'est entré dans un détail circonstancié touchant les Caravanes de Marchands, c'est à dire touchant ces grosses troupes de Negotians armez, qui se rassemblent pour marcher avec sûreté dans des pays exposez aux courses des Arabes. Mr. Bugnon instruit à fond sur cette matiere, communique ses lumieres au Public dans cette Relation, addressée à Mr. le Marquis de Lenoncours protecteur déclaré des Gens de Lettres.

Pour former une Caravane il faut avoir par écrit la permission d'un Souverain, approuvée & legalisée au moins par deux Souverains voisins. Celui qui demande la permission doit specifier le nombre d'Hommes, de voitures, & de marchandises qu'il veut y faire entrer. Les petites Caravanes ne réüssissent gue-

res. Ceux à qui appartient la Caravane en choisissent les Officiers, le Chef nommé *Carvanbachi*, *le Capitaine de conduite*, absolu pendant la marche, *le Capitaine de repos*, absolu quand on s'arrête, *le Capitaine de distribution*, qui a le soin de disposer les parties de la Caravane en cas d'attaque. Chaque partie est commandée par un Officier subalterne. Ce Capitaine de distribution a encore pendant la marche quelque inspection sur la distribution des provisions de bouche, & sous lui il y a des distributeurs de provisions, dont chacun est chargé d'un certain nombre d'Hommes, d'élephans, de dromadaires, qu'il doit faire conduire & nourrir à ses risques, ou à compte il faut que ces distributeurs donnent caution.

Le cinquiéme Officier est le Payeur manuël: il a plusieurs Commis & des Interpretes, qui tiennent des journaux exacts de tout ce qui se passe. C'est sur ces journaux signez par les Officiers, que les Interessez à la Caravane jugent s'ils ont éte bien servis.

Un autre eſpece d'Officiers aſſez ſinguliere, ce ſont des Mathematiciens Arabes : il y en a ordinairement trois dans une Caravane nombreuſe : ils ſont occupez à tracer les camps, & à guider les Officiers lorſqu'on eſt attaqué.

On diſtingue cinq eſpeces de Caravanes. Les Caravanes peſantes compoſées d'élephans, de dromadaires, de chameaux, & de chevaux : elles ſont rarement vaincuës. Les Caravanes legeres où il entre peu d'élephans. Les Caravanes ordinaires où il n'en entre point du tout. Les Caravanes de chevaux dans leſquelles l'on ne ſe ſert ni de chameaux, ni de dromadaires. Enfin les Caravanes de Mer, c'eſt à dire, un Convoi marchand eſcorté par des vaiſſeaux de guerre.

La proportion qu'on garde dans les Caravanes peſantes, eſt que lorſqu'il y a cinq cens élephans, on met mille dromadaires & deux mille chevaux au moins. L'eſcorte eſt alors de quatre mille Cavaliers. Il faut deux Hommes pour conduire un élephant, cinq pour trois dro-

madaires, & sept pour douze chameaux. Cette multitude de valets jointe aux Officiers & aux Passagers, dont le nombre n'est point reglé, soutiennent l'escorte dans le combat; & rendent la Caravane plus terrible & plus sure. Les passagers à la verité ne sont pas obligez de combatre: mais s'ils refusent de le faire, ils ne doivent plus compter sur les provisions de la Caravane, même en les payant. Il y a des élephans qui ne servent que pour le combat. Un élephant bien conditionné, coute sept cens cinquante sept écus: ils viennent de l'Inde. Leur beauté & leur blancheur augmente le prix jusqu'à quinze mille francs. Le dromadaire qui est un double chameau, se trouve dans les montagnes de Golconde: il coûte au moins trois cens écus. Un bon chameau coute cinquante huit écus. La Perse, les Etats du Mogol, en sont pleins: mais les meilleurs viennent de l'Arabie heureuse. L'équipage d'un élephant coûte soixante six écus; celui d'un dromadaire trente deux écus; celui d'un chameau dix-

huit. La dépenſe d'un élephant monte à trois écus & demi par jour en campagne, & deux écus pendant toute l'année. Un dromadaire dépenſe en campagne cinq abbaſſes: l'abbaſſe eſt une monnoye de Perſe qui vaut quatorze ſols de France: dans le ſéjour il en dépenſe la moitié. Il conſume beaucoup de ſel & de ſalpêtre, parce qu'on lui donne en chemin du biſcuit fort ſalé pour l'obliger à boire, afin que ſes poumons humectez réſiſtent mieux à la chaleur. Cette nourriture ſalée rend ſon urine précieuſe: c'eſt l'unique diſſolvant de l'or. Un chameau coûte en chemin trois abbaſſes, une dans le ſéjour. Un cheval coute à nourrir une abbaſſe, ſoit qu'il marche ou qu'il repoſe. La nourriture de chaque Homme revient dans les voyages de terre à deux abbaſſes: dans les courſes elle double preſque, parce que le tranſport de la boiſſon demande plus de frais. On appelle voyage de terre ceux qui ſe font dans des pays habitez, où tous les ſoirs on trouve un Carvan-Serai. On appelle voyage de courſe, ceux

qui ſe font à travers les ſolitudes.

Le payement des Officiers & des valets ſe fait tous les Lundis, à moins qu'il ne ſoit pleine ou nouvelle Lune : en ce cas on le remet au lendemain : on le commence toûjours par les plus vils du cortege.

Les Carvan-Serais ſont des retraites publiques bâties exprès : il y en a de rentez, où l'on ne paye rien, dont la fondation en Turquie eſt reſervée à la Mere ou aux Sœurs du Grand Seigneur : on accorde pourtant quelques fois le même privilege aux Viſirs & aux Bachas qui ſe ſont trouvez en trois batailles contre les Chrétiens. Dans quelques autres Carvan-Serais on eſt logé gratuitement. On paye dans tous les autres comme dans les Hôtelleries, même le logement. Ils ſont bâtis en quarré, à peu près comme les Cloîtres de nos Religieux, & n'ont d'ordinaire qu'un étage. Une grande porte donne entrée dans la cour, où l'on voit en face à droit & à gauche pluſieurs chambres deſtinées pour les Voyageurs.

Dans le centre de chacun des

 trois

trois côtez, il y a une ſalle ou grande chambre pour loger les Perſonnes de conſideration : ils ſont preſque tous de maſſonnerie voutez, & ſoutenus de quarante deux piliers. On place le fourrage dans les combles qui ſont plats : ces greniers ne ſont jamais vuides. Comme l'Orient ne porte point d'avoine, c'eſt de l'orge qu'on employe pour nourrir les bêtes de charge. Un Inſpecteur gagé met le prix aux danrées chaque nuit, & l'on n'appelle jamais de cette taxe.

Mr. Bugnon entre comme on voit dans un détail circonſtancié. Il décrit avec la même exactitude les campemens de la Caravane. Il paſſe enſuite à la deſcription de leur marche. Les armes dont on ſe munit ſont, une carabine rayée, une zagaye ou demie pique, deux piſtolets, un ſabre, une bayonette, & une calotte de fer ſous le bonnet. Un Nik, c'eſt à dire, un Enfant de neuf ou dix ans dreſſé à cet exercice, monte chaque élephant qu'il a ſoin de conduire & de piquer pour l'animer au combat : il a encore

le ſoin de charger les armes de deux Combatans qui montent l'élephant avec lui.

Le jour marqué pour le départ ne change jamais. Pour réſiſter aux grandes chaleurs plus aiſément, on ſe ſert de bas & de calçons d'une toile faite de certain cotton, qui ſe tire d'une eſpece de pierre ponce nommée amiante, battue, diſſoute, & filée. L'Auteur dit ſur la parole de deux Voyageurs dignes de foi, qui aſſurent l'avoir éprouvé, que cette toile réſiſte au feu, & qu'elle eſt veritablement incombuſtible ; mais qu'elle n'eſt pas impenetrable aux chaleurs violentes comme d'autres Voyageurs l'ont avancé : cependant l'uſage qu'en font les Naturels du pays prouve au moins, qu'elle eſt moins ſuſceptible des impreſſions de la chaleur, que toute autre étoffe. Ici nôtre Auteur dépeint ſoigneuſement l'ordre qu'obſerve la Caravane dans ſa marche. Réduits à omettre quelque choſe, nous croyons que cette deſcription peut être négligée ſans priver le Lecteur d'aucune connoiſſance utile ou agréable.

Il arrive ſouvent que les Arabes attaquent les Caravanes. C'eſt toûjours par le milieu qu'il les chargent, afin d'en ſeparer les parties, & d'enlever l'avant-garde. Pour prévenir ce malheur, on a ſoin que ce milieu ſoit bien fourni de gens de défenſe. Comme les Princes Arabes n'ont point d'autres fonds que le brigandage. Ils dépenſent en Eſpions, & ſont avertis au juſte de l'état des Caravanes, qu'ils attaquent toûjours avec des forces ſuperieures: ſi l'attaque ne réüſſit pas, ou paroît douteuſe, on en vient à un traité ou d'alliance ou de paſſage: ils en donnent le ſignal par une banderole blanche, qu'un Nik monté ſur un élephant déploye. A la vûë de ce ſignal on marche vers les Arabes, qui déployent un autre banderole bleüe: c'eſt le ſignal d'envoyer des Otages, qui partent auſſi-tôt avec des banderoles ſemblables en main. Les Arabes les reçoivent, & envoyent des Otages de leur côté. On traite, & ces traitez ſont inviolablement obſervez, ſur tout par les Arabes naturels: Il eſt vrai qu'ils leur ſont

toûjours très-avantageux. Si la Caravane est battuë, elle est pillée sans misericorde : toute l'escorte demeure esclave. On a plus de clemence pour les Passagers.

Quelque fois la prise d'une seule Caravane a suffi pour enrichir un Prince Arabe. En 1668. Amazarga un des plus petits & des plus pauvres Souverains de l'Arabie, ayant enlevé la Caravane de la Meque, se vit en état de subjuguer ses cinq Freres, & de se rendre si puissant dans l'Arabie, que le Sophi de Perse rechercha son alliance, & qu'il porta la guerre avec succès dans les Etats du Grand Seigneur, & se fit surnommer le fleau des Othomans. Il arrive assez souvent que deux ou trois Princes Arabes se disputent les dépoüilles d'une Caravane, & se les enlevent l'un à l'autre. Quelquefois les gens de la Caravane profitent de leurs dissensions, & leur échappent pendant qu'ils se battent.

La peste fort commune dans l'Orient oblige à de grandes précautions. A l'approche des Villes on s'interroge mutuellement sur la santé,

& on s'avertit de bonne foi de tout ce qu'il y auroit à craindre. La Caravane infectée se tient hors la Ville. On lui descend par les murailles les vivres dont elle a besoin. Il se trouve même des personnes appellées *Gousses*, assez hardies pour s'exposer à venir jusqu'au campement de la Caravane, qui doit être sous le vent de la Ville.

Quand on est dans le Carvan-Serrai, on n'a rien à craindre du dehors : outre les gardes posées on lâche des centaines de dogues terribles, qui ne permettent à personne d'approcher.

Les profits qui se font dans ces Caravanes par des trocs sont incroyables : en voici un exemple. Un Voyageur de distinction ami de l'Auteur troqua avec un Indien dans un Carvan-Serrai de Bassora, une montre de trente loüis contre deux diamans bruts. Il en fit travailler un à Ormus qu'on estima dix-huit mille francs. Il le troqua sur le chemin d'Ispahan contre cinq caisses de soye ardasse, c'est à dire qui ne se teint point. Il les fit porter au Ti-

bec, où il les échangea contre trois élephans, de chacun desquels le Chef de la Caravane qui en avoit un pressant besoin, lui donna huit mille francs. Il troqua l'autre diamant brut à Trebizonde contre deux balles de toiles de Silesie, qu'il échangea à Tauris contre des étoffes de Perse, dont il tira plus de quarante mille francs : de sorte que sa montre de trente loüis lui produisit plus de vingt mille écus d'argent net. Car le transport des marchandises ne lui coûtoit rien, parce qu'il étoit Officier de la Caravane. Ces profits qui sont assez ordinaires, engagent un grand nombre de Passagers à suivre les Caravanes, & adoucissent les incommoditez qu'il faut supporter. Elles ne sont pas legeres ; une puanteur extrême des alimens tels qu'on les trouve ; une effroyable confusion de Nations & de langues ; coucher sur des nates dures ; des filouteries assez frequentes & fort subtiles. Pour s'en garantir on met ce qu'on a de plus précieux dans la caisse du Tresor, dont la serrure est faite avec tant

d'art, qu'elle ne peut jamais être ouverte que par celui qui en a le ſecret. Ces ſerrures ſont de l'invention des Mathematiciens Arabes. Voilà les incommoditez du ſéjour. Les incommoditez de la marche ſont encore plus grandes. On marche pendant ſeize heures en été, depuis cinq heures du ſoir juſqu'à neuf heures du matin. En hyver on part au point du jour, & on ne s'arrête qu'après que le Soleil eſt couché. Les Doüanes qu'on paye ſont exceſſives, & l'on exige des François plus que des autres, parce qu'ils ont le malheur de paſſer pour plus riches. L'eau manqueroit ſi l'on n'avoit ſoin d'en porter. Celle qu'on trouve dans le Diarbek & dans la haute Aſie, ſent tellement la poix & le ſoufre, que les animaux mêmes ne peuvent la ſouffrir. Il faut dans ces voyages traverſer des plaines immenſes, quelqu'unes de trois cens lieuës, ſans eau, ſans verdure, couvertes d'un ſable brûlant que le vent pouſſe ſur vous par tourbillons. On ſe guide dans ces plaines par la bouſſole comme ſur mer. Les Ara-

bes ou ceux qui ont été long-tems esclaves parmi eux, sçavent seuls où il y a des fontaines. On y va la nuit remplir ses ourdes. Ces eaux sont si fraîches, qu'on est obligé d'y mettre du vin pour les faire boire sans peril aux bêtes de charge. Elles ne se corrompent jamais dans le desert : si-tôt qu'on en sort elles s'aigrissent ; mais elles reviennent à leur état naturel, si on les rapporte dans le desert. Les moindres maladies sont dangereuses dans ces courses, par la necessité de marcher & le défaut de remedes.

La Relation jusqu'ici generale devient sur la fin particuliere. Monsieur Bugnon y raconte la negotiation d'une alliance entre Pisisko fameux Marchand Armenien, & Amanzueb un des plus puissans Princes de l'Arabie, & le Combat de la Caravane du Marchand Armenien secouru à propos par Amanzueb son allié, contre Harzaga autre Prince Arabe, qui fut entierement défait.

L'Auteur s'arrête un peu trop à

des circonstances badines de la reception des Otages de Pizisko par Amanzueb. Les raisons qu'apporte ce Prince Arabe, pour justifier les brigandages de sa Nation, sont singulieres. Nous sommes, dit-il, la legitime posterité de Nemrod petit fils de Noë, à qui, comme au Chef de la branche aînée de la Famille de ce Patriarche, la Souveraineté de toute la Terre appartenoit : ce que nous enlevons aux autres Nations est un tribut justement dû à la nôtre. Au reste ces sortes d'alliances de Marchands avec des Princes Arabes sont assez ordinaires ; & lorsque les Caravanes approchent de l'Arabie, elles donnent avis de leur marche à leurs Alliez, par le moyen de certains pigeons dressez à porter des lettres.

ARTICLE LXXX.

ORAISON FUNEBRE DE *très-haut & très-puissant Seigneur, Anne Jule Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des PP. Feüillans de la*

ruë Saint Honoré le 27. de Fevrier 1709. par le Pere de la Ruë de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Josse Imprimeur de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, ruë Saint Jaques 1709. *in* 4°. 37 *pages.*

L'Idée que le Pere de la Ruë donne de Monsieur le Maréchal de Noailles dans cette Oraison Funenebre, ne pouvoit être ni plus conforme au caractere de ce Seigneur, ni plus digne d'un Orateur Chrétien. Il le represente comme un Sage selon Dieu, qui ayant mis sa sagesse à croire & à suivre la Loi, y a trouvé son bonheur par les prosperitez & les benedictions dont il s'est vû comblé durant le cours de sa vie; verifiant en cela les paroles de l'Ecclesiastique *: *Homo sensatus credit legi Dei, & lex illi fidelis.* L'Homme sensé croit à la Loi de Dieu, & la Loi lui est fidelle.

Ce que l'Eclesiastique dit en ge-

* *Chap.* 33. *v.* 3.

neral de tout homme juſte & fidelle, le P. de la Ruë l'applique en particulier au Heros Chrétien dont il fait l'Eloge, & qui par la regularité de ſa conduite au milieu du Monde & de la Cour, a merité qu'on regardât ſon bonheur & ſes proſperitez comme une recompenſe de ſa ſageſſe & de ſa vertu. Il s'étoit montré fidelle envers la Loi par l'accompliſſement de ſes devoirs, ce qui fait le haut point de ſa ſageſſe, *Homo ſenſatus credit legi Dei* : il étoit donc juſte que la Loi par une eſpece de retour ſe montrât fidelle envers lui par l'accompliſſement de ſes promeſſes, ce qui fut le comble de ſon bonheur, *& lex illi fidelis* : application d'autant plus heureuſe, qu'on trouve dans ces paroles que l'Orateur a choiſies pour ſon texte, le partage naturel & le plan de ſon diſcours.

Pour entrer dans la premiere partie, qui roule ſur la fidelité de Mr. de Noailles envers la Loi, dans l'accompliſſement de ſes devoirs, le P. de la Ruë les réduit à trois principaux qui renferment tous les au-

tres, & qui se trouvent distinctement marquez dans un passage de Saint Pierre : *Deum timete, Regem honorificate, fraternitatem diligite.* Pieté envers Dieu, attachement à son Roi, inclination bien-faisante pour tout le monde : trois devoirs par l'accomplissement desquels le Maréchal de Noailles a signalé son zele pour la Loi, comme avoient fait avant lui ses Ancêtres.

En effet le P. de la Ruë remarque, que les premiers vestiges qui nous restent de cette Maison, dont la tige noble & guerriere est connuë depuis 700 ans, sont tracez par la pieté en divers établissemens pour le service de Dieu, dans les Abbayes de Limousin les plus fameuses : pieté que le P. de la Ruë fait envisager, comme le fondement de la grandeur de cette Maison, d'où sont sortis plusieurs grands Hommes, qui dans les Croisades & dans plusieurs autres guerres, & en general dans tous les grands emplois où ils ont été appellez, n'ont pas moins signalé leur attachement pour leur Roi que leur pieté envers Dieu : sur quoi on ne

doit point oublier ici un trait ſingulier que rapporte le P. de la Ruë, au ſujet de François & de Gilles de Noailles, tous deux Freres, qui partagérent entre-eux neuf ambaſſades ſous le regne de quatre Rois.

C'eſt en marchant ſur les traces de ces vertueux Ancêtres, & ſous la direction d'un Pere & d'une Mere, qui étoient eux-mêmes des modelles de vertu, que Mr. de Noailles entra dans les voyes du Seigneur, prit dès ſa plus tendre jeuneſſe cet eſprit de pieté, dont il ne s'eſt jamais démenti, & apprit à ſervir ſon Roi, à la perſonne duquel il ſe vit particulierement attaché dès l'âge d'onze ans, par la ſurvivance à la charge de Capitaine des Gardes du Corps que poſſedoit le Duc de Noailles ſon Pere. Le P. de la Ruë parle ici des premieres campagnes de ce jeune Guerrier : ſur leſquelles ſi la brieveté de nos extraits ne nous permet pas de nous étendre, du moins on ne doit point omettre le bonheur qu'il eût, de contribuer en quelque ſorte à ſauver la vie au Roi durant le ſiége de Valenciennes. Ce qui don-

ne lieu au P. de la Ruë de faire à Dieu pour la conſervation de ce Prince, une priere vive & touchante, qu'on peut dire être un des plus beaux extraits de ſon diſcours.

A une pieté ſinguliere envers Dieu, & un attachement ſincere pour ſon Roi, le Maréchal de Noailles joignit une bienveüillance & une affection tendre pour les Peuples dans toutes les Provinces où il commanda. C'eſt ce qui parut par ſa prudence à gouverner les affaires du Languedoc, lorſqu'il y fut envoyé trois ans avant la ſuppreſſion de l'Edit de Nantes, & enſuite après la revocation de cet Edit. Il uſa de ſon pouvoir avec tous les ménagemens de condeſcendance & de bonté, qu'on pouvoit attendre de ſa tendreſſe paternelle, & chercha toûjours à ſe faire obéïr plûtôt par remontrance que par autorité. Soit en Province, ſoit à la Cour, la ſenſibilité de ſon Cœur le faiſoit entrer avec zele dans les peines & dans les beſoins des autres: il employa ſouvent ſon credit & ſa faveur à leur obtenir des graces & des emplois, le faiſant même pour

ceux dont il avoit lieu d'être mécontent, & sur la reconnoissance desquels il ne pouvoit gueres compter.

S'il se montra fidelle envers la Loi dans tous ces points, la Loi se montra aussi fidelle envers lui & durant sa vie & à sa mort, par le succés constant qu'il eût dans toutes ses entreprises, par la confiance dont le Roi voulut bien l'honorer, par l'affection des Peuples qu'il eût à gouverner, par la nombreuse & florissante famille qu'il a laissée après lui, & enfin par une mort sainte & digne de la vie Chrétienne qu'il avoit ménée.

Six Campagnes en Catalogne, où quoiqu'inferieur en forces, il n'attaqua jamais les Ennemis qu'avec gloire & succès, & n'en fut jamais attaqué qu'à leur honte; & leurs dommages, sont la preuve du succès constant qu'il a plû à Dieu de lui donner dans ses entreprises. Son entrée dans cette Province, où il se fit ouverture par la prise de Campredon, de Vic, & de plusieurs Châteaux qu'il fit raser, la prise de Roses dont

il se rendit maître en dix jours, le fameux passage du Ter, & la Victoire signalée qu'il remporta en cette occasion sur les Espagnols, la réduction de Gironne, qui avoit aufois soutenu tant de siéges sans pouvoir être forcée, font un détail d'exploits fort brillant, mais que le P. de la Ruë envisage d'une maniere Chrétienne, en les rapportant tous au Dieu des Armées; qui par un bonheur si constant & si fidelle, semble avoir voulu recompenser la vertu d'un Guerrier, qui dans tous ses exploits n'eût point de plus fortes armes que sa pieté.

C'est de ce même principe, & de la conformité de sentimens religieux, qui se trouvoit entre un Prince rempli de Foi, & un Sujet qui joignoit à une pieté sincere, toute l'assiduité & l'attachement possible envers son Roi; que le Pere de la Ruë fait suivre ces graces, ces bienfaits, ces honneurs singuliers, dont il fut comblé durant sa vie, ces distinctions de confiance & de familiarité, ces expressions même d'amitié & de sensibilité, dont le Roi

voulut bien se servir dans les Lettres dont il l'honoroit, & en particulier ce témoignage public d'estime & de consideration qu'il lui donna, en lui confiant la conduite des Princes, lors qu'ayant accompagné le Roi leur Frere aux frontieres d'Espagne, ils allérent parcourir les plus belles Provinces de France : marques éclatantes de l'affection singuliere du Roi pour ce fidelle Serviteur, sur la famille duquel il a pris plaisir à l'étendre, en s'attachant la plus part de ses Enfans par les plus nobles dignitez, par les plus hautes alliances, & par des places distinguées, qui marquent également son estime & sa confiance.

De cette longue suite de prosperitez & de benedictions, qui furent dans le Maréchal de Noailles des fruits de grace & des semences de l'Eternité, le Pere de la Ruë passe à la fin heureuse dont il plût à Dieu de couronner une vie aussi Chrétienne que la sienne l'avoit été. Le Maréchal s'y étoit préparé toute sa vie par un usage frequent des Sacremens : mais il s'y étoit encore

plus particulierement préparé depuis deux ans, qu'il ne s'étoit réſervé de tous les ſoins de la vie, que celui de voir ſon Roi, & de ſe diſpoſer à paroître devant ſon Dieu. Auſſi mourut-il dans tous les ſentimens de penitence & d'amour de Dieu, que la Foi la plus vive puiſſe inſpirer : d'où le P. de la Ruë prend occaſion de faire une leçon aux Grands, ſur l'oubli où la plûpart ſemblent vivre à l'égard de ce dernier moment : Sages inſenſez ! qui ſçachant gouverner les Royaumes, ne ſçavent pas mourir, qui vivent ſans penſer à mourir, qui meurent ſans y penſer, ſans oſer y penſer, ſans vouloir y penſer, ſouvent ſans pouvoir y penſer !

Au reſte ceux qui s'en tiendront au leger crayon qu'on trace ici de cette Oraiſon funebre, ne peuvent manquer d'y perdre beaucoup. La préciſion & la ſechereſſe d'un extrait eſt peu ſuſceptible des tours heureux, des beautez de l'éloquence & de l'art avec lequel les évenemens ſont maniez dans des piéces de ce caractere, & en particu-

lier dans un diſcours auſſi noble, auſſi Chrétien, & auſſi méſuré que celui-ci, où l'on peut dire qu'il n'y a rien qui ne merite d'être peſé.

ARTICLE LXXXI.

HARMONIA EVANGELICA omnium dictorum & factorum Domini N. Jéſu Chriſti uſque ad Paſcha σαυρώσιμον, &c. C'eſt à dire, *Harmonie Evangelique de toutes les paroles & de toutes les actions de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *juſques à la Pâques qu'il fut mis en Croix; diviſée en cinq parties, & tellement diſpoſée, que c'eſt comme un ſeul Evangile composé de quatre: avec une paraphraſe continuë qui enſeigne la verité des dogmes & les pratiques de pieté. Par le Sieur Jean Henri Majus Profeſſeur de Theologie & des langues orientales dans l'Univerſité de Heſſe-Darmſtat établie à Geſſen.* A Francfort ſur le Mein, chez Jean Maximilien de Lende 1707. *in 4°. pages* 1472.

MOnſieur Majus commença à travailler à cette nouvelle

Harmonie des Evangelistes en 1699. la même année, dit-il, qu'on vit paroître à Amsterdam & à Paris, les Harmonies composées par Mr. le Clerc & par le P. Lamy de l'Oratoire. Elles ne vinrent à lui que long-tems après, & ne le découragérent point; parce qu'il crût pouvoir donner une paraphrase plus distincte & plus étenduë que celle de Mr. le Clerc, & propre à instruire les Candidats du Ministere, de la verité des dogmes, & des pratiques de pieté; & qu'il jugea que le P. Lamy pourroit se tromper en établissant pour un principe certain, que Saint Matthieu & Saint Jean ayant accompagné JESUS-CHRIST, ont rapporté ses actions dans l'ordre & dans la suite du tems qu'elles sont arrivées. Osiander fut le premier, ajoute-t'il, qui s'attacha à suivre la narration des quatre Evangelistes, sans anticiper ou reculer ce qu'ils racontent. Calovius assez connu, & un nommé Sandhagen ont travaillé sur le méme plan; & Mr. Majus les prend pour ses guides dans l'arrangement de

ſon Harmonie, ſe réſervant néanmoins la liberté de ſuivre ſes propres lumieres & ſon jugement, où il le jugera à propos.

Il diviſe ſon Ouvrage en cinq parties. La premiere eſt de la naiſſance de JESUS-CHRIST, & des premieres années de ſa vie juſqu'à ſon Baptême. La ſeconde va juſqu'à la premiere Pâque marquée en Saint Jean ch. 2. v. 23. Les trois ſuivantes ſont terminées par les trois autres fêtes de Pâques que JESUS-CHRIST a faites; & la derniere action dont il ſoit parlé dans cette Harmonie eſt la Reſurrection de Lazare. Chaque partie eſt partagée en pluſieurs chapitres, que l'Auteur commence par un long diſcours à propos du texte des Evangeliſtes, & où il inſere leurs paroles de loin à loin: il appelle cela une paraphraſe. Après quoi il ajoute une ſuite de propoſitions, qui ſelon lui ſont autant de veritez; & qui en elles mêmes ne contiennent que le pur Lutheraniſme. Il finit par ce qui a rapport à la pratique & à la conduite d'une vie Chrétienne, ſe tenant toûjours dans

les bornes de ſon Lutheraniſme.

L'épaiſſeur du Volume, qui ne touche pas même à l'Hiſtoire de la Paſſion, fait d'abord connoître, que Mr. Majus eſt diffus dans ſon ſtyle. Il fait perdre de vûë, par ſes longueurs, le concert qu'il promet de montrer entre les Evangeliſtes.

ARTICLE LXXXII.

FRIDERICI ADOLPHI LAMPE de Cymbalis Veterum libri tres. C'eſt à dire, *Des Cymbales des Anciens, par Frideric Adolphe Lampe, en trois Livres.* A Maſtric chez Guillaume de Poolſum 1703. *in ſeize pages* 405.

CEt Ouvrage, ſi l'Auteur ne déclaroit pas dans ſa Préface, qu'il l'a fini à l'âge de dix-ſept ans, & fait imprimer à dix-neuf, paſſeroit pour être d'un Homme qui auroit blanchi dans l'étude des langues & dans la lecture. Il eſt bien écrit, & ſi riche en citations, que le Catalogue des Auteurs d'où elles ſont tirées, remplit neuf pages : il cor-

rige en plusieurs endroits le texte des Anciens : en d'autres il releve les modernes & les Heros même de la Polymathie, les Scaligers, les Casaubons, les Saumaises, les Vossius, tantôt sur l'intelligence d'un passage, tantôt sur une correction qu'ils ont prétendu y faire.

Le premier Livre commence par l'étymologie de *cymbalum*. Le Dictionnaire étymologique de Sylburgius en donne trois différentes, la prémiere de κυφὸς, *courbe*; la seconde de κύπελλον, *une tasse*, d'où se sont formez κύπελλον, κύβαλον, κύμβαλον; la troisiéme φωνὴ, *une voix ou un son*, parce qu'une Cymbale résonne. Cet Auteur les rejette toutes trois, comme étant trop éloignées. Sur la seconde il remarque, que les Grecs retranchoient ou ajoûtoient souvent la lettre μ, comme Saumaise & Reinesius l'avoient déja observé : ainsi on trouve κύμβη, pour κύβη, *la tête*; dans Paul d'Egine κακάμβη pour κάκαβος, *un bassin*; dans Homere & dans Catulle τύπανον pour τύμπανον, *un tambour*. Beaucoup d'autres exemples tirez de Denys le Geographe,

de Jean de Gaze, d'Hesychius ; d'Estienne le Géographe, des anciennes inscriptions, confirment la même élision ou l'addition de la lettre μ. L'étymologie rapportée par Isidore l. 3. chap. 21. & copiée par Ugution & Jean de Genes, lui plaît encore moins : la voici. *Dicta cymbala quia cum ballematicâ simul percutiuntur.* Il dit que selon le même Isidore, *ballematica*, d'où est dérivé le mot François *bal*, signifie une danse immodeste au son des cymbales, & que βαλλίζειν signifie battre des cymbales ; à quoi se rapporte le Canon 23^e^. du troisiéme Concile de Tolede. *Quod ballimatiæ & turpia cantica prohibenda sunt à Sanctorum solemniis*, » Qu'il faut défendre les » danses & les chansons immodestes » aux fêtes qui se font en l'honneur » des Saints. L'étymologie à laquelle il s'arrête, se prend de κύμβος *cavité*. On voit par cet échantillon de quel goût est tout l'Ouvrage.

De l'étymologie il vient aux divers usages du mot *cymbalum*, qui n'a pas toûjours été pris pour un instrument de Musique, mais aussi

pour un baſſin & un chaudron, pour un caſque, & même pour un ſabot. Car Empedocle portoit aux pieds des ſabots de cuivre. Un homme de grand bruit s'appelloit auſſi par maniere de proverbe *une cymbale* : ainſi Pline dans ſa Préface dit en raillant que » le Grammairien Appion » que Tibere Ceſar nommoit la » cymbale du Monde, pouvoit avec » plus de raiſon ſe nommer la cym» bale de la réputation, puiſqu'il en » promettoit une immortelle à ceux » à qui il dédioit quelqu'un de ſes » Ouvrages.

Enſuite il éxamine les divers noms qui ont été donnez à des eſpeces de cymbales, comme κρόταλον, κρȣ̃μα, παταγή, & onze ou douze autres, & il en explique toutes les formes différentes.

Dans le ſecond Livre il traite de la matiere & de la forme des cymbales. Elles étoient communément d'airain, & en demi-ſphéres, les deux jointes enſemble faiſant la ſphére entiére, avec un manche : & on les frapoit alternativement les unes contre les autres. *Gemina æra*

ſonant, dit Stace l. 8^e^. de la Thebaïde ; & Ovide l. 4. des Faſtes :

Ibunt Semimares, & inania tympana tundent,
Æraque tinnitus ære repulſa dabunt.

Il attribuë l'invention des cymbales aux Habitans du mont Ida en l'Iſle de Crete ou de Candie ; qui ſelon la fable ont auſſi été les Inventeurs du fer & du cuivre. Et à ce propos il diſtingue deux Jupiters, le plus ancien paſſa de Phrygie en Crete, & d'un premier mariage avec Europe Phenicienne il eût Minos, Rhadamante & Eaque, d'un ſecond mariage avec Rhea Phrygiene il eût un Fils nommé Jupiter comme lui.

Les Corybantes, les Curetes, les Telchiniens, & les Samothraces, ont été renommez par le grand & le fréquent bruit des cymbales. Les Corybantes étoient une milice, qui formoit la garde des Rois de Phrygie. Les Curetes étoient ou naturels de Crete, ou une colonie de Pelaſgiens qui

s'y étoient établis. Les Telchiniens étoient de Rhodes. Les Dieux de Samothrace ou de Zacinthe n'étoient point diſtinguez des Cabires, c'eſt-à-dire en langue Phenicienne Grands & puiſſans Dieux. Aux Corybantes ſuccedérent les Galles, ces Prêtres fameux de la Mere Cybele, & bruyans cymbaliers.

Le troiſiéme Livre eſt de l'uſage des cymbales. Elles ont été principalement employées à honorer les cerémonies de Religion & les Fêtes : l'Ecriture Sainte même en parle : dans l'Egliſe Chrétienne elles ont été peu employées, mais elles ſemblent ſur tout avoir été deſtinées aux Fêtes de Cybele, d'Iſis, de Cerès, de la Déeſſe de Syrie ; ces quatre Divinitez n'étant en effet diſtinguées que de noms. Les Orgies de Bacchus ſe celebroient auſſi avec le bruit des cymbales.

Enfin la coutume a été de battre des cymbales pendant les éclipſes de la Lune, pour la ſoulager dans ſes défaillances. On s'en eſt ſervi pour ramaſſer les eſſains d'Abeilles, à la

guerre pour animer les combattans; à la danse pour regler les mouvemens du corps.

ARTICLE LXXXIII.

SIXIE'ME LETTRE sur la maniere d'expliquer les Medailles.

Explication des chifres des Medailles consulaires.

JE ne vois que trois raisons, Monsieur, pour lesquelles on ait pû mettre des chifres ou des nombres sur les Medailles consulaires. La premiére pour marquer la classe de laquelle étoit celui qui avoit fait fraper la Médaille, & par consequent ce qu'il devoit de capitation. La seconde pour marquer les liberalitez qu'il avoit faites à ses Soldats lorsqu'il commandoit l'Armée. La troisiéme pour faire voir le nombre d'arpens de terre qui avoient été donnez aux Citoyens ou aux Soldats par celui qui avoit fait fraper la Medaille, ou celui pour lequel

on l'avoit frapée lorſqu'il avoit établi une Colonie. Ces trois raiſons-là ont chacune leur fondement dans l'Hiſtoire : examinons-les l'une aprés l'autre, & voyons ſi elles peuvent nous donner la connoiſſance que nous cherchons.

1°. Il eſt certain, comme on peut voir dans Tite-Live, que le Roi Servius Tullus avoit diviſé ſes Sujets en ſix claſſes. De la premiere étoient ceux qui avoient pour le moins cent mille As ou cent mille livres de bronze de rente. La ſeconde de ceux qui en avoient pour le moins ſoixante & quinze. La troiſiéme de ceux qui en avoient cinquante pour le moins. La quatriéme de ceux qui en avoient vingt-cinq & au delà. La cinquiéme de ceux qui en avoient onze & au deſſus. La derniére enfin de ceux dont le revenu n'alloit pas juſqu'à cette derniere ſomme. Ce Prince avoit établi ces claſſes, & fait donner à chacun des déclarations du bien qu'il poſſedoit, afin d'y proportionner & le rang qu'ils devoient avoir dans la Republique & les taxes qu'ils devoient

porter. Ces Medailles - là montrent donc le revenu qu'avoit la Famille du tems de Servius Tullus, ce qui en faisoit voir l'ancienneté; & quand il y a deux chifres differens, sur la Medaille, l'un montre le revenu qu'avoit la Famille en ce tems, & l'autre celui qu'elle possedoit au tems que la Medaille a été frapée. Par exemple sur l'une de ces Médailles, où l'on voit Calpus Fils de Numa, la Tige de la Famille Calpurnia, dont la Maison des Pisons étoit une branche, le nombre de dixhuit marque le revenu de Calpurnius son Fils, lorsque Servius Tullus fit le dénombrement dont nous avons parlé; & le revers fait voir dans le nombre 83 le revenu qu'avoit M. Calpurnius Piso le Préteur, qui le premier donna le plaisir des Jeux Apollinaires après qu'ils eurent été voüez perpetuels. Les Jeux sont marquez par un Homme à cheval qui a une palme à la main, comme l'a remarqué Fulvius Ursinus. Comme le revenu de la Famille augmentoit, on voit de ces Pisons qui ont *cent six* & les autres

cent trente cinq ſur leurs Médailles. Voilà ma premiere conjecture.

2°. La ſeconde regarde les liberalitez. Il eſt certain que c'eſt par-là que ceux qui gouvernoient la Republique & l'Empire, s'attachoient le Peuple & l'Armée. La liberalité des Ediles & des Préteurs, comme on voit dans Tite-Live [a] & ſur les Médailles conſulaires, conſiſtoit en Jeux qu'ils donnoient au Peuple, & en congiaires de blé, d'huile, ou d'argent.

On ne peut pas douter que les Generaux d'Armée ne fiſſent la même choſe à l'égard de leurs ſoldats, ſoit pour les encourager à bien faire, ou pour les recompenſer quand ils auroient bien fait [b]: *Deductis Pergamum, atque in locupletiſſimas urbes Legionibus, maximas largitiones fecit, & confirmandorum Militum causâ diripiendas eis civitates dedit.* C'eſt de Ceſar que cela ſe dit. Les liberalitez qu'on faiſoit au Peuple s'appelloient congiaires du terme *congius*, qui étoit ordinairement le vaiſſeau dans lequel on mettoit le don de la Repu-

[a] *L. 3. dec. 3.* [b] *L. 5. de bello civili.*

blique ou de l'Empereur ; & celles qu'on faisoit aux Soldats se nommoient *donativum*, & consistoient en fourage, chevaux, vivres, & principalement en argent. Les liberalitez des Empereurs sont marquées sur les Médailles par les points de la Tessere qui y est representée entre les mains de la Déesse Liberalité. Il est donc naturel de chercher le symbole de la liberalité des Generaux : il me semble que ce sont ces nombres qu'on trouve quelque fois sur les Medailles consulaires. C'est ce que j'éxaminerai dans la suite.

3°. Pour les Colonies, il est bien certain, que lorsque la Republique ou les Empereurs envoyoient des Citoyens ou des Soldats en Colonie, ils donnoient à chacun une certaine quantité de terre. En la Colonie *Lavica*, qui fut établie l'an 326. de la fondation de Rome, on donna à cinq cens Citoyens qu'on y avoit envoyez, à chacun deux arpens de terre. Dans la Colonie *Satricum* dix ans aprés, on en donna à deux mille Citoyens qui la composoient deux arpens & demi à chacun. On trouve

encore que quand la Colonie de Boulogne fut établie, on donna à chacun de ceux qu'on y conduisit, qui étoient au nombre de trois mille, aux Cavaliers soixante & dix arpens, & aux Pietons cinquante.

On pourroit donc dire, que le nombre marqué sur les Medailles est celui des arpens de terre distribuez aux nouveaux Citoyens de la Colonie par celui qui en étoit le Patron, & qui est marqué sur la Medaille, & que quand il y a deux nombres differens sur la même Medaille ou sur plusieurs du même Homme, c'est la portion differente des Officiers, des Cavaliers, & des Pietons. Cela paroît probable quand ces nombres se rencontrent sur des Medailles où l'on voit des symboles de la Colonie marquez sur le revers : mais cela n'est pas sans difficultez sur les autres. Il est question de choisir entre ces trois opinions.

La premiere me paroît d'autant plus probable, que parmi les Familles dont les Medailles sont chargées de ces chifres qui sont au nombre de douze seulement, (du moins je

n'en ai point vû davantage,) il n'y en a pas une qu'on puiſſe dire nouvelle. Il y en a ſept qui ſont très-certainement anciennes, & pour les cinq autres, il y a des preuves qu'elles le ſont. Il n'y a nulle difficulté pour les Familles Attilia, Æmilia, Calpurnia, Claudia, Cæcilia, Manlia, & Nævia. Pour la famille Coſſutia, Fulvius Urſinus rapporte une Inſcription fort antique, qui ſe voit dans le pays des Sabins, où il eſt fait mention d'un Q. Coſſutius qui apparemment en étoit originaire.

Les Hiſtoriens ne nous diſent rien de la Famille Crepuſia. Cela ne conclut rien pour ſa nouveauté : elle étoit plebeïenne, & il y avoit des Familles plebeïennes, comme tout le monde ſçait, auſſi anciennes que les patriciennes, mais elles étoient plus ſujettes à demeurer dans l'obſcurité. Pour la famille Farſuleïa, les Hiſtoriens n'en diſent rien non plus; mais on trouve à Sutri une Inſcription antique, qui fait voir que cette Famille ſubſiſtoit lorſque la Colonie y fut établie, c'eſt à dire ſept ans après la priſe de Rome par les Gau-

lois. Il eſt probable que la Famille Maria quoi que plebeïenne étoit fort ancienne, & qu'elle venoit d'un certain Marius Appius qui vivoit dès le commencement de la Republique. Pour la Famille de Norbanus elle étoit ſi ancienne, qu'aucun Auteur ne s'eſt ſouvenu de ſon nom : elle n'eſt connuë que par le ſurnom de Norbanus.

Il n'y a qu'une difficulté : On demandera pourquoi les autres anciennes Familles ne portoient pas de pareils ſymboles, & pourquoi ces ſymboles ne ſe trouvent que ſur certaines branches. On peut répondre que nous n'avons pas toutes les Medailles de ces anciennes Familles, & que nous avons perdu celles des branches qui portoient ces ſymboles; que les branches qui portoient ces ſymboles, étoient peut-être les branches aînées. Enfin ſi la choſe étoit arbitraire il n'en faut pas demander les raiſons. Il y a eu en France des Familles illuſtres qui ont eû des Armoiries long-tems avant les autres, & parmi les Familles des branches qui les ont portées les unes plûtôt que

les autres. Voilà ce qu'on peut dire en faveur de la premiere opinion qui me paroît la plus probable.

La seconde paroîtra peut-être plus probable à d'autres : c'est le systeme des Colonies. Nous avons des Medailles comme celles de Cæcilius Metellus, & celles de Marius, qui portent en même tems & le revers des Colonies, & un nombre, sçavoir celles de Metellus 135, & celles de Marius, l'une 9. l'autre 28. & la troisiéme 33. Elles sont toutes trois marquées des deux côtez du même nombre : je ne vois pas qu'il y ait d'inconvenient à dire, que par-là est marqué le nombre d'arpens de terre qui ont été distribuez aux nouveaux Citoyens des Colonies qui ont été établies, lorque ces grands Hommes étoient Consuls.

Il est même rapporté par Velleïus Paterculus que sous le sixiéme Consulat de Marius fut fondée la Colonie Eporedia. Ainsi on dira que les Pictons reçûrent 9 arpens de terre, les Cavaliers 28, & les Officiers 33. On m'objectera que la Colonie qui est marquée sur les Medailles de

Marius ou de Cæcilius n'eſt pas militaire, puis qu'elle n'eſt pas repreſentée par des Enſeignes : mais les Colonies militaires qui étoient envoyées par un Decret du Senat, comme celle-ci qui porte ſur ſa Medaille S.C. n'avoient point pour ſymbole les ſignes militaires ſur les Medailles de leurs Patrons : car ces Medailles ne ſont point miſes parmi les Medailles des Colonies qui ſe frapoient dans les Colonies mêmes ; mais parmi les Medailles Conſulaires, qui étoient toutes frapées à Rome.

On peut encore rapporter là le nombre 48, qu'on voit ſur la Medaille de la Famille Attilia ; parce qu'il y eut un Attilius qui fonda la Colonie de Calvi, dont nous avons encore des Monnoyes. Cette fondation eſt rapportée par Velleïus. Il eſt vrai qu'elle n'a pas la marque des Colonies ; parce que la Famille a mieux aimé y marquer le Triomphe d'Attilius. Il n'y a qu'un nombre ſur les Medailles ; parce que nous en avons peut être perdu quelques-unes, ou parce que c'étoit une Colonie purement civile où chacun fut également partagé.

Le nombre 28. sur la Medaille d'Æmilius Papus est celui des arpens de terre donnez à ceux des Colonies Setia, Antium, ou Immunis Ilicis Augusti : car ces trois Colonies furent fondées par des Æmilius Papus, aussi-bien que celle de Croto.

La Colonie que nous voyons sur la Medaille de Manlius Acedinus, est marquée par les Historiens en 570. trois ans avant son Consulat. C'est la Colonie d'Aquilée, où il mena des Citoyens en qualité de Triumvir. Il est vrai que les Historiens ne s'accordent pas avec la Medaille pour le nombre des arpens de terre ; car la Medaille porte 128. & Velleïus dans les trois nombres qu'il rapporte n'a point celui-ci. Mais je ne sçai si Goltzius a bien lû, & je suis sûr qu'il y a faute dans Velleïus ; car il donne plus de terre aux Cavaliers qu'aux Officiers, ce qui ne se faisoit jamais : or supposé qu'il y ait une faute dans son recit, il peut y en avoir plusieurs, rien n'étant si aisé que de corrompre les chiffres en copiant les Manuscrits.

Le nombre 123. & celui de 111. sur les Medailles de la Famille *Claudia*

peuvent signifier la Colonie *Firmum & Castrum novum*, établie sous le Consulat d'Appius Claudius surnommé Caudex en 409. car celui-ci se dit *Appius nepos.*

Nous trouvons un Piso frugi Censeur, du tems que Gracchus Tribun du Peuple demanda des Colonies. Il en a pû mener quelques-unes qui ont donné lieu aux differens chifres qu'on voit sur ses Medailles.

Cela n'a rien d'improbable, mais n'a rien aussi qui soit fort satisfaisant, Voyons le troisiéme systeme.

3°. On m'accordera aisément, qu'on marquoit sur les monnoyes les Triomphes des Generaux d'Armées, & je ne vois pas pourquoi on n'y auroit pas mis le nombre des As ou des deniers qu'ils avoient distribuez à leurs Soldats au jour de leur Triomphe ; puis qu'il semble que les Empereurs n'ayent fait que continuer cet usage en faisant des liberalitez lors qu'ils étoient proclamez Empereurs, ou qu'ils triomphoient, & en les faisant marquer sur leur monnoye. La difficulté est d'accorder l'explication de chaque Medaille en particulier avec l'Histoire. La Me-

daille de Ti. Claudius Nero porte le nombre 22. avec un *quadrige* ou l'on voit Jupiter qui triomphe. Cela marqueroit merveilleuſement celui où Claudius Nero *, obligé de triompher à cheval pour les raiſons rapportées par Livius, auroit fait mettre l'image de Jupiter dans le Char de Triomphe qu'il s'étoit deſtiné, pour marquer qu'il attribuoit à Dieu la proſperité de ſes Armes. Mais le même Livius remarque qu'il promit cinquante ſix As à chacun de ſes Soldats. Que dire à cela ? qu'il y a erreur dans les Manuſcrits ? il eſt facheux d'avoir ſouvent recours à cette réponſe ; j'aimerois mieux dire qu'il promit cinquante ſix As, & qu'il n'en donna que 22. Car il n'arrive que trop ſouvent qu'on ne donne pas aux Soldals tout ce qu'on leur promet.

Mais en comparant les nombres des Medailles avec les nombres portez dans l'hiſtoire je n'en vois preſque point qui ſoient d'accord : c'eſt ce qui me fait abandonner cette conjecture quoique fort raiſonnable d'ailleurs. On m'en preſente trois

* *L'an* 546.

autres que je vais examiner.

Il y en a qui disent que les chifres sont la marque de l'Officine où a été frappée la Medaille, & que comme sur certaines Medailles de Piso Frugi, il y a tantôt un Trident, tantôt une Gerbe, tantôt un Croc, que sur les autres il y a des nombres : mais en verité on ne me persuadera pas aisément, que les Monetaires ayent pris des nombres & de si grands nombres pour enseigne. Il peut bien y avoir eu à Rome un grand nombre d'officines de monnoyes ; mais qu'elles soient allées jusqu'au nombre de cent, sur tout au tems de la Republique, je n'en crois rien. D'ailleurs toutes ces Medailles de Piso Frugi paroissent être de la même main.

Mr. Vaillant dont nous devons respecter les conjectures, pense que le Monetaire a voulu marquer par-là combien il avoit frappé de Medailles de ce coin. * Mais que répondra Mr. Vaillant à ceux qui veulent qu'il n'y ait pas deux Medailles de même coin ? Pourquoi n'y a-t'il que douze

* *L'Auteur en ce tems-là n'en avoit pas vû davantage.*

Familles dont on trouve les Medailles marquées? D'où vient qu'il y en a qui ont deux chifres differens? Il est difficile de répondre à tout cela. Cette conjecture m'étoit venuë dans l'esprit, mais je ne l'ai osé produire, parce que il ne m'a pas paru probable, qu'on ait voulu instruire la Posterité d'une chose aussi inutile que celle de sçavoir combien il y avoit de deniers d'un certain coin.

Le même Mr. Vaillant apporte une autre conjecture, & Mr. Baudelot sans être de concert avec lui, semble l'appuyer. Ces Messieurs disent dans la Famille *Calpurnia* que les nombres qu'on y voit, marquent le tems qui s'est écoulé depuis l'institution des Jeux Apollinaires, ou plûtôt depuis le Vœu perpetuel qu'on en fit sous le Preteur *Calpurnius Piso*, c'est à dire en 542. jusqu'au tems où la Medaille a été frappée. Il est vrai qu'Ursinus a trés-bien remarqué, que dans les Medailles dont nous parlons, l'on celebre la memoire du Vœu des Jeux Appollinaires donnez en 542. par M. Calpurnius Piso qui pouvoit être le grand-Pere de Lucius Calpur-

nius, qui fut Conſul en 620. & qui le premier porta le nom de *Frugi.* Mais que les nombres marquez ſur les Medailles, faſſent voir le tems qui s'eſt écoulé juſqu'à leur fabrique, c'eſt ce qui eſt difficile à prouver. Car dans ce ſyſtême la Medaille, où l'on voit dix-huit, aura été frappée dix huit ans après le Vœu; c'eſt à dire en 560. mais en ce tems-là il n'y avoit pas de *Piſo Frugi* ſelon le témoignage de Ciceron * : elle n'a donc pû être frappée en ce tems-là.

On me dira que la Medaille a été frappée en 625. par le prémier *Piſo Frugi*, 83 ans après le Vœu des Jeux, & que le nombre 28 ſur la même Medaille marque, que ſon Pere avoit donné ces Jeux auſſi-bien que ſon grand-Pere. C'eſt une réponſe: je ſouhaite qu'elle ſoit du goût de tout le Monde : mais on demandera pourquoi les ſeuls *Frugi* celebrent ce fait ſur leurs Medailles, & d'où vient qu'ils ne le celebrent pas ſur chaque Medaille? Car il eſt certain que les *Frugi* n'étoient pas les ſeuls Piſons, les Cæſonini étoient de la même Famil-

* *In Verrem.*

le, & plus anciens qu'eux. Il eſt certain encore qu'il y a des Medailles des *Frugi*, où il n'y a rien qu'on puiſſe rapporter aux Jeux Apollinaires. On répondra que d'une choſe arbitraire, comme eſt celle qu'on met ſur une Medaille, on ne doit pas en exiger la raiſon. Ainſi ſi nous n'avions des nombres que ſur les derniers de la Famille de *Calpurnia*, on pourroit être content de cette conjecture.

Mais que dire d'onze autres Familles qui n'ont nul rapport aux Jeux Appollinaires ? qu'elles marquent chacune le tems qui s'eſt écoulé depuis quelque évenement memorable qui regarde leur Famille. En verité Meſſieurs les Antiquaires ſe moquent. Eſt-ce que ſi L. Calpurnius Piſo Frugi avoit voulu marquer la part qu'avoit eu M. Calpurnius Piſo aux Jeux Appolliniaires, il n'auroit pas marqué l'année de ſa Préture? Cela eſt bien plus naturel que d'aller marquer le tems qui s'eſt écoulé depuis la premiere année de cette Préture. S'eſt-on jamais aviſé de marquer ainſi les Epoques ? Cela ſuppoſeroit qu'il y auroit en chaque famil-

le une Ere, comme il y en avoit une dans les Republiques, pour compter les années. Qui eſt-ce qui pourra ſe l'imaginer ?

Mais quand il faudra trouver des évenemens en chaque Famille, & les ajuſter aux chifres des Medailles. Quelles difficultez ne faudra-t'il pas devorer ? Pour moi je veux des explications plus naturelles. Ainſi en attendant quelque choſe de meilleur, je m'en tiens à la premiere explication que j'ai donnée &c.

SEPTIE'ME LETTRE.

Second uſage des Exergues.

Je ne croyois pas Mr. que le premier uſage des Exergues nous meneroit ſi loin : je tacherai d'être plus court en vous expliquant les autres.

Le ſecond uſage des Exergues c'eſt de faire voir la Ville, l'officine, ou le nom du Monetaire, & quelquefois tout cela à la fois.

Du tems de la Republique on mettoit *Roma* ſur toutes les monnoyes, & ſous les Empereurs ces

deux lettres S. C. ſur le grand & le moyen bronze qui faiſoient le même effet. Pour l'argent il n'y avoit rien, non plus que ſur l'or, qui pût faire connoître où les monnoyes avoient été frappées. Cela n'étoit pas neceſſaire, parce qu'on ne frapoit qu'à Rome des pieces de ce volume, de ce poids & de cet aloi.

Mais les fabriques de Monnoye ayant été établies dans pluſieurs Villes de l'Empire, les Empereurs ordonnérent qu'on marqueroit ſur les monnoyes la Ville, l'officine, & ſouvent le nom du Monetaire, comme dans une Medaille de Conſtantin : elle eſt de la façon de T. *Tit. fecit* de la ſeconde officine de la Ville d'Arles S. ARL. Cet uſage eſt paſſé juſqu'à nous ; car nous marquons ſur nos monnoyes la Ville où elles ont été fabriquées ; & outre cela il y a toûjours une certaine marque ſecrette à laquelle le Monnoyeur reconnoît ſon Ouvrage.

Je ſçais que l'on s'eſt efforcé de donner d'autres explications à ces Exergues : mais comme elles ſont contraires à l'Hiſtoire & à l'uſage, elles n'ont point été reçûës.

Il faut raiſonner ſur les Exergues, Mr. comme nous avons fait ſur les autres parties des Medailles. Qu'eſt-ce qu'on doit s'attendre de voir dans les Medailles du ſiecle de Conſtantin ? quelque choſe qui ait du rapport à ce qu'on y voyoit avant lui, & à ce qu'on y vit depuis. Avant lui on voyoit ſur les monnoyes de Dioclețien, & de Maximien, SACRA MONETA AVGG NN. Cela faiſoit voir que la monnoye avoit été frappée par le Monnoyeur qui ſuivoit la Cour ; SACRA MONETA VRBIS, qu'elle avoit été frappée à Rome ; & en abregé S M T R, *ſacra moneta Treverenſis*, qu'elle avoit été frapée à Tréves.

Après Conſtantin on voyoit ſur les Medailles de Julien dans l'Exergue VRB. ROM. B. Ce qui ne pouvoit ſignifier autre choſe que *Vrbs Roma, officina ſecund.*

LVGD. OFFI. I. ce qui ſignifie *Lugduni officina prima.* Si je trouve donc ſur les Medailles de Conſtantin ou de ſes Enfans T R. ne ſuis-je pas en droit de l'expliquer de la Ville de Treves, A Q de la Ville d'Aquilée

ou d'Aix en Provence ? SIST. N'eſt-ce pas la troiſiéme officine de Seiſſeck ; KART. Cartage ; L. C. Lyon. ARL. Arles ; A N T. Antioche ; SIRM. Syrmium ; CONS. Conſtantinopolis ; E. CONS. Conſtantinopoli officina 5. KONOB. Conſtantinopoli officina ſecunda ?

Ces explications ne ſont-elles pas plus naturelles , que celles qui ſont fondées précisément ſur des conjectures ? Car de nous dire que *Conob* ſignifie *Commune* ou *corpus omnium Negotiatorum obtulere*, c'eſt tenir un langage contraire à l'Hiſtoire & à l'uſage. Pourquoi ne ſeroit-ce que ſur la fin du regne de Conſtantin , qu'on trouve ces lettres en Exergue ? Eſt-ce qu'on n'a commencé qu'en ce tems-là à payer des Tributs , ou à faire des dons gratuits ?

Pourquoi les trouve-t'on ſur les Medailles des Empereurs des ſiecles ſuivans , à qui on ne peut pas dire que les Negotians ni payaſſent tributs , ni fiſſent des preſens ?

A-t'on jamais mis des tributs ou des dons gratuits ſur les Medailles ? Les Romains levoient-ils leurs tri-

 buts

buts par les corps des Marchands ou des Métiers ? Les Gaules étoient-elles en état de faire des presens ? Il n'y a qu'à lire Eumenius. A-t'on jamais vû ni *obtulit*, ni *obtulere*, sur les Inscriptions ou sur les Medailles, abregez par ces deux lettres, OB ? si A Q O B signifie *Aquenses obtulere*, & que *A Q* signifie là Aix la Chapelle, voilà Aix la Chapelle sur les Medailles cinq cens ans avant que d'être au Monde.

On trouve ces Lettres CONOB sur une Medaille de Hannibalien Roi de Pont : est ce que les Gaules lui payoient tribut ? on les trouve même sur la monnoye de quelques-uns de nos Rois par la raison que nous avons dite p.708.

Si cet Exergue ne signifie pas Constantinople, pourquoi ne le voit-on pas sur les Medailles avant Constantin, & pourquoi l'y voit-on depuis son regne jusqu'à la fin de l'Empire ?

Pourquoi le voit-on ? sur les Medailles des Enfans de Constantin, excepté sur celles de Crispus, si-non parce qu'il étoit mort lors qu'on

commença à frapper de la monnoye à Constantinople?

Pourquoi ne le voit-on pas sur les Medailles des premiers Tyrans Magnence, Decence, Vetranio, Mag. Maximus, & Victor, & qu'on le trouve sur celles d'Eugenius & de ceux qui l'ont suivi, sinon parce que du tems des premiers on n'avoit pas encore trouvé le moyen de contrefaire le coin de Constantinople, qu'on contrefit dans la suite? Dira-t'on que ces lettres signifient un don gratuit fait à ces Tyrans?

Pourquoi n'y a-t'il que les Gaules qui payent le Tribut, & les Marchands seulement? D'ou vient qu'en certaines Medailles les Marchands sont specifiez, comme *Treveri obtulere, Aquenses, Remorum pensio*, & qu'ils ne sont pas specifiez dans cet Exergue CONOB?

Où a-t'on appris que Rheims étoit une Ville considerable pour le commerce du tems de Constantin? puisqu'elle est sans riviere éloignée de la Mer, & que nous sçavons que le commerce de vins & de serges qui la rend considerable n'est pas ancien?

Pourquoi paye-t'on le tribut aux Empereurs qu'on dit n'avoir été que les Lieutenans Generaux du Senat, à leurs femmes, à leurs enfans ; & qu'on ne donne rien au Senat qui étoit le maître ? D'où vient qu'on ne voit aucune Medaille où il soit parlé de ce Senat ?

Très-certainement les Gaules étoient à l'Empire avant Constantin, & l'on ne voit point sur les Medailles les marques de leur sujettion : elles n'y étoient pas du tems de nos Rois, & elles payent tribut à l'Empire : que veut dire cela ?

Mais si ces Medailles n'étoient que des jettons, & qu'on ne payât tribut qu'en ces Medailles, de quelle utilité étoit ce tribut ?

Comment nous est-il resté un si grand nombre de ces jettons, & qu'il ne nous est rien resté des anciennes monnoyes ? Qui croira qu'on ait frappé à la gloire des Maîtres du Monde des jettons de la petitesse de la tête d'un petit clou ? Voilà les difficultez qu'il faut dévorer, quand dans l'explication des Medailles on ne suit ni l'Histoire n'y l'usage : au lieu

qu'en obſervant ce qui étoit le ſiecle avant Conſtantin dans l'Exergue des monnoyes, & ce qui y étoit le ſiecle d'après, vous trouvez aiſément l'explication de ce qu'on y voit dans le ſien.

HUITIE'ME LETTRE.

Troiſiéme uſage des Exergues.

Outre ce que nous avons dit, il faut reconnoître dans les Exergues, Monſieur, des ſymboles que les Monetaires y faiſoient graver, ou pour ſe faire honneur, ou pour faire honneur à ceux dont l'image étoit ſur la Medaille. Ces ſymboles ſe trouvent principalement ſur les Medailles d'argent de la Republique, & ſur les monnoyes des Villes étrangeres qui avoient droit de battre monnoye.

Dans une Medaille de la Famille Antiſtia, on voit au revers dans l'Exergue un chien. Cet animal pouvoit être le ſymbole de la fidelité qu'avoit pour Auguſte C. Antiſtius.

Dans celle de Q. Metellus Pius

Scipio, la cigogne qu'on voit dans l'Exergue répond au terme *Pius*, qui n'eſt pas dans la legende, & qui a été exprimée par ce ſymbole.

Q. Caſſius un des Meurtriers de Ceſar, a exprimé ſur ſa Medaille un fait glorieux à ſa Famille par deux Exergues: l'une eſt une urne à recevoir les ſuffrages ; l'autre ſont les ſuffrages en ces deux lettres, A. C. *Abſolvo*, *Condemno*. Par-là il remet dans le ſouvenir la Loi Caſſia, dont ces ſuffrages furent la matiere. Sur un denier de la Famille *Cipia*, la proüe du Vaiſſeau qu'on voit dans l'Exergue, n'y a été miſe, que pour marquer quelque avantage ſur mer, remporté par quelqu'un de la Famille ; d'autant plus que dans une autre Medaille de la même Famille, la proüe du Vaiſſeau tient tout le champ de la Medaille.

Je n'en dirai pas davantage ſur les Medailles conſulaires. Le Livre que Mr. Vaillant vient d'imprimer ne vous laiſſera rien ignorer là-deſſus. Pour les Villes ce ſont ordinairement leurs ſymboles qu'on voit dans l'Exergue. Sur les Medailles de Dy-

rachium un épi un gouvernail, un raisin, une charrüe, ou une ruche, montrent en quoi le terroir étoit fertile, & que ses Habitans étoient gens de grand Commerce. Dans celle de la Ville d'Andramum en Sicile, des anguilles en Exergue montrent, qu'on en trouvoit beaucoup dans les rivieres & dans les ruisseaux d'alentour. Le raisin qu'on voit dans les Medailles de Tauromenium, marque l'excellence des Vins de son terroir. C'est ainsi qu'en étudiant l'Histoire, on verra que les symboles que portent les Villes sur leurs Medailles, les font parfaitement connoître. Mais l'Exergue qui a paru le plus important jusqu'a cette heure, ce sont les années qui sont marquées sur les Medailles : c'est ce qu'il faut vous expliquer.

Les Medailles Latines nont point de dates avant l'Empire. Les Empereurs marquoient leurs années par la puissance du Tribunal, & quelquefois par le titre d'*Imperator*. Cet Exergue IMP.X. signifie donc que la Medaille a été frapée après qu'Auguste eût été proclamé *Imperator* pour

la dixiéme fois : c'eſt la 11^{e}. ou la 12^{e}. année de ſon regne.

Il ne faut pas s'imaginer que ces dates s'accordent toujours avec les faits énoncez ſur la Medaille : car nous trouvons ACT. en Exergue avec la date, Imp. X. & la date Imp. XII. Si cet Exergue ſignifie la bataille d'Actium, elle ne peut pas être arrivée en deux années differentes: mais la premiere date lui convient, & l'autre ſignifie qu'on en renouvella la memoire 2 ans aprés. C'eſt ainſi que dans la Medaille de Tibere, qui porte un triomphe au revers avec cette legende, Imp.VII. Tr. pot. XVI. ou XVII. il ne faut pas croire que le triomphe n'arriva qu'en l'année 780. ou 781. quand Tibere joüiſſoit de la puiſſance du Tribunal pour la 16^{e}. ou 17^{e}. fois. Car il eſt conſtant qu'il triompha du vivant d'Auguſte, lors qu'il joüiſſoit de la puiſſance du Tribunal pour la 13^{e}. fois, & que les Triomphe eſt déja marqué ſur les Medailles d'Auguſte: mais on en renouvella la memoire aprés ſa mort. Voilà ce qui a produit la Medaille en queſtion.

Il eſt donc certain qu'une date ſur une Medaille vous montre, 1°. L'année que la Medaille à été frappée. 2°. Que le fait énoncé ſur la Medaille n'eſt pas poſterieur à la date. 3°. Que le Prince repreſenté ſur la Medaille a regné juſques-là. Mais que l'évenement marqué ſur la Medaille ſe ſoit paſſé la même année que la Medaille a été frapée, c'eſt ce qui n'eſt pas ſûr. C'eſt pourquoi ne fondez rien à cet égard ſur les dates des Medailles.

En Orient on datoit les Medailles du Regne du Prince ou de l'Ere qui étoit en uſage dans le pays : celle-ci eſt de la 10e. année d'Adrien, & n'apprend rien autre choſe.

Une Medaille de Phillippicus rapportée par Mr. du Cange, eſt datée de la 3e. année de ſon regne, ſi la Medaille eſt vraye & fidellement rapportée. Cependant Nicephore dit, qu'il ne regna que deux ans. Il ſuffit qu'il y ait eû quelques jours de plus, pour avoir donné lieu à cette date, anno 3°. L'M, qui eſt au milieu de la même Medaille s'explique des vœux: car c'eſt 40 en Grec, *votis quadricen-*

nalibus. A, eſt la marque de l'officine; NIKO, de la Ville de Nicomedie; la Croix eſt la marque du Chriſtianiſme. Voilà, Monſieur, les regles generales pour expliquer les Medailles. Je vous envoyerai à la premiere occaſion l'explication de quelques Medailles en particulier. Je ſuis &c.

ARTICLE LXXXIV.

DISSERTATION SUR LE DEGRÉ de parenté qui étoit entre Abraham & Sara ſa Femme.

L'Auteur de cette Diſſertation eſt le même qui en a déja fourni quelques autres à nos Memoires: nous les y plaçons toûjours volontiers, parce que nous les jugeons fort propres à faire plaiſir au Public. On a propoſé à ce judicieux Critique quelques difficultez ſur ſon ſentiment, & ſur la maniere dont il le prouve. Il y a répondu : on n'a pas laiſſé d'inſiſter & de repliquer à ſes réponſes. C'eſt de cette diſpute particuliere dont nous entre-

prenons de rendre compte dans cet extrait. Comme la matiere a été traitée par deux perſonnes très-capables de l'éclaircir, nous n'avons pour inſtruire le Public & le mettre en état de porter ſon jugement, qu'à abreger les Ecrits que nous avons entre les mains.

Pour entrer d'abord en matiere, il s'agit ici de ſçavoir ſi Sara, que tout le monde ſçait être la Femme d'Abraham, étoit la Sœur de ce Patriarche, ou ſi elle étoit ſeulement ſa Niéce. Tout ſe réduit à ces deux ſentimens. L'Auteur de la Diſſertation croit qu'il eſt beaucoup plus vrai-ſemblable que Sara étoit Sœur d'Abraham : il le prouve d'abord en montrant que Sara n'étoit point Niéce d'Abraham : il paſſe enſuite à une preuve plus directe, & prétend établir que Sara étoit la propre Sœur de ce Patriarche : il s'objecte enfin l'autorité des Peres qui paroiſſent contraires à ſon ſentiment, & la raiſon qu'on tire de la Loi de Nature, qui ſemble défendre le mariage entre freres & ſœurs ; & il s'efforce de ſatisfaire à ces deux diffi-

cultez. Nous ſuivrons ici le même ordre, & nous rapporterons ce qui s'eſt dit de part & d'autre ſur chacun de ces articles.

Premiere Propoſition de l'Auteur. Sara n'eſt point la Niéce d'Abraham.

Ceux des Interpretes qui ſoutiennent que Sara étoit Niéce d'Abraham, avancent après Joſeph, qu'elle étoit Fille d'Aran l'un des freres de ce Patriarche. A la verité l'Ecriture nous apprend Geneſ. XI. 29. qu'Aran laiſſa deux filles, & que l'une s'appelloit Melcha, & l'autre Jeſcha: mais on n'y voit point qu'Aran ait eû une fille qui ait été appellée Sara. Les Interpretes en conviennent; mais ils diſent que Jeſcha, ſeconde fille d'Aran avoit deux noms, & qu'elle s'appelloit auſſi Sara. C'eſt là ſelon nôtre Auteur avancer un fait ſans preuves, & propoſer une conjecture ſans en avoir le moindre fondement.

Il y a plus encore: ce fait qu'on avance eſt contraire à l'Ecriture. En voici la preuve: Sara n'avoit que dix

ans moins que ſon Mari, Geneſ. XVII. 27. Aran étoit cadet d'Abraham, Geneſ. X I. 26. 27. *Tharé fut pere d'Abraham, de Nachor, & d'Aran.* Donc ſi Sara avoit été fille d'Aran, il faudroit dire qu'Aran auroit été Pere de cette Fille à l'âge de 8 ou 9 ans. Cet argument ſeroit déciſif, ſi l'on avoit bien établi qu'Aran étoit le cadet d'Abraham. On croit le faire d'une maniere aſſez forte, en montrant que dans le dénombrement que fait l'Ecriture des Enfans de Tharé, Aran eſt toûjours nommé le dernier des trois. Il n'eſt pas permis, dit-on, de renverſer à ſon gré l'ordre des Genealogies marqué par l'Ecriture. Quel deſordre ne cauſeroit pas cette liberté, ſi l'on en uſoit, à moins d'une raiſon convaincante?

Réponſe. Avant que de propoſer les conjectures qui montrent aſſez vraiſemblablement, que Jeſcha & Sara pourroient être la même perſonne, il eſt neceſſaire d'examiner l'argument par lequel on prétend établir, que Sara n'a pû être la Niéce d'Abraham. Pour y répondre on avance d'abord qu'on peut prouver par l'E-

criture, qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des enfans de Tharé. On ajoute que la preuve qu'on tire pour le contraire, de l'ordre dans lequel sont rapportez dans l'Ecriture les Enfans de Tharé, est une preuve insuffisante. On dit enfin qu'on peut sans apporter de confusion dans les histoires de l'Ecriture, soutenir que l'ordre qu'on y suit dans le dénombrement des Enfans, n'est pas toûjours celui de leur naissance. Voyons par ordre la preuve de ces trois propositions.

La premiere est qu'Abraham n'est pas l'ainé des Enfans de Tharé. Tharé est mort à Haran âgé de 205 ans, Genes. XI. 32. Abraham en est sorti à 75 ans, Genes. XII. 4. Il n'en est sorti qu'après la mort de son Pere, Act. VII. 4. Otez des 205 ans de Tharé les 75 ans d'Abraham, restent 130 ans. Donc Abraham est né de Tharé lorsqu'il avoit 130 ans. Cependant Tharé à l'âge de 70 ans eut Abraham, Nachor, & Aran, Genes. XI. 26. Cela ne veut pas dire qu'il les eut tous trois à 70 ans, à moins qu'on ne dît qu'il les eût tous

trois la même année, de trois Femmes differentes, ce qui ne paroît pas assez vrai-semblable : mais cela signifie deux choses ; la premiere qu'il n'en eut aucun des trois avant 70 ans ; la seconde qu'il en eut quelqu'un des trois à 70 ans : donc Abraham ne fut pas son aîné, mais celui qui étoit né 60 ans avant lui. On peut encore proposer l'argument d'une autre maniere : Si Abraham est l'aîné des Enfans de Tharé, il est né la 70ᵉ. année de son Pere, Genes. XI. 26. donc à la mort de son Pere il avoit 135 ans ; puisque son Pere mourut à 205 ans, Genes. XI. 32. donc il avoit alors son Fils Isaac, qui vint au monde quand son Pere n'étoit âgé que de cent ans, Genes. XXI. 5. Cependant Saint Etienne aux Actes VII. 5. dit expressément qu'Abraham au sortir d'Haran, lorsqu'il entra dans la terre de Chanaan, n'avoit point encore de Fils : donc Abraham n'est point né la 70ᵉ. année de son Pere, & par consequent il n'est pas l'aîné des trois Enfans de Tharé.

On ne doit pas dissimuler que

l'Auteur de la Dissertation replique, que quelque bien prouvée que paroisse cette premiere proposition, elle est cependant contredite par Joseph, par Saint Jerôme, & par Saint Augustin. Il ajoute que ces deux Peres n'ont point entendu le passage des Actes, de la maniere dont on l'explique ici, & qu'il lui paroît qu'on ne doit pas abandonner deux Auteurs d'un si grand poids, sans apporter aucune autorité qu'on puisse leur opposer. Il indique cependant lui-même à son Adversaire Saint Chrysostome; & il avoüe que ce Pere sçavant dans l'interpretation de l'Ecriture, est favorable à son explication : mais il apporte en même tems les raisons qui le font pancher en ce point particulier du côté & de Saint Jerôme & de St. Augustin, préferablement à Saint Chrysostôme.

La seconde proposition regarde la preuve qu'on prétend trouver dans l'ordre où sont marquez les Enfans de Tharé, pour montrer qu'Abraham est l'aîné des trois. On la refute par un exemple tout sem-

blable. Cet exemple eſt celui des trois Enfans de Noë, qu'on compare au trois Fils de Tharé, qui fut Pere d'Abraham, de Nachor, & d'Aran; & cela eſt repeté deux fois de ſuite. Il eſt dit de même que Noë fut Pere de Sem, de Cham, & de Japhet; & cela eſt repeté juſqu'à ſix fois : cependant Sem n'eſt pas l'aîné des trois Enfans de Noë. On le prouve par le v. 31. du ch. v. de la Geneſ. Noë avoit 500 ans, quand il eut Sem, Cham, & Japhet : par le v. 11. du ch. VII. Noë étoit âgé de 600 ans au tems du Deluge : par le v. 10. du ch. XI. Sem avoit cent ans lorſqu'il fut Pere d'Arphaxad deux ans après le Deluge. Donc Sem n'eſt pas l'aîné des Enfans de Noë. En effet ſi Sem étoit l'aîné, il ſeroit né l'an 500 de Noë par le premier paſſage. S'il étoit né l'an 500 de Noë, il auroit eû cent ans au tems du Deluge, auquel Noë eut ſix cens ans par le ſecond paſſage. Or il n'eût cent ans que deux ans après par le troiſiéme paſſage : donc Sem n'eſt pas l'aîné des Enfans de Noë.

L'Auteur de la Diſſertation ré-

pond à cet argument, que ſans examiner les ſolutions que les Interpretes ont cherchées, il n'a pas beſoin de conteſter ce qu'on avance par rapport à la Famille de Noë. Il y a, dit il, une raiſon marquée dans l'Ecriture qui fait douter, ſi Sem effectivement étoit l'aîné des Enfans de Noë, quoique dans le dénombrement qu'en font les Hiſtoriens ſacrez, il occupe toûjours la premiere place. Mais on n'a pas, ajoute-t'il, une raiſon ſemblable pour déplacer les Enfans de Tharé. On replique que la raiſon par laquelle on a prouvé directement qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des Enfans de Tharé, eſt au moins auſſi convaincante, que celle qui feroit perdre à Sem ſon prétendu droit d'aîneſſe, uniquement fondé ſur l'ordre que ſuit l'Ecriture dans le dénombrement des Enfans.

Enfin, dit-on ſur la troiſiéme propoſition, il ne ſuit nul deſordre dans les Hiſtoires ſacrées, de ce qu'on ſoutiendroit qu'on n'y garde pas, en faiſant le dénombrement des enfans, l'ordre de leur naiſſance. Car la

ſuite hiſtorique des anciens Patriarches peut comprendre deux choſes. La premiere eſt leur deſcendance, la ſeconde eſt leur âge. Leur deſcendance eſt ce qui appartient proprement à la Genealogie : leur âge regarde en particulier la Chronologie. Il faut chercher la premiere dans les endroits où les Hiſtoriens ſacrez mettent enſemble les Enfans qui ſont nez des Patriarches : mais il ne faut pas prétendre y trouver la ſeconde ; puiſque pour bien des raiſons ils ont pû alors ne les pas arranger ſuivant l'ordre chronologique. Il eſt d'autres endroits où ces mêmes Hiſtoriens ſacrez ont pris ſoin de marquer diſtinctement leur âge, comme on l'a fait voir en deux exemples.

Il s'enſuit de la preuve de ces trois propoſitions, que Sara a pû être la Niéce d'Abraham, puis qu'on y montre qu'Abraham n'étoit pas l'aîné des Enfans de Tharé. Il reſteroit encore à faire voir, qu'Aran étoit l'aîné des trois. Voici en peu de mots ce qu'on peut dire là-deſſus : Abraham comme on l'a montré,

n'eſt pas né la 70ᵉ. année de ſon Pere Tharé. Il reſte donc que ce ſoit ou Nachor, ou Aran. Nachor épouſa Melcha Fille aînée d'Aran, lequel mourut dans la Caldée avant ſon Pere, Geneſ. XI. 28. Il eſt donc plus vrai-ſemblable qu'Aran eſt l'aîné de Nachor, que Nachor eſt le ſecond, & qu'il nâquit entre la 70ᵉ. & la 130ᵉ. année de ſon Pere Tharé, qui eſt le tems auquel naquit Abraham le dernier des trois. Tout ceci ſuppoſé & prouvé, il eſt tems de rapporter les conjectures qu'on peut avoir pour montrer que Sara qui a pû être fille d'Aran & Niéce d'Abraham, l'étoit en effet, & que Jeſcha & Sara ſont deux noms de la même perſonne. N'eſt-ce pas en effet une aſſez bonne preuve de cette opinion, que la tradition dont nous avons pour garants Joſeph parmi les Juifs, Saint Jerôme parmi les Chrétiens ? N'eſt-ce pas encore une bonne marque de cette tradition, que l'autorité de Saint Auguſtin, qui aſſure que de ſon tems c'étoit le ſentiment commun, auquel il s'attache lui-même ? Il eſt vrai que l'Au-

teur remarque, qu'on ne doit pas beaucoup conter ſur cette eſpece de tradition fondée ſur trois Auteurs, qui en cela même ſe contrediſent. Car puiſqu'ils ſoutiennent tous trois, qu'Abraham étoit l'aîné des Enfans de Tharé, comment ont-ils pû aſſurer ſans contradiction, que Sara qui n'avoit, ſelon l'Ecriture, que dix ans moins qu'Abraham, étoit Fille d'un des Cadets de ce Patriarche. Mais quelque difficulté qu'il puiſſe y avoir à accorder enſemble ces deux propoſitions, il n'en eſt pas moins vrai, que les trois Auteurs qu'on cite étoient de ce ſentiment, qu'ils y étoient probablement entrez ſur l'opinion qui étoit commune de leur tems, comme Saint Auguſtin l'aſſure de lui-même; & par conſequent que l'argument qu'on en tire pour établir la tradition, ne ſouffre rien de cette difficulté. Mais cette tradition eſt encore appuyée ſur l'Ecriture, Geneſ. XI. 29. *Abraham & Nachor prirent des femmes. La femme d'Abraham s'appelloit Saraï, & celle de Nachor s'appelloit Melcha; Fille d'Aran qui fut Pere de Melcha & de Jeſcha.*

Saint Jerôme a crû qu'on pouvoit conjecturer de ce passage, que Jescha & Sara étoient la même personne. Voici probablement le fondement de sa conjecture : pourquoi l'Ecrivain sacré remarque-t'il à la fin de ce verset, qu'Aran étoit Pere de Melcha & de Jescha, si ce n'est pour nous faire entendre que comme Nachor avoit épousé Melcha l'aînée, ainsi son frere Abraham avoit épousé Jescha la cadette ? Aran aîné de Nachor & d'Abraham a deux filles, Melcha, & Jescha autrement appellée Sara : Nachor qui le suit épouse Melcha, Abraham le cadet des trois épouse Jescha ou Sara la cadette. Supposé le principe qu'il faut toûjours avoir devant les yeux, rien n'est plus raisonnable que la conjecture qu'on appuye sur ce verset après Saint Jerôme. On peut rendre encore cette conjecture plus forte par deux reflexions. On tire la premiere de l'Adversaire même à qui on répond. Il trouve quelque raison de necessité dans Abraham d'épouser sa propre Sœur, parce qu'il n'avoit point de parente à épou-

ſer ſelon la coutume de ſa Famille : mais cette parente la voilà toute trouvée, c'eſt Jeſcha ſa Niéce, ſi elle n'eſt pas elle-même Sara. Pourquoi préferera-t'il ſa Sœur à ſa Niéce, contre la coûtume de toute ſa Famille ? La ſeconde reflexion tend à confirmer par le verſet 29. dont on vient de parler, l'ordre de la naiſſance des trois Freres qui ſert de fondement à la conjecture. Aran étoit l'aîné de Nachor, puiſqu'il eſt marié long-tems avant lui, & que celui-ci épouſe une Fille d'Aran. Cela eſt fondé ſur la coutume de toutes le Nations, & même ſur la coutume de la Famille d'Abraham, où elle s'obſervoit vrai-ſemblablement pour les garçons comme pour les filles, Geneſ. XXIX. 26. *Laban répondit* : *Ce n'eſt pas la coutume de ce pays-ci, de marier les filles les plus jeunes avant les aînées.* On peut encore conclurre de ce même verſet entendu ſelon la conjecture de Saint Jerôme, que Nachor étoit l'ainé d'Abraham, puiſque celui-là épouſa l'aînée des deux Filles d'Aran, & celui-ci la cadette.

Juin 1709.

Seconde Propoſition de l'Auteur. Sara eſt la propre Sœur d'Abraham.

Pour prouver cette propoſition nôtre Auteur ſuppoſe avec Saint Auguſtin & pluſieurs autres Peres, & même avec ſon Adverſaire, qu'Abraham n'a pas menti en aſſurant, comme il a fait, que Sara étoit ſa Sœur. Cependant, continue-t'il, on ne pourroit excuſer Abraham d'avoir menti lui-même, & d'avoir obligé Sara à mentir, ſi elle n'étoit pas ſa propre Sœur, & qu'elle fût ſeulement ſa Niéce. Il ne faut pour s'en convaincre que lire de ſuite les endroits de l'Ecriture, où l'Hiſtoire ſacrée nous raconte les deux évenemens qui obligérent Abraham de dire & de faire dire à Sara, qu'elle étoit ſa Sœur. Comme ces endroits de l'Ecriture fourniſſent pluſieurs argumens à nôtre Auteur, auxquels ſon Adverſaire a répondu par ordre, nous les rapporterons chacun ſéparément avec la réponſe qu'il y a faite.

I. Argument. Abraham allant en

Egypte, à cauſe que la famine étoit grande dans le pays où il demeuroit, & craignant que les Egyptiens ne le fiſſent mourir pour avoir ſa Femme, parce qu'elle étoit belle, il la pria de dire qu'elle étoit ſa Sœur. *Dic obſecro quod ſoror mea ſis*, Geneſ. XII. 13. Il dit lui-même qu'elle étoit ſa Sœur, v. 19. Abraham & Sara en uſérent encore de la même maniere à Gerara, où regnoit Abimelech, Geneſ. XX. 2. 5. Donc Sara étoit la propre Sœur d'Abraham : autrement il faudroit dire qu'Abraham avoit menti lui-meme, & fait mentir Sara.

Réponſe. On oppoſe d'abord à cet argument, un argument tout ſemblable & même encore plus fort. Le voici : Iſaac Fils d'Abraham allant à Gerara comme ſon Pere à cauſe de la famine, diſoit dans le même deſſein qu'Abraham l'avoit dit avant lui de Sara, que Rebecca ſa Femme étoit ſa Sœur. Geneſ. XXVI. 7. Si Iſaac a pû ſans mentir appeller Rebecca ſa Sœur, quoi qu'il ſoit certain qu'elle n'étoit que ſa Couſine, & même iſſuë de germain, Geneſ.

 XXIV.

XXIV. 47. à plus forte raiſon Abraham a-t'il pû ſans mentir appeller Sara ſa Sœur, parce qu'elle étoit ſa propre Niéce.

Il faut avoüer que nous avons de la peine à accommoder à nos manieres les expreſſions de ces Patriarches : & certainement nous n'entreprendrions pas d'excuſer de menſonge, des gens qui en uſeroient parmi nous de la même ſorte. Mais il ne faut pas juger des uſages de ces tems-là par les nôtres ; & quelque reflexion ſur la difference qu'il y a entre la langue qu'on parloit alors, & celle que nous parlons aujourd'hui, ôtera toute la difficulté. Nous avons nous autres des termes particuliers & précis, pour ſpecifier juſqu'à un certain point tous les degrez de parenté. Dans la langue d'Abraham au contraire, il n'y a point d'autre terme ſimple, pour ſignifier le Fils & la Fille d'un Frere, que celui de Frere & de Sœur : il en eſt de même des Couſins & des Couſines, qui s'appelloient encore Freres & Sœurs. Nous avons des exemples de l'un & de l'autre dans l'Ecriture, & qui

ont d'autant plus de poids qu'ils se trouvent dans la Famille même d'Abraham. Abraham parlant à Lot son Neveu Fils d'Aran, lui dit: *Nous sommes Freres*, Genes. XIII. 8. Mais ce n'est pas seulement Abraham qui appelle Lot son Frere dans une occasion, où l'on pourroit soupçonner qu'il auroit employé un terme trop fort pour lui marquer son affection: c'est encore l'Ecrivain sacré qui l'appelle ainsi dans une narration simple, Genes. XIV. 14. 16. *Cum audisset captum Lot fratrem suum.... Reduxit Lot fratrem suum.* On ne peut souhaiter un exemple plus à propos; puisqu'il n'est pas seulement tiré de la Genese & de la Famille d'Abraham, mais encore parcequ'on prétend que Lot & Sara étoient propre Frere & propre Sœur, tous deux Enfans d'Aran. Pour ce qui regarde les Cousins, la Genese nous en fournit encore un exemple dans la famille d'Abraham, Chap. XXXI. 46. *Dixit Jacob Fratribus suis.* Il est donc vrai, & l'Auteur de la Dissertation en convient, que jusqu'ici on prouve bien que Sara avoit pû

être appellée Sœur d'Abraham, quoiqu'elle ne fût que sa Niéce. Et c'est aussi tout ce qu'on a entrepris de prouver par l'exemple d'Isaac & de Rebecca, & par les reflexions qu'on a faites sur la langue dont on se servoit dans la Famille d'Abraham.

I I. Argument. Abraham répondit à Abimelech : » J'ai pensé & j'ai dit » en moi-même : il n'y a peut être » point de crainte de Dieu en ce » pays-ci, & ils me tueront pour » avoir ma Femme. D'ailleurs elle » est veritablement ma Sœur, & je » l'ai épousée.

C'est à ces paroles précises que nôtre Auteur s'attache, *verè Soror mea est :* il les propose comme décisives pour son opinion. Quel interêt pourroit avoir Abraham de persister à dire que Sara *étoit veritablement sa Sœur*, puisque le Roi avoit appris de Dieu même qu'elle étoit sa Femme? C'est encore par cet endroit que l'Auteur trouve de la difference, entre le fait d'Isaac & celui d'Abraham. Si Isaac après les reproches qu'on lui a faits, avoit encore assuré que Rebecca étoit sa Sœur, & qu'el-

le l'étoit *veritablement*, il auroit menti, parce qu'elle ne l'étoit pas *veritablement*. Abraham auroit donc menti, si Sara n'étoit pas sa propre Sœur ; puis qu'après les mêmes reproches, il a assuré que Sara étoit *veritablement* sa Soeur, quoique selon la supposition elle ne le fût pas *veritablement*.

Réponse. On commence d'abord par la comparaison qu'on avoit faite entre le fait d'Isaac & celui d'Abraham. Et pour la soutenir contre l'objection qu'on vient de rapporter, on convient que l'Ecriture ne dit pas qu'Isaac se soit justifié au Roi Abimelech, sur le prétendu mensonge qu'il lui imputoit, en lui disant de Rebecca comme Abraham l'avoit dit de Sara : Je vous ay dit qu'elle étoit ma Soeur, & elle l'est *veritablement* : mais s'ensuit-il de-là qu'il ne l'ait pas fait, ou du moins qu'il ne l'ait pû faire ? l'Ecriture ne dit pas non plus qu'Abraham se soit justifié au Roi Pharaon. Cependant il est très-vrai semblable qu'il le fit dans cette occasion, comme il se trouva obligé de le faire par rapporrt à

Abimelech. Les circonſtances ſont toutes les mêmes. Ils le firent probablement tous deux dans ces deux rencontres, où leur honneur & leur droiture le demandoient. Et ils le pûrent faire ſans mentir en affirmant de nouveau ce qu'ils avoient dit d'abord l'un & l'autre, *elle eſt veritablement ma ſœur*, quoi que Sara ne fùt que la Niéce d'Abraham, & que Rebecca ne fut que la Couſine d'Iſaac.

C'étoit même la maniere la plus ſimple & la plus naturelle dont ils devoient s'excuſer de menſonge, & le mot de *verè*, *veritablement*, ſur lequel on inſiſte, n'a point de difficulté particuliere. Pour le bien comprendre il faut ſe mettre dans la ſituation où étoient alors Abraham & le Prince auprès duquel il avoit à s'excuſer. Dans la langue qu'ils parloient le mot de ſœur avoit deux ſignifications; l'une propre & plus étroite qui le reſtreignoit à ce que nous appellons nous autres *ſœur*, c'eſt à dire fille de même pere & de même mere, ou du moins de l'un des deux; l'autre ſignification plus ample quoi que ve-

ritable, qui étendoit le mot de ſœur aux parentes plus éloignées, comme les niéces & les couſines. Cela ſuppoſé, il avoit dit d'abord, *elle eſt ma ſœur*: le Prince avoit entendu ce mot dans ſa ſignification propre & étroite, & avoit conclu de-là que cette Femme n'étoit point mariée à Abraham: il connut enſuite qu'elle étoit mariée à Abraham, & ſur cette nouvelle connoiſſance, il l'accuſe de menſonge. Abraham pour ſe juſtifier répond à Abimelech: Je vous ai dit que Sara étoit ma ſœur, & j'ai eu raiſon de vous le dire, car elle l'eſt veritablement. C'eſt comme s'il avoit dit: c'eſt vous qui vous êtes trompé vous-même, en inferant de mes paroles qu'elle n'étoit point ma Femme; ce que je ne vous avois point dit: pour moi je ne vous ai rien dit que de vrai. Abraham ne fait ici que repeter ou aſſurer davantage ce qu'il avoit dit auparavant, que Sara étoit ſa ſœur. Il n'avoit pas dit d'abord que Sara étoit *veritablement* ſa ſœur, parce qu'on ne parle pas ainſi quand on avance un fait qu'on ne nous conteſte point. Une telle af-

firmation ſeroit capable de faire douter de ce qu'on avance. Il dit enſuite que Sara eſt *veritablement* ſa ſœur, parce qu'on eſt obligé de parler ainſi lors qu'on ſoutient un fait que l'on conteſte, & qu'on veut montrer la verité de ce qu'on a dit, quoi que la maniere dont on s'eſt exprimé, toute exacte & veritable qu'elle étoit a donné occaſion par ſon double ſens à quelque ſoupçon de menſonge. Cela ainſi expliqué, il ſemble qu'il y ait une eſpece de contradiction à dire qu'Abraham n'a pas menti la premiere fois, lors qu'il dit ou qu'il fit dire ſimplement que Sara étoit ſa ſœur; mais qu'il a menti lorſqu'il dit enſuite que Sara étoit *veritablement* ſa ſœur; puis qu'il n'aſſure rien autre choſe la ſeconde fois ſinon qu'il avoit dit vrai, ou qu'il n'avoit pas menti la premiere. Au contraire, ſi l'on prétend qu'il a menti en diſant qu'elle étoit *veritablement* ſa ſœur, il avoit menti en diſant ſimplement qu'elle étoit ſa ſœur. Ces paroles, elle eſt *veritablement* ma ſœur, ne furent donc pas dites pour confirmer Abimelech

dans l'opinion qu'il avoit conçûë d'abord, que Sara étoit la propre ſœur d'Abraham, & que par conſequent elle n'étoit pas ſa femme. Mais pour lui faire entendre que le mot de ſœur s'étendant aux niéces & aux couſines, Sara pourroit être la femme d'Abraham, quoi-qu'elle fût *veritablement*, mais non pas *proprement* ſa ſœur.

III. Argument. Elle eſt veritablement ma ſœur fille de mon pere, & je l'ai épouſée.

C'eſt ici aſſurément que commence la difficulté, & l'on appuye ſur ce qui paroît dans tout l'endroit de l'Ecriture qu'on examine de plus décisif pour le ſentiment de l'Auteur de la Diſſertation. En effet Abraham voulant expliquer à Abimelech dans quel ſens il avoit dit que Sara étoit ſa ſœur, ne dit point qu'elle fût la fille de ſon frere; ce qu'il devoit dire cependant, ſi cela eût été vrai: mais il dit qu'elle eſt la fille de ſon Pere, ce qui eſt avoüer non-ſeulement qu'elle étoit *veritablement* ſa ſœur ſelon la ſignification plus étenduë du mot de ſœur, mais

encore qu'elle étoit *proprement* ſa ſœur, ſelon la ſignification plus étroite du même mot.

Réponſe. Pour ſatisfaire à cette difficulté on ſe propoſe de prouver deux choſes. La premiere qu'Abraham par le mot de fille a pû entendre petite fille ; la ſeconde qu'il n'a pû entendre propre fille. Si on vient à bout de bien établir ces deux propoſitions, on peut dire que la difficulté ſera entierement levée.

Pour la premiere il faut encore recourir au langage de la famille d'Abraham ſur le mot de fils & de fille, comme on a déja fait ſur le mot de frere & de ſœur. Geneſ. XXVIII. 5. Laban eſt appellé fils de Bathuel, c'eſt à dire propre fils ; & Geneſ. XXIX. 5. le même Laban eſt appellé fils de Nachor, c'eſt à dire petit-fils. Au contraire Geneſ. XXXII. 9. Jacob appelle Abraham ſon pere, c'eſt à dire ſon grand-pere, & en même tems il appelle Iſaac ſon pere, c'eſt à dire ſon propre pere. L'Ecriture eſt pleine de ces ſortes d'exemples ; mais on s'eſt reſtreint à ceux qui ſe trouvent dans la Geneſe ſans

ſortir de la famille d'Abraham. Voici donc le ſens qu'on peut donner à ces paroles : *Verè ſoror mea eſt, neptis patris mei : c'eſt veritablement ma ſœur, la petite-fille de mon pere.* Cette maniere de parler qui ne nous paroît pas d'abord aſſez naturelle par rapport à nos manieres, nous paroîtra n'avoir rien de forcé, ſi l'on fait attention aux lieux, aux tems, aux perſonnes, à leurs préjugez, à leurs connoiſſances, enfin à leur langage. Abraham & Abimelech vivoient dans des lieux & dans des tems bien éloignez des nôtres, & où les coutumes étoient fort differentes de nos uſages. Ils avoient tous deux les mêmes préjugez qu'un frere ne pouvoit épouſer ſa propre ſœur. Abraham ſçavoit que Sara étoit ſa niéce, Abimelech ſçavoit qu'elle étoit femme de ce Patriarche. Il y a apparence que la langue qu'on parloit à Gerara quoique differente de la langue Hebraïque, avoit de la reſſemblance avec elle pour la ſignification étenduë du mot de frere & de ſœur, de fils & de fille. La confuſion des langues étoit encore aſſez recente. Dans ce point

de vûë mettons-nous à la place d'Abimelech, & nous jugerons qu'il n'a pû entendre Abraham dans ce ſens, que Sara étoit ſa propre ſœur, propre fille de ſon pere ; mais qu'il a dû entendre dans ce ſens qu'elle étoit ſa niéce, petite fille de ſon pere.

On avance en ſecond lieu qu'Abraham en diſant, c'eſt *veritablement ma ſœur, la fille de mon pere*, n'a pû entendre que Sara étoit propre fille, mais ſeulement qu'elle étoit petite-fille de ſon pere. En voici la preuve directe. Sara n'étoit point propre fille de Tharé, & conſequemment Abraham ne l'a pû entendre ainſi : c'eſt ſur l'Ecriture qu'on appuye une propoſition ſi déciſive en cette matiere. Qu'on liſe, nous dit-on, le dénombrement que fait l'Ecriture des Enfans de Tharé Geneſ. XI. 26. 27. *Tharé ayant vécu 70 ans engendra Abraham*, *Nachor*, *& Aran.... Voici les Enfans qu'eut Tharé : Tharé engendra Abraham*, *Nachor*, *& Aran* : il n'eſt point fait là mention de Sara, on n'y voit pas même de fille : c'eſt que Tharé n'en avoit point eu, comme Noë n'en avoit point eû auſſi. On

revient encore ici à la genealogie de ces deux Hommes, parce que de toutes les genealogies qui ſont rapportées dans l'Ecriture, il n'y en a point qui ayent plus de rapport que ces deux-là. *Noë ayant vécu 500 ans*, Geneſ.v. 31. vi. 9. 10. *engendra Sem, Cham, & Japhet. Voici les enfans qu'engendra Noë, il fut pere de trois fils Sem, Cham, & Japhet.* Si Noé n'a eû que trois fils & point de filles ſuivant ce ſecond endroit, Tharé n'a eu que trois fils & point de filles ſuivant le premier tout ſemblable au ſecond. Or Noé n'a point eu de filles, comme il paroit par le nombre des perſonnes de ſa famille qui ſe ſauvérent du Deluge dans l'Arche, Noé & ſa femme, ſes trois enfans, & leurs trois femmes. Geneſ.vii. 7. 13. viii. 16. 18. c'eſt à dire huit perſonnes en tout 1.Pet.iii.20. Donc Tharé n'a eu que trois fils & point de fille.

Mais autant qu'il y a de reſſemblance entre la genealogie de Noë & de Tharé, autant y a-t'il de difference entre ces deux-là & toutes les autres genealogies des Patriarches avant & après le Deluge. L'un &

l'autre ſert de preuve à la propoſition qu'on ſoutient. Geneſ. V. On rapporte la genealogie des Patriarches avant le Déluge. On y dit de chaque Patriarche, qu'il a eu à tel âge ſon fils ainé, & qu'aprés il a vécu encore tant d'années, pendant leſquelles il a eu des fils & des filles. Quand on vient à Noë qui ferme ce premier catalogue, on met ſes trois fils qu'il a eu aprés 500 ans, ſans parler de filles. De même Geneſ. XI. On rapporte la genealogie des Patriaches aprés le Deluge dans des termes tous ſemblables : mais quand on vient à Tharé qui ferme ce ſecond catalogue, on met ſes trois fils qu'il a eu aprés 70 ans, & l'on n'y parle point de filles. Tous les autres en ont donc eû, ces deux ſeuls n'en ont point eû.

On ajoute, que quand Tharé auroit eû des filles, Sara ne ſeroit pas ſa fille. En voici une raiſon particuliere : Il eſt dit Geneſ. XI. 31. que » Tharé prît Abraham ſon fils, Lot » ſon petit-fils, fils d'Aran, *Lot filium* » *Aran, filium filii ſui*, & Sara ſa belle » fille, femme d'Abraham ſon fils, *&*

» *Sarai nurum suam, uxorem Abraham*
» *filii sui*, & les fit sortir d'Ur en Caldée &c. Si Sara étoit la propre fille de Tharé, 1°. l'Ecrivain sacré l'auroit nommée aprés Abraham: donc elle seroit la cadette, & avant Lot qui n'étoit que son petit fils: d'autant plus qu'ayant parlé d'Abraham, il etoit naturel qu'il y joignit tout d'un coup sa femme. 2°. il l'auroit nommée fille de Tharé, & non pas sa belle-fille, *nurum suam*: d'autant plus qu'on auroit assez entendu qu'elle étoit sa belle-fille, en disant qu'elle étoit femme d'Abraham son fils, & qu'on ne pouvoit connoitre qu'elle fût sa fille, de ce qu'on disoit qu'elle étoit la femme de son fils; mais qu'on en devoit naturellement conclurre le contraire. Si Sara étoit donc propre fille de Tharé, comme on le pretend, on l'auroit dû marquer en cet endroit: on ne l'a pas fait cependant: elle n'est donc pas la propre fille de Tharé, qui même n'a point eu de fille comme on l'a prouvé. Ainsi loin qu'Abraham eût menti, s'il avoit dit dans le sens qu'on appuye ici, *verè soror mea est, filia patris mei*,

c'est veritablement ma sœur, la fille de mon Pere; il auroit plus tôt menti s'il l'avoit dit dans le sens que lui donne l'Auteur de la Dissertation.

IV. Argument. Elle est veritablement ma sœur, étant fille de mon Pere, quoi qu'elle ne soit pas fille de ma mere ; & je l'ai épousée. l'Auteur de la Dissertation fait sur ces dernieres paroles un raisonnement, qui contient assurément une grande difficulté contre l'opinion commune, & qui paroît donner un grand poids à la sienne. Le voici : Abraham prétend par cette explication faire revenir Abimelech de la surprise, où le devoit jetter naturellement la déclaration qu'il venoit de lui faire, que Sara étoit veritablement sa sœur, & la connoissance que ce Prince avoit d'ailleurs que Sara étoit la femme de ce Patriarche : c'est lui dit Abraham, que quoi qu'elle soit de même Pere que moi, nous sommes cependant de differentes Meres, & c'est pourquoi j'ai pû l'epouser. Voilà, dit l'Auteur de la Dissertation, le sens propre & naturel des paroles d'Abraham ; & toute autre explica-

tion paroit forcée & peu literale.

Réponse. Ce n'est pas là, dit l'Auteur des reponses, le sens propre des paroles d'Abraham. Cela seroit bon si ce Patriarche s'étoit servi de quelque particule causale, comme on parle, s'il avoit dit par exemple, *& ideo eam duxi uxorem, & c'est pour cela que je l'ay épousée.* Mais il n'a rien dit de semblable. D'ailleurs si cela étoit, comme on l'avance, Abraham pour ne pas scandalizer Abimelech sur cette espece de mariage contraire à ses prejugez & aux coutumes de son pays, devoit se justifier sur l'usage particulier de sa famille. Cependant ce Patriarche ne dit pas un seul mot qui regarde le droit dont il auroit été question dans cette hypothese. Abraham n'a donc prétendu par ces paroles que concilier deux choses qu'Abimelech n'avoit pû comprendre, parce que d'abord il avoit pris dans un sens trop étroit les premieres paroles de Sara, qui lui avoit dit qu'elle étoit sœur d'Abraham, ce qu'Abraham avoit confirmé lui même : Je l'ai épousée, lui dit-il ; & dailleurs, je l'ai appellée ma sœur,

parce qu'elle l'eſt veritablement, étant petite-fille de mon Pere, quoi qu'elle ne ſoit pas petite-fille de ma Mere. Voilà les deux faits conciliez, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir au droit fondé ſur l'uſage prétendu de la famille d'Abraham. En effet que peut on ſouhaiter davantage, puis qu'on a déja prouvé que Sara n'étoit point propre fille de Tharé : d'où il s'enſuit qu'il n'avoit point eu cette fille d'une ſeconde femme.

Solution de l'Auteur à la premiere difficulté tirée de la Tradition.

L'Auteur de la Diſſertation paroit d'abord convenir, que la plus grande partie des Peres & preſque tous les Interpretes ſont du ſentiment contraire au ſien : mais il répond 1°. Qu'il n'y a point ſur cette matiere une tradition conſtante & ſuivie qui décide en quelque ſorte la queſtion. Il répond en ſecond lieu, qu'à la verité la tradition des Peres eſt reſpectable ſur un point de Foi ou de Morale ; mais que ſur un point d'Hiſtoire, ſur un ſimple fait ſi êloigné de leurs

tems elle n'eſt pas déciſive. Enfin, dit-il, comme les deux Peres qui ont le plus grand poids dans cette queſtion, ſont Saint Jerôme & Saint Auguſtin, j'abandonne Saint Auguſtin à ceux qui font Sara la Niéce d'Abraham, & qui ne veulent pas croire qu'elle fût ſa propre ſœur : mais du moins auſſi doit-on m'abandonner Saint Jerôme : & cela étant ainſi, les choſes ſont aſſez égales de part & d'autre. Il faut donc montrer que Saint Jerôme a cru, que Sara étoit la propre ſœur d'Abraham. En voici la preuve : Saint Jerôme après avoir défendu le ſentiment commun contre Helvidius, dans un Ouvrage qu'il compoſa à Rome lors qu'il étoit encore jeune, a ſuivi celui que défend l'Auteur de la Diſſertation, dans ſon Livre des queſtions Hebraïques, qu'il écrivit dans un âge plus avancé : c'eſt ſur le verſet 12. du Ch. XX. de la Geneſe, qu'il examine cette difficulté. Ce Pere rapporte d'abord le ſentiment commun, qu'il avoit autres fois ſoutenu lui même, & explique ces paroles, *filia patris mei*, par celles-ci, *id eſt filia fratris.* Il fait en

ſuite cette reflexion : *Sed quia in Hebræo habet : Verè ſoror mea eſt & magis ſonat ſororem Abrahæ fuiſſe, in excuſationem ejus dicimus, necdum eo tempore tales nuptias lege prohibitas. Mais parce que l'Hebreu porte, Elle eſt vrayement ma ſœur, & que cette expreſſion ſignifie plus naturellement qu'elle étoit ſœur d'Abraham, nous diſons pour l'excuſer, que ces ſortes de mariages entre freres & ſœurs n'étoient point encore défendus par la Loi.* Voila, dit noſtre Auteur, le veritable ſentiment de Saint Jerôme, dont le temoignage eſt d'autant plus conſiderable en cette matiere, qu'il n'a embraſſé ce parti qu'après avoir jugé que le ſentiment commun ne s'accordoit pas aſſez avec les paroles préciſes de l'Ecriture.

L'Auteur dont nous avons juſqu'ici rapporté les réponſes aux preuves de la Diſſertation, ne paroit pas d'humeur à convenir que Saint Jerôme ſoit pour le ſentiment de ſon Adverſaire. Pour montrer que ce Saint Pere eſt pour lui, il fait deux choſes. Il entreprend de prouver d'abord que Saint Jerôme n'a jamais abandonné le ſentiment qu'il avoit

ſoutenu contre Helvidius, non pas même dans l'Ouvrage des Queſtions Hebraïques. Il examine enſuite le paſſage qu'on luy oppoſe.

Et d'abord pour établir ſa premiere propoſition, il cite un paſſage tiré du Livre même des queſtions Hebraïques ſur le Chap.XI.de la Geneſ. v. 29. *Aran filius Thare, frater Abraham & Nachor, duas filias genuit Melcham & Sarai cognomento Jeſcham* διώνυμον. *E quibus Melcham accepit uxorem Nachor, & Sarai Abraham. Aran fils de Tharé, frere d'Abraham & de Nachor, eut deux filles, Melcha, & Sarai qui s'appelloit auſſi Jeſcha, parce qu'elle avoit deux noms. Nachor épouſa Melcha, & Abraham épouſa Sarai.* Ce paſſage eſt clair & montre évidemment, à ce qu'on prétend, que Saint Jerôme n'avoit point changé de ſentiment.

Pourquoi donc quelques chapitres après Saint Jerôme paroit-il convenir, que Sara étoit propre ſœur d'Abraham, & n'excuſe-t'il ce Patriarche, que ſur ce qu'il n'y avoit point encore de Loi qui défendît de tels mariages? C'eſt, ajoute-t'on, que Saint Jerôme après avoir rap-

porté la réponse qu'il croit vraye, sçavoir que Sara n'étoit que niêce d'Abraham, & qu'un tel mariage n'étoit point défendu, il a voulu prévenir ce qu'on pouvoit lui objecter sur le sens qu'on prétendroit être plus conforme aux paroles de l'Ecriture; & qu'en accordant même ce qu'on demandoit, il a cru qu'on pouvoit encore excuser Abraham. Peut être même que Saint Jerôme ne parloit alors que suivant le sentiment des Hebreux, qui croyent que Sara étoit propre sœur d'Abraham. Il faut bien même que cela soit ainsi; puisque cette supposition n'est pas selon son sentiment particulier. Car voudroit-on soutenir qu'il se seroit contredit ou retracté dans le même Ouvrage? S'il lui étoit venu de nouvelles lumiéres, il devoit effacer sa premiere remarque. Au reste Saint Jerôme nous avertit lui même dans l'Ouvrage dont il est question, qu'il y rapporte souvent les opinions des Hebreux.

Solution de l'Auteur à la ſeconde difficulté priſe de la Loi naturelle.

Cette nouvelle difficulté demanderoit encore de nous, que nous rapportaſſions fort au long ce qui s'eſt dit là-deſſus de part & d'autre. Mais cet extrait eſt déja trop au-delà des bornes ordinaires, pour que nous puiſſions donner à ce qui nous reſte à dire, toute l'étenduë qui ſeroit neceſſaire. Nous nous contenterons donc de dire, que l'Auteur oppoſe à l'horreur qu'inſpire le mariage entre frere & ſœur, & à la Loi naturelle qu'on prétend qui proſcrit ces ſortes de mariages, premierement l'exemple des Enfans d'Adam. A quoi on a repliqué, que la neceſſité de ces mariages pour la conſervation du genre humain les avoit diſpenſez de la Loi generale. Mais, dit l'Auteur, peut-on diſpenſer de la Loi naturelle ? non, ajoute-t'on: mais ce n'eſt pas-là une diſpenſe proprement dite, c'eſt un cas particulier où la Loi ne s'étend pas. Il oppoſe en ſecond lieu l'exemple de Jacob

qui épousa successivement les deux sœurs. On replique que la difference qui est entre l'affinité & la consanguinité, est si grande, que l'Eglise dispense quelquefois de la premiere, & ne dispense jamais de la seconde. On dit en troisiéme lieu que cette Loi ne se trouve point dans le Decalogue. Mais on n'y trouve point aussi la Loi qui défend le mariage entre le pere & la fille, la mere & le fils. Et quoi qu'on puisse dire que le respect que le Decalogue ordonne au fils d'avoir pour sa mere l'empêche de contracter un mariage avec elle, puisque par ce mariage la mere se trouveroit soumise au fils; cette raison cependant ne s'étend pas jusqu'au mariage entre le pere & la fille, puisque ce mariage ne feroit que soumettre par un nouveau titre la femme à son mari, qui lui étoit déja soumise comme fille à son pere. On oppose enfin la coutume des Perses & des Grecs : mais ce point d'histoire est d'une trop grande discussion, & nous ajouterons seulement, que sur cet article les choses sont au moins demeurées problematiques.

Nous pouvons nous servir en finissant, à l'égard de nos Lecteurs des termes qu'a addressez à l'Auteur de la Dissertation le Sçavant dont nous avons rapporté les Réponses. Voici le procès instruit de part & d'autre : toutes les écritures sont faites. C'est au Public que nous en abandonnons le jugement, comme nous nous sommes engagez de le faire en commençant l'extrait de cette Dissertation.

ARTICLE LXXXV.

OBSERVATION D'UNE TACHE *vûë dans le Soleil en 1709. Par le Pere Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.*

LE 31e. Janvier le Ciel qui avoit été couvert par des nuages chassez par des vents d'Est, s'étant découvert, on aperçût dans le Soleil une tache, qui étoit déja assez avancée sur son disque. On se détermina à observer son mouvement. Pour cela ayant placé le quart de cercle dans le plan du meridien, on compara les passages des bords du

Soleil & de la tache par le fil vertical de la lunette fixe, lequel representoit le meridien, & le passage de la tache par les fils obliques, qui font avec l'horaire un angle de 45^{d}.

Le disque du ⊙ employa 2′. 16″. à passer par l'horaire.

La difference d'ascension droite de la tache au bord occidental du ⊙ étoit 1′. 19″. en tems : ce qu'il faut aussi entendre dans les observations suivantes.

La déclinaison de la tache au bord septentrional du ⊙ étoit.	1′. 12″.
Hauteur meridienne apparante du bord superieur du ⊙.	29^{d}. 38′. 15″.

Le 1^{r}. Février à midi.

Le disque du ⊙ passa par le meridien en 2′. 16″. de tems.

Difference d'ascension droite de la tache au bord occidental du ⊙.	1′. 4″.
Déclinaison de la tache au bord superieur du ⊙.	1′. 16″.

Mouvement de la tache en aſcenſion droite en un jour. 15″.

En déclinaiſon. 4″.

Hauteur Meridienne apparante du bord ſuperieur du ☉. 29ᵈ. 55′. 30″.

Le 2ᵉ. Février à midi.

Le diſque du ☉ paſſa par le meridien en 2′. 16″.

Difference en aſcenſion droite de la tache au bord occidental du ☉. 49″.

Déclinaiſon de la tache au bord ſuperieur du ☉. 1′. 20″.

Mouvement de la tache en aſcenſion droite. 15″.

En déclinaiſon. 4″.

Hauteur meridienne apparente du bord ſuperieur du ☉. 30ᵈ. 12′. 30″.

Le 3ᵉ. Février à midi.

Le diſque du ☉ paſſa par le meridien en 2′. 16″.

Difference en aſcenſion droite du bord occidental du Soleil à la tache. 35″.

Difference en déclinaiſon de la ta-

che au bord superieur du ☉. 1′. 24″.

Mouvement de la tache en ascension droite. 14″.

En déclinaison. 4″.

Le 4^e^. Février à midi.

Le disque du ☉ employa 1′. 15″. à passer par le meridien.

Difference d'ascension droite de la tache au bord occidental du ☉. 24″.

Difference en déclinaison de la tache au bord superieur du ☉. 1′. 28″.

Mouvement de la tache en ascension droite. 11″.

En déclinaison. 4″.

Hauteur meridienne apparente du bord superieur du ☉. 30^d^. 46′. 30″.

Le 5^e^. Février le Ciel fut couvert tout le jour. Le 6^e^. elle n'a point paru vers le bord occidental du Soleil, quoi qu'on ait regardé le Soleil avec une lunette de 13. pieds : comme le 4^e^. elle n'étoit éloignée de ce bord que de 24″ de tems en ascension droite, il s'ensuit que le 6^e^. à midi

elle étoit ſur le point de paſſer dans la partie poſterieure du Soleil. Sur ces obſervations il eſt aiſé de marquer la trace de la tache ſur le diſque du Soleil pour les jours des obſervations.

Etat du Barometre & du Thermometre, en 1708.

Le Barometre a été le plus haut le 19e. Novembre à	27 po.	11 l. ½
Le plus bas le 6e. Decembre à	27.	1.
Le Thermometre d'Amoutons a été le plus haut le 17. Août à	56.	2.
Le plus bas le 8e. & le 12e. Decembre à	52.	2.

Les obſervations du Thermometre ont été faites au lever du Soleil.

ARTICLE LXXXVI.

DIABETES NOUVEAU TROUVÉ par le P. de la Roche Jesuite.

C'Est ici un Instrument fort simple avec lequel on fait plusieurs experiences de Physique, dont quelques unes sont assez particulieres.

Ce Diabetès est composé de trois pieces qui sont. 1°. Le vase de verre A B. 2°. Le tube C D ouvert des deux côtez, & qui passe par le fond du vase A B, de sorte qu'il y soit mastiqué. Ce tube s'éleve au-dessus du vase AB, & descend au-dessous d'environ la moitié de toute la longueur du tube. 3°. Un autre tube E F, propre à couvrir le tube C D, & qui ait quelque élevation au-dessus du

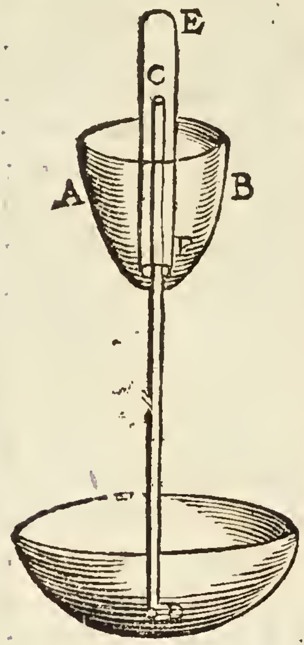

bout C, du tube CD. Ce tube doit être fermé d'un côté.

Cet Instrument est en même tems un Diabetès mais nouveau, & c'est une double pompe : on y voit à l'œil le combat de l'air & de l'eau &c. Voici les experiences differentes qu'on fait avec cet Instrument.

1°. Le vase AB étant rempli d'eau, l'on couvre le tube C D avec le tube E F. Mais si on éleve le tube EF sans tremper le bout D dans quelque liqueur, l'eau du vase AB ne monte pas entre les parois des tubes C D, & E F. Si le bout D trempe dans quelque liqueur, par exemple dans l'eau; l'eau monte en même tems & du vase A B entre les parois des tubes C D & E F, & du vase où trempe le bout D, dans le tube CD. L'élevation est presque égale dans l'un & l'autre tube.

2°. Si le bout D trempoit dans du mercure tandis que le vase A B est plein d'eau, en élevant le tube E F, l'eau monteroit environ quatorze fois plus haut dans le tube E F, que par le bout D. Mais si le bout D trempoit dans de l'huile, l'huile monte-

roit plus haut dans le tube C D, que l'eau ne monteroit dans le tube E F. Ainsi cet Instrument est un pese-liqueur.

3°. Le bout D étant dans l'eau, si l'on continuë à élever le tube E F, l'eau du vase A B monte jusqu'à l'ouverture C, & commence à couler par le tube C D, en chassant en bas l'air qui étoit renfermé entre les deux eaux. Et c'est l'experience du Diabetès; qui est particuliere, en ce que l'on éleve l'eau au-dessus du vase, pour la faire couler toute par l'ouverture C. Ce qui ne se fait pas dans le Diabetès ordinaire.

4°. Tandis que l'eau coule, on voit un combat continuel entre l'eau & l'air qui reste dans la partie superieure du tube E F. Ce sont des vibrations fort vives, & pendant ce combat, l'eau enveloppe de tems en tems des boules d'air, qu'elle entraîne avec elle en bas; & à proportion de l'air qu'elle enleve, elle gagne du terrein dans la partie superieure du tube E F.

5°. Si dès le commencement de ce combat l'on baissoit doucement le

tube E F, l'on verroit couler en bas un ruiſſeau d'air.

6°. Si avant que de couvrir le tube C D avec le tube E F, l'on rempliſſoit le tube E F d'une liqueur colorée; & qu'enſuite le bout D trempant dans l'eau, l'on couvroit le tube CD avec le tube EF, & qu'on élevât le tube E F, toute l'eau du vaſe A B s'écouleroit par l'ouverture C, avant que la liqueur colorée qui eſt dans la partie ſuperieure du tube E F pût s'écouler. L'on verroit un eſpece de combat entre ces deux liqueurs, & un mouvement fort vif & irregulier dans les atomes qu'on auroit pû renfermer dans la liqueur colorée. Mais l'on ne verroit pas les vibrations qu'on remarque quand le tube E F eſt plein d'air.

7°. Quand toute l'eau du vaſe A B a ceſſé de couler, il demeure toûjours de l'eau ſuſpenduë dans le tube E F par deſſus le fond du vaſe A B, & pareillement de l'eau ſuſpenduë dans le tube C D au-deſſus de l'ouverture D.

8°. Le vaſe A B étant plein d'eau, & le bout D étant trempé dans de

l'eau, ſi l'on couvroit le tube CD avec le tube E F, l'eau des deux vaſes deſcendroit dans les tubes au-deſſous du niveau.

☞ 9°. Si au bout D on attachoit une veſſie à demi pleine d'eau, en faiſant l'experience comme ci-deſſus, l'eau monteroit par le bout D, & la veſſie ſe comprimeroit à proportion.

10°. Si au lieu de veſſie on maſtiquoit au bout D, une petite phiole où il y eût moitié air, il monteroit dans le bout D un peu d'eau, mais moins que ſi l'air pouvoit entrer dans la phiole. L'air de cette phiole perdroit peu à peu ſon reſſort, tandis que l'air exterieur conſerveroit toûjours le ſien, & éleveroit l'eau du vaſe AB plus haut qu'il ne feroit, ſi l'air pouvoit entrer dans la phiole.

11°. Si l'on mettoit du mercure dans le vaſe ou tremperoit le bout D, l'eau monteroit conſiderablement plus haut dans le bout D, que ne monteroit le vif argent dans le tube E F. C'eſt ainſi que le vaſe A B étant plein d'eau, & le bout D trempant dans le vif argent, l'eau du vaſe AB monte juſqu'à l'ouverture C, & cou-

le insensiblement par le tube C D, jusqu'à la superficie du Mercure, en remplissant toûjours le tube C D dont l'air monte en haut. Si pourtant on baissoit le tube E F, on feroit passer l'eau par le fond du mercure.

12. Le vase A B étant plein d'eau, & le bout D trempant dans l'eau ; si dès qu'il est entré un peu d'eau dans le bout D, on retiroit le bout D du vase où il trempe, & qu'on continuât à élever le tube E F, l'eau continueroit à monter du vase A B dans le tube E F, & la goutte d'eau engagée dans le bout D, monteroit dans le tube C D poussée par l'air exterieur.

13. Si le bout D étoit recourbé & allant toûjours en diminuant, de sorte que l'ouverture qui seroit fort étroite, fût tournée en haut, cette machine feroit un jet d'eau.

14. Si l'on faisoit surnager sur l'eau du vase A B une petite figure creuse de verre, qui pût monter & descendre au tour du tube E F, on feroit une horloge qui marqueroit d'autant plus long-tems, que l'ouverture D seroit plus étroite & le vaisseau A B plus large.

15. Si l'on attachoit au bout D, comme il est marqué dans la 2^e. fig.

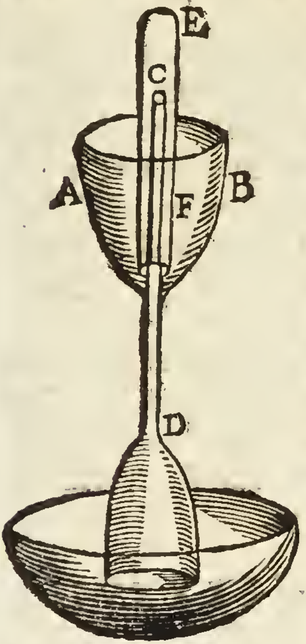

un autre tube qui fût plusieurs fois, par exemple trentefois plus large que le tube C D; si ensuite, le vase A B étant plein d'eau, & le tube C D couvert par le tube E F; si dis-je alors on trempoit le bout du grand tube dans l'eau, on auroit beau élever le tube E F, l'eau du vase A B ne s'éleveroit pas, du moins sensiblement. Si l'on enfonçoit le grand tube dans l'eau, l'air se feroit passage, & sortiroit en grosses bulles par l'ouverture inferieure du tube E F, & à mesure qu'on l'éleveroit, il sortiroit toujours des bulles d'air par la même ouverture du tube E F. Si l'on couvroit de nouveau le tube C D avec le tube EF, &

qu'on élevât ensuite le tube E F, on n'éleveroit pas l'eau du vase A B. Mais si l'on tiroit de l'eau le gros tube ajoûté au bout D ; alors l'eau du vase A B s'éleveroit & le Diabetès marcheroit à l'ordinaire. Mais il faudra remarquer que l'eau du vase A B ayant cessé de couler, il restera de l'eau suspenduë au-dessus du niveau dans le gros tube qui est attaché au bout D.

Ce sont les principales experiences qu'on a faites avec le nouveau Diabetès, qui se vend chez Mr. De Ville Emailleur dans la ruë Saint Martin, aux yeux de verre.

Article LXXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE HAMBOURG.

MOnsieur Fabricius a fait réimprimer le supplement du traité de Vossius sur les Historiens Grecs. *Paralipomena de Historicis Græcis.* C'est le docte Bernard Malinckrot Doyen de Munster, mort il y a long-tems qui en est l'Auteur.

Juin. 1709.

DE BERLIN.

Deux François Refugiez travaillent par ordre de l'Electeur à une *nouvelle Version du Nouveau Testament*. Ils ont dessein d'y joindre des Remarques. Un autre Refugié qui a beaucoup voyagé, veut publier une *Apologie d'Herodote*, & justifier par ce qu'il a vû, ce qui paroit fabuleux dans l'Historien Grec. Henri Estienne a donné sous le titre assez semblable de *Préparation à l'Apologie d'Herodote*, une Satyre fade & violente contre l'Eglise Romaine.

On vend chez Baillard les Lettres de David Peifer Secretaire d'Auguste premier du nom Electeur de Saxe. *Davidis Peiferi Epistolæ publico nomine scriptæ, & nunc primùm editæ curâ M. Fr. Gotthelfi Golteri. Ienæ* 1708. *in* 8.

Peifer répondant au nom de l'Electeur à un Chymiste Italien, assure que ce Prince avoit le secret de changer en six jours huit onces d'argent en trois onces d'or tres pur. Il parle dans la derniere lettre d'une machine inventée par les Goebels Bourgeois.

Juin 1709.

de Dantzic, avec laquelle un Monnoyeur fait autant de besogne lui seul, que vingt avec le balancier dont on se sert ordinairement.

Le celebre Vedelius vient de donner le douzieme tome de ses Essais de Medecine & de Philologie.

Georgii Volfangi Vedelii Centuriæ secundæ Exercitationum Medico-Philologicarum, sacrarum, & profanarum, decas secunda. Ienæ in 4. 1708.

Les dix Essais de ce volume ont pour sujet, la défense du passage de Josephe où il parle de JESUS-CHRIST, la maladie de Lazare, les habits du mauvais Riche, l'antiquité des accens Hebreux, certains bois dont l'Ecriture & Homere parlent, les Tables de bois de citronier dont se servoient les Anciens, la capture de Mars & de Venus que l'Auteur prétend être une Allegorie chymique, enfin des Emblêmes tirez des plantes sur les bonnes qualitez des jeunes Princes de Saxe.

DE COBOURG.

Mr. Cyprianus Ernest Salomon, a recüeilli dans un volume *ses Pro-*

grammes. Ce ſont des invitations à quelque exercice de Collége dans leſquels les Profeſſeurs Alemans ont coutume d'inſerer quelque point d'érudition. Mr. Cyprianus en donne treize dans ce recüeil. Le premier ſur les robbes brodées de palmes, qu'il n'étoit d'abord permis de porter qu'a ceux à qui Rome accordoit le Triomphe, & qui depuis leur furent communes avec les Conſuls. Le ſecond eſt une invitation aux Gens de Lettres de Cobourg, de s'unir pour former une Academie qui cultive la Theologie, l'Hiſtoire litteraire, & la Science des Medailles. Le troiſiéme eſt un Catalogue des Anciens qui ont écrit ſur l'Art Militaire: il en marque les meilleures éditions. Il recherche dans le quatriéme, pourquoi la figure de Colombe a plû aux premiers Chrétiens juſqu'à s'en ſervir dans les Egliſes. Le cinquiéme traite de la charité qu'on doit avoir pour les perſonnes de même Religion. Le ſixiéme parle de la maniere dont les Anciens ornoient les Livres. Le ſeptiéme eſt une invective contre le relâchement des Chré-

tiens. Le huitiéme traite des images, des bons & des mauvais Anges. Le neuviéme du faux Baptême que le Demon a inventé pour ceux qui se dévoüent à lui. Le dixiéme des fêtes instituées pour celebrer le jour de l'Ordination des Evêques. Dans l'onziéme, il réfute Connor Medecin Anglois, qui s'est imaginé que les corps ressuscitez seront d'une très-petite stature. Le douziéme explique differentes opinions sur l'Ange Gardien. Enfin Mr. Cyprianus soutient dans le treiziéme, qu'on ne peut rien assurer de positif sur la beauté de Jesus-Christ. Trois Dissertations suivent les Programmes, une sur les Rois supposez, une pour montrer que l'attentat d'Elizabeth sur Marie Stuard est inexcusable, une autre sur ce que les Anciens appelloient, *Ver sacrum.*

D'ILALIE, DE BOLOGNE.

Le P. François Loüis Barelli Barnabite a fait imprimer il y a plus d'un an le second tome de l'Histoire de son Ordre. Le premier parut en 1703.

Memorie dell'origine, fondazzione, avanzamenti, successi, ed Vomini illustri in Lettere e in santità, della Congregatione de' Chierici regolari di Santo Paolo, Chiamati volgarmente Barnabiti, in folio.

DE VICENCE.

Mr. Graſſi Eccleſiaſtique a publié ici il y a quelque tems en Italien une *Hiſtoire de l'Hereſie de Viclef.*

DE ROME.

On a répondu pour le Duc de Modene au *Traité des droits du Pape ſur Comachio.* Mr. Zacagna Sous-Bibliothecaire du Vatican va repliquer. Il paroit auſſi une réponſe à l'écrit où Mr. Carouelli Senateur de Milan a prétendu prouver, que le Duché de Parme eſt du Domaine de l'Empire.

DE VENISE.

Le Pere Baldeſacci Jeſuite fait imprimer ici une Hiſtoire de tous les Conciles generaux en deux tomes in douze.

Hiſtoria di tutti i Concilii ecumenici.

D'ANGLETERRE.

Mr. Cave a preſque achevé les additions & les corrections de ſon Hiſtoire literaire. C'eſt Fritſch Libraire d'Amſterdam qui l'imprimera.

Mr. Halley fait eſperer une nouvelle édition d'Archimede.

Mr. Okley Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, qui a une grande connoiſſance de la langue Arabe, a traduit en Anglois ſur l'Arabe, le Roman philoſophique intitulé, *La Vie du Hai ebn Jodkan.* L'Auteur de cette ingenieuſe Fiction nommé Abu Jaafar Ebn Tophail, a eu deſſein de faire voir par quels degrez un Homme ſeul, & ſans le ſecours des Maitres & des Livres, pourroit s'élever à la connoiſſance des veritez les plus cachées. Ceſt ce qui a porté le Traducteur à intituler ſa Verſion, *The jmprouvement of human raiſon*, *Le progrès de la raiſon humaine.* Nous avions déja une Verſion Latine de cet Ouvrage par le ſçavant Pocok : & cette Verſion Latine avoit été traduite en Flamand en 1672. & en Anglois l'an

1686. Moyſe de Narbonne a traduit en Hebreu l'Ouvrage Arabe il y a long-tems; & Fad-Halla l'a traduit en Perſan. L'Auteur contemporain d'Averroës vivoit dans le douziéme ſiecle.

Ce n'eſt pas le ſeul fruit que Mr. Okley ait tiré de la lecture des Livres Arabes. Il a fait imprimer *l'Hiſtoire des premiers Suceſſeurs de Mahomet, Abubeker, Omar, & Othman,* ſous le titre d'*Hiſtoire de la Conquête de la Syrie, de la Perſe, & de l'Egypte, par les Sarrazins; avec des éclairciſſemens ſur les mœurs & la Religion de ce Peuple. Le tout extrait d'Auteurs Arabes, dont la plus grande partie ne ſont pas imprimez.* Ces deux Ouvrages, ſur tout le dernier, meritent l'attention de quelque habile Traducteur François.

On a imprimé à Londres un Ouvrage poſthume du fameux Bernoüilli ſur le mouvement des muſcles.

Johannis Bernoulli Medecinæ Doctoris Baſileenſis Diſſertatio de motu muſculorum.

DE HOLLANDE.

Le bon ſens & la droiture qui regnent dans l'*Hiſtoire des guerres civiles d'Angleterre par le fameux Chancelier Hyde*, faiſoit ſouhaiter la ſuite de la Verſion Françoiſe, dont on imprima deux tomes il y a quelques années. Elle s'imprime en quatre volumes *chez les Freres Vandote.*

Mr. Hartſoecker a donné en deux volumes in 4°. *la Suite de ſes conjectures phyſiques*, & *une Réponſe aux objections contre le premier tome.*

Mr. Gronovius prépare une nouvelle édition de *Minutius Felix.* On en promet une de *Lactance* commencée par Mr. Gallé Auteur d'un grand Ouvrage ſur les Livres Sibyllins, qui eſt mort à Campen depuis quelques mois.

Mr. Reland fait une ſeconde édition *de ſes Diſſertations* : il en promet une de *l'Alcoran*, avec la belle *Verſion du Pere Maralli Confeſſeur* d'Innocent onziéme.

DE LYON.

Les Journaliſtes de Trevoux ont formé un ſouhait digne d'eux & du Public, quand ils ont demandé avec empreſſement (Mars 1709. pag. 398.) s'il ne ſe trouvera point quelqu'un zelé pour le Public, qui ramaſſe avec choix ce que nous avons de Factums eſtimez. Ils ont eu raiſon d'ajouter, qu'il eſt bien fâcheux qu'on laiſſe perdre ces ſortes d'Ouvrages, où tout l'Eſprit des plus habiles Orateurs s'eſt épuiſé.

Un ſouhait ſi utile & ſi judicieux a été prévenu par un celebre Avocat de Lyon, qui a inſpiré à des Libraires de la même Ville, le deſſein de faire imprimer un Recüeil des plus beaux Factums qui ont paru juſqu'à preſent. Ce projet eſt même bien avancé, & il en paroîtra bien-tôt deux volumes *in quarto*, qui ſont actuellement ſous la preſſe. Cet Eſſai ſera ſuivi d'autant de volumes que l'on en pourra remplir de ſemblables Ouvrages.

Juin 1709.

Mais comme l'on ſçait que le plus ſûr moyen de plaire au Public, eſt de lui donner des choſes qui l'inſtruiſent agréablement, on tâchera de n'inſerer dans ce Recüeil, que des Factums qui traiteront quelque queſtion importante de droit & de coutume.

On invite donc toutes les perſonnes, particulierement Meſſieurs les Avocats, de fournir les Factums qu'ils croiront dignes d'avoir place dans ce Recüeil. On ſouhaiteroit ſur tout d'avoir, autant qu'il ſera poſſible, les Factums qui auront été faits de part & d'autre ſur la même conteſtation, & d'y ajouter la déciſion.

Ceux qui voudront contribuer à ce deſſein, pourront envoyer leurs paquets aux Sieurs Aniſſon & Poſuel, ou au Sieur Boudet, Libraires à Lyon, qui font imprimer ce Recüeil.

DE PARIS.

On a fait une nouvelle Edition de la *Diplomatique du Pere Mabillon.*

L'Illuſtre Auteur de qui nous avons déja un Recüeil de ce qu'il y a de plus beau dans les Anciens, ſur les occupations & les plaiſirs de la campagne, *Comes ruſticus*, vient de laiſſer échaper de ſon cabinet un pareil Recüeil ſur les avantages & les devoirs de la vieilleſſe, *Comes ſenectutis.*

Mr. Lochon Docteur de Sorbonne dont on a tant de bons Livres, toujours occupé utilement pour le Public, a fait imprimer chez Simart, un Recüeil d'exemples funeſtes, de la malheureuſe fin de ceux qui s'abandonnent à leurs paſſions. Tous ces exemples ſont tirez de l'Ecriture Sainte. Le Livre a pour titre, *Mort des pecheurs dans l'impenitence, avec des reflexions & des prieres.*

On eſt dans le goût de décrire en Vers les maiſons de campagne. Mr. de Gagny jeune Poëte de quatorze ans, Fils de Mr. Blondel Tréſorier general des bâtimens, a fait imprimer chez Colombat la Deſcription en Vers Latins de la Maiſon dont il porte le nom. En voici quelques Vers, pour donner l'idée du ſtyle.

Circumfuſis æquo diſcrimine lymphis,
Solem arcent ulmi nexis per mutua ramis.
In medio Naïas ſub humo latet abdita : namque
Unda per anguſtum plumbi eluctata foramen
Tollitur alta petens, & abit ſublime ; relapſaque
Æthereos ſulcat longo agmine ſibila tractus.

Un Poëte plus âgé a embraſſé un vaſte Sujet : il a mis en Vers Latins toute l'Hiſtoire de France.

Hiſtoria Regum Franciæ. Carmen. Pariſiis apud Joannem Baptiſtam Brocas in 12. dix neuf pages.

Vous voyez que l'Auteur ſçait abreger. Son Vers eſt net, & cet Ouvrage ſera très-utile, pour faire apprendre aux Enfans l'Hiſtoire de leur pays. Nous choiſiſſons l'endroit où il parle d'Henri quatre ; pour faire connoître le caractere de ſa Poëſie.

Gallia mœrebat civili attrita duello,
Cum Regni ærumnas, cœlo miserante, ruentis
Borbonii Rami primus (dextro omine blandi
Fulminis) Henricus, Magni cognomine, Quartus
Gallorum sedet in solio: Rex quem Leo Iberus,
Germanæque tremunt Aquilæ: Rex Thracia Luna
Quem pavet, observatque simul, quò pace, vel armis.
Non majorem alium jactet ventosa Vetustas;
Græcia Pellæum quamvis miretur Alumnum,
Romaque Cæsareâ Dominos de Gente priores.
Florentem ante alios, atque altâ pace beantem
Subjectas gentes, monstri furialibus ausis
Tartarei, heu! cæsum quem Patria mœsta Parentem
Luget adhuc.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1709.

ART. LXXII. *Lettre d'un Theologien de Salamanque ſur le rétabliſſement du texte de la Bible des Septante, avec les éclairciſſemens ſur les difficultez.* Page 927

ART. LXXIII. *Reflexions du P. Tournemine Jeſuite, ſur la maniere propoſée pour cette correction des Septante.* page 947

ART. LXXIV. *Lettre du P. Souciet Jeſuite ſur le même ſujet.* p.953

ART. LXXV. *Oraiſon funebre de Madame l'Abbeſſe des Clairets de l'Ordre de Ciſteaux, Reforme de la Trape, prononcée par Mr. Gontier Docteur de Sorbonne.* p.960

ART. LXXVI. Bibliotheca Sacra &c. *Bibliotheque Sacrée, qui comprend preſque toutes les differentes éditions & traductions de la Bible en diverſes langues, avec des notes critiques & hiſtoriques &c.* p.964

ART. LXXVII. *Réponſe à l'Ode de Mr.*

de la Mothe, où il dit que l'amour propre & l'orgüeil sont les principes de toutes nos actions. p.974

ART. LXXVIII. Jacobi. I. F. F. Gronovij Exercitationes Academicæ de nece Judæ &c. *Discours sur la mort du Traitre Judas par Jaques Gronovius.* p.981

ART. LXXIX. *Relation exacte concernant les Caravanes d'Asie, par Mr. Bugnon Geographe du Duc de Lorraine.* page 990

ART. LXXX. *Oraison funebre de Monsieur le Duc de Noailles. Maréchal de France.* p. 1005

ART. LXXXI. Harmonia evangelica omnium dictorum & factorum Domini N. Jesu Christi &c. *Harmonie evangelique de toutes les paroles & actions de N. S.* JESUS-CHRIST, *jusques à la Pâques de sa Passion, par le Sieur Jean Henri Majus.* p.1015

ART. LXXXII. Friderici Adolphi Lampe de Cymbalis Veterum &c. *Des Cymbales des Anciens, par Frid. Adolphe Lampe.* p.1018

ART. LXXXIII. *Sixiéme Lettre sur la maniere d'expliquer les Medailles* page 1024

ART. LXXXIV. *Dissertation sur le degré de parenté entre Abraham & sa Femme Sara.* p. 1053

ART. LXXXV. *Observation d'une tache vûë dans le Soleil en* 1709. *Par le P. Laval Jesuite.* p. 1092

ART. LXXXVI. *Diabetès nouveau trouvé par le P. de la Rothe Jesuite.* page p. 1097

ART. LXXXVII. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne.

De Hambourg. p. 1104

De Berlin. p. 1105

De Cobourg. p. 1106

D'Italie.

De Bologne. p. 1108

De Vicence. p. 1109

De Rome. ibid.

De Venise. ibid.

D'Angleterre. p. 1110

De Hollande. p. 1112

De Lyon. p. 1113

De Paris. p. 1114

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1274